

DE VERTOT

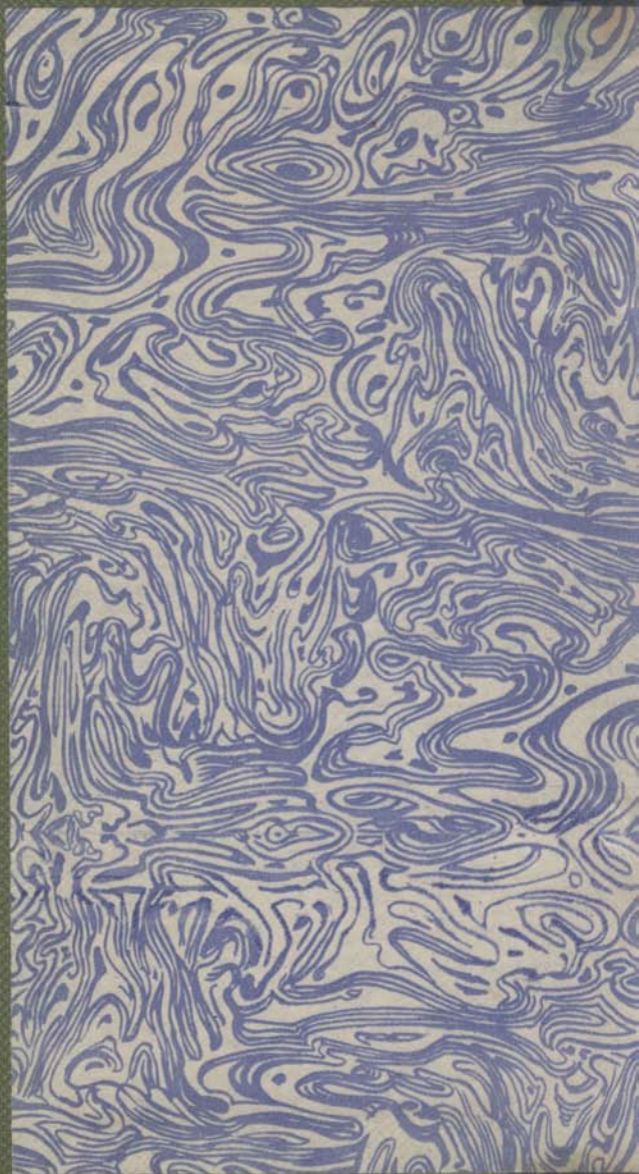
ISTOIRE

CHEVALIERS

MALTHE

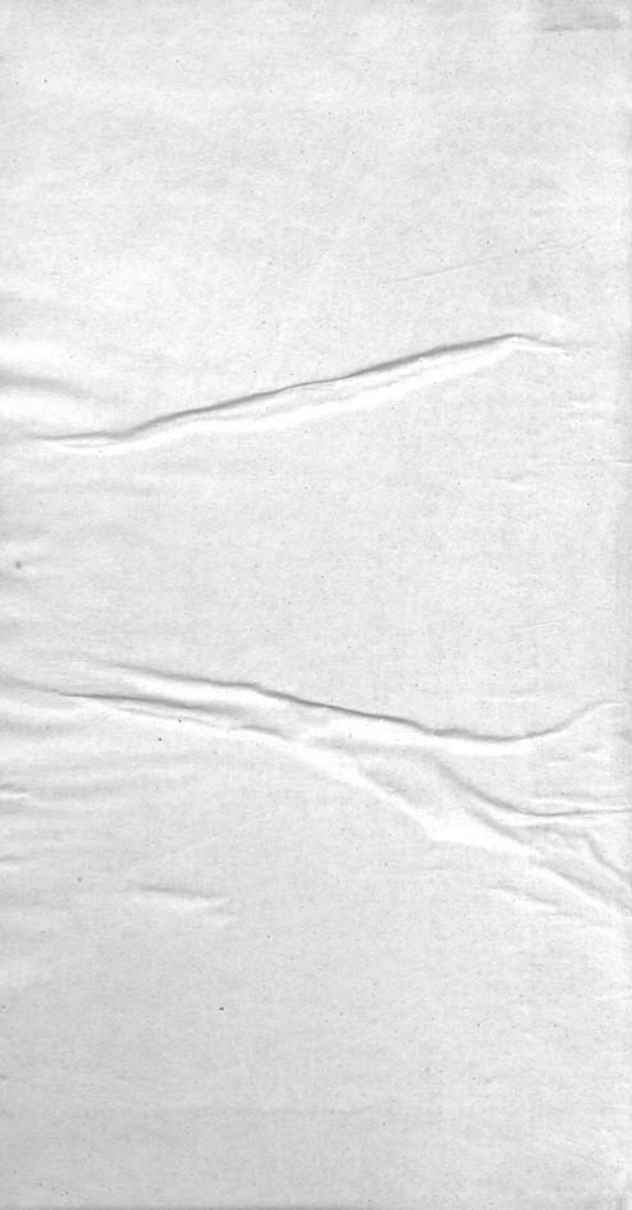
OMO II

V-290









6

HISTOIRE  
DES CHEVALIERS  
DE MALTHE.

---

*TOME SECOND.*

---



HISTOIRE

DES CHANGEMENTS

DE LA TERRE

—————

R. 3125

V. - 290

# HISTOIRE

DES

CHEVALIERS HOSPITALIERS

DE

*S. JEAN DE JÉRUSALEM,*

APPELLÉS DEPUIS

CHEVALIERS DE RHODES,

ET AUJOURD'HUI

CHEVALIERS DE MALTHE;

*Par M. l'Abbé DE VERTOT,  
de l'Académie des Belles-Lettres.*

Nouvelle Edition, augmentée des Statuts de l'Ordre,  
& des noms des Chevaliers.

---

---

TOME SECOND.

---

---



A PARIS

Chez BAILLY, Libraire, quai des Augustins,  
à l'Occasion.

---

---

M. DCC. LXXVIII.

*Avec Approbation & Privilège du Roi.*



250748042







# HISTOIRE

DES

*CHEVALIERS HOSPITALIERS*

DE

S. JEAN DE JÉRUSALEM,

*APPELLÉS DEPUIS*

CHEVALIERS DE RHODES,

*ET AUJOURD'HUI*

CHEVALIERS DE MALTHE.

---

---

## *LIVRE QUATRIÈME.*

LES HOSPITALIERS qui s'étoient refugiés dans l'île de Chypre, incertains de leur destinée, fans biens, fans maisons, dépouillés de tout, & la plûpart chargés de blessures, se regardoient dans cette terre étrangere comme dans un exil : tous se reprochoient d'avoir survécu à leurs confreres : l'espérance même, la derniere ressource des malheureux, leur manquoit, & la mort qui emportoit tous

JEAN  
VILLIER

*Tome II.*

A

JEAN DE VILLIERS. les jours quelqu'un des plus blessés, venoit trop tard au gré de leurs desirs.

Dans une si grande désolation, le grand-maître, pour éviter l'entière extinction de son ordre dans le levant, fit une citation générale pour rappeler auprès de lui, les hospitaliers qui étoient dispersés dans la plûpart des provinces de la chrétienté. Ils avoient ordre de se rendre à Limisso, où ce grand-maître par la même citation avoit convoqué un chapitre général pour y délibérer, dans une si triste conjoncture, sur le parti que la religion devoit prendre au sujet de son établissement.

A peine ces ordres furent-ils arrivés en Europe, qu'on vit tous les chevaliers en mouvement : tous quitterent avec zele leur patrie, leurs commanderies, ou les maisons de leurs parens ; nulle excuse sur le défaut d'argent ou de santé ; personne n'eut recours à ces indignes prétextes. Les vieux comme les jeunes accourent le long des côtes de la mer ; les ports en sont remplis, & tous cherchent avec un égal empressement les occasions de s'embarquer. Ceux qui partent les premiers s'estiment les plus heureux ; & malgré l'éloignement des lieux d'où ils partoient, on les vit arriver bientôt les uns après les autres dans les ports de Chypre.

L'île de Chypre dont nous aurons lieu de parler encore plusieurs fois dans cet ouvrage, l'une des plus considérables des îles Asiatiques, est située dans la mer Carpatien-

ne, vers le fond de la mer Méditerranée devant les côtés de la Pamphilie & de la Cilicie, qu'on nomme à présent la Caramie. Le golphe Issique, appelé par les Italiens Golfo-di-Laïazzo, la baigne du côté de l'orient; la mer d'Egypte au midi, celle de Pamphilie vers l'occident; & cette île si célèbre n'est guère à plus de quarante lieues de la Palestine.

Des tyrans particuliers s'en firent les premiers souverains; les rois d'Egypte y établirent leur domination; ils en furent dépossédés par les Romains, les tyrans de presque tout le monde connu; les Grecs succéderent aux Romains. L'île de Chypre faisoit partie de l'empire de Constantinople: les Arabes mahométans, sous le regne du calife Otman, & l'empire d'Héraclius, s'en rendirent les maîtres, les Grecs y établirent depuis leur autorité. Richard-cœur-de-lion, roi d'Angleterre, à son passage pour la terre sainte, s'en empara, & la prit sur Isaac Comnene, qui de gouverneur s'étoit érigé en souverain; & on peut se souvenir que nous avons rapporté que ce prince Anglois la vendit d'abord aux templiers, dont l'ordre étoit alors aussi riche & aussi puissant que beaucoup de souverains; mais que des différens entre l'église Grecque & l'église Latine, ayant excité des séditions continuelles, ils avoient cédé leurs droits à Guy de Lusignan.

On ne peut se dispenser d'ajouter ici que cette couronne passa depuis successivement, sur la tête d'Amalry son frere, qui la laissa

L'Hist. des  
royaumes de  
Jérusalem,  
Chypre &  
Arménie, par  
le P. Etienne  
de Lusignan.  
1624.





JEAN DE  
VILLIERS.

*Affises &  
bons usages  
du royaume  
de Jérusalem,  
par Jean T.  
Abelin, com-  
te de Japha &  
d'Ascalon.*

à Hugues I, son fils, pere de Henri I, son successeur. Celui-ci fut pere de Hugues II, qui mourut jeune & sans enfans; un autre Hugues son cousin germain, & issu de ces braves Normands qui s'étoient emparés sur les Sarrasins de la Calabre, de la Pouille & de l'île de Sicile, & dont le pere avoit épousé la sœur de Henri, fut mis sur le trône; & pour se rendre plus agréable aux Chypriots, prit le surnom de Lusignan. Jean son fils fut héritier de sa couronne, & la laissa à Henri II, qui venoit de recevoir les hospitaliers & les templiers dans son île.

Tel étoit l'état de l'île de Chypre, lorsque par les citations du grand-maître, envoyées dans toute la chrétienté, on y apprit la prise de la ville de Saint-Jean d'Acre par les infideles, l'expulsion entiere des chrétiens de la Palestine, & les pertes presque irréparables que les hospitaliers & les templiers avoient faites à la défense de cette place.

Le pape Nicolas IV étoit alors sur la chaire de saint Pierre. Ce pontife, en apprenant de si tristes nouvelles, en parut consterné, il dépêcha des couriers de tous côtés pour en faire part aux princes chrétiens. Par son ordre & de leur consentement, on tint différens conciles provinciaux pour délibérer sur les moyens les plus prompts & les plus efficaces de recouvrer la terre sainte; & chaque métropolitain lui envoya ensuite le résultat de leurs assemblées.

Conc. gen.  
c. 11. pag.  
1361.

On voit dans les relations & les actes de

ces conciles , que la plûpart des avis se réunirent à prier le pape d'interposer ses bons offices auprès des souverains de la chrétienté , qui étoient en guerre les uns contre les autres , pour les engager à terminer leurs différens par une paix solide & durable , ou du moins par une longue trêve qui les mît en état d'unir leurs forces , & de tourner leurs armes de concert contre les infideles. On marquoit en particulier à ce pontife qu'il devoit sur-tout exhorter Philippe-le-Bel , qui étoit alors sur le trône de la France , & le plus puissant roi de la chrétienté , à se rendre le chef d'une si sainte entreprise , qu'il falloit en même-tems renouveler les défenses des conciles de Latran & de Lyon , de porter des armes aux infideles. Enfin , comme l'expérience faisoit craindre que l'antipathie ne se renouvelât entre les hospitaliers & les templiers , on proposoit au pape d'unir ces deux ordres militaires , de n'en faire qu'un même corps , & sous le même chef ; & que pour éviter les cabales & les brigues si ordinaires dans les élections , ce grand-maître ne fût plus choisi par les suffrages de ses confreres ; mais qu'en cas de vacance , le pape seul & ses successeurs fussent en droit de nommer eux-mêmes ce supérieur.

Le souverain pontife en conséquence de ces différens avis , dépêcha aussi-tôt des légats & des nonces à la plûpart des princes d'occident pour les porter à terminer promptement leurs guerres particulieres , & à lever

JEAN DE  
VILLIERS.

Rainaldus  
ad an. 1291.  
num. 22.

Idem ibid.  
num. 29 &  
30.

cet obstacle qui empêchoit une croisade générale. Il fit représenter en particulier à Philippe-le-Bel que les autres souverains de l'Europe avoient les yeux arrêtés sur lui pour se régler sur sa conduite ; & que s'il prenoit la croix, il devoit être persuadé que ces princes, à son exemple, se croiseroient, & qu'outre le mérite d'une si sainte entreprise, il auroit la gloire de se voir comme le roi des rois, & à la tête de la plûpart des souverains de la chrétienté.

Mais ce prince, d'un esprit solide, & peu en prise à ces sortes d'adulations, crut que les soins qu'il devoit au gouvernement de son état, étoient ses premiers devoirs. Le pape n'en ayant pas reçu de réponse conforme à ses espérances, lui récrivit que si les affaires de son royaume le retenoient nécessairement en Europe, il ne pouvoit au moins se dispenser, pour fournir aux frais de l'armement, de rendre les sommes que Philippe III son pere avoit levées sur le clergé de son royaume, sous prétexte d'une pareille croisade, mais qui n'avoit point eu d'exécution. Le silence que les historiens ont gardé au sujet de cette seconde lettre, fait assez connoître qu'elle n'eut point de succès.

Le souverain pontife ne se contenta pas d'agir auprès des princes de son obédience, & qui étoient dans la communion de l'église Romaine. Comme dans ce projet d'une nouvelle ligue il s'agissoit du recouvrement des saints lieux, également révéérés de tous les



chrétiens Grecs & Latins, & de l'une & de l'autre communion, il en écrivit à Andronic Paleologue, empereur de Constantinople, à Jean Comnene, empereur de Trébisonde, aux rois d'Arménie, d'Ibérie & de Géorgie, quoiqu'ils fussent schismatiques, & qu'ils suivissent le rit Grec.

JEAN DE VILLIERS.

Du Cange, Famil. Bi-quant. p. 192.

Le pape, pour susciter de nouveaux ennemis aux Sarrasins, porta ses vues jusques dans le fond de la Perse: & ayant appris qu'un Tartare descendu de Gengiskan appelé Argon, quoique payen & idolâtre, n'avoit point d'éloignement pour les chrétiens, il lui envoya en ambassade deux freres mineurs pour travailler à sa conversion, & pour tâcher en même tems de l'engager à porter ses armes dans cette partie de la Syrie voisine de la Perse, pendant que les chrétiens attaqueroient la Palestine. Mais les deux franciscains trouverent ce prince mort dès l'année précédente.

Valding n. 4. & 5.

Haiton, seigneur de Ghurchi, ch.

45.

Ce fut à quoi se terminerent alors tous les offices de ce pape, qui, pendant le siège de Saint-Jean d'Acree, n'avoit jamais voulu contribuer de ses propres fonds au secours des assiégés. Les mesures qu'il prit depuis, tant d'ambassades, qui avoient plus d'éclat que de solidité, furent encore déconcertées par sa mort; & la difficulté d'unir tant de princes de différentes religions, ou qui avoient des intérêts opposés, fit enfin échouer sous son successeur, le projet d'une croisade. Aucun prince ne prit les armes, & tous les chrétiens d'occident demeurèrent dans une triste indif-

férence pour le recouvrement de la terre sainte. Il n'y eut que les hospitaliers qui, pour déférer aux ordres du grand-maître, s'étoient déjà rendus à Limisso dans l'île de Chypre.

Ce grand maître tint peu après un chapitre général. Depuis la fondation de l'ordre, on n'avoit point encore vu une assemblée composée d'un si grand nombre de chevaliers de différentes nations; tout l'ordre étoit passé, pour ainsi dire, dans l'île de Chypre. Le grand-maître parut dans l'assemblée avec une contenance triste, mais qui ne lui faisoit rien perdre de cet air de grandeur que donne la vertu, & que les plus grands malheurs ne peuvent abattre: & adressant particulièrement la parole aux chevaliers qui venoient d'arriver d'occident: « Votre diligence à vous rendre » à nos ordres, & le courage dont vous paroissez animés, *leur dit-il*, me font voir, » malgré toutes nos pertes, qu'il y a encore » au monde de véritables hospitaliers, capables de les réparer. Jérusalem, mes chers » freres, est tombée, comme vous savez, sous » la tyrannie des infideles; une puissance barbare, mais formidable, nous a forcés d'abandonner pied à pied la terre sainte. Depuis plus d'un siècle, il a fallu livrer autant de combats que nous avons défendu de places. saint-Jean d'Acre vient d'être témoin de nos derniers efforts, & nous avons laissé ensevelis sous ses ruines, presque tous nos chevaliers. C'est à vous à les remplacer; c'est

de votre valeur que nous attendons notre  
 retour dans la terre sainte , & vous portez  
 dans vos mains la vie , les biens & la liberté  
 de vos freres , & sur-tout de tant de chré-  
 tiens qui gémissent dans les fers des in-  
 fideles ».

JEAN D:  
 VILLIERS.

Les plus anciens commandeurs , au nom de l'assemblée , ne répondirent à un discours si touchant , que par une généreuse protestation de sacrifier leurs vies , pour délivrer la terre sainte de la tyrannie des barbares ; & on voyoit couler des yeux des plus jeunes chevaliers des larmes de sang , & toutes brûlantes , que l'impatience de se venger des Sarrafins faisoit répandre à cette courageuse jeunesse. Mais comme il falloit donner une forme constante à ce nouvel établissement , avant que de recommencer la guerre , on examina d'abord dans quel endroit l'ordre fixeroit sa résidence.

Nous avons dit que le roi de Chypre leur avoit assigné pour retraite Limisso , ancienne ville , décorée d'un titre épiscopal , & située au côté méridional de l'île. Mais des corsaires Arabes & Sarrafins l'avoient ruinée depuis long-tems. Ce n'étoit plus alors qu'un grand bourg ouvert de tous côtés : on voyoit seulement au milieu un château assez fortifié , & assez garni d'artillerie , pour empêcher l'abord & les descentes des corsaires. Quelques chevaliers qui s'y trouvoient un peu trop à l'étroit , proposoient qu'on se retirât dans quelque port d'Italie , mais le grand-maître & les

premiers de l'ordre rejetterent cet avis avec indignation. Ils représentèrent que leur devoir & l'esprit de leur institut ne leur permettoient pas de s'éloigner du voisinage de la terre sainte, & qu'ils devoient toujours être à portée de profiter des occasions qui se présenteroient, d'y porter de nouveau leurs armes. Ce sentiment fut reçu avec un applaudissement général. Il s'en fit même un règlement, & comme un statut perpétuel. Quoique la religion n'eût pas dans cette bourgade des logemens suffisans, les premiers soins du grand-maître furent de pourvoir à celui des pauvres & des pèlerins : on reprit, peu de tems après, toutes les fonctions de l'hospitalité. A l'égard des chevaliers & des religieux militaires, il fut arrêté qu'on armeroit incessamment les vaisseaux de l'ordre, qui avoient passé les chevaliers, soit de la Palestine, ou de l'Europe dans l'île de Chypre ; qu'ils s'en serviroient pour escorter les pèlerins, qui nonobstant la perte de Jérusalem, ne laissoient pas de visiter les lieux saints, comme cela se pratiquoit avant la première croisade, en payant aux infideles, le tribut ordinaire qu'ils exigeoient à l'entrée de cette ville.

On ne fut pas long-tems sans voir sortir de différens ports de l'île, plusieurs petits bâtimens de différentes grandeurs, qui dans les tems de passage, c'est-à-dire, vers la fin des mois de mars & d'août, s'avançoient le long des côtes de l'Europe, pour y recueillir les pèlerins, & qui par le même esprit de charité, les ramenoient dans leur patrie. Des corsaires

infidèles accoutumés à faire leur proie ordinaire de ces pèlerins, tomberent sur ces premiers vaisseaux de la religion; mais ils y trouverent des défenseurs dont ils n'avoient pas encore éprouvé la valeur & la résistance. Plusieurs de ces armateurs furent enlevés par les hospitaliers, qui revenoient souvent en Chypre avec des prises considérables. Ils s'attachoient sur-tout aux vaisseaux du soudan d'Egypte, l'ennemi déclaré des hospitaliers. Ces prises augmentèrent insensiblement les armemens de l'ordre; on bâtit depuis des galeres, on construisit quelques vaisseaux, bientôt il sortit des escadres considérables des ports de Chypre, & le pavillon de saint Jean à la fin, se fit respecter dans toutes ces mers.

Tel fut le commencement des armemens maritimes dans l'ordre de saint Jean de Jérusalem. La perte d'Acre, & la retraite forcée des hospitaliers dans l'île de Chypre, pour ne pas laisser languir leur courage, leur fit prendre le parti de la mer, & je ne fais si les grands succès qu'ils y ont eus depuis quatre cens ans, & ce nombre infini de chrétiens qu'ils ont préservés d'un affreux esclavage, ou dont ils ont rompu les chaînes, ne dédommagent pas avantageusement cet ordre de la perte de tant de chevaliers qui avoient péri à la défense de Saint-Jean d'Acre.

Nelech-Seraph, ce soudan d'Egypte qui en avoit fait la conquête, irrité des prises que les hospitaliers faisoient sur ses sujets, & de voir renaître, pour ainsi dire, un ordre qu'il



croyoit avoir entièrement détruit , résolut d'en poursuivre les restes jusques dans l'île de Chypre , & de les en chasser. Il arma une puissante flotte , chargée de troupes de débarquement ; mais des guerres civiles qui survinrent dans ses états , l'y retinrent malgré lui , & la mort de ce prince , qui fut tué dans une bataille qu'il perdit contre des rebelles , délivra les hospitaliers & les templiers des périls d'un siège , dans une place ouverte de tous côtés , & qui , si on en excepte le château , n'avoit point d'autres fortifications que le courage de ces chevaliers.

Le grand-maître , pour prévenir de pareils desseins de la part de Malec-Nazer , successeur de Seraph , demanda au roi de Chypre la permission de fortifier Limisso , & il l'obtint sans peine , d'un prince à qui rien ne coûtoit que l'argent. Les hospitaliers employèrent ce qu'ils en avoient , pour élever du côté de la mer quelques bastions de terre. Le grand-maître travailla depuis au rétablissement de la discipline régulière , que l'exercice continuel des armes , les combats , les courses , & même le pillage & le butin avoient fort affoiblie.

La plûpart des chevaliers , enrichis des prises qu'ils faisoient sur les infideles , au lieu d'en porter le produit dans le trésor de l'ordre , suivant leur devoir , employoient souvent dans le luxe ces biens qu'ils s'approprioient. Des riches étoffes qu'ils trouvoient dans leurs prises , ils commencerent à s'habiller plus

magnifiquement qu'il ne convenoit à des religieux. La délicatesse de leurs tables étoit égale à la richesse de leurs habits : la dépense qu'ils faisoient en chevaux répondoit à cette profusion, & l'air dangereux d'une île que l'aveugle gentilité avoit consacrée à Vénus, faisoit de fâcheuses impressions parmi la jeunesse de l'ordre.

On s'apperçut bientôt que plusieurs hospitaliers, pour soutenir une dépense si odieuse, s'endettoient ; & par un autre abus qui s'étoit introduit dans les provinces en-deçà de la mer, les prieurs pendant les dernières guerres de la terre sainte, s'étoient mis comme en possession de donner l'habit religieux & la croix à des novices, sans en examiner assez exactement la naissance & même la vocation : ce qui auroit bientôt avili un ordre si illustre.

1292.

Pour réformer cet abus, on tint deux chapitres généraux. Dans le premier, il fut défendu à tout hospitalier militaire, d'avoir plus de trois chevaux de service pour sa personne, ni d'en monter qui eussent des harnois enrichis d'or ou d'argent ; & par une autre ordonnance, il fut expressément défendu aux prieurs de recevoir aucun novice, sans une commission du grand-maître. Mais on excepta de cette défense le bailliage des Espagnes, où l'ordre auroit été bientôt détruit, si, pour remplacer les pertes qu'on y faisoit tous les jours contre les Maures du royaume de Grenade, il eût fallu pour recevoir un nouveau chevalier, attendre un brevet & une permission.

du grand-maître , dont la résidence étoit dans une contrée si éloignée , & qui même se pouvoit trouver alors en mer , & engagé dans quelque entreprise contre les infideles.

Ce fut dans le second chapitre général , qu'on fit un réglemeut qui parut fort nécessaire par rapport aux dettes particulieres , que les chevaliers avoient laissées en mourant. Il fut ordonné qu'elles seroient acquittées de la vente de leurs équipages , & que si cette sorte de biens ne suffisoit pas , le reste du payement se prendroit sur les fonds que chaque chevalier auroit consacré au service de la religion , en entrant dans l'ordre , ou sur les donations particulieres qu'on lui auroit faites , & dont il auroit joui par usufruit pendant sa vie : tous réglemens qui supposent les abus dont nous venons de parler , & auxquels on tâcha de remédier par des loix nouvelles.

Ce relâchement dans la discipline réguliere avoit en partie sa source dans l'état où se trouvoit alors l'église universelle : il y avoit plus de deux ans qu'elle étoit privée de son chef visible. Les souverains pontifes avoient toujours conservé une inspection particuliere sur la conduite des hospitaliers. Pendant la vacance du saint siége , on fut obligé de dissimuler des abus que les richesses introduisoient dans l'ordre. Enfin , les cardinaux qui pendant vingt-sept mois , par une obstination peu édifiante , n'avoient pu s'accorder sur le choix d'un pape , se déterminèrent enfin en faveur d'un reclus , appelé



*Pierre de Mourrhon*, recommandable par son éminente piété, & depuis fondateur d'une congrégation particulière de moines, connus sous le nom de *célestins*. Les cardinaux lui envoyèrent le décret de son élection, par *Berauld de Gout*, archevêque de *Lyon*, qui fut accompagné par quatre autres députés, auxquels se joignit de son mouvement particulier, le cardinal *Pierre Colonne*. Ces députés trouverent ce pieux religieux enfermé dans une cellule bâtie sur le haut d'une montagne, proche de la ville de *Sulmone*, dans le royaume de *Naples*, d'où il ne parloit que par une petite fenêtre grillée, à tous ceux que l'odeur de ses vertus attiroit auprès de lui, & qui l'alloient consulter sur la conduite qu'il falloit tenir pour arriver plus sûrement à la perfection chrétienne. Les députés du conclave, à travers de cette grille, apperçurent un vénérable vieillard, âgé d'environ soixante-douze ans, pâle, exténué par des austérités continuelles, les cheveux hérissés, une longue barbe négligée, & les yeux enflés des larmes qu'il répandoit continuellement dans ses prières. L'archevêque de *Lyon*, en lui présentant l'acte de son élection, lui déclara qu'il avoit été choisi tout d'une voix, dans le conclave, pour chef de l'église, & le conjura au nom de *Dieu*, d'acquiescer à sa vocation, & de donner un prompt consentement à un choix si nécessaire à la chrétienté, depuis la longue vacance du saint siège. Le saint homme se prosterna le front

JEAN DE  
VILLIERS.

6 Juillet  
1294.  
*Bolland.*  
tom. 15, p.  
416 & 429.

contre terre , & après avoir demeuré un tems considérable en prieres , il se releva ; & craignant de résister à la volonté de Dieu , il consentit à son élection : il fut depuis sacré à Aquila , ville de l'Abruzze , sous le nom de Célestin V.

Le nouveau pape ne fut pas plutô sur la chaire de saint Pierre , qu'il donna à l'ordre de saint Jean des marques de son attention sur leur conduite. Il les exhorta en des termes également vifs & touchans , à se souvenir de la profession religieuse qu'ils avoient embrassée , & des vœux solennels qu'ils avoient prononcés au pied des autels. Pour joindre les secours temporels aux spirituels , ce saint pontife ayant appris que ces chevaliers avoient perdu en défendant la terre sainte , tous les biens que leur ordre possédoit dans la Palestine , adressa une bulle au grand-maître , par laquelle , en considération de ces pertes & de leurs services , il les dispensoit de payer à l'avenir leur part de certaines contributions que les papes , le collège des cardinaux , & les légats sur-tout exigeoient avec rigueur , & d'une maniere purement arbitraire , dans l'étendue de leur légation , souvent même aux dépens des ornemens & des vases sacrés des églises.

Ce n'étoit pas le seul abus que le saint pape eut bien voulu réformer ; mais il y trouva tant d'obstacles , joint au peu de capacité qu'il se sentoit pour le gouvernement , qu'il écouta volontiers les suggestions de certains cardinaux ,

qui abusant de la délicatesse de sa conscience, & dans l'espérance de remplir sa place, lui en exagéroient les obligations & les dangers. On prétend même que le cardinal Cajétan qui y aspirait, n'épargna ni artifices, ni fourberies, pour persuader au saint homme qu'il devoit abdiquer sa dignité, & qu'il aposta même un scélerat qui, contrefaisant l'ange de lumière, lui ordonna de la part de Dieu, & sous peine de damnation, de retourner dans sa cellule.

Célestin, homme simple, prit la voix d'un fourbe pour celle du ciel; d'ailleurs, il aima mieux rentrer dans la condition privée d'un moine, que de rester plus long-tems dans une dignité où il ne lui étoit pas permis de faire le bien qu'il souhaitoit, & d'empêcher le mal qu'il ne pouvoit souffrir. Enfin, soit inspiration, soit dégoût pour une cour où la politique l'emportoit sur les maximes de l'évangile, avec un courage qui n'avoit point encore eu d'exemple, & qui peut-être n'en aura jamais, il proposa lui-même, & il fit son abdication en plein consistoire (a). Le cardinal Cajétan, qui lui avoit procuré toutes les facilités pos-

(a) Ego Celestinus papa quintus, motus ex legitimis causis, id est, causâ humilitatis, melioris vitæ, & conscientiæ illæse, debilitate corporis, defectu scientiæ & malignitate populi, & infirmitate personæ; & ut præteritæ consolationis vitæ possim reparare quietem, spontè ac liberè cedo papatui, & expressè renuntio loco, & dignitati, oneri & honori, dans plenam & liberam facultatem ex nunc sacro cœtui cardinalium eligendi & providendi duntaxat canonicè universali ecclesiæ de pastore. *Bos. t. 2. l. 1. p. 7.* Rainald. ad ann. 1294. n. 23.

sibles pour faire accepter sa démission, en recueillit le fruit dans le prochain conclave, & se vit, à la faveur de sa brigade, dans cette éminente place, & au comble de ses souhaits. Il prit le nom de Boniface VIII. prélat savant en l'un & l'autre droit, habile dans le gouvernement & consommé dans les affaires d'état; mais d'une ambition sans bornes, avare, vindicatif, même cruel, & qui pendant tout son pontificat, ne fut occupé que du projet chimérique d'unir l'un & l'autre glaive; & à la faveur de l'autorité purement spirituelle, dont il étoit revêtu, de s'attribuer, sous différens prétextes, une domination temporelle sur les états de tous les princes chrétiens; ambition dont son prédécesseur fut la première victime.

Célestin, par son abdication, redevenu frère Pierre de Mourrhon, se flattoit d'avoir rompu tous ses engagements, & recouvré sa liberté. Le saint homme n'en vouloit faire d'usage que pour le choix d'un désert, où inconnu à toute la terre, il pût achever le reste de ses jours; mais Boniface craignant que par un nouveau scrupule, il ne révoquât sa démission, le fit arrêter; & pour reconnoître les dispositions les plus secrètes de son prisonnier, il l'obligea de se confesser à lui. Les déclarations les plus sincères du pieux reclus ne le rassurèrent point; on prétend que pour se tirer tout-à-fait d'inquiétude, il le fit périr à force de mauvais traitemens. Il l'avoit fait enfermer comme un criminel dans

un cachot affreux , & si petit , qu'il n'y avoit pas assez de place pour y pouvoir mettre un méchant grabat. De barbares geoliers qui le gardoient à vue , interrompoient son sommeil , si-tôt qu'il fermoit les yeux , pour prendre un peu de repos ; par ce cruel artifice , on eut bientôt éteint le peu de vie qui lui restoit. Le pape , par une conduite si inhumaine , devint odieux à tous les gens de bien. Il courut alors dans le monde une espece de prophétie , où l'on faisoit dire à Célestin , en parlant de son successeur , & des fourberies dont il s'étoit servi pour parvenir à la papauté : « Tu es » monté sur le trône de saint Pierre en renard ; » tu regneras comme un lion , & tu mourras » comme un chien ». Mais il y a bien de l'apparence que cette prédiction , comme beaucoup d'autres , ne fut inventée qu'après les événemens.

Quoi qu'il en soit , Boniface qui ne se croyoit pas moins le successeur des Césars que de saint Pierre , ne fut pas plutôt en sa place , qu'il témoigna une prédilection particulière pour les hospitaliers & pour les chevaliers du temple. Il n'ignoroit pas que ces deux corps étoient composés au moins pour la plûpart de gentils-hommes & de braves guerriers , & il n'oublia ni graces , ni bienfaits pour les attacher plus étroitement au saint siége , & à ses propres intérêts.

Les hospitaliers de saint Jean éprouverent les premiers les effets de sa protection. Les rois d'Angleterre & de Portugal , depuis la

JEAN DE  
VILLIERS.

perte de la terre sainte ne prétendoient point que les hospitaliers qui avoient des commanderies dans leurs états, en fissent sortir les revenus, & les envoyassent dans le Levant : prétentions d'un dangereux exemple, & qui pouvoient avoir des suites fâcheuses de la part des autres souverains de la chrétienté.

Les deux rois dont nous parlons, arrêterent même ces deniers qui furent mis en sequestre, & pour justifier leur conduite, ils publioient que les commanderies de l'ordre n'ayant été fondées dans leurs états par les rois leurs prédécesseurs, ou par leurs sujets, que pour la défense de la terre sainte, on ne pouvoit, depuis que les infideles s'en étoient emparés, faire un plus digne usage du revenu de ces grands bénéfices, qu'en les employant en faveur des pauvres de chaque nation, au lieu de faire passer cet argent dans l'île de Chypre, où il ne servoit qu'à entretenir le luxe & les plaisirs des chevaliers de saint Jean.

Mais ces reproches qui n'étoient peut-être pas sans fondement à l'égard d'un grand nombre de commandeurs, ne firent aucune impression sur l'esprit de Boniface. Ce pontife qui ne connoissoit point d'autre manière de traiter avec les têtes couronnées, que celle de la hauteur, menaça ces deux princes des foudres de l'église, s'ils ne révoquoient leurs ordonnances. Il leur fit dire que les hospitaliers cherchoient moins un asyle dans l'île de Chypre, que la facilité, s'ils en trouvoient l'occasion, de recommencer

la guerre, & de rentrer dans la terre sainte; qu'ils remplissoient même également les obligations de leur état dans cette île, comme dans la Palestine; qu'ils y tenoient un hôpital ouvert à tous les pauvres, & des vaisseaux dans les ports pour l'escorte & la sûreté des pèlerins; & que cet ordre militaire si utile à l'église, étant sous la protection particulière des papes, il ne pourroit pas se dispenser de se servir de l'autorité qu'il ne tenoit que de Dieu seul, contre les usurpateurs des biens consacrés à la défense de la chrétienté. Les menaces de ce pontife plus efficaces que ses raisons firent plier les deux rois; leurs ordonnances furent révoquées, & le sequestre levé.

Le pape traita encore avec plus de hauteur Henri de Lusignan, roi de Chypre. Ce prince, comme on le vient de voir, avoit donné retraite dans son île aux hospitaliers & aux templiers, mais dans la crainte qu'ils ne s'y rendissent aussi puissans qu'ils l'avoient été dans la Palestine, il leur avoit défendu, par un édit solennel, d'y acquérir aucun fonds; & le pape, par complaisance pour ce monarque, avoit autorisé cet édit par des bulles particulières. Le roi de Chypre les avoit assujettis à une espèce de capitation générale, dans laquelle le clergé de son royaume, & le corps de sa noblesse étoient compris comme le simple peuple. Le pape en fut bientôt instruit; il ne falloit à ce pontife que le moindre prétexte pour étendre son autorité; ainsi il ne manqua pas

JEAN DE  
VILLIERS.

d'éclater. Il traita cette imposition de pure entreprise sur les privilèges qu'il avoit plû au saint siège d'accorder aux ordres militaires, & il en écrivit au roi de Chypre en souverain, & dans les termes les plus fiers & les plus absolus.

« Nous ordonnons, *lui dit-il*, & nous  
 » voulons que cette taille que le vulgaire  
 » appelle capitation, & dont le nom est hor-  
 » rible & détestable, soit absolument abolie,  
 » & que le roi ne la puisse pas même impo-  
 » ser sur ses sujets particuliers, sans permis-  
 » sion du saint siège. A l'égard des autres tri-  
 » buts, nous en déclarons pareillement les  
 » freres hospitaliers de saint Jean de Jérusa-  
 » lem, & les freres de la milice du temple  
 » absolument affranchis ». Le pape ajoute  
 dans ses lettres, que quoique le saint siège  
 eût autorisé par une bulle, l'édit qui inter-  
 disoit toute acquisition aux religieux mili-  
 taires, le roi ne devoit pas cependant inter-  
 préter ce consentement du saint siège à la  
 rigueur, & empêcher ces chevaliers d'agran-  
 dir du moins leurs clôtures, & d'acheter des  
 maisons voisines de leur maison principale,  
 & nécessaires pour le logement d'un grand  
 ordre, qui, outre les pélerins & les pauvres,  
 entretenoit en tout tems un corps de milice  
 pour armer ses vaisseaux.

Ces lettres de l'impériefx pontife bles-  
 serent Henri de Lusignan par l'endroit le  
 plus sensible aux princes, je veux dire, dans  
 son autorité souveraine : & ce roi n'oublia

Rainald. ad  
ann. 1298.



rien pour en faire sentir tout le poids aux religieux militaires. Il déclara hautement qu'il ne souffriroit point au milieu de ses états des gens qui se prétendoient indépendans de toute autre puissance que de celle des papes. Ainsi ses ministres , malgré la défense de Boniface , contraignoient les chevaliers à payer leur capitation ; & ce prince avare assujettit le clergé du royaume au même tribut. La noblesse n'en fut pas exempte : & le peuple , qui paye ordinairement plus que les autres ordres de l'état , & qui paye toujours le premier , se trouva le plus maltraité.

L'avidité de ce prince excita un mécontentement général. Les templiers naturellement fiers & hautains , & qui par le besoin que les rois de Jérusalem avoient eu de leurs secours , avoient acquis une espece d'indépendance , irrités contre Henri , fomentoient le mécontentement de la nation , qui à la fin dégénéra dans une révolte déclarée ; Amauri , prince titulaire de Tyr , & frere du roi , en étoit le chef muet. Ce prince ambitieux aspiroit à la couronne ; & quand par lui-même & par ses émissaires , il se fut assuré des troupes & des habitans de la capitale , il leva le masque , se mit à la tête des rebelles , fit arrêter le roi ; & pour éloigner ce prince des yeux du peuple susceptible de compassion , & naturellement inconstant , il l'envoya chez Haïton , roi d'Arménie , dont il avoit épousé la sœur , qui confina ce prince infortuné dans un château

JEAN DE  
VILLIERS.

situé dans les montagnes voisines de la Cilicie. Amauri fit ensuite déclarer le roi son frere, inhabile au gouvernement, & il se disposoit à prendre sa couronne, lorsqu'un valet-de-chambre du roi détrôné, appelé Simonet, toujours fidele à son premier maître, quoiqu'il eût passé au service de l'usurpateur, se prévalant des entrées qu'il avoit dans son appartement, le poignarda dans son lit; ce qui causa une nouvelle révolution, & dans laquelle le roi Henri recouvra sa liberté & sa couronne. Le grand-maître des hospitaliers ne prit point de part dans tous ces mouvemens, & il mourut peu de tems après le retour du roi de Chypre dans ses états.

Les hospitaliers mirent en sa place O DON DE PINS, de la langue de Provence, originaire d'une maison illustre, tirée en Catalogne, & dont la maison de Pins en Languedoc, qui porte les mêmes armes, prétend descendre. Odon de Pins étoit un chevalier très-âgé, rempli de piété, & reconnu pour exact observateur de la discipline réguliere. Tant qu'il ne fut que simple particulier, tous ses confreres le crurent digne de la grande-maîtrise; mais à peine fut-il parvenu à cette éminente dignité, qu'on s'aperçut qu'il lui manquoit beaucoup de qualités propres pour le gouvernement, sur-tout dans un ordre dont les fonctions ne regardoient pas moins l'exercice des armes, que la priere & les œuvres de charité; il croyoit avoir rempli tous ses devoirs quand il avoit passé

O DON DE  
PINS.

Libro 1. de  
la Coronica  
de la Religion  
de S. Jean,  
p. 127, Dom  
Juan, Auguf-  
tin de Funes  
en Valentia,  
126.

les

les journées entières au pied des autels. Peut-être étoit-il plus dévot qu'il ne convenoit dans sa place ; & peut-être aussi que ses religieux ne l'étoient pas autant qu'ils devoient l'être. De cet excès d'amour pour la retraite, on vit naître une espece de négligence pour tout ce qui regardoit les entreprises militaires.

Les chevaliers qui , après avoir perdu tous les biens qu'ils possédoient dans la Palestine , ne subsistoient presque plus que du gain qu'ils faisoient par la course , murmurèrent hautement de son indifférence pour les armemens : la plupart en porterent leurs plaintes au pape , auquel ils demanderent la permission de le déposer. Boniface le voulut entendre sur les griefs de ses religieux , & le cita à Rome. Odon qui savoit mieux obéir que commander , se mit aussi-tôt en chemin ; mais il mourut avant que d'avoir pu arriver dans cette capitale du monde chrétien. Les hospitaliers en ayant reçu la nouvelle , lui donnerent pour successeur frere GUILLAUME DE VILLARET , de la langue de Provence , grand-prieur de saint Gilles , & qui étoit actuellement dans son prieuré. Ce seigneur avoit alors un frere aussi chevalier , & des premiers de l'ordre ; & le monastere des hospitaliers de saint Jean de Fieux en Quercy , étoit gouverné par Jourdain de Villaret leur sœur.

Quoique le nouveau grand-maître eût reçu les nouvelles de son élection , il ne se pressa point de partir pour l'île de Chypre ;



1292.

il voulut visiter par lui-même tous les prieurés des langues de Provence, d'Auvergne & de France; & par de si dignes soins, il rétablit la discipline régulière qu'il affermit encore par un chapitre qu'il convoqua dans la commanderie de la Tronquière, membre dépendant du grand prieuré de saint Gilles. Parmi plusieurs réglemens très-utiles qu'il y fit, ce fut dans ce chapitre qu'il soumit les maisons hospitalières de Beaulieu, de Martel & de Fieux, occupées par des dames religieuses de l'ordre, à la visite du grand-prieur de saint Gilles & de ses successeurs. La supérieure de Beaulieu est élective & perpétuelle, prend le titre de grande prieure, & porte la grande croix.

La maison de Belvet ou de Beaulieu, dans son origine, n'étoit qu'un hôpital fondé par les seigneurs de la maison de Themines vers l'an 1220, entre Figeac & Rocamadour, en faveur des pauvres & des pèlerins qui y passoient pour aller à la terre sainte. En 1259, un seigneur de Themines, appelé Guibert, & Aigline sa femme, donnerent à l'ordre de saint Jean de Jérusalem, cette maison avec tous les biens qui y étoient attachés (a). Cette donation fut acceptée de

(a) L'ancienne maison de Themines, après être fondue successivement dans celles de Cardaillac & de Penne, est passée dans la maison de Lauzière, d'où est sorti à la fin du seizième siècle, Pons de Lauzière Themines, chevalier des ordres du roi, maréchal de France, sénéchal & gouverneur de la province de Quercy.

la part de l'ordre par frere Pierre Gérard , commandeur des maisons de Quercy , & frere Feraud de Baras , grand commandeur des maisons du côté de la mer , ainsi que porte le titre de cette donation : ce qui se doit entendre apparemment de la premiere dignité de l'ordre après la grande maîtrise , & attachée par préférence à la langue de Provence. Ce fut dans le chapitre de la Tronquiere que Guillaume de Villaret , devenu grand-maître , donna l'habit & la croix de l'ordre à plusieurs filles de qualité qui s'étoient dévouées dans cet hôpital au service des pauvres , & il y établit pour prieure , Aigline de Themines , fille des fondateurs. Ce grand-maître soumit cette maison à la visite du grand-prieur de saint Gilles , & fit plusieurs autres réglemens , auxquels Aigline & quatre autres dames députées de la communauté , & qui s'étoient rendues à la Tronquiere , se soumirent : ce qui fut depuis ratifié dans une assemblée particuliere de leur chapitre.

On ignore le tems de la fondation de la maison de Martel , située dans la ville de ce nom , & qui a porté long-tems celui d'hôpital de la vraie Croix. A l'égard d'une autre maison de l'ordre , appelée Fieux , Jourdain de Villaret , sœur du grand-maître & de Foulques de Villaret , chevalier de l'ordre , en étoit alors la premiere prieure , comme on le peut voir dans le catalogue des supérieures de cette maison. Mais comme elle a été depuis réunie à celle de Beaulieu ,

GUILLAUM.  
DE  
VILLARET.

nous ne nous y arrêterons pas ; il suffit de remarquer que dans ces trois maisons , aussi bien que dans celle de Toulouse , qui est d'une fondation moderne , & dans toutes celles de l'ordre , en quelque contrée qu'elles fussent situées , la naissance des dames religieuses doit être très-noble , & qu'on exigeoit à leur égard , les mêmes preuves que pour les chevaliers.

Leur habillement consistoit dans une robe de drap rouge , avec un manteau de drap noir , & sur lequel on attachoit une croix de toile blanche à huit pointes , usage qui a varié en différentes provinces & en différens siècles , & dont nous rapporterons les motifs dans la suite de cette histoire.

Ce fut à la fin de ce même siècle , & pendant le magistère de Guillaume de Villaret , que le pape Boniface VIII considérant la perte que les chevaliers de saint Jean avoient faite de tous leurs biens dans la Palestine , unit à la manse magistrale la célèbre abbaye de la sainte Trinité de Venouse , dans le royaume de Naples , afin de mettre cet ordre militaire en état de continuer ses armemens. Ce pape , par sa bulle de l'an trois de son pontificat , déclare qu'il a été porté à supprimer les moines qui occupoient cette maison , à cause du dérèglement de leurs mœurs ; & que par une raison contraire , il a jugé à propos d'en gratifier les hospitaliers qui exposoient tous les jours leurs vies pour conserver celles des pèlerins , & leur assurer le

*In Arch. Va-*  
*ric. ex Regis.*  
*Bon. 8. p. 2.*  
*fol. 308.*

chemin de la terre sainte. Ce fut presque en même-tems , & par un pareil motif , que Henri , marquis de Hochberg , de la maison de Bade , avant que d'entrer dans l'ordre des templiers , donna aux hospitaliers sa seigneurie de Heiterseim , située proche Fribourg , & qui est à présent la résidence ordinaire des grands-prieurs d'Allemagne. Cette donation fut confirmée vingt ans après par Henri & Rodolphe , marquis de Hochberg.

Le grand-maître se rendit à Rome pour remercier le pape de ses bienfaits ; & après avoir reçu sa bénédiction , il en partit pour l'île de Chypre , & arriva heureusement à Limisso , dans la maison chef - d'ordre. Il y étoit attendu avec impatience , non-seulement par la prévention où l'on étoit de sa sagesse & de sa capacité dans le gouvernement ; mais encore dans l'espérance que par sa présence & par ses soins , il donneroit un nouveau degré de chaleur au projet d'une ligue qu'on proposoit pour chasser les Sarrasins de la terre sainte.

Gazan , fils d'Argun , dont nous avons parlé , khan des Tartares Mogols , roi de Perse , & un des descendans ou des successeurs de Gengiskan , étoit à la tête de cette ligue. Pachimere , historien Grec & contemporain , nous fait un portrait de ce Tartare qui est trop beau , s'il est fidele , pour ne pas trouver ici sa place. « Quand ce prince , dit cet histo-  
rien , monta sur le trône , il jetta les yeux sur l'histoire de Cyrus & d'Alexandre le

1300.

Pachim. l. 2



GUILLAUM.  
D L  
VILLARET,

» Grand, pour en tirer le modele de sa  
 » conduite. Il admiroit sur-tout les grandes  
 » qualités du vainqueur de Darius. Dans les  
 » expéditions militaires, il se servoit volon-  
 » tiers des Ybériens ; & c'étoit , dit cet his-  
 » torien , autant pour la piété sincere de cette  
 » nation , & pour son attachement fidele à la  
 » religion chrétienne , que pour le courage  
 » intrépide qu'ils faisoient paroître dans les  
 » combats. Comme il favoit que la croix est  
 » le trophée des chrétiens , il la mit au haut  
 » de ses enseignes , & ce fut sous la protection  
 » de ce signe de notre salut , qu'il emporta  
 » de célèbres victoires sur le soudan d'E-  
 » gypte. Il entra dans la Palestine ; & pour  
 » gratifier les Ybériens qui étoient dans son  
 » armée , il attaqua la ville de Jérusalem : &  
 » peu s'en fallut qu'il ne délivrât le tombeau  
 » du Sauveur de la tyrannie des infideles ».

Il n'y a personne , qui en lisant ce trait de  
 l'histoire de Pachimere , ne se persuade que  
 Gazan étoit chrétien. Mais tous les autres  
 écrivains de sa nation , Arabes , Persans ,  
 poètes & historiens , soutiennent que ce  
 prince étoit né payen & idolâtre , comme la  
 plupart des Tartares de ce tems-là , qu'il se  
 fit depuis mahométan , pour s'accommoder  
 à la religion du plus grand nombre de ses  
 sujets , qui faisoient profession de cette secte ,  
 & qu'à la cérémonie de la circoncision , il  
 prit le nom de sultan Mahmoud. L'origine  
 de l'erreur des historiens chrétiens peut ve-  
 nir de ce que ce Tartare avoit épousé une

Voyez la  
 Bibliothèque  
 orientale , sur  
 le mot Gazan.

princesse chrétienne, d'une rare beauté, fille de Livron ou Léon, roi d'Arménie; & que ce prince, par complaisance pour la reine sa femme, lui avoit laissé dans le palais, l'exercice public de sa religion: ce qui a pû faire croire aux missionnaires & aux voyageurs, que Gazan lui-même étoit chrétien.

Quelque tems avant la disgrâce arrivée à Henri, roi de Chypre, il s'étoit formé une ligue entre ce prince Tartare, le roi d'Arménie, son beau-pere & son voisin, le roi de Chypre, Amaury de Lusignan son frere, & les ordres des hospitaliers & des templiers, qu'on regardoit en orient comme la principale force & l'unique ressource des chrétiens.

Haïton, seigneur de Curchy, neveu, d'autres disent seulement parent du roi d'Arménie, témoin oculaire de ces guerres, nous en a laissé une relation assez exacte dans son histoire de Tartarie. C'est de cet auteur que nous apprenons tous les avantages que les princes ligüés eurent sur les Sarrasins. Ils défirent d'abord Nazer, foudan d'Egypte, & lui enleverent, après cette victoire, la célèbre ville de Damas, & ensuite la meilleure partie de la Syrie. Les hospitaliers, qui, dans cette ligue, n'avoient pour objet que de chasser les infidèles de la terre sainte, y rentrèrent sans obstacle à la tête d'un corps de cavalerie que Gazan leur donna pour les soutenir. Ils trouverent le pays ouvert, les villes, ou

Ch. 43.

GUILLAUM. pour mieux dire , de simples bourgades , sans  
 D E fortifications ; Jérusalem sans murailles &  
 VILLARET. sans habitans chrétiens , personne en appa-  
 rence qui s'opposât à leurs conquêtes ; mais  
 ce qui en causoit la facilité , produisit , dans  
 la fuite , l'impossibilité de s'y maintenir. Les  
 Sarrafins , après la prise de Saint-Jean d'Acree ,  
 avoient rasé les fortifications de toutes les  
 places de la Palestine , en sorte que ce royaume  
 n'étoit plus qu'un grand pays exposé à la  
 domination du plus puissant , & de celui qui  
 pouvoit tenir la campagne.

Les hospitaliers , charmés d'avoir pu pénétrer  
 jusques dans la ville sainte , songeoient pour  
 s'y maintenir , à en relever les murailles. Mais  
 le khan des Tartares ayant été obligé de repasser  
 l'Euphrate , de rentrer en Perse & de marcher  
 contre des rebelles qui s'étoient prévalus de son  
 absence , ce prince rappella de la Palestine les  
 troupes qu'il avoit soumises aux ordres des  
 hospitaliers ; & après leur retraite , il n'y eut  
 pas moyen , avec les seules forces de la religion ,  
 de tenir la campagne contre les armées des  
 Sarrafins. En effet , leur soudan rentra aussitôt  
 dans la Palestine , & au bruit de sa marche , à  
 la tête d'un puissant corps de troupes , & sur  
 les nouvelles qu'il s'avançoit droit vers Jérusalem ,  
 les hospitaliers qui y étoient entrés en conquérans ,  
 furent obligés d'en sortir presque en pèlerins.

Cependant , Gazan ayant pacifié assez  
 promptement les troubles qui s'étoient élevés

en son absence dans la Perse , reprit ses premiers desseins contre le soudan d'Egypte. L'habile Tartare , en rétablissant les chrétiens Latins dans la Palestine , n'avoit en vue que de s'en servir dans la suite comme d'une barriere , pour empêcher les Sarrasins d'Egypte d'avoir désormais aucune communication avec la Syrie. Mais ayant reconnu dans la campagne précédente , le peu de forces des rois de Chypre & d'Arménie , & que les ordres militaires ne pourroient pas résister seuls à la puissance du soudan , il jugea bien que pour chasser également les Sarrasins de la Syrie & de la Palestine , & afin que les chrétiens se pussent maintenir dans ce dernier royaume , il falloit intéresser dans cette guerre les princes d'occident , & attirer dans le Levant quelque croisade semblable à celle de Godefroi de Bouillon , qui les avoit chassés de la Palestine.

Tel fut le motif d'une célèbre ambassade qu'il envoya au pape Boniface VIII , & qui passa depuis en France. Il est vrai qu'il y a des historiens qui attribuent cette négociation à Mahomet Gayateddin , appelé autrement Algiaptou , frere & successeur de Gazan. Les Persans , dans leur langue , nommoient ce dernier *Chodabenda* , c'est-à-dire , serviteur de Dieu. L'historien Haïton l'appelle *Carbaganda* ; il dit qu'il étoit né d'une mere chrétienne ; qu'il avoit été baptisé & nommé Nicolas , mais qu'après la mort de sa mere , il se fit musulman. Quoi qu'il en soit de

GUILLAUM.  
DE  
VILLARET.

l'auteur de cette ambassade , celui qui en étoit chargé , étant arrivé à Rome , pria le pape de la part du khan son maître , d'engager les plus puissans princes de sa communion à joindre une partie de leurs forces aux armées qu'il avoit sur pied , pour chasser de concert les Sarrasins de la Syrie & de la Palestine ; & il offroit de laisser aux chrétiens Latins la possession entière de la terre sainte.

Spicil. t. II.  
p. 609.

Cet ambassadeur , pour faire mieux goûter ces propositions , insinuoit adroitement que le khan son maître n'étoit pas éloigné d'embrasser la religion chrétienne (a) : artifice peut-être nouveau en ce tems-là , & trop usé en celui-ci , mais qui sert au moins de preuve que ce prince étoit ou payen ou mahométan. Malheureusement pour le succès d'une si grande entreprise , le pape étoit alors dans les plus violens accès de cette haine implacable qu'il portoit à Philippe-le-Bel , roi de France , qu'il comparoit injurieusement à l'idole de Bel , ou de Baal , par une allusion ridicule , & pleine d'ignorance de ce terme Phénicien. Le sujet de cette haine venoit de ce que Philippe refusoit hautement de reconnoître cet empire

(a) Parisiis ipsâ hebdomadâ Paschæ , venerunt ad regem Franciæ nuntii Tartarorum dicentes , quòd si rex & barones gentes suas in terræ sanctæ subsidium destina-  
rent, eorum dominus Tar-

tatorum rex Sarracenos totis viribus expugnaret , & tam ipse quàm populus suus efficerentur libenti animo christiani. *Contin. Chron. ad ann. 1303.*

absolu & despótique que Boniface s'attribuoit sur tous les états chrétiens. Il convenoit, à la vérité, que les souverains dans leurs états étoient maîtres du temporel ; mais il prétendoit avoir droit de connoître des différens qui naissoient entr'eux, sous prétexte qu'il s'agissoit, disoit-il, de savoir s'ils pouvoient, sans péché, faire la guerre en certaines conjonctures. A la faveur de cette distinction captieuse, le nouveau casuiste vouloit attirer à son tribunal la connoissance & le jugement absolu de tous leurs différens, & il menaçoit ceux qui refuseroient de s'y soumettre, de les excommunier, de mettre leurs états en interdit, & d'absoudre leurs sujets du serment de fidélité. C'étoit le chemin le plus court pour parvenir à une monarchie universelle ; malheureusement pour le succès de pareilles prétentions, ce pontife se vit en tête, dans la personne de Philippe-le-Bel, un prince puissant, naturellement fier & impérieux, infiniment jaloux des droits de sa couronne, bien instruit de ceux des papes, & qui, en leur rendant ce qui étoit dû au chef visible de l'église, soutenoit avec une fermeté invincible, que ces pontifes n'avoient, à l'égard des souverains de la chrétienté, qu'une autorité purement spirituelle ; même que cette autorité n'étoit que ministérielle, & qu'ils devoient gouverner l'église de Jesus-Christ, suivant les canons des conciles généraux.

Boniface irrité de trouver cet obstacle à l'établissement de sa chimere ; avoit suscité

de tous côtés des ennemis contre la France, & contre la personne même du roi. C'est à ce pontife qu'on attribue la révolte des Flamands, & la guerre des Anglois. Ainsi, pendant que ces ennemis déclarés attaquoient la frontiere de ce royaume, le souverain pontife n'oublioit rien pour exciter des séditions dans l'intérieur de l'état, & même pour distraire le clergé séculier & régulier de l'obéissance qu'ils devoient à leur souverain.

Telle étoit la disposition de Boniface, lorsque l'ambassadeur du khan des Tartares arriva à Rome. L'impérieux pontife faisoit avec joie ce prétexte de signaler son prétendu pouvoir sur la personne du roi & sur ses sujets. Dans les premières croisades, les papes, à l'égard des souverains, ne s'étoient jamais servis que de la voie de prière & d'exhortation. Dans la suite, & quand ils en trouverent l'occasion, pour se débarrasser des princes qui faisoient ombrage à leur puissance, ils les y engagerent par des motifs de pénitence, & quelquefois sous peine d'excommunication. Par ces menaces des foudres de l'église, ils se firent comme un droit de la papauté, d'exiler les plus grands princes en orient, quoique toujours sous le prétexte de délivrer la terre sainte de la domination des infidèles. Ce fut dans ces vues que Boniface dépêcha l'évêque de Parmiers au roi. Ce prélat, animé de l'esprit & de la fierté de son maître, parla moins à ce prince en ambassadeur & en ange de paix,



que comme un hérault envoyé pour lui déclarer la guerre.

Il lui dit que l'intention du pape étoit qu'il fît incessamment le voyage d'outre-mer à la tête de toutes les forces de la France, & qu'il joignît ses troupes à celles du roi de Perse, pour chasser les Sarrasins de la Syrie & de la Palestine. Boniface, sous prétexte d'un motif si pieux, ne cherchoit qu'à éloigner le roi de ses états pour pouvoir, en son absence, y établir sa prétendue puissance temporelle. Mais outre que la fierté & l'insolence de son nonce, quoique François, n'étoit que trop capable de lui faire rejeter les propositions du pape, ce pontife avoit affaire à un prince infiniment jaloux, comme nous le venons de dire, des droits souverains de sa couronne, très-éclairé sur ses véritables intérêts, naturellement ménager, & même si avide d'argent, qu'on a reproché à sa mémoire qu'il n'avoit pas toujours employé des moyens justes pour en amasser. Et bien loin d'être d'humeur de faire la dépense nécessaire pour une expédition de si long cours, on prétend qu'il manquoit même alors de fonds pour soutenir les guerres que le pape lui avoit secrètement suscitées. On soupçonnoit encore Boniface de vouloir armer contre la France. Il couroit des bruits que les templiers avoient offert leurs services à ce pontife, & qu'ils lui avoient même fourni des sommes considérables pour commencer la guerre. Ainsi Philippe, bien loin de songer dans une



GUILLAUM.  
DE  
VILLARET.

pareille conjoncture à s'éloigner de ses états, en fit sortir le nonce du pape qui lui avoit parlé avec tant de hauteur & d'insolence; & par sa retraite, l'ambassadeur du khan, qui étoit venu exprès en France, vit échouer sa négociation.

Les hospitaliers n'apprirent qu'avec beaucoup de douleur le mauvais succès de cette ambassade; ils voyoient que l'espérance de rentrer dans la terre sainte s'éloignoit de plus en plus. Ils étoient même désagréablement dans l'île de Chypre, par rapport au roi, prince avare & ombrageux, qui les vouloit assujettir, comme nous l'avons dit, à des tributs, quoiqu'ils n'en eussent jamais payé d'autres sous les rois de Jérusalem, que celui de leur sang qu'ils répandoient tous les jours si généreusement pour la défense des chrétiens.

La mort surprenante de Boniface, qui mourut de chagrin d'être tombé au pouvoir & entre les mains des François, fit espérer aux hospitaliers qu'on verroit bientôt sur le saint siège un pape plus religieux, & qui, au lieu d'entretenir la division entre les princes chrétiens, comme avoit fait Boniface, employeroit au contraire la considération que lui donneroit sa dignité, pour les porter à se réunir, & à former une nouvelle croisade. Onze jours après le décès de Boniface, les cardinaux mirent en sa place Nicolas Bocasfini, de l'ordre des dominicains, cardinal & évêque d'Ostie, prélat d'une vie sainte, & d'un profond savoir. Il prit le nom de

Benoît XI ; & il ne fut pas plutôt sur le saint siège , qu'il témoigna un grand empressement de faire passer de puissans secours , & un armement considérable dans l'orient. Mais de si pieuses dispositions n'eurent point de suite par la mort de ce pontife , qui ne fut que huit mois sur la chaire de saint Pierre.

Le conclave fut assemblé à Perouse , où il dura près d'un an , & on avoit lieu de craindre qu'il ne finît pas si-tôt , par la mésintelligence des cardinaux divisés en deux factions , & déterminés à ne consentir jamais à l'élection d'aucun de ceux qui étoient dans le conclave. Le cardinal François Cajétan , neveu de Boniface , & qui en avoit hérité la haine contre les cardinaux Colonne , partisans de la France , étoit à la tête de l'une de ces factions. L'autre parti dévoué au roi , avoit pour chef le cardinal Dupré , ami intime des deux cardinaux Colonne , que Boniface , pendant son pontificat & en haine de la France , avoit cruellement persécutés , aussi-bien que toute leur maison.

Les cardinaux qui étoient enfermés dans le conclave , s'assembloient tous les jours , conféroient tantôt en public & tantôt en particulier ; & les plus adroits tâchoient de gagner quelques suffrages dans la faction contraire. Le cardinal Dupré , habile dans ce genre d'escrime , & consommé dans la politique , s'adressant un jour au cardinal Cajétan :

*nous faisons un grand mal , lui dit-il avec une ingénuité apparente , & nous causons*

Jo. Vill.  
liv. 8. c.  
8. S. An.  
p. 3. r. 2.  
Bern. Coro.  
Rom. Por.  
Rain. r. 1.  
Contin. an.  
Eccles.

UILLAUM.  
DE  
ILLARET.

*un grand préjudice à l'église, de la priver si long-tems de son chef.* Il ajouta que puisqu'ils ne pouvoient convenir d'aucun cardinal pour en faire un pape, il falloit nécessairement choisir hors du conclave un sujet digne de remplir cette grande place; que pour faciliter cette élection, il étoit d'avis qu'une des deux factions nommât à son choix trois archevêques d'au-delà des monts, & que l'autre faction seroit en droit, dans le terme de quarante jours, de choisir pour pape celui des trois qui lui conviendroit le mieux. Cajétan lui répondit que la partie n'étoit pas égale, & qu'il n'y avoit personne qui ne jugeât que la faction qui nommeroit les trois candidats, n'eût beaucoup d'avantage; puisque par sa nomination, elle seroit sûre d'avoir pour pape une de ses créatures. Le cardinal Dupré en convint; mais il lui répartit que pour lui faire voir combien lui & les cardinaux de son parti souhaitoient sincèrement de finir le scandale que leurs divisions causoient dans l'église, ils étoient prêts de céder cet avantage aux cardinaux de sa faction; que ceux de son parti consentiroient volontiers qu'ils nommassent les trois sujets capables, & que de leur côté, ils ne se réserveroient que le seul droit de choisir au moins parmi trois de leurs créatures, celui qu'ils croiroient le plus digne, & qui leur seroit moins désagréable,

Le neveu de Boniface communiqua à sa faction ce projet qu'il attribuoit à l'impatience que Dupré & les vieux cardinaux avoient de

fortir du conclave. Après l'avoir fait approuver par les cardinaux de son parti, il s'en fit un traité solennel, qui fut signé par tous les cardinaux; & en conséquence, Cajétan nomma trois archevêques ultramontains, tous trois créatures de son oncle, & qui pendant le pontificat de ce pape, avoient épousé ses intérêts contre le roi. Le premier de ces trois archevêques étoit celui de Bordeaux, qui s'appelloit *Bertrand de Got*, prélat d'une grande maison d'Aquitaine, mais attaché à ses plaisirs, dévoré d'ambition, ami intime de Cajétan, dont il avoit toute la confiance, & sujet du roi d'Angleterre, qui étoit alors duc d'Aquitaine. D'ailleurs, ce prélat étoit ennemi de Philippe-le-Bel, & particulièrement de Charles de Valois, frère de ce prince, qui pendant les guerres entre les François & les Anglois, avoit ravagé les châteaux & les terres de son frère & de ses plus proches parens. Cependant ce fut sur ce prélat que le cardinal Dupré jeta les yeux pour en faire un pape. Il le connoissoit à fond, & il ne douta point qu'un homme de son caractère ne sacrifiât sans peine à son élévation ses anciens amis & ses premiers bienfaiteurs. Il se persuada même qu'il ne seroit peut-être pas difficile, pendant que l'Italie étoit désolée par les factions & par les guerres des Guelphes & des Gibelins, de retenir en France un homme ambitieux, vain, & qui seroit charmé de se montrer à ses parens & à ses compatriotes dans ce haut degré de puissance où la thiare l'alloit élever. Le car-

GUILLAUM.  
DE  
VILLARET.

dinal Dupré fit part de ses vues au roi Philippe-le-Bel par un courier qu'il lui dépêcha secrettement, & qui arriva de Perouse à Paris en onze jours. Il envoya à ce prince le traité fait entre les deux factions, & lui marquoit par sa lettre qu'il n'étoit question que de prendre bien ses sûretés avec l'archevêque de Bordeaux, qui, pour parvenir au souverain pontificat, se soumettroit sans peine à toutes les conditions qu'il en voudroit exiger.

Le roi ayant lu ces dépêches, & le traité fait entre les cardinaux, sentit bien tout l'avantage qu'il en pouvoit tirer. Il écrivit aussitôt à l'archevêque de Bordeaux, qu'il avoit des affaires de conséquence qui le regardoient directement à lui communiquer. Il lui marquoit en même-tems qu'il se trouvât un certain jour qu'il lui désigna, dans une abbaye située au milieu d'une forêt, proche Saint-Jean-d'Angelly, où il ne manqueroit pas de son côté, de se rendre le même jour, mais qu'il exigeoit sur-tout un profond secret.

L'un & l'autre furent exacts au rendez-vous; l'entrevue se fit le matin dans l'église de l'abbaye. Philippe, après avoir entendu la messe, exigea de l'archevêque un serment, qu'il fit en mettant la main sur l'autel, de garder inviolablement le secret qu'il alloit lui confier. Après cette précaution, il lui déclara qu'il étoit le maître de le faire pape; & pour l'en convaincre, il lui communiqua le traité fait à Perouse entre les cardinaux, avec l'endroit des lettres de Dupré, où ce cardinal

en son nom , & au nom des cardinaux de la faction de France , remettoit au choix du roi , celui des trois archevêques qu'il jugeroit digne de la thiare.

GUILLAUME  
DE  
VILLARET

L'archevêque de Bordeaux ayant lu avec étonnement ces actes, se jeta aux pieds du roi, & les embrassant avec un transport qui se comprend mieux qu'on ne le peut exprimer, il lui demanda pardon de sa conduite passée. « Je vois bien, Sire, *lui dit-il*, que vous voulez me rendre le bien pour le mal. Si je suis assez heureux pour parvenir à la papauté, je vous conjure d'être persuadé que vous en partagerez toute l'autorité; & je suis prêt de vous en donner toutes les assurances que vous pourrez exiger pour un si grand bienfait ».

Le roi le releva avec bonté; & l'ayant embrassé en signe d'une parfaite réconciliation, il lui dit que quand il seroit sur la chaire de saint Pierre, il souhaitoit qu'il lui accordât six grâces, toutes justes, *dit-il*, & qui n'alloient qu'au bien de l'église & de son état; mais qu'il en vouloit être assuré avant que de prendre avec lui des engagements plus particuliers. Les deux premières conditions que ce prince lui proposa, ne regardoient que les différens qu'il avoit eus avec le pape Boniface, & dont il prétendoit qu'il cassât tous les actes faits contre lui, contre les cardinaux Colonne, & ses principaux sujets. Il demanda pour troisième condition qu'il lui promît de condamner la mémoire de Boniface, & de faire brûler

ses os, comme on en ufoit à l'égard des athées ou des hérétiques. Le quatrième article concernoit les intérêts des cardinaux Colonne, que Boniface, en haine de leur attachement pour la France, avoit dégradés de leur dignité; le roi exigeoit qu'ils fussent rétablis avec une restitution entiere de tous leurs biens. Philippe, pour cinquième condition, demanda la permission de lever des décimes sur le clergé de France pendant cinq ans consécutifs. La sixième condition ne devoit être déclarée qu'après la cérémonie du couronnement du futur pape. « Mais je veux, *dit le* » *roi*, que pour sûreté de vos promesses, » vous en fassiez des sermens solempnels sur le » saint Sacrement, & de plus que vous me » donniez en ôtage votre frere & vos deux » neveux, que je conduirai à Paris sous pré- » texte de les concilier avec le comte de » Valois mon frere, & je les y retiendrai » jusqu'à l'entière exécution de votre parole. » C'est à présent à vous, *ajouta le roi*, à voir » si ces conditions vous conviennent ».

L'ambitieux prélat, yvre de joie & d'espérance, promit tout, & en fit des sermens solempnels sur le saint Sacrement. Il manda en même-tems ses freres & ses neveux qu'il remit au roi. Ce prince aussitôt dépêcha un courier au cardinal Dupré, & à ceux de sa faction, pour leur donner avis qu'il avoit pris avec l'archevêque de Bordeaux toutes les sûretés nécessaires pour ses intérêts & pour ceux de la maison Colonne; qu'il ame-



noit actuellement à Paris le frere & les deux neveux de l'archevêque, & qu'ils pouvoient, sans différer plus long tems l'élire pour pape. Le roi & le prélat se séparèrent également contens l'un de l'autre, & le courier de ce prince arriva à Pérouse, cinq jours avant l'expiration du terme dont on étoit convenu par le traité.

Le cardinal Dupré instruit des intentions du roi, les communiqua aux autres cardinaux partisans de la France, & ils déclarèrent ensuite à ceux de la faction contraire qu'ils étoient prêts d'exécuter leur parole, & de choisir pour pape un des trois archevêques qui leur avoient été proposés. Il se fit une assemblée solennelle dans la chapelle du conclave: on commença après l'invocation du Saint-Esprit, par ratifier de nouveau le traité fait pour l'élection. Le cardinal Dupré nomma ensuite pour vicaire de Jesus-Christ Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux; ce qui fut suivi des acclamations de tout le sacré collège, & surtout de la part du neveu & des créatures de Boniface, qui ignoroient ce qui s'étoit passé entre le roi & l'archevêque, & qui se flattoient d'avoir un pape de leur parti, & ennemi de ce prince.

Mais ce prélat n'eut pas plutôt reçu le decret de son élection, que dans les transports de joie que lui causoit un bonheur si inespéré, il laissa échapper le secret de sa réconciliation avec le roi de France. On n'en douta même plus, quand on vit qu'il avoit

GUILLAUM.  
DE  
VILLARET.

convoqué à Lyon tout le collège des cardinaux pour la cérémonie de son couronnement, que Philippe honora de sa présence.

Ce fut, à ce qu'on prétend, après cette grande cérémonie, que ce prince déclara au pape la sixième des conditions qu'il avoit exigée de lui dans leur entrevue, & qu'il s'étoit réservé de lui expliquer après son couronnement. Ce pontife fut bien surpris d'apprendre que cette condition renfermoit l'extinction & l'abolition de l'ordre entier des chevaliers du temple. Le roi, pour autoriser la justice de sa demande, lui dit qu'ils étoient coupables des crimes les plus affreux, & qu'il en avoit de bonnes preuves. Clément, pour satisfaire à ses engagements, l'assura qu'il alloit travailler à faire faire des informations secrètes, & qu'il le prioit de lui faire communiquer de son côté ce qu'il avoit de preuves contre ces chevaliers.

Le nouveau pontife, après son couronnement, déclara que tant que l'Italie seroit déchirée par les factions des Gibelins & des Guelphes, il resteroit en France. Il prit ensuite le chemin de Bordeaux, & passa par Mâcon, Brives, Bourges & Limoges. Le continuateur de Nangis rapporte sur l'année 1305, que ce pontife, en traversant ces diocèses, pilla, soit par lui-même, soit par ses satellites tous les biens des églises, & des bénéficiers qui se trouverent sur son passage; en sorte que l'archevêque de Bourges se vit réduit, pour vivre chaque jour, à la nécessité d'assister à tous les offices du chœur, comme un simple cha-

noine, afin d'avoir part aux distributions manuelles (a).

GUILLAUME  
DE  
VILLARET.

Les cardinaux Italiens ne furent pas long-tems sans se repentir d'avoir élevé au souverain pontificat un prélat François, si avide d'argent. Ils jugerent bien que si la thiare restoit long-tems en France, ils n'auroient pas beaucoup de part au gouvernement, & par conséquent aux trésors de l'église. Le cardinal Mattheo-Rosso des Ursins, Italien, & ennemi des François, outré de se voir la dupe du cardinal Dupré, le rencontrant un jour dans l'antichambre du pape : « Vous » êtes venu à bout de vos desseins, *lui dit-il* » avec un *souris amer*, & nous voilà transfplantés au-delà des monts ; mais ou je connois mal le caractère des Gascons, ou je serai bien trompé si on revoit de long-tems le saint siége à Rome ».

Cette capitale du monde chrétien, autrefois la maitresse & la souveraine des nations, par l'éloignement de la cour Romaine perdoit le peu d'éclat qui lui étoit resté de son ancien empire. Tous les Italiens gémissaient de cette translation, que la plû-

(a) Papa Clemens, circa purificationem beatæ Mariæ, à Lugduno recedens Burdegalis per Matisconem, Brivatium Beturicas . . . & Lemovicis iter faciens, tam religiosorum quàm secularium ecclesias & monasteria tam per se quàm per suos satellites deprædando, multa & gravia intulit eis damna : &

frater. Ægidius Bituricensis archiepiscopus per hujusmodi deprædationes ad tantam devenit inopiam, quòd tanquam unus de suis simplicibus canonicis, ad percipiendum quotidianas distributiones pro vitæ necessariis, horas ecclesiasticas frequentare coactus sit.



GUILLAUM.  
DE  
VILLARET.

part, par rapport au tems qu'elle a duré, ont comparée à la *transmigration* de Babylone. Il y a eu même des historiens qui n'ont point fait de scrupule d'attribuer cette translation à l'attachement que le pontife avoit pour la comtesse de Périgord, fille du comte de Foix, princesse d'une rare beauté, & dont apparemment il eut de la peine à se séparer. Les mêmes auteurs l'accusent, pour satisfaire son avarice, d'un honteux commerce des choses saintes (a).

Histoire de  
M. l'abbé  
Fleury, l. 92.  
pag. 239.

Peut-être que le lecteur trouvera que nous sommes entrés dans un trop grand détail au sujet des intrigues de ce conclave; mais on a cru, par rapport aux faits qui suivent, que nous ne pouvions nous dispenser de représenter le caractère de ce pape, & de rapporter les causes secrètes de la complaisance qu'il eut depuis pour la plûpart des desseins de Philippe-le-Bel, tant à l'égard des templiers, que des hospitaliers de saint Jean.

(a) Questo papa fue huomo molto cupido di moneta è simoniaco chi ogni beneficio per moneta in sua corte si vendea è fue lufurioso, si dicea che tenea per amica la comtessa di Paragorgo bellissima dona siglivola del comte di Foy. *Giovan Villani*, liv. 9. ch. 58.

Papa, ut chronica referunt, fuit nimis cupiditatis deditus; propter quod scelus simoniæ maximè à ca-

nonibus detestatum & puni-  
tum, multum viguit in curiâ  
suâ circa beneficia. Quod  
autem quidam dicunt in pa-  
pam non posse cadere simo-  
niam, beatus Thomas hos  
reprobat; insuper & minus  
honestæ vitæ fuit, & com-  
muniter dicebatur cum quâ-  
dam comitissâ, pulcherrimâ  
muliere contubernium habe-  
re. *Sanctus Antonius Flor.*  
*archiep. de concilio Viennensi,*  
*tit. 21. §. 3.*

Ce nouveau pontife voulant signaler son zèle par quelque entreprise d'éclat, & qui fût du goût de son siècle, proposa de faire passer une croisade en orient pour le recouvrement de la terre sainte. Dans cette vue, & pour être instruit des forces des infidèles, peut-être aussi pour être éclairci des accusations que le roi de France avoit intentées contre les templiers, il fit favoir aux deux grands-maîtres qu'ils eussent à se rendre incessamment auprès de lui avec les principaux chevaliers des deux ordres.

« Les rois de Chypre & d'Arménie, *dit-il dans sa lettre au grand-maître des hospitaliers*, » nous sollicitent puissamment de leur » procurer quelques secours. C'est pourquoi » nous avons résolu d'en délibérer avec vous, » & avec le maître du temple : vu principale- » ment que par la connoissance que vous avez » du pays, vous pourrez mieux que tous les » autres nous conseiller sur la maniere de con- » duire cette entreprise, outre qu'après l'église » Romaine, personne n'est plus intéressé que » vous dans le succès. Nous vous ordonnons » donc de vous préparer à venir ici le plus se- » crètement que vous pourrez, & avec le » moins de suite ; puisque vous trouverez deçà » la mer, un assez grand nombre de vos cheva- » liers pour vous accompagner. Mais ayez soin » de laisser dans l'isle de Chypre un bon lieu- » tenant & des chevaliers capables de défen- » dre la ville de votre résidence ; en sorte que » votre absence qui ne sera pas longue, ne

GUILLAUM. » porte aucun préjudice aux affaires de votre  
 DE » ordre. Cependant ne laissez pas d'amener  
 VILLARET. » avec vous quelques chevaliers, que leur fa-  
 Raynald. » gesse, leur expérience & leur zele rendent  
 om. 15. » capables de nous donner conjointement avec  
 » vous d'utiles conseils ». Cette lettre est da-  
 1306. tée de Bordeaux le six de juin 1306.

Le grand-maître des hospitaliers étoit en mer quand cette lettre lui fut envoyée de l'île de Chypre, où elle avoit été adressée. Il récrivit aussi-tôt au pape pour s'excuser s'il ne faisoit pas aussi promptement ce voyage, que sa sainteté sembloit le souhaiter : & il s'en dispensa sur une entreprise qu'il avoit formée, & à laquelle il étoit actuellement attaché. Les hospitaliers rebutés des mauvais traitemens qu'ils recevoient du roi de Chypre, & de la dureté de sa domination, se voyant d'ailleurs comme relégués dans un bourg, & sans un port si nécessaire à leurs armemens, étoient convenus d'abandonner un séjour si incommode, dans le dessein de se rendre maîtres dans le voisinage de la terre sainte, de quelque île où l'ordre, sans avoir à répondre qu'à ses supérieurs, pût aller à la mer, & remplir les obligations & les devoirs de son état.

Le grand-maître, l'esprit rempli d'un aussi grand dessein, & qu'il tenoit fort secret, jetta les yeux sur l'île de Rhodes, peu éloignée de la Palestine, & qui avoit un port excellent. Cette île, de la dépendance de l'empire de Constantinople, s'étoit

sentie, comme la plûpart de celles de l'Archipel, de la révolution arrivée dans cette capitale par la conquête qu'en avoient faite les François & les Vénitiens. Les Gênois, de leur côté, s'étoient emparés de la plûpart des Cyclades & des Sporades. Rhodes, & les petites îles qui en dépendent, étoient tombées au pouvoir de ces républicains pendant l'absence d'un seigneur Grec, appelé Jean de Gabales, qui en étoit gouverneur. Vatace, dont nous avons déjà parlé, & qui dans le démembrement de l'empire, s'en étoit érigé un particulier, dont Nicée étoit la capitale, chagrin de voir que les princes Latins emportaient tous les jours quelques morceaux de l'empire Grec, avoit envoyé en l'an 1249, Jean Cantacuzene, son grand échançon, avec une puissante flotte pour chasser les Gênois de l'île de Rhodes. Ce général Grec aborda dans l'île, & y débarqua ses troupes sans obstacle. Heureusement pour les Gênois, Guillaume de Villehardouin, seigneur François & prince de l'Achaye, & Hugues, prince de la maison de Bourgogne, passant en ce tems-là par Rhodes pour se rendre auprès du roi saint Louis qui étoit dans l'île de Chypre, laisserent aux Gênois un corps de troupes qui leur aiderent à chasser les Grecs. Vatace, le plus habile prince de son siècle, profitant depuis de la consternation où ils trouverent les Latins par la prison de saint Louis, chef de la croisade, envoya à Rhodes Théodore Protosebaste, qui reconquit cette île sur les Gênois. Les Grecs y rétablirent

GUILLAUM.  
DE  
VILLARET.

leur autorité ; mais cet empire tombant en décadence , des seigneurs de la maison de Gualla , gouverneur de Rhodes , s'érigerent insensiblement en princes de cette île ; & pour se fortifier contre leurs souverains , ils la peuplerent d'un grand nombre de marchands & d'habitans Turcs & Sarrasins. On prétend même qu'ils admettoient dans leurs ports des corsaires infideles , qui y trouvoient toujours un asyle sûr quand ils étoient poursuivis par les galeres des hospitaliers , ou par les vaisseaux des autres princes chrétiens.

Après que le grand-maître eut côtoyé l'île de Rhodes , reconnu ses ports & ses forteresses , & qu'il se fut instruit du nombre des habitans , il ne se trouva pas de forces suffisantes pour en tenter la conquête. Ainsi il pensa à s'emparer de différentes petites îles voisines , & qui , quoiqu'habitées , ne sont presque que des rochers. Mais n'y ayant point trouvé de places fortifiées où il pût se maintenir , & dans la crainte que s'il s'attachoit à quelqu'une de ces petites îles , cette entreprise ne décelât son dessein sur Rhodes , il reprit le chemin de l'île de Chypre , & revint à Limisso. Il se disposoit après cette expédition , à partir pour aller rendre compte au pape du projet qu'il méditoit , & pour tâcher d'obtenir de ce pontife & des princes d'occident , les secours nécessaires pour cette entreprise ; mais il fut arrêté par une longue maladie qui se termina par sa mort.



Tous les chevaliers furent sensiblement affligés de la perte de ce grand-maître, sur-tout dans une conjoncture si importante à l'ordre. Le chapitre persuadé que FOULQUES DE VILLARET son frere, n'ignoroit rien de ses desseins les plus secrets, & que par sa valeur, il étoit très-capable de les faire réussir, jugea à propos de le nommer pour son successeur. Ce grand-maître ne se vit pas plutôt revêtu de cette dignité, qu'il s'embarqua sur les galeres de son ordre, & passa en France pour y conférer avec le pape & le roi touchant l'entreprise de Rhodes, dont le dernier grand-maître lui avoit confié le dessein.

Il y avoit plus d'un an que Jacques de Molay, d'une maison illustre dans le comté de Bourgogne, & grand-maître de l'ordre des templiers, pour satisfaire aux ordres du pape, s'étoit rendu dans la ville de Poitiers, où étoit alors la cour de Rome. Ce grand-maître avoit été accompagné de la plupart de ses chevaliers, qui, rebutés comme les hospitaliers, des avanies qu'ils avoient à essuyer tous les jours de la part du roi de Chypre & de ses ministres, avoient abandonné cette île. Ils s'étoient dispersés à leur retour, dans les différens états de la chrétienté où ils avoient un grand nombre de riches commanderies; & il n'étoit resté dans l'île de Chypre, que le grand-maréchal de l'ordre, & un certain nombre de commandeurs. Le grand-maître, à ce qu'on prétend, avoit apporté du levant des trésors immenses,

FOULQUES  
DE  
VILLARET.

1308.

qu'il déposa depuis à Paris dans sa maison du Temple.

Ce seigneur en arrivant en France, avoit retenu auprès de lui les principaux chevaliers de son ordre; & ce fut en leur compagnie qu'il s'étoit présenté devant le pape. Ils en furent tous bien reçus, sans que ce pontife leur laissât pénétrer le motif secret qui l'avoit déterminé à les appeler en France. Il parut même goûter l'esprit du grand-maître, qu'il entretint plusieurs fois au sujet d'une croisade qu'il feignoit de vouloir publier incessamment. Il poussa la dissimulation jusqu'à lui délivrer un mémoire auquel il lui ordonna, après qu'il seroit reposé, de vouloir bien répondre exactement.

Par ce mémoire, le pape en supposant toujours le projet d'une croisade, lui demandoit quel secours les Latins pouvoient espérer du roi de la petite Arménie: quels étoient les ports, les rades & les places de la Palestine où les croisés pourroient plus facilement aborder; & si on seroit partir les troupes de l'Europe dans *le grand* ou *le petit passage*, c'est-à-dire, dans les mois de mai ou de septembre: saisons auxquelles les caravanes de pèlerins partoient ordinairement pour la terre sainte; & on appelloit ces embarquemens, grands ou petits passages, selon le nombre de vaisseaux & de troupes qu'on envoyoit au levant.

Le pape, par un mémoire séparé, ajouta, que la dissention qui ne se renouvelloit que trop souvent entre les templiers & les hos-

pitaliers, n'ayant pas peu contribué à la perte de la terre sainte, on lui avoit conseillé pour le bien commun des deux ordres, & pour l'éducation des fideles, d'unir pour toujours les templiers & les hospitaliers sous un même habit, sous une même regle & sous un seul grand-maitre. Le souverain pontife lui ordonnoit de lui en dire son sentiment avec une sincérité entiere. Peut-être que le pape, par cette union des templiers avec les hospitaliers dont la réputation étoit entiere, n'auroit pas été fâché de soustraire les templiers aux instances que le roi de France faisoit contre cet ordre, dont il demandoit l'extinction.

L'histoire nous a conservé la réponse que le grand-maitre des templiers fit à ces deux mémoires du pape. Il dit premièrement, que dans une bataille & une action décisive, il n'y avoit pas grand fond à faire sur les Arméniens, plus disposés à fuir qu'à combattre de pied ferme, & que si, sans tenter d'autre conquête, on renfermoit le secours qu'on vouloit faire passer en orient, à la seule défense de la petite Arménie, sa sainteté devoit favoir que les Arméniens, schismatiques & ennemis de tous les chrétiens Latins, ne les admettoient jamais dans leurs châteaux & dans leurs places fortes, quoiqu'ils ne fussent passés en orient que pour les secourir; & que les croisés réduits à tenir la campagne, seroient souvent surpris & massacrés par les Turcomans & par les Beduins, qui occupoient les montagnes frontieres de l'Arménie.



nie, d'où ils faisoient continuellement des courses dans le plat pays.

Par ces raisons, & par beaucoup d'autres, qui sont fort étendues dans ce mémoire, le grand-maître fait voir l'inutilité du *petit passage*, & d'un foible secours qui ne serviroit, dit-il, qu'à faire périr ceux qui le composeroient, & qui rendroit les chrétiens Latins méprisables. Il conclut que pour pouvoir se flatter d'un heureux succès, il ne falloit rien négliger pour rendre ce passage le plus nombreux & le plus puissant qu'on pourroit. Dans cette vue, il exhorte le pape à communiquer son mémoire aux rois de France, d'Angleterre, d'Allemagne, de Sicile, d'Arragon, de Castille, & à tous les princes souverains de la chrétienté, « dont Dieu, dit-il, par sa grace » puisse toucher les cœurs, & les déterminer à » chasser les infideles d'une terre teinte du » sang adorable de Jesus-Christ ».

Philippe-le-  
Bel, Edouard  
I, Henri de  
Luxembourg  
dom Fadri-  
que d'Arra-  
gon, dom  
Jaime, Fer-  
dinand IV.

Il propose ensuite d'engager les Gênois, les Vénitiens, & les autres puissances qui ont des ports dans la Méditerranée, à fournir les galeres & les vaisseaux nécessaires pour le *grand passage*, & pour le transport des troupes de la croisade. Il représente encore que les chrétiens ne possédant plus un pouce de terre dans le royaume de Jérusalem, ni dans la principauté d'Antioche, l'armée chrétienne, si on prétendoit en chasser les infideles, devoit être composée au moins de quinze mille hommes d'armes, & de cinq mille d'infanterie.

A l'égard du débarquement, il conseille, pour rafraîchir l'armée chrétienne, qu'il se fasse d'abord dans l'île de Chypre, d'où elle pourroit passer ensuite facilement dans la Palestine. Mais à l'égard de la plage & de l'endroit de ce royaume, où il faudroit aborder, il prie le pape de le dispenser de mettre son avis par écrit, & de souffrir qu'il ne s'en explique que de vive voix, soit à lui ou au roi de France; de peur qu'un dessein si important, & d'où dépendoit tout le succès de la croisade, ne fût pénétré & ensuite traversé par les infidèles.

Il insinue qu'il seroit fort à propos d'envoyer au printems six galeres vers l'île de Chypre pour tenir la mer & pour arrêter les navires de quelques marchands chrétiens, qui préférant un gain fardide à l'intérêt de la religion, entretenoient des intelligences criminelles avec les Sarrafins, & leur portoient contre les défenses de l'église, des armes, & même du bois travaillé & tout préparé; en sorte qu'il ne restoit plus pour en composer des galeres, qu'à assembler & à joindre ces différentes pieces.

Il ajoute que cependant on ne doit pas donner le commandement de ces dix galeres chrétiennes, ni aux templiers, ni aux hospitaliers; de peur que si ces chevaliers surprennent en fraude, & arrêtoient quelques vaisseaux qui appartenissent à des marchands Vénitiens ou Génois, ils n'attirassent sur ces ordres militaires, la haine & le ressentiment de ces puissantes républiques.

Le second mémoire contient une réponse au dessein que le pape faisoit d'unir sous un même chef & sous une même regle, les templiers & les hospitaliers. Le grand-maître lui représente que sous le pontificat de Grégoire IX, & le regne de S. Louis, on avoit proposé au concile de Lyon un pareil projet & même beaucoup plus étendu, & comprenoit l'union de tous les ordres militaires qui se trouvoient dans l'église; que le pape & le roi qui assistèrent à ce concile voulurent entendre là-dessus, l'avis de frere Guillaume de Beaujeu, grand-maître des templiers, & de frere Guillaume de Courcelles, un des principaux chevaliers de l'ordre de S. Jean, qui se rencontrèrent dans le même tems à Lyon; que le grand-maître des templiers remontra que les rois des Espagnes qui avoient à soutenir une guerre continuelle contre les Maures, & qui tiroient leurs principales forces des ordres militaires établis dans leurs états, ne consentiroient jamais que les chevaliers Espagnols qui dépendoient de leurs souverains, passassent sous l'autorité d'un chef étranger, ni qu'on les unît avec d'autres ordres militaires qui avoient différens objets & différens statuts; & que sur ces remontrances du grand-maître, on se désista de ce dessein.

Il convenoit qu'après la perte de S. Jean d'Acre, on avoit encore agité cette question, que le pape Nicolas IV, pour couvrir la honte de n'avoir pas fourni le moindre secours aux assiégés, s'étoit déchaîné en plusieurs confis-

toires contre les templiers & contre les hospitaliers, comme si par leurs prétendues dissensions, ils eussent causé la perte d'une ville si importante; que personne dans la chrétienté, & même parmi les infideles, n'ignoroit que le grand-maître des templiers, le maréchal des hospitaliers, & plus de quatre cens chevaliers des deux ordres, avoient péri à la défense de cette place d'où il n'étoit sorti que dix templiers; mais que tous les projets & les discours de ce pontife au sujet de la nécessité de l'union, n'avoient point eu de suite; que le pape Boniface VIII, affectionné particulièrement aux ordres militaires, & qui ne les vouloit unir que pour les rendre plus puissans, avoit à son tour abandonné ce dessein; qu'après bien des raisonnemens, on étoit convenu à la fin de laisser subsister chaque ordre en son particulier, & selon ses regles & sa forme de gouvernement.

Le grand-maître, après avoir rapporté ces exemples, entre ensuite dans le fond de l'affaire; & il représente au pape, premièrement, le péril où il expose le salut des religieux militaires en les obligeant de quitter leur première regle, & en les assujettissant d'en pratiquer une autre pour laquelle ils n'avoient pas reçu la grace de la vocation. 2°. Il lui remontre que supposé cette union, ces chevaliers, quoique originairement de différens ordres, étant obligés de vivre dans la même communauté, ne manqueroient jamais d'avoir des disputes sur la préférence de leurs

premières professions, & que ces disputes entre des gens pleins de courage, & armés, pourroient dégénérer dans des combats, au grand scandale de toute la chrétienté; 3°. que dans chaque maison des templiers, on faisoit trois fois la semaine une aumône générale, & qu'on donnoit tous les jours aux pauvres toute la desserte du réfectoire; que pareillement les hospitaliers fondés originairement sur l'exercice continuel de la charité, faisoient, pour ainsi dire, une aumône continue par les différens secours qu'ils donnoient aux malades & aux pèlerins; mais que si de ces deux maisons on n'en faisoit plus qu'une, il ne s'y feroit au préjudice des pauvres, qu'une seule aumône: ce qui devoit s'entendre également de l'office divin, & de tous les exercices de piété qui se pratiquoient, quoique différemment, dans les commanderies des deux ordres. 4°. Chaque ordre, dit-il, a un chef & un grand-maître & plusieurs autres officiers, comme sont les prieurs, les baillifs, le maréchal, le grand-commandeur, le drapier, l'hospitalier, & le turcopolier; que si dans l'union qu'on projette, on conserve ces mêmes charges, il se trouvera dans chaque prieuré deux titulaires: si on en supprime un, sur lequel des deux ordres tombera cette réforme? Est-il juste, sous prétexte de cette union, de dépouiller de leurs emplois d'anciens chevaliers, qui n'y sont parvenus que par leurs services, & en répandant leur sang pour la défense de la chrétienté?



« Je fais bien, *continue ce grand-maître*,  
 que l'objet de cette union, est de faire ces-  
 ser cette jalousie d'honneur, qui ne se ren-  
 contre que trop souvent entre des guer-  
 riers, qui aspirent tous à la même gloire.  
 Mais je répons, *dit-il*, que c'est de cette  
 émulation, que les chevaliers Latins ont  
 tiré de plus grands avantages; que rien n'a  
 plus élevé le courage d'un ordre, que la  
 valeur qu'il remarquoit dans un autre; &  
 qu'on a toujours observé, que si les hospi-  
 taliers faisoient venir de leurs comman-  
 deries, & pour le secours de la terre sainte,  
 des vaisseaux, des troupes, des armes &  
 des vivres, les templiers, à leur exem-  
 ple, & pour les surpasser, s'ils pouvoient,  
 faisoient encore de plus puissans arme-  
 mens.

« Ce n'est pas, très-saint pere, *ajoute le*  
*grand-maître*, que je ne convienne que  
 dans un tems comme celui-ci, où tout le  
 monde, princes, prélats, ecclésiastiques  
 & religieux, envient les grands biens des  
 deux ordres, & tâchent sous différens pré-  
 textes de s'en emparer, ce ne fût un grand  
 avantage de nous réunir, pour résister plus  
 facilement aux entreprises des usurpateurs.  
 Mais c'est à votre sainteté à balancer cet  
 avantage, contre les raisons que je vous  
 ai exposées; & si vous l'avez agréable, je  
 ferai tenir en votre présence un chapitre  
 des prieurs, des baillifs, & des principaux  
 commandeurs qui se trouveront en-deçà

» de la mer. Vous pourrez par vous-même,  
 » *très-saint pere*, apprendre ce qu'ils pen-  
 » sent de cette union, & dans quelles dis-  
 » positions tout l'ordre est à ce sujet. Après  
 » les avoir entendus, votre sainteté, suivant  
 » ses lumieres & la plénitude de puissance  
 » qu'elle aura reçue de Dieu, décidera sou-  
 » verainement de ce qui lui aura paru de plus  
 » convenable au bien commun de toute la  
 » chrétienté ».

L'histoire ne nous a point instruits de l'u-  
 sage que le pape fit de ces deux mémoires.  
 Ce ne fut même que deux ans après qu'on  
 reprit le projet de la croisade. A l'égard de  
 l'union des deux ordres, apparemment que  
 le pape en sentit les inconvéniens, & qu'il  
 fut touché de la solidité des raisons du grand-  
 maître, & des sentimens de religion & de  
 piété, répandus dans son dernier mémoire.  
 Peut-être même que ce pontife n'avoit pro-  
 posé cette union des templiers avec les hos-  
 pitaliers, que comme une espece de réforme  
 à l'égard des premiers, & pour s'épargner  
 la discussion des crimes dont Philippe-le-Bel  
 lui avoit fait des plaintes secretes, & dont  
 ses ambassadeurs poursuivoient vivement l'é-  
 claircissement & la punition. Pour ne pas in-  
 interrompre la narration de ce qui se passa alors  
 au sujet de l'île de Rhodes, je différerai à  
 donner le détail de cet événement si singu-  
 lier, & de tout le procès des templiers, jus-  
 qu'à ce que je sois parvenu à l'année où il fut  
 terminé.

Le dessein des hospitaliers, comme nous l'ayons dit, étoit d'abandonner l'île de Chypre, & de tâcher de se rendre maîtres de celle de Rhodes. Mais un projet de cette importance exigeoit des forces supérieures à celles de l'ordre. Le grand-maître, dans l'espérance de tirer des secours du pape & du roi de France, passa dans ce royaume, & se rendit à Poitiers, où l'un & l'autre, de concert, étoient déjà arrivés pour traiter de l'affaire des templiers. Villaret leur fit demander une audience secrète. Il leur représenta d'abord les avanies que les hospitaliers avoient continuellement à essuyer de la part du roi de Chypre & de ses ministres, l'humeur défiante & ombrageuse de ce prince, qui dans la crainte de s'attirer le ressentiment & les armes du soudan d'Égypte & des autres princes infidèles, traversoit les arremens de l'ordre, & empêchoit les chevaliers de sortir de ses ports. Ce grand-maître, après avoir fait voir l'impossibilité pour son ordre, de rester plus long-tems dans les états d'un prince si plein d'une timide politique, leur communiqua le projet de l'entreprise sur l'île de Rhodes. Il leur en fit envisager toute l'utilité, & il leur représenta que ce seroit un entrepôt pour toutes les croisades, & pour toutes les flottes chrétiennes qui passeroient en orient; qu'on devoit même regarder la conquête de cette île, comme un gage assuré de celle de la terre sainte, par le grand nombre de vaisseaux que les chevaliers mettroient

en mer, & qui empêcheroient les corsaires Turcs & Sarrafins, de porter du secours aux infideles qui occupoient la Judée. Mais il ajouta, que les forces de son ordre n'étoient pas suffisantes pour une si haute entreprise, & qu'il ne s'y engageroit pas, s'il n'étoit assuré du secours du pere commun des fideles, & de celui du plus puissant roi de l'Europe.

Le pape & le roi persuadés, comme on l'étoit encore en ce tems-là dans toute la chrétienté, qu'il n'y avoit point d'action plus méritoire pour parvenir au ciel, que de prendre part, & de contribuer à ces guerres saintes, donnerent de grandes louanges au grand-maître, & à tous les chevaliers de l'ordre de S. Jean : & pour les encourager à suivre un si noble projet, ils leur promirent de puissans secours. Le pape, dans la vue que la conquête de l'île de Rhodes feroit beaucoup d'honneur à son pontificat, avança de ses propres deniers quatre-vingt-dix mille florins à l'ordre pour lever des troupes.

Afin de ne pas laisser pénétrer le secret de cette entreprise, on publia une croisade générale pour le recouvrement de la terre sainte. Le pape y attacha des indulgences plenières avec tous les privilèges que ses prédécesseurs avoient accordés dans de pareilles expéditions. On comprit même dans le bénéfice de ces graces apostoliques, ceux qui contribueroient aux frais de cet armement. Un grand nombre de personnes de toute

condition, sur-tout du côté de l'Allemagne, abandonnerent leurs pays, & s'enrôlerent pour cette sainte milice. Les femmes mêmes voulurent prendre part à cette croisade, & plusieurs donnerent jusqu'à leurs joyaux, & ce qu'elles avoient de plus cher (a). De tout cet argent, on acheta des vaisseaux, des armes & des vivres.

Charles II, roi de Sicile, & la république de Gênes, quoiqu'ils ignorassent le dessein secret de cette entreprise, fournirent des galeres pour le transport des croisés. Le rendez-vous étoit dans le port de Brindes, à l'extrémité du royaume de Naples. Il y accourut un si grand nombre de croisés, que les chevaliers de saint Jean n'ayant pas assez de vaisseaux de transport, & craignant d'être embarrassés de cette multitude de gens de toutes conditions, se contenterent de choisir les plus nobles & les mieux armés. Il y eut un grand nombre de gentilshommes des premières maisons d'Allemagne, qui dans cette occasion prirent l'habit & la croix de saint Jean; & ces illustres chevaliers furent présentés à Villaret par le frere Heliwig de Randerfack, grand-prieur d'Allemagne, qui, à la tête de cette généreuse noblesse, acquit beaucoup de gloire dans cette entreprise.

Le grand-maître prit ensuite congé du

*Pantal. Hist.*  
*Johan. Basil-*  
*laca.*

(a) Pro passagio congregata fuit pecunia, & armorum ac aliarum rerum copia, offerentibus fidelibus viris ac

mulieribus jocalia, & quæ habebant carissima. *Bal. Pap. Aven. ex quintâ vitâ Clement. V.*

pape, qui le combla & tout l'ordre, de graces & de bénédictions. Il leur accorda particulièrement, en cas que leur entreprise réussît, le droit dans le tems de vacance, de nommer l'archevêque de Rhodes. De gros tems ne permirent de mettre à la voile qu'au commencement du printems. La flotte chrétienne côtoya l'Albanie, passa la Morée & l'île de Candie; & laissant Rhodes à gauche, & assez loin pour ne pas donner de soupçon aux Grecs & aux infideles, on alla débarquer dans l'île de Chypre & dans le port de Limisso. Le grand-maître n'y resta qu'autant de tems qu'il lui en fallut pour prendre sur ses vaisseaux les chevaliers qui étoient dans l'île avec tous les effets de la religion: il se rembarqua ensuite. Le roi de Chypre, les princes voisins, & même les chevaliers & les croisés qui étoient sur la flotte, étoient également persuadés que cet armement regardoit la Palestine & la terre sainte. Mais le grand-maître, après avoir tenu la mer pendant quelques jours, s'arrêta à Macri sur les côtes de la Lycie, soit pour y faire de l'eau & se rafraîchir, soit pour y attendre des nouvelles des espions qu'il avoit envoyés pour reconnoître l'île & la ville de Rhodes, & prendre sur leurs avis, les dernières mesures pour le débarquement.

Ce fut apparemment de cet endroit où, au rapport de l'historien Pachimere, il dépêcha des ambassadeurs au nom de tout l'ordre, à l'empereur Andronic, pour lui faire

part de son entreprise, & pour lui demander l'investiture de Rhodes, qui relevoit à la vérité de l'empire, mais dont les Grecs rebelles, de concert avec des Sarrafins, s'étoient emparés, & qui pour se fortifier dans leur usurpation, y avoient appellé des corsaires. Ces ambassadeurs lui représenterent que l'ordre s'engageoit à en chasser ces pirates qui infestoient toutes les mers de l'empire, & qu'en reconnoissance de l'investiture, & à titre de feudataire, il lui fourniroit tous les ans trois cens chevaliers, la plûpart gens de commandement, & qu'il pourroit mettre à la tête des troupes qu'il entretenoit sur les frontieres de la Perse.

Mais Andronic, naturellement ennemi des Latins, comme la plûpart des princes Grecs, rejetta avec hauteur ces propositions. Un château qu'il possédoit encore dans cette île, au rapport de l'historien Grec, & quelque ombre de souveraineté, quoique bien équivoque, que lui laissoient les Gualla, lui faisoient croire qu'il lui seroit plus aisé d'y rétablir entièrement son autorité, que si les hospitaliers, soutenus des princes d'occident, en étoient les maîtres. Pendant que cette négociation se passoit à Constantinople, le grand-maître, qui en avoit bien prévu le succès, avoit mis à la voile : & après avoir déclaré publiquement son dessein, il avoit abordé à l'île de Rhodes, surpris les habitans, Grecs & infideles, & sans trouver d'abord qu'une foible résistance, il avoit débarqué

FOULQUE  
DE  
VILLARET



ses troupes, ses vivres & ses machines de guerre (a).

Parmi les différens noms qu'on a donnés en différens tems à l'île de Rhodes, les Grecs l'avoient nommée *Ophieuse*, ou l'île des serpens, à cause de la multitude de serpens dont elle étoit infectée. D'autres prétendent qu'elle prit le nom de *Rhodes*, d'un bouton de rose fait d'airain, qu'on trouva dans les fondemens de Lindo, une de ses principales villes, & que les habitans en firent mettre la figure dans leurs monnoies. Mais un habile antiquaire a fait voir, que ceux qui s'attachent à ce sentiment, ont pris pour une rose, une fleur de grenadier, dont les Rhodiens se servoient ordinairement dans leurs teintures, par la même raison que les Tyriens avoient fait mettre anciennement dans leurs monnoies, la coquille de ce riche petit poisson qu'on appelloit pourpre. L'opinion la plus commune & la plus vraisemblable, attribue l'origine du nom de Rhodes, à la quantité de roses dont cette île est remplie pendant presque toute l'année.

L'île de Rhodes est située dans cette par-

(a) Anno eodem 1306, hospitalarii cum exercitu christianorum, oppugnare cœperunt insulam Rhodi cum circumadjacentibus insulis circiter quinque, quæ ab infidelibus Turcis inhabitabantur sub dominio imperatoris Constantinopolitani: ceperunt autem statim ab inicio

aliquas insulas & castella: steteruntque in pugnâ & conflictu obsidentes pariter & obsessi annis quatuor contra Turcos, & obtinuerunt finaliter christiani. Ex quarta vitâ Clementis quinti, auctore Bernardo Guidonis, episcopo Lodovensi.



tie de la méditerranée, qu'on appelle *Carpathienne*. Elle regarde au levant l'île de Chypre, celle de Candie au couchant, au midi l'Égypte, & au septentrion la Carie & la Lycie, qui font partie de l'Asie mineure, appelée aujourd'hui *Natolie*, dont elle n'est séparée que par un canal qui n'a pas plus de vingt milles de largeur; son circuit est d'environ six-vingts milles. L'air y est pur & tempéré: le climat doux, le terroir presque par-tout fertile: le pays abonde sur-tout en arbres fruitiers de toute espèce: on y trouvoit anciennement des mines de fer & d'airain. Les habitans, célèbres par la perfection où ils avoient porté tous les arts, faisoient de ces métaux, des armes, des instrumens de guerre, & sur-tout des statues. On en comptoit dans l'ancienne ville de Rhodes, jusqu'à trois mille de différentes grandeurs, toutes d'excellens ouvriers, & qui représentoient des divinités, des princes & des hommes illustres. Cette ville en étoit, pour ainsi dire, peuplée; mais de tous ces simulacres, le plus remarquable & le plus surprenant, étoit un colosse qu'on avoit consacré au soleil, la divinité tutélaire de l'île. On apprend de Pline qu'il avoit soixante-dix coudées de hauteur: c'étoit l'ouvrage de Charé de Lindo, disciple de Lisippe: un tremblement de terre renversa cette énorme statue. Il y avoit peu de personnes, ajoute cet historien, qui pussent embrasser son pouce: ses doigts étoient plus gros que plusieurs statues, & d'amples cavités s'étant

découvertes par sa chute, on trouva dedans de grosses pierres avec lesquelles l'habile ouvrier fut contrebalancer si bien la pesanteur du colosse, qu'il l'affermir sur ses pieds. Je ne parle point des peintures & des tableaux dont les temples étoient remplis, chef-d'œuvres de l'art, & des ouvrages des Parrhasius, des Protogenes, des Zeuxis, & des Appelles. L'île de Rhodes n'étoit pas moins célèbre par ses savantes académies, & par des hommes consommés en tout genre de littérature, qui en sont sortis. On sait que c'étoit l'école des Romains, sur-tout pour l'éloquence, & où ils alloient se perfectionner dans le talent de la parole, si nécessaire dans cette république à tous ceux qui se mêloient du gouvernement.

Ce qui paroîtra de plus surprenant dans un peuple si appliqué aux arts & aux sciences, qui ne semblent fleurir qu'à l'ombre de la paix, c'est que les Rhodiens n'en étoient pas moins fameux par leurs armes, par leurs conquêtes & par leurs colonies. Ils excelloient sur-tout dans l'art de la navigation : leurs ports étoient remplis de vaisseaux ; on y trouvoit des arsenaux & des magasins capables d'armer des flottes entières, & ils s'étoient rendus si puissans sur mer, qu'il n'y avoit point dans toute l'Asie de souverains qui ne recherchassent leur alliance. Mais ils n'employoient jamais plus volontiers leurs forces què contre les pirates. C'étoit par leur capacité dans la conduite de leurs vaisseaux, & par une sage

discipline, dit Strabon, qu'ils s'étoient maintenus si long-tems en possession de l'empire de la mer.

FOULQUES  
DE  
VILLAFRET.

Mais tous ces talens, qui du tems des Grecs & des Romains, avoient rendu cette île si célèbre, furent négligés par les Grecs du bas empire. Les révolutions arrivées dans leur gouvernement, & le changement de souverains de différentes nations, auxquels ils se trouverent depuis assujettis, ne contribuerent pas moins à la décadence de cet empire maritime; l'ignorance & la mollesse des Sarrasins Rhodiens qui, à l'exception de quelques corsaires, alloient rarement en mer, leur firent perdre leur puissance & leur ancienne réputation.

Tel étoit l'état de cette île, lorsque Villaret y entra à la tête de son armée. Les infidèles qui en faisoient la principale force, réunis avec les Grecs, anciens habitans de l'île, en vinrent souvent aux mains avec les hospitaliers & les croisés que le grand-maître avoit amenés de l'Europe. Il se donnoit presque tous les jours des combats dont il est surprenant que les hospitaliers anciens ne nous aient pas conservé le détail. Il paroît que le succès en fut différent par la longueur de cette guerre, qui dura près de quatre ans. L'empereur Grec qui se flattoit, en chassant les Latins de cette île, d'en rester le maître, y fit passer contre eux un puissant corps de troupes. Le grand-maître de son côté, jugeant bien que le succès de son entreprise dépendoit de la con-

FOULQUES  
DE  
VILLARET.

---

quête de la ville de Rhodes, malgré ce secours, en forma le siège, & ses chevaliers, à son exemple, se précipitoient dans les plus grands périls pour en avancer la prise. Mais, comme la plupart des croisés se retiroient les uns après les autres, que l'armée se vit enfin réduite aux seules troupes de la religion, le siège se tourna en blocus, les assiégeans se trouverent bientôt eux-mêmes assiégés par les Grecs & les Sarrasins, qui leur fermoient les passages pour recouvrer les vivres ou pour aller au fourrage. Les hospitaliers manquèrent à la fin de troupes, de vivres & d'argent; mais le grand-maître trouva toutes ces choses dans son habileté & dans son courage; les difficultés ne firent que l'augmenter. Il emprunta des banquiers de Florence des sommes considérables, & avec ce secours & l'argent qu'il tira des commanderies d'au-delà de la mer, il leva de nouvelles troupes, paya les anciennes; & après les avoir laissées se rafraîchir pendant quelques jours, déterminé à vaincre ou à mourir, il sortit de ses retranchemens, marcha droit à ses ennemis, & leur présenta la bataille.

Le combat fut sanglant, & on se battit de part & d'autre avec cette animosité qui se rencontre entre des troupes étrangères, qui veulent s'emparer d'un pays, & des habitans qui défendent leurs maisons, leurs terres, leurs femmes & leurs enfans; tous motifs les plus puissans pour animer les peuples

les même les moins guerriers. Les historiens se sont contentés de rapporter, que de part & d'autre il y eut beaucoup de sang répandu; que le grand-maître y perdit ses plus braves chevaliers; mais que les Grecs & les infideles ne pouvant résister à une valeur opiniâtre, abandonnerent le champ de bataille; & que plusieurs Sarrasins désespérant de résister aux Latins, gagnèrent le bord de la mer, s'embarquerent & porterent les premiers dans les îles de l'Archipel, & le long des côtes de la Lycie, les nouvelles de leur défaite.

Le grand-maître ramena ses troupes victorieuses dans ses lignes, & continua le siège avec une nouvelle ardeur. Après qu'il eut gagné les principales fortifications de la place, les chevaliers à la tête des troupes, monterent à l'assaut, & malgré une grêle de fleches & de pierres que les assiégés lançoient contre les assaillans, le grand-maître vit ses étendards arborés sur le haut de la brèche, & ses chevaliers, maîtres de la place (a). On donna la vie & la liberté aux habitans chrétiens; mais les infideles furent taillés en pieces: c'est au moins ce qui résulte de la narration abrégée des historiens du tems. La conquête de la capitale fut suivie de la prise du château de Lindo, situé au côté

FOULQUES  
DE  
VILLARET.

(a) Anno Domini 1310, in festo Assumptionis Beatæ Mariæ, exercitus christianorum cum hospitalariis obtinuerunt civitatem Rhodi

quæ est caput & metropolis totius regionis & insularum vicinarum. Ex vitâ Clementis V, p. 72.

1310. 15  
août.

oriental de l'île. Proche de ce château, il y a un port & deux bayes au septentrion, dont l'une se nomme encore aujourd'hui *la baye des Serpens*. Les autres forteresses subirent la même destinée : toute l'île en moins de quatre ans se soumit à la domination des hospitaliers ; & pour un monument éternel d'une conquête si utile à la chrétienté, & si glorieuse à l'ordre de saint Jean, toutes les nations de concert donnerent à ces hospitaliers le nom de CHEVALIERS DE RHODES. C'est sous ce nom que nous parlerons désormais d'un corps de noblesse, qui continua de se rendre aussi utile aux princes chrétiens, que formidable aux mahométans.

Les premiers soins de Villaret furent de rétablir les murailles & les fortifications de la ville de Rhodes, qu'il avoit ruinées pendant le siège : il fit ensuite entrer tous les vaisseaux de la religion dans le port ; on les arma aussi-tôt, & on les chargea de troupes & de munitions de guerre & de bouche : le grand-maître monta lui-même la flotte, & mit à la voile. De toutes les conquêtes que les anciens Rhodiens avoient faites, ou des colonies qu'ils avoient établies en différentes contrées, il ne leur étoit resté jusqu'alors dans leur dépendance & sous leur domination, que huit ou neuf petites îles voisines, ou pour mieux dire, des rochers & des écueils, qu'on appelloit en ce tems-là les îles des Rhodiens ; telles étoient les îles de Nifara, de Leros, de Calamo, d'Episcopia, de Calchi,

de Simia, de Tilo & de Cos ou Lango. Il n'en coûta au grand-maître, pour y faire reconnoître son autorité, que de se présenter devant ces îles. Nisara, appelée par les anciens Nisyros, étoit située dans l'Archipel, à deux lieues de l'île de Lango, & dans la même distance de la province de Carie. Cette île avoit une ville du même nom; on y trouvoit anciennement un temple dédié à Neptune, des bains chauds & salutaires, & un bon port. Le grand-maître, de concert avec le souverain conseil de l'ordre, donna en fief cette île à Jean & à Bonaville Assatiers, deux freres qui s'étoient signalés à la conquête de Rhodes; & cette inféodation se fit à condition qu'ils construïroient incessamment une galere à six-vingts rames, chargée de foldats & de munitions; qu'ils seroient obligés de la monter eux-mêmes, & de se rendre dans les endroits qui leur seroient indiqués par les ordres du grand-maître.

Ce prince passa de-là à l'île de Lero, qui a environ dix-huit milles d'Italie de circuit. Il en trouva le terroir rempli de carrieres de marbre. Toute l'île n'est qu'un rocher ou une montagne, au sommet de laquelle il y avoit un château qui défendoit l'entrée du port, contre les entreprises des corsaires. Quoique l'île de Calamo ait plus d'étendue, & qu'elle contienne au moins quarante milles de circuit, elle n'est ni plus fertile, ni plus riche que Lero; ce ne sont que montagnes & rochers. Le terroir en



**FOULQUES DE VILLARET.** parut sec & aride à Villaret, qui ne laissa pas d'être surpris de voir proche du port les ruines d'une grande ville, dont les habitans ne subsistoient apparemment que par le commerce.

Les îles d'Episcopia, de Calchi & de Tilo, ne présenterent pas aux chevaliers des conquêtes plus difficiles, ni aussi plus utiles que les précédentes. Celle de Syme ou Symie lui parut plus importante par l'excellence de ses vins, & par la quantité de chevres qu'on y nourrissoit. On élevoit les enfans dans cette île à nager & à plonger dans la mer, pour aller pêcher au fond de l'eau des éponges, dont les environs de cette île étoient remplis. Il y avoit même une loi parmi ces insulaires, qui ne permettoit point anciennement aux jeunes hommes de se marier, qu'ils ne pussent plonger l'espace de vingt brasses dans l'eau, & même y demeurer quelque tems. Cette île étoit encore célèbre parmi celles de l'Archipel, par l'adresse de ses charpentiers, qui construisoient des flûtes & de petites frégates, si légères & si vîtes à la voile & à la rame, qu'il n'y avoit point de vaisseau qui les pût atteindre. On prétend que le grand-maître y fit bâtir sur le sommet d'une montagne une tour très-exhaussée, d'où l'on découvroit fort loin tous les vaisseaux qui étoient en mer, & qu'il ordonna aux habitans, quand ils en verroient paroître; d'en donner avis à Rhodes par des parques légères, ou de faire les signaux



ordinaires , en allumant des feux la nuit , & par une épaisse fumée le jour.

FOULQUÉS  
DE  
VILLARET.

De toutes ces îles , si on leur peut donner ce nom , il n'y a que celle Cos ou Lango , célèbre par la naissance d'Hypocrate & d'Appelles , qui soit considérable : elle a près de quarante milles d'Italie de longueur , & environ soixante & dix milles de circuit. Cette île a celle de Rhodes à l'orient d'hyver : elle est éloignée de cent milles de l'Asie mineure , ou Natolie , à l'orient équinoxial. Elle a l'île de Calamo vers l'occident , & celle de Scarpento du côté du midi. Son terroir est fertile , & produit en abondance des fruits de toute espèce. Il excelle en vins qui passent pour les plus délicats de ces contrées. Le grand-maître y trouva une petite ville appelée Lango , comme l'île , située au bord de la mer , au fond d'un grand golfe , & au pied d'une montagne qui se termine par une plaine. Le port en étoit alors grand & commode ; mais depuis quelque tems , la tempête & les houles ont poussé une si grande quantité de sable à son entrée , qu'il n'y aborde plus que de petits bâtimens. Les grands vaisseaux & les galeres sont obligés de demeurer à la rade voisine , dont le fond est net , ferme , sablonneux , & propre à l'ancrage.

Le grand-maître ayant reconnu l'importance de cette île , y fit placer le plan d'un château fortifié de plusieurs tours quarrées , & qui , par ses soins , fut achevé en peu de tems : il laissa un chevalier pour y commander.

FOULQUES  
DE  
VILLARET.

Ceux qui lui succéderent dans cet emploi, firent fleurir le commerce dans toute l'île, ornerent la ville de maisons magnifiques, où le marbre étoit prodigué dans les colonnes & dans les statues, & cette île sous le gouvernement de l'ordre, & par la suite des tems devint si puissante, qu'on la regardoit comme une seconde Rhodes, & qu'on en fit dans la suite un bailliage, & un siège épiscopal, sous la métropole de Rhodes.

Le grand-maître, après avoir établi son autorité, & un bon ordre dans toutes ces îles, revint avec joie à celle de Rhodes. Il espéroit y goûter dans un doux repos, les premiers fruits de sa victoire, lorsqu'il se vit attaqué par un ennemi redoutable, & qui lui fut suscité par les corsaires & les autres mahométans, qui, de concert avec les habitans Grecs de l'île de Rhodes, l'avoient défendu contre les chevaliers. Ces infideles, après leur défaite, & pour éviter la première fureur du soldat victorieux, s'étoient jettés, comme nous l'avons dit, dans des barques à la faveur de la nuit; ils avoient gagné les côtes de Lycie, d'où ils se disperserent en différens endroits, & une partie se réfugia dans les états d'Ottoman, où ils portèrent leurs plaintes & leur misere.

Observations  
sur l'origine  
des Turcs,  
l. 8. c. 8.

Osman ou Ottoman, tige des empereurs Turcs de ce nom, regnoit alors dans une partie de la Bithynie, province de l'Asie mineure. Ce prince, soit par zele pour sa religion, soit par ambition, & pour s'agran-

dir, soit aussi peut-être pour empêcher qu'il ne s'élevât si près de ses états des voisins hardis & entreprenans, prit en main la protection de ces réfugiés, & résolut de chasser les chevaliers de l'île de Rhodes avant qu'ils eussent eu le tems d'y affermir leur domination : c'est ce que nous allons raconter. Mais peut-être que le lecteur ne fera pas fâché qu'on lui fasse connoître un peu plus particulièrement l'origine, la fortune, les desseins & les conquêtes d'un prince & d'une maison, qui des plus foibles commencemens, s'est étendue depuis avec une rapidité surprenante dans les trois parties de notre continent, & qui jetta les fondemens de ce nouvel empire, presque dans le même tems que les chevaliers de saint Jean s'emparèrent de l'île de Rhodes, comme si la providence les y eût conduits pour arrêter, par leur valeur, le progrès des armes d'Ottoman & de ses successeurs.

On rapporte différentes opinions de l'origine de cette maison ; les uns la font sortir d'un pâtre Tartare ou Nomade, qui ayant quitté le soin de ses troupeaux pour porter les armes, s'érigea en duéliste. On dit qu'ayant vaincu dans un combat singulier un cavalier Grec de l'armée de l'empereur Jean Comnene, il obtint d'Alaédin, sultan d'Iconium, pour récompense la bourgade d'*Ottomanzich*, qui donna le nom à sa postérité. Quoique les Turcs laissent ordinairement à la vanité des chrétiens l'illusion des généalogies contrefaites, cependant les princes

FOUQUÈS  
DE  
VILLARET.

de cette maison, depuis qu'ils furent parvenus à cette élévation & à ce haut degré de puissance qui les rendoit formidables à tous leurs voisins, ne purent se résoudre à reconnoître une aussi basse origine : & au défaut de la vérité, ils eurent recours, comme beaucoup d'autres, à la chimere & au roman. Ils firent du Tartare dont nous venons de parler, un prince de la maison illustre des Comnènes, & neveu de l'empereur Jean Comnene, qui en ayant reçu de mauvais traitemens, & pour s'en venger, se retira auprès d'Alaédin, se fit mahométan, épousa la fille du sultan, qui lui apporta pour dot la bourgade d'*Ottomanzich*, avec plusieurs villages qui en dépendoient; d'où leur postérité avoit emprunté son surnom jusqu'au sultan Ottoman, qui s'étant distingué de toute sa race par sa valeur, avoit jetté les fondemens de la nouvelle monarchie des Turcs, & laissé le nom d'Ottoman aux fameux descendans de ce Comnene, neveu de l'empereur.

Histoire de  
Mahomet II.  
par la Guil-  
lemier.e.

Voilà le roman : mais pour substituer la vérité de l'histoire à une si flatteuse imposture, il paroît par tous les Ecrivains de ce tems-là, que sur l'origine de cette maison, on ne peut point remonter plus haut qu'à un certain Soliman, qui vivoit l'an de notre salut 1214, & de l'hégire 611, & qui étoit chef d'une de ces tribus de Nomades, qui, sans avoir de patrie particulière, s'arrêtoient successivement dans tous les endroits où ils étoient soufferts, & où ils trouvoient de

bons pâturages pour leurs troupeaux. On prétend que ce Tartare ou ce Turc, chassé de la Perse avec sa tribu, se noya en voulant passer à cheval le fleuve de l'Euphrate.

FOULQUES  
DE  
VILLARET.

Orthogul ou Orthogrul, un de ses enfans, prit la conduite de la tribu, demanda une retraite à Alaédin, troisième du nom, de la race des Turcomans Selgeucides, & sultan d'Iconium. Ce prince le prit à son service, & assigna à sa tribu dans l'Arménie mineure des terres pour habiter. Ottoman, fils d'Orthogrul, par son courage & sa valeur, porta plus loin ses espérances & sa fortune. Sa tribu & ses troupes augmentèrent considérablement, par un grand nombre d'aventuriers qui se joignirent à lui, & qui attirés par l'éclat de sa valeur & par sa libéralité, voulurent combattre sous ses enseignes. Il en fit de braves soldats & d'excellens guerriers : le succès de ses armes répondit à son courage. Alaédin, charmé de sa réputation, lui envoya une veste, un sabre, un étendard & une paire de tymbales. On dit que toutes les fois qu'Ottoman entendoit le son de cet instrument de guerre, pour témoigner le respect qu'il portoit au sultan, il ne manquoit jamais, s'il étoit assis, de se lever, comme pour marquer qu'il étoit toujours prêt de marcher pour son service. Mais malgré ces témoignages extérieurs de zèle & de soumission, le sultan fort âgé & sans enfans, redoutant son courage & son ambition, l'engagea à faire la guerre aux Grecs, de peur qu'il ne tournât ses armes contre lui-même.

Ottoman enleva des provinces entières & des places considérables aux empereurs Grecs; ce qui le rendit si puissant, que du consentement même d'Alaédin, il prit la qualité de sultan. D'autres prétendent qu'il ne se revêtit de ce titre souverain qu'après la mort de son maître. Ce prince, le dernier des Selgeucides, étant décédé, ses généraux, comme autrefois les capitaines du grand Alexandre, partagerent eutr'eux ses états. Une partie de la Bithynie & de la Cappadoce échurent à Ottoman. Ce prince fut conserver cet empire naissant par des nouvelles conquêtes qu'il fit du côté de la Lycie & de la Carie, & sur-tout par la sagesse de son gouvernement, & par une bonté singuliere; vertu rare dans un conquérant. La réputation de son affabilité est passée par tradition chez les Turcs, & s'y est conservée jusqu'à ce jour. Quand leurs empereurs montent sur le trône, au milieu des acclamations publiques, & parmi les vertus dignes d'un souverain, on ne manque jamais de leur souhaiter la bonté d'Ottoman : ce qui fait voir que ce sont des héros & des princes vertueux, qui fondent & augmentent les empires, & des tyrans & des lâches qui les perdent.

Le prince dont nous parlons, sollicité par les mahométans que les chevaliers avoient chassés de Rhodes, chargea une flotte de ses troupes, débarqua dans l'île, s'avança du côté de la capitale, & en forma le siège. A peine le grand-maître avoit-il eu le tems

d'en relever les murailles ; mais les bastions & les fortifications n'étoient pas encore rétablis. L'expérience fit voir en cette occasion , qu'il n'y a point de fortifications plus sûres pour une place de guerre , que la valeur & le courage de ceux qui la défendent. Les chevaliers soutinrent plusieurs assauts. Les Turcs , dans ces attaques , perdirent beaucoup de monde ; & Ottoman si heureux dans toutes ses entreprises , échoua dans celle-ci , & fut obligé d'en lever le siège , & de se rembarquer.

FOULQUES  
DE  
VILLARET

Plusieurs historiens prétendent que les chevaliers de Rhodes durent leur salut & la conservation de leur nouvelle conquête à Amédée V , dit le Grand , comte de Savoie. Ils rapportent que ce prince étant venu à leur secours avec une puissante flotte , débarqua ses troupes , marcha aux ennemis , les défit dans une bataille , & qu'Ottoman fut contraint de lever le siège & de se rembarquer. Ces écrivains ajoutent qu'Amédée , pour conserver la mémoire de ce grand événement & d'une victoire si célèbre , prit alors pour sa devise ces quatre lettres majuscules , & séparées par une ponctuation , F. E. R. T. qu'on a expliquées depuis par ces mots latins , *Fortitudo ejus Rhodum tenuit* : ce qui veut dire , que la valeur de ce prince a conservé la ville de Rhodes. On veut même qu'Amédée , depuis cette bataille , ôta de ses armes l'aigle de Savoie , & qu'il prit en sa place la croix de saint Jean.

Quoiqu'un événement si singulier & si



honorable pour la maison de Savoie ait été rapporté par un nombre infini d'écrivains, & qu'il se trouve même dans les historiens de l'ordre ; cependant l'attachement que nous devons à la vérité, nous oblige de dire que nous croyons cette relation fautive, & dans le fond & dans toutes ses circonstances. Il n'est point vrai qu'Amédée soit entré dans l'île de Rhodes, & qu'il y ait porté ses armes en 1310, ni dans les années qui précéderent, ou qui suivirent immédiatement la conquête qu'en firent les chevaliers de saint Jean.

*Guichenon,* Ce prince en 1309 étoit en Angleterre, & se trouva à la cérémonie du couronnement d'Edouard II, & l'année suivante 1310, au mois de septembre, il reçut dans Chamberry Henri VII, comte de Luxembourg, élu empereur, qu'il accompagna ensuite dans son voyage d'Italie & à Rome, où ce prince alla prendre la couronne impériale : & on voit, par les historiens contemporains, qu'il ne quitta point l'empereur cette année, ni même la suivante. A l'égard de la devise mystérieuse, sur laquelle on fonde cette prétendue expédition dans l'île de Rhodes, Louis de Savoie, baron de Vaud, mort en 1301, la portoit dans sa monnoie plus de dix ans avant qu'Ottoman eût attaqué les chevaliers ; & on voit encore aujourd'hui, sur le tombeau de Thomas de Savoie, pere d'Amédée V, dont nous parlons, la représentation d'un chien qui est à ses pieds, avec



un colier, autour duquel on lit ce mot *fert*, sans ponctuation.

FOULQUES  
DE  
VILLARET.

Il n'y a pas plus de fondement dans la preuve qu'on veut tirer de la croix de l'ordre de saint Jean, qu'on suppose qu'Amédée prit le premier de sa maison dans l'écu de ses armes. Car, outre que long-tems auparavant les princes de Piémont portoient la même croix, on la trouve dès l'an 1304, dans un sceau de Thomas de Savoie, attaché à un traité que ce prince avoit fait la même année avec Etienne de Coligni, seigneur d'Andelot; ce qui fait voir que tout ce qu'on a inventé pour expliquer ces quatre lettres mystérieuses, n'est qu'une fable, & que les chevaliers de Rhodes ne dûrent qu'à leurs armes seules & à leur propre valeur la première défense de Rhodes.

Le grand-maître ne vit pas plutôt les Turcs rembarqués, que pour mettre à l'avenir la ville de Rhodes hors d'insulte, il en fit terrasser les murailles, & y ajouta de nouvelles fortifications. Il donna ensuite tous ses soins à y rétablir le commerce, qui avant la guerre, & même de tout tems, l'avoit rendue une des plus florissantes villes de l'Asie. Son port fut ouvert à toutes les nations: un grand nombre de chrétiens, & sur-tout de Latins, qui depuis la perte de la terre sainte, s'étoient dispersés en différens endroits de la Grece, accoururent pour s'y établir, & pour y vivre sous l'étendard de saint Jean, dont ils avoient éprouvé tant de fois la protection. De ce mélange des

chevaliers & des habitans , tant Grecs que Latins , il se forma un nouvel état , qui étoit tout ensemble guerrier & marchand , & qui devint aussi puissant par ses richesses , que redoutable par le courage & la valeur de ses nouveaux souverains.

L'éclat de cette conquête , & la nouvelle de la levée de ce siège , passerent bientôt en occident : ce fut le sujet d'une joie universelle dans tous les états chrétiens. Elle fut suivie d'une comparaison qu'on faisoit entre les deux ordres militaires , qui n'étoit pas à l'avantage des templiers. On disoit que les hospitaliers n'avoient jamais voulu abandonner l'espérance de chasser un jour les infidèles de la terre sainte ; qu'ils étoient restés pour cela dans l'orient ; que la conquête qu'ils venoient de faire d'une île aussi considérable que celle de Rhodes , assuroit un port commode à toutes les croisades ; au lieu que les templiers , par leur retraite précipitée en Europe & dans leurs commanderies , & par la vie molle & délicieuse qu'ils y menaient , sembloient avoir renoncé à leur vocation , & laissé pour toujours les saints lieux en proie aux Turcs & aux Sarrasins. Ces discours qui n'étoient pas destitués de vérité , d'autres encore plus odieux , & qu'on répandoit fourdement , engagerent le roi de France à poursuivre l'extinction de cet ordre.

On ne fait point dans quelle année ce prince avoit pris une si terrible résolution contre les templiers : il paroît seulement par

l'histoire qu'un bourgeois de Beziers, nommé Squin de Florian, & un templier apostat de son ordre, ayant été arrêtés pour des crimes énormes, & mis dans le même cachot, ces deux scélérats désespérant de leur vie, se confesserent l'un l'autre, au défaut du sacrement de pénitence qu'on n'administroit point en ce tems-là aux criminels, quand ils alloient au supplice. C'étoit aussi l'usage des gens qui voyageoient par mer, si par la tempête ils se trouvoient en danger de périr, & qu'il n'y eût point de prêtre dans leur vaisseau.

FOULQUES  
DE  
VILLARET.

Fal. pap-  
aven. t. 1.  
p. 99.

Squin ayant entendu la confession du templier, fit appeller un des officiers du roi, auquel il dit qu'il étoit prêt de révéler à ce prince un secret si important, qu'il tireroit plus d'utilité de sa connoissance, que de la conquête d'un royaume entier; mais qu'il ne s'en ouvriroit jamais qu'au roi seul. D'autres historiens attribuent ce fait à un templier, prieur de Montfaucon, & à un autre religieux du même ordre, appelé Noffodei, tous deux condamnés par le grand-maître & par le conseil de son ordre, pour leurs impiétés, & pour avoir mené une vie infâme, à finir leurs jours entre quatre murailles.

Quoi qu'il en soit du nom de ces scélérats, Philippe-le-Bel, sur les instances de celui qui demandoit à lui parler, & peut-être dans l'impatience de découvrir ce secret, qui devoit lui procurer de si grandes richesses, le fit venir à Paris. Il voulut l'entendre lui-même; & après lui avoir promis une impunité

entiere, & même des récompenses, s'il disoit la vérité; le criminel, qui avoit dressé le plan de son accusation, chargea tout le corps des templiers de vol, d'homicide, d'idolâtrie & de sodomie. Il ajouta que quand un templier étoit reçu dans l'ordre, on l'obligeoit de renoncer à Jesus-Christ, de cracher sur la croix en signe de détestation; que ces chevaliers devenus en secret mahométans, par une infâme trahison, avoient vendu la terre sainte aux sultans & aux princes de cette secte. On peut voir plus en détail dans le recueil de Pierre Dupuy, toutes les abominations & toutes les faletés dont le délateur tâcha de noircir ses confreres, & que la bienséance ne permet pas de rapporter ici.

Le roi avoit fait part de ces accusations au pape, dans leur entrevue à Lyon; & il lui en parla encore plus pressamment l'année suivante à Poitiers, où ils s'étoient rendus, de concert, pour traiter de cette grande affaire. Mais il ne paroît point que le pape eût encore pris d'autre parti que celui d'une information secrète. Comme les ambassadeurs que le roi avoit laissés auprès de ce pontife, le sollicitoient incessamment de condamner cet ordre, nous avons une lettre de Clément au roi, en date du neuf juillet, où il lui déclare nettement que si la corruption dont on accusoit les templiers, étoit aussi générale qu'il le prétendoit, & qu'il fallût abolir l'ordre entier, il vouloit que tous ses biens fussent employés pour le recouvrement

de la terre sainte , & qu'il ne souffriroit point qu'il en fût détourné la moindre partie à d'autres usages : ce qui pourroit faire présumer que le pape soupçonnoit que dans le procès qu'on intentoit aux templiers , on en vouloit autant à leurs grands biens , qu'au dérèglement de leurs mœurs. Il paroît même que ce pontife , soit par rapport à cette affaire , ou à celle de Boniface , dont le roi vouloit qu'on condamnât la mémoire , comme d'un impie & d'un hérétique , se trouvant trop obsédé par les ministres de ce prince , eût bien voulu depuis long-tems être hors de ses terres ; qu'il se déguisa même pour sortir de Poitiers ; & que dès l'an 1306 il prit avec quelques cardinaux , le chemin de Bordeaux , sans autre escorte que de quelques mulets qui portoient son or & son argent. Mais ayant été reconnu en chemin par des émissaires du roi , il crut devoir retourner dans la ville d'où il étoit parti (a).

Philippe , qui étoit vif & impatient , & qui ne s'accommodoit pas des lenteurs du pape , par un ordre secret , & qui fut exécuté un vendredi 13 d'octobre , fit arrêter en un seul

FOULQUE  
DE  
VILLARET

(a) Tunc papa & cardinales venerunt Pictavim , ubi longiorem moram , ut dicitur , quam voluissent fecerunt , rege Francorum & ejus complicibus & ministris illic eos quasi detinentibus violenter. Nam papa , ut dicitur , sub alterius fictione personæ aliquandò tentavit cum paucis ,

summariis tamen oneratis argento & auro præcedentibus , versus Burdegalam proficisci ; sed à quibusdam qui pro rege erant agnitus , cum rebus quas illuc volebat transferre compulsus est Pictavim remeare. *Primavita Clementis V. ex Baluzio* , p. 5.

FOULQUES  
D'E  
VILLARET.

jour, le grand-maître & tous les templiers qui se trouverent à Paris & dans les différentes provinces de son royaume : on faisit en même-tems tous leurs biens, qui furent mis à la main du roi (a).

Une conduite si extraordinaire causa une surprise générale dans toute la chrétienté. Les uns l'attribuoient au ressentiment secret que ce prince naturellement vindicatif conservoit, disoit-on, contre les templiers, qui pendant ses différens avec le pape Boniface VIII s'étoient déclarés en faveur de ce pontife. On prétendoit même qu'ils lui avoient fourni des sommes considérables ; & pour aigrir le roi, on ajoutoit qu'un templier, trésorier de Philippe, avoit été assez infidèle à son maître, pour tirer cet argent des coffres mêmes du roi, afin d'en aider son ennemi, ainsi qu'on le voit dans le sixième article des accusations intentées contr'eux, & rapportées dans les grandes chroniques de saint Denis, sous le regne de Philippe-le-Bel, *qu'eux reconnurent du trésor du roi à aucuns avoir donné, qui au roi avoient fait contrariété, laquelle chose étoit moult dommageable au royaume.* « Et en ceci, dit » *Belleforest*, entendoit-on Boniface VIII,

Cosmog. l. 3.  
Traité des  
Templiers,  
p. 1105.

(a) Eodem anno in octo-  
bri capti fuerunt omnes  
templarii unâ die in toto  
regno Franciæ, accusati de  
hæresi pessimâ, undè con-  
fiscata 1307, sunt omnia  
bona eorum, quæ nunc  
tenet ordo hospitalariorum,  
& ipsi in carcere duro deti-  
nentur. *Secundâ vitâ Cle-  
mentis V, auctore Ptolomeo  
Lucensi ordinis prædicato-  
rum. Ex Balusio, t. 2, Pap.  
Aven.*

» ennemi mortel de ce roi, & avec lequel il  
 » avoit querelle ordinaire ».

D'autres historiens, sans remonter jus-  
 qu'au différend de Boniface, ont prétendu  
 que ce prince, pour soutenir la guerre con-  
 tre les Flamands, ayant affoibli la monnoie  
 sans en réduire la valeur, les templiers qui  
 s'y trouvoient intéressés, avoient été les au-  
 teurs secrets d'une sédition qui s'étoit élevée  
 à ce sujet à Paris, ou du moins qu'ils l'a-  
 voient fomentée par des discours trop libres  
 contre la personne du roi. Le peuple, tou-  
 jours peuple, c'est-à-dire, toujours mécon-  
 tent du gouvernement, quel qu'il soit, sou-  
 tenoit qu'il ne falloit point chercher d'autre  
 motif de l'arrêt des templiers, que l'avarice  
 de ce prince & de ses ministres, & l'avidité  
 qu'ils avoient d'envahir les biens immenses  
 de cet ordre. Là-dessus on citoit l'exemple  
 récent des Juifs tolérés dans le royaume,  
 mais que Philippe l'année précédente avoit  
 fait arrêter en un seul jour, comme il venoit  
 d'en user à l'égard des templiers, & qu'après  
 les avoir dépouillés de tous leurs biens, on  
 les avoit obligés de sortir du royaume avec  
 leurs familles, demi-nuds, & seulement avec  
 un médiocre viatique pour leur subsistance  
 pendant le chemin. Des gens passionnés rap-  
 pelloient encore ce qui s'étoit passé en Ita-  
 lie & Anagnie, patrie & résidence de Bo-  
 niface VIII, dont le trésor avoit été pillé  
 par des aventuriers François & Italiens, que  
 le roi tenoit secrettement au-delà des monts,

sous les ordres de Nogaret & de Colonne. On prétendoit que ce prince s'étoit approprié la meilleure partie de ce trésor, le plus riche qui fût dans la chrétienté, soit en or ou en argent, ou en diamans & en pierreries.

Il nous est resté de ce tems-là un mémoire anonyme, qui pourroit faire soupçonner que dans les motifs qu'on proposoit à ce prince, pour l'engager à poursuivre la condamnation des templiers, il y en avoit qui n'étoient pas tout-à-fait désintéressés. Comme depuis que les templiers avoient été arrêtés, on ne faisoit plus un mystere en France du dessein qu'on avoit formé d'abolir entièrement leur ordre, un de ces hommes qui ne fondent leur fortune que sur la ruine de celle des autres, proposa au roi Philippe-le-Bel, de créer & de fonder un nouvel ordre, sous le nom d'*ordre royal*; d'obtenir du pape qu'il y attachât les grands biens des templiers; qu'on incorporât dans cet ordre les chevaliers de Rhodes & les chevaliers de tous les autres ordres militaires de la chrétienté; qu'on les obligât tous de prendre l'habit de ce nouvel ordre, & de reconnoître l'autorité d'un grand-maître général, qui seroit à cet effet nommé par le souverain pontife. Pour intéresser le roi dans ce projet, l'auteur du mémoire prétendoit que ce prince traitât avec tous les autres souverains qui se disoient titulaires du royaume de Jérusalem; qu'on fît passer ce titre sur la tête du roi de Chypre, qui n'avoit ni femmes ni enfans; que ce prince devenu grand-maître de



l'ordre, en prit l'habit, fit profession, & reconnût pour son successeur à la grande-maîtrise & à ces deux couronnes, Philippe, second fils du roi de France, qui par cette union de deux couronnes, jointe aux revenus immenses de tous les ordres militaires, seroit devenu un des plus puissans princes de l'orient. L'appas étoit séduisant pour un prince qui se voyoit trois enfans mâles.

FOULQUES  
D E  
VILLARET.

Louis, dit  
depuis le Hu-  
tin, Philippe  
le Long,  
Charles le  
Bel.

Quoi qu'il en soit des différens motifs qui déterminèrent Philippe-le-Bel à poursuivre la condamnation des templiers, nous laissons volontiers aux lecteurs à décider s'il n'agit dans cette grande affaire que par un pur zèle pour la conservation de la religion, suivant le témoignage que lui en rendit depuis, par ses bulles, le pape Clément V; ou si ce prince ne se porta avec tant de chaleur contre les templiers, que par le sentiment d'une vengeance utile, & mêlée d'avarice, ainsi que le publient des écrivains étrangers, prévenus, & peut-être ennemis de la France. Et je ne fais si ce n'est pas à cette jalouse de nation qu'on doit attribuer les lettres d'Edouard II, roi d'Angleterre, qui n'eut pas plutôt appris la détention des templiers en France, qu'il écrivit aussi-tôt au pape & à la plûpart des souverains de l'Europe, pour les prier de fermer l'oreille aux calomnies qu'on répandoit contre ces chevaliers, « dont toute l'An- » gleterre, *dit-il*, révere la pureté de la foi, » les bonnes mœurs & le zèle pour la défense » de la religion »,

Rymer, t. 3  
ad ann. 1307

Mais malgré cette apologie , on ne peut disconvenir que dès le second siècle de l'institution des templiers , l'esprit du monde , le luxe , & même les plaisirs de la table n'eussent commencé à infecter différens particuliers de cet ordre. Le proverbe ancien de *boire comme un templier* , & qui dure encore après tant de tems , fait voir quelle étoit leur réputation sur cet article. Il est vrai que la première valeur & le même zèle des anciens templiers contre les infidèles , éclatoit toujours dans le corps de l'ordre : mais on ne retrouvoit plus dans la plûpart des particuliers cet esprit de religion , animé d'une foi vive , tant vanté par saint Bernard , ni ce désintéressement , & même cette modération chrétienne , que leurs prédécesseurs conservoient au milieu même des victoires les plus éclatantes. Depuis cet heureux siècle , l'orgueil qu'inspire une haute naissance , la fierté que leur donnoit leur valeur , & certain esprit de domination que produisent toujours de grandes richesses , les avoit fait passer pour les plus superbes de tous les hommes.

On reprochoit aux templiers leur ambition , passion funeste qui leur attira depuis la sévérité , & si j'ose le dire , la dureté de la plûpart des évêques leurs juges , avec lesquels ils avoient eu auparavant de grands différens , aussi-bien que les hospitaliers , au sujet de leur indépendance & des privilèges de leur ordre. Ce furent ces prélats , qui à l'instance du roi , & assistés de Guillaume de Paris , frere prêcheur , inquisiteur

& confesseur de ce prince, firent subir aux prisonniers leur premier interrogatoire : & le fameux Guillaume de Nogaret, si connu par la hardiesse de ses entreprises contre Boniface VIII, conduisoit encore cette terrible affaire.

FOULQUES  
DE  
VILLARET.

Le pape n'apprit la prison du grand-maître & de tous les templiers, qu'avec beaucoup de surprise ; & il regarda sur-tout la procédure des évêques & de l'inquisiteur, comme une entreprise sur son autorité. Dans la première chaleur de son ressentiment, il suspendit les pouvoirs de Guillaume de Paris, & interdit aux évêques de France la connoissance de cette affaire, qu'il se réserva. Il écrivit en même-tems au roi, pour se plaindre qu'il eût fait emprisonner des religieux qui ne relevoient, disoit-il, que du saint siège : & il lui marquoit par une lettre assez vive, qu'il lui envoyoit les cardinaux Bérenger de Frédole & Etienne de Sufy, auxquels il souhaitoit qu'il remit incessamment, ou à l'évêque de Préneste son nonce, les personnes & les biens des templiers.

Philippe lui répondit qu'il ne les avoit fait arrêter que sur le requisitoire de l'inquisiteur, officier de la cour de Rome, & député par le pape même dans son royaume ; que la suspension des pouvoirs de ce religieux & de ceux des évêques, juges nés en matière de doctrine, étoit fort préjudiciable à la religion ; que les templiers ne manqueroient pas de s'en prévaloir, & qu'ils pourroient même se flatter de trouver de l'appui

*Hist. de la  
condamn. des  
templiers,  
par Dupuy  
p. 11.*

à sa cour. Il se plaignoit ensuite de ce que le pape apportoit trop de lenteur à le seconder dans une si juste poursuite, & il lui représentoit dans des termes qui avoient assez l'air d'un reproche, que Dieu ne détestoit rien tant que les tiédes; que c'étoit même, lui disoit-il, apporter une espèce de consentement aux crimes des accusés, que de ne les pas punir promptement; que bien loin d'interdire aux évêques, comme il avoit fait, les fonctions essentielles de leur dignité, il devoit au contraire exciter leur zèle pour l'extirpation d'un ordre si corrompu; qu'après tout, ces prélats étoient appelés avec lui pour partager les soins de l'église de Dieu. Ce prince, jaloux des droits de l'épiscopat, ajoute: « On feroit, » très-saint pere, une cruelle injustice à ces » prélats, ce que Dieu ne permette, si on » leur interdisoit l'exercice d'un ministère » qu'ils ont reçu immédiatement de Dieu, » & si on les privoit du droit qu'ils ont de » défendre la foi. Ni ils n'ont mérité un si in- » juste traitement, ni ils ne le pourroient souffrir, & nous-mêmes nous ne le pourrions dissimuler, sans violer le serment que nous » avons fait à notre sacre. Ce seroit même un » très-grand péché de mépriser à ce point ceux » que Dieu nous a envoyés. Car le Seigneur » dit: celui qui vous méprise, me méprise. » Quel est donc, pere saint, continue ce » prince, le sacrilège assez téméraire pour » vous conseiller de mépriser ces prélats, » ou plutôt Jesus-Christ qui les a envoyés »?

Le roi finit une lettre si vive par des maximes & des expressions encore plus fortes. Il prétend que le pape est sujet aux loix de ceux qui l'ont précédé, jusques-là, ajouta-t-il, que quelques-uns ont soutenu que le pape peut se trouver compris, *ipso facto*, dans le canon d'une sentence prononcée sur une matiere de foi.

Cette lettre tirée du trésor des chartres par Pierre Dupuy, nous apprend avec quelle impatience le roi supportoit le moindre retardement dans cette affaire. La conduite qu'il avoit tenue contre le pape Boniface, faisant appréhender à son successeur d'avoir pour ennemi un prince ferme & incapable de se désister de ses entreprises, Clément vit bien qu'il seroit obligé de relâcher en sa faveur quelque chose des formalités de la justice. L'affaire s'accommoda par les soins des deux cardinaux; & la bonne intelligence se rétablit entre le sacerdoce & l'empire. On convint que le roi remettroit au nonce du pape la personne & les biens des templiers; ce qui fut aussitôt exécuté, quoiqu'ils fussent toujours gardés par des sujets du roi.

Mais, pour sauver les apparences, & apaiser le pape, il fut dit qu'ils étoient gardés en son nom & au nom de l'église. On en usa à peu près de la même maniere à l'égard de leurs biens, & des gardiens qu'on y préposa. Tout étoit à la vérité administré au nom du pape; mais parmi ces administrateurs, on compte Guillaume Pisdoue & René Bourdon,

valets-de-chambre du roi ; ce qui fait voir qu'en tout cela , il n'y eut que le style & la forme du dépôt de changés. Le roi de son côté , & en retour d'une si légère satisfaction , exigea du pape qu'il levât la suspension qu'il avoit faite des pouvoirs de son confesseur , & que ce religieux pût continuer d'assister au procès des templiers. « Bien que ce soit contre  
 » mon autorité , dit Clément dans une de ses  
 » bulles , je promets au roi , puisqu'il le veut ,  
 » que l'inquisiteur pourra procéder avec les  
 » ordinaires ; mais à condition , ajoute le pape ,  
 » que chaque évêque ne pourra examiner que  
 » les templiers particuliers de son diocèse ; que  
 » ces religieux ne feront même jugés que par  
 » des métropolitains , & dans un concile de  
 » chaque province ; qu'aucun de ces prélats  
 » ne prendra connoissance de l'état général de  
 » tout l'ordre , & de ce qui concernera la per-  
 » sonne du grand-maître & des principaux  
 » officiers de l'ordre , dont il se réserve , dit-il ,  
 » & au saint siège l'examen & le jugement ».

Le pape & le roi étant d'accord , on commença à travailler de concert à l'instruction du procès des templiers. Les prisons étoient remplies de ces chevaliers , qui tous , excepté ceux qui volontairement se reconnurent pour criminels , furent exposés à la question la plus rude. On n'entendoit que cris , que gémissemens de ceux qu'on tenailloit , qu'on brisoit & qu'on démembroit dans la torture. Un grand nombre , pour éviter des tourmens si cruels , passerent d'abord

toutes les déclarations qu'on exigea d'eux ; mais il se trouva aussi un grand nombre de ces templiers qui , au milieu des plus affreux supplices , soutinrent avec une fermeté ou une opiniâtreté invincible , qu'ils étoient innocens. La maniere différente & toute opposée dont plusieurs auteurs ont rapporté ces faits , a laissé à la postérité la plus impénétrable histoire que la malice ou la négligence des historiens ayent jamais obscurcie.

Le pape voulant prendre connoissance de cette affaire , interrogea lui-même soixante-douze templiers , qui se reconnurent criminels , & un chevalier de cet ordre , qui étoit officier de ce pontife , lui avoua , dit - il , ingénument tout le mal qu'il avoit découvert parmi ses confreres. Le pape ordonna depuis qu'on lui amenât le grand - maître , les grands - prieurs , & les principaux commandeurs de France , d'outre-mer , de Normandie , d'Aquitaine & de Poitou. « Nous avons ordonné , dit - il dans une de ses bulles , » qu'on les traduisît à Poitiers ; mais » quelques - uns d'eux étant demeurés malades à Chinon en Touraine , en sorte qu'ils » ne pouvoient aller à cheval , ni être amenés » en quelque maniere que ce fût , nous avons » commis pour faire cette information , les cardinaux Beranger , Etienne & Landulphe ». Il y a bien de l'apparence que ces chevaliers , qu'on ne put amener à Poitiers à cheval , ni en aucune autre maniere , étoient de ceux qu'on avoit brisés à la torture.

Le grand-maître, à ce qu'on prétend, convint à Poitiers de la plûpart des crimes qui étoient imputés à son ordre. Il y a des historiens qui rapportent qu'il avoit déjà fait le même aveu à Paris, & qu'en conséquence il avoit même écrit une lettre circulaire à tous ses religieux, pour les exhorter à l'imiter dans sa confession & dans sa pénitence. Les commissaires apostoliques, à leur retour de Chinon, rapportèrent le procès-verbal de cette confession au pape & au roi. Ce prince, pour presser la condamnation de tout le corps des templiers, & obtenir de Clément l'extinction entière de cet ordre, étoit revenu à Poitiers auprès de ce pontife.

Mais dans le tems qu'on prenoit pour cela des mesures fondées principalement sur les confessions d'un grand nombre de templiers, on fut bien surpris d'apprendre que la plus grande partie de ces chevaliers avoient révoqué ces confessions; qu'ils soutenoient qu'on les avoit arrachées à force de tourmens; qu'ils détestoient hautement l'amnistie que les officiers du roi leur avoient offerte, & qu'ils la regardoient comme le prix de l'infidélité, & la honteuse récompense d'une prévarication aussi préjudiciable à leur honneur qu'à leur conscience.

Cependant les rois d'Angleterre, de Castille, d'Arragon, celui de Sicile, le comte de Provence, & la plûpart des princes chrétiens, & même les archevêques d'Italie, sur les instances que leur faisoit le pape,



avoient fait arrêter tous les templiers qui se trouverent dans leurs états. On avoit mis en même-tems des garnisons dans leurs commanderies, saisi tous leurs biens, & on travailloit sans relâche de tous côtés à leur procès.

Les templiers d'Arragon se réfugierent d'abord dans des forteresses qu'ils avoient fait construire à leurs dépens pour défendre le pays contre les incursions des Maures, d'où ils écrivirent au pape pour leur justification. Ils lui remontrèrent que leur foi étoit pure, & n'avoit jamais été soupçonnée; qu'ils en avoient souvent scellé la confession par l'effusion de leur sang; qu'un grand nombre de leurs confreres, dans le tems même qu'on les persécutoit le plus cruellement, gémissoit actuellement dans une dure servitude, & dans les prisons des Maures, dont on leur offroit tous les jours de leur ouvrir les portes, s'ils vouloient changer de religion: en forte, disoient-ils au souverain pontife, que les templiers, esclaves des infideles, étoient exposés aux plus cruels supplices comme chrétiens, & que cependant les princes chrétiens les faisoient brûler comme infideles. Que si quelques-uns de leur ordre s'étoient déclarés coupables de grands crimes, soit qu'ils eussent commis ces excès, ou seulement pour se délivrer des tourmens de la question, il étoit juste de les punir, ou comme criminels, ou comme des hommes assez lâches pour avoir trahi leur conscience, l'honneur de leur religion, & la vérité;

Zurica, liv.  
5. ch. 73.

FOULQUES  
DE  
VILLARET.

mais qu'un grand ordre, & qui depuis deux siècles avoit si bien mérité de l'église, ne devoit pas souffrir des crimes de quelques particuliers, & de la foiblesse ou de la prévarication des autres. Ils ajoutoient, que leurs grands biens & leurs richesses étoient la véritable cause de la persécution qu'ils souffroient, & ils demandoient au pape, qu'à l'exemple de ses prédécesseurs, il daignât les honorer de sa protection, ou qu'il leur fût permis de défendre eux-mêmes leur innocence, & de la soutenir les armes à la main, suivant l'usage de ces tems-là, & comme des chevaliers le doivent faire contre des méchans & des calomniateurs.

On ne fait point la réponse que fit le pape à leur requête; on voit seulement dans l'histoire, que Jacques II, qui regnoit alors dans l'Arragon, les assiégea dans les châteaux où ils s'étoient retirés; qu'il se rendit maître de ces places; qu'il se les appropria, & qu'il envoya ces templiers en différentes prisons, où l'évêque de Valence eut ordre du pape de leur faire leur procès.

On se dispoisoit, à Paris, à continuer contre eux de semblables procédures. On y traduisit (a) la plûpart des prisonniers; mais la ré-

(a) Eodem anno templarii omnes qui erant in regno Franciæ mittuntur Parisiis. Multi eorum revocant quod dixerant. Movetur quæstio contra eos utrum talis revocatio posset dici relapsio, & judicatur contra eos quòd sic. Undè Parisiis comburantur quinquaginta quatuor, stantibus eis in proposito quòd veri catholici essent. *Ex secundâ vitâ Clementis quinti, p. 37.*

vocation qu'ils avoient faite de leur première confession qu'ils attribuoient à la rigueur de la torture, ou à la crainte de ces tourmens, embarrassoit les juges. Il se tint là-dessus un grand conseil; on y délibéra long-tems si on devoit avoir égard à leurs protestations. Enfin, par une jurisprudence assez singulière, il fut arrêté qu'on traiteroit comme relaps, & comme s'ils avoient renoncé à Jesus-Christ, ceux qui révoqueroient leur première confession. En conséquence de cette délibération, on fit comparoître de nouveau le grand-maître de Molay devant les commissaires. Ils lui demanderent s'il avoit quelque chose à dire pour la défense de ses religieux. Il leur répondit qu'il l'entreprendroit volontiers, & qu'il seroit ravi de pouvoir faire connoître à la face de l'univers l'innocence de son ordre; mais qu'il étoit chevalier non lettré, c'est-à-dire, qu'il ne favoit ni lire ni écrire, comme la plupart de la noblesse de ce tems-là. Il demanda qu'il lui fût permis de prendre un conseil: « Quoiqu'on ne m'ait pas laissé, » ajouta-t-il, quatre deniers pour fournir » aux frais d'un si grand procès ».

Les commissaires lui répartirent qu'en matière d'hérésie, on n'accordoit aux prévenus ni conseil ni secours d'avocats; qu'avant même de s'engager dans une pareille entreprise, il devoit y faire de sérieuses réflexions; qu'il se souvint sur-tout de l'aveu qu'il avoit fait lui-même à Chinon, de ses propres crimes, & de ceux de son ordre; & on lui lut sur

le champ cette déposition. Jamais étonnement ne fut pareil à celui du grand-maître. Quand il en entendit la lecture, il fit le signe de la croix, & s'écria, que si les trois cardinaux devant lesquels il avoit comparu à Chinon, & qui avoient souscrit à son interrogatoire, étoient d'une autre qualité, il sauroit bien ce qu'il auroit à dire. Comme les commissaires le pressoient de s'expliquer plus ouvertement, il ajouta, n'étant pas maître de son ressentiment, qu'ils méritoient le même supplice dont les Sarrasins & les Tartares punissoient les menteurs & les faussaires, *auxquels, dit-il, ils font fendre le ventre, & trancher la tête.*

Dupuy,  
p. 48.

Cependant il est constant, par les actes du procès, qu'avant l'assemblée de Chinon, & sur l'espérance de l'impunité que le pape & le roi lui avoient promise, il avoit confessé en deux occasions une partie des crimes qui lui étoient imposés. Mais apparemment que le greffier qui avoit rédigé sa confession à Chinon, pour le charger davantage, & le rendre plus criminel, y avoit ajouté des circonstances aggravantes : peut-être même qu'il avoit augmenté sa confession de tous les crimes qu'on imputoit en général à tout l'ordre; & que pour lui cacher sa supercherie, il ne lui en avoit point fait de lecture.

Quoi qu'il en soit, le grand-maître, sans s'expliquer plus ouvertement sur sa confession, se contenta de dire, que le pape s'étant réservé la connoissance de ce qui le regardoit,

il demandoit de lui être envoyé. Il ajouta, FOULQUES  
D B  
VILLARET.  
qu'il n'avoit que trois choses à leur représenter en faveur de son ordre. « 1°. Qu'excepté les » églises cathédrales, il n'y en avoit point » dans toute la chrétienté où le service divin » se célébrât avec plus de dévotion, où il se » trouvât un plus grand nombre de reliques » & de plus riches ornemens. 2°. Qu'en toutes » les commanderies on faisoit une aumône » générale trois fois la semaine. 3°. Qu'il n'y » avoit aucun ordre ni aucune nation où les » chevaliers & les gentilshommes exposassent » plus généreusement leur vie pour la défense » de la religion chrétienne, que l'avoient fait » jusques-là les templiers ». Les commissaires lui dirent que tout cela étoit inutile sans la foi. Mais il répliqua que les templiers croyoient fermement tout ce que croyoit l'église catholique, & que c'étoit pour maintenir une si sainte croyance, qu'un si grand nombre de ces chevaliers avoient répandu leur sang contre les Sarrasins, contre les Turcs, & contre les Maures.

Frere Pierre de Bologne, prêtre, & procureur-général de l'ordre, représenta de son côté aux commissaires, que pour tirer l'aveu des crimes qu'on imputoit à ses confreres, on avoit également employé la promesse de l'impunité, & les menaces des supplices; qu'on leur avoit dit que leur ordre étoit tacitement pros crit, & que le pape le devoit abolir solennellement dans le concile. Qu'on avoit montré à plusieurs prisonniers des lettres-patentes où étoit



FOULQUES  
DE  
VILLARET.

le sceau du roi, par lesquelles moyennant leur confession, on leur promettoit la vie, la liberté & une pension viagere; & que pour ceux qu'on n'avoit pu séduire par ces promesses, on les avoit pressés par de violentes tortures. Qu'il étoit bien moins surprenant que des hommes foibles, pour se délivrer des supplices, eussent parlé conformément à l'intention de ceux qui les tourmentoient, que de voir un si grand nombre de templiers supporter courageusement les plus affreux tourmens, plutôt que de trahir la vérité. Que plusieurs de ces chevaliers étoient morts dans le fond des cachots, des douleurs qu'ils avoient souffertes à la gêne, & qu'il demandoit que leurs bourreaux & leurs geoliers fussent interrogés pour savoir dans quels sentimens ils étoient morts, & s'il n'étoit pas vrai que dans ces derniers momens, où les hommes n'ont plus rien à espérer ni à craindre, ils avoient persisté jusqu'au dernier soupir à soutenir leur innocence, & celle de leur ordre en général. Il pria ensuite les commissaires de faire venir en leur présence un templier appelé frere Adam de Valincourt, que le desir d'une plus grande perfection avoit fait entrer depuis, parmi les chartreux, mais qui, n'en ayant pu soutenir les austérités, avoit demandé à rentrer dans l'ordre des templiers. Il ajouta que les supérieurs & les confreres de ces religieux avoient regardé son premier changement comme une apostasie; qu'on l'avoit obligé, avant que de le recevoir, de se présenter à la porte du

temple en chemise ; qu'après avoir repris l'habit de l'ordre , on l'avoit condamné à manger à terre pendant un an entier , à jeûner au pain & à l'eau les mercredis & les vendredis de chaque semaine , & à recevoir la discipline tous les dimanches , de la main du prêtre qui officioit. Ce procureur demandoit s'il étoit vraisemblable que ce templier venu de l'ordre des chartreux , fût rentré parmi eux , & qu'il se fût soumis à une correction & une pénitence si longue & si austère , s'il avoit reconnu parmi ses confrères toutes les abominations dont on les vouloit noircir : & là-dessus il insistoit à être entendu en plein concile avec ses supérieurs , & des députés de tout l'ordre : « Afin , disoit-il , de faire connaître leur innocence à la face de toute la chrétienté ».

Nonobstant toutes ces défenses , on procéda à leur jugement. Quelques-uns furent absous purement & simplement ; d'autres condamnés à une pénitence canonique , pour être ensuite mis en liberté. Ce furent ceux qui persévérèrent dans la confession de leurs fautes , & qui , pour marquer l'horreur qu'ils avoient de leur ordre , en avoient quitté l'habit , & fait raser les longues barbes qu'ils portoient , suivant l'usage des orientaux. Les templiers au contraire qui avoient révoqué leur première confession , & qui persisterent dans les protestations qu'ils avoient faites de leur innocence , furent traités avec toutes sortes de rigueurs. Cinquante-quatre , parmi

lesquels il y avoit un aumônier du roi, furent dégradés comme relaps, par l'évêque de Paris, & livrés au bras séculier. On les conduisit hors la porte saint - Antoine, où ils furent brûlés tout vifs & à petit feu. Au milieu des flammes, tous invoquoient le saint nom de Dieu; & ce qui est de plus surprenant, il n'y eut aucun de ces cinquante-quatre, qui, pour se délivrer d'un si affreux supplice, voulut profiter de l'amnistie que leurs parens & leurs amis leur offroient de la part du roi, pourvu qu'ils renonçassent à leurs protestations.

Il y en eut un grand nombre en différens autres endroits de la France, qui, au milieu des flammes, firent paroître la même fermeté: on les brûla, mais on ne put jamais leur arracher l'aveu des crimes qu'on leur imputoit. « Chose étonnante, dit l'évêque de Lodeve, historien contemporain, » que ces » infortunés qu'on livroit aux plus cruels sup- » plices, ne rendoient point d'autre raison de » leur rétractation, que la honte & le remords » d'avoir, par la violence de la question, » avoué des crimes dont ils se prétendoient » très-innocens (a) ».

Le roi qui avoit extrêmement à cœur l'affaire des templiers, comme s'en expliquent

(a) Unum autem mirandum fuit quòd omnes & singuli eorum confessiones suas quas prius jurati fecerant, in judicio retractarunt dicentes se falsa fuisse con- fessos, nullam super hoc reddentes causam aliam nisi vim aut merum tormentorum quòd de se talia fateantur. *Ex secundâ vitâ Clementis quinti.*



le pape & les historiens du tems, se rendit à Vienne en Dauphiné au terme marqué par la bulle du pontife, & il y vint accompagné de Louis son fils ainé, roi de Navarre, du chef de sa mere, de Philippe, & de Charles, freres de ce jeune prince, de Charles de Valois, & de Louis, comte d'Evreux, leurs oncles, & freres du roi. Ce prince parut dans cette auguste assemblée avec une grosse cour, d'autres disent avec une nombreuse milice, qui faisoit connoître sa puissance, & qui servoit à la faire respecter. Il s'y trouva plus de trois cens évêques, sans compter les abbés, les prieurs, & les plus célèbres docteurs de la chrétienté.

La premiere session fut tenue le 16 d'octobre de l'année 1311. Le pape y proposa les trois causes de la convocation du concile : 1°. l'affaire des templiers ; 2°. le recouvrement de la terre sainte ; 3°. la réformation des mœurs & de la discipline de l'église. Nous ne nous arrêterons qu'à ce qui regardoit particulièrement les templiers, & à la part qu'on donna depuis dans cette grande affaire aux chevaliers de Rhodes.

Le pape fit lire d'abord en plein concile les procès qu'on avoit faits en plusieurs provinces contre différens chevaliers du temple, & il demanda ensuite à chacun des peres, & tour à tour, s'ils ne trouvoient pas à propos de supprimer un ordre où il s'étoit découvert de si grands abus, & des crimes si énormes. Un prélat Italien s'adressant au pape, l'exhorta à abolir sur le champ, & sans autre formalité, un

FOUIQUES  
DE  
VILLARET.

*Baluçio, in  
vitis paparum  
Avenion.*

*Pierre Du*

*puç.*

FOULQUES  
DE  
VILLARET.

ordre contre lequel, dit-il, on avoit entendu plus de deux mille témoins en différens endroits de la chrétienté. Mais tous les évêques & archevêques du concile, & les plus célèbres docteurs représenterent unanimement au pape, qu'avant que d'éteindre un ordre si illustre, & qui depuis son institution avoit rendu des services importans à la chrétienté, ils étoient d'avis qu'on devoit entendre le grand-maître & les principaux de cet ordre en leurs défenses, comme la justice le requéroit, & suivant qu'ils l'avoient demandé eux-mêmes avec tant d'instance par différentes requêtes.

Les historiens du tems nous apprennent que tous les évêques d'Italie, hors un seul, furent de ce sentiment, auxquels se conformerent ceux d'Espagne, d'Allemagne, de Dannemarck, d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande; que tous les prélats de France avoient été du même avis, à l'exception des archevêques de Reims, de Sens & de Rouen: en sorte que dans un concile général, composé de plus de trois cens prélats, il n'y en eut que quatre qui opinerent différemment, & si on ose le dire, contre les premiers principes de l'équité naturelle (a).

L'audience qu'on demandoit hautement en

(a) Interim autem vocantur prælati cum cardinalibus ad conferendum de templariis: leguntur acta ipsorum inter prælatos; & in hoc conveniunt requisiti à pontifice sigillatim, ut det templariis audientiam, sive defensionem. In hac sententiâ concordant omnes prælati Italiæ præter unum, Hispaniæ, Teutoniæ, Daniæ, Angliæ, Scotiæ & Hybernæ; item Gal-

favor des prévenus, ne laissoit pas d'embarrasser le pape par les suites qu'il en prévoyoit. De quelque autorité dont il fût revêtu, il sentoit bien qu'il seroit difficile de se dispenser de les entendre sur les différentes causes de récusation, ni de refuser aux prévenus la confrontation contre leurs accusateurs & les témoins; toutes procédures qui emporteroient beaucoup de tems, & laisseroient le succès de ce grand procès incertain.

L'affaire traîna près de six mois, qui furent apparemment employés en conférences, & peut-être en négociations secrètes pour obtenir des prélats, que dans une affaire qui paroissoit aussi éclaircie, on passât par-dessus les formes ordinaires. Du moins Alberic de Rosate, célèbre jurisconsulte, rapporte que sur ce que les peres du concile soutenoient qu'on ne pouvoit jamais condamner les accusés sans les avoir entendus, le pape s'écria, que si, par le défaut de quelque formalité, on ne pouvoit pas prononcer judiciairement contre les templiers, la plénitude de la puissance pontificale suppléeroit à tout, & qu'il les condamneroit par voie d'expédient, plutôt que de chagriner son cher fils le roi de France.

FOULQUE  
DE  
VILLARET

*Les méditations de C. merarius, l. p. 4.*

*Et si viâ justitiæ ordo i. destrui non possit, fiat tamen viâ expédientiae, & scandalifetus carus filius noster rex Gallia.*

En effet, ce pontife, le 22 du mois de mai de l'année suivante, après s'être assuré au-

1312.

lici præter tres metropolitānos, videlicet, Remensem, Senonensem, & Rotomagensem. Hoc autem actum

est sive actitatum in principio decembris. Ex secundā vitā Clementis V. pag. 43. auctore Ptolomeo Lucensi.

paravant dans un confistoire secret des cardinaux & de plusieurs évêques que la complaisance ramena à son avis, tint solennellement la seconde session du concile, dans laquelle il cassa & annulla l'ordre militaire des templiers (a). « Et quoique nous n'ayons » pu, *dit-il dans sa sentence*, prononcer selon » les formes de droit, nous les condamnons » par provision, & par l'autorité apostolique, » réservant à nous & à la sainte église Ro- » maine, la disposition des personnes & des » biens des templiers ».

Il ne restoit plus qu'à décider dans le concile de l'emploi qu'on feroit de ces grands biens. Le pape qui craignoit que la plupart des souverains ne s'emparassent dans leurs états de ce qui seroit à leur bienséance, représenta que ces biens ayant été consacrés pour la défense des saints lieux, & des pèlerins qui les visitoient, on ne pourroit en faire un meilleur usage, qu'en les remettant aux chevaliers de Rhodes, dévoués à de si saintes fonctions, & qui venoient de donner de nouvelles preuves de leur zele & de leur courage par la conquête l'île de Rhodes (b).

(a) Summus pontifex multis prælatis cum cardinalibus coram se in privato confistorio convocatis, per provisionem potiusquàm condemnationis viam, ordinem templariorum cassavit, & penitus annullavit. *Quartâ vitâ Clementis V. page 85, auctore quodam Veneto cœtaneo.*

(b) Priusquàm concilium solveretur, post habitos tractatus varios de bonis templariorum, quibus vel ad quos usus essent potius applicanda, quibusdam consentientibus quòd nova religio ad quam applicarentur esset fundanda, aliis alia dicentibus, tandem providit apostolica sedes, re-

Mais les partisans de la France opinoient hautement à la création d'un ordre nouveau, & même à y réunir tout l'ordre de S. Jean. Ils disoient que l'augmentation qu'on vouloit faire des biens de ces chevaliers, ne serviroit qu'à les précipiter dans les mêmes désordres qui venoient d'attirer la condamnation des templiers; que sous prétexte d'en prendre possession, on les verroit incessamment répandus dans l'Europe, & qu'il étoit bien à craindre qu'ils n'y fissent renaître l'orgueil, le faste, le luxe & la mollesse des templiers.

Le pape, qui par cette création d'un ordre royal, & par la suppression de tous les autres ordres, voyoit qu'on alloit soustraire de son autorité ce qu'il y avoit de religieux militaires dans l'Europe & dans l'Asie, rejeta avec fermeté cette proposition; & pour détruire les raisons de ceux qui la soutenoient, il déclara qu'il s'engageoit à réformer l'ordre de saint Jean dans son chef & dans ses membres, si on jugeoit que cette réforme fût nécessaire; qu'il ne souffriroit aucun chevalier en occident, excepté les vieillards, les infirmes, & ceux qui étoient chargés du soin des commanderies; qu'il feroit même faire une évaluation exacte des revenus de l'ordre pour régler le nombre

gibus & praelatis assentientibus, eadem in favorem terræ sanctæ integraliter ad fratres hospitalis devolvi, ut ad ejusdem terræ recuperatio-

nem, sive subsidium possent effici fortiores ex ipsis; sed, ut apparuit, processu temporis facti sunt deteriores. *Cont. Guill. de Nangis, pag. 646.*

FOULQUES  
D E  
VILLARET.

des chevaliers, & la dépense qu'ils devoient faire pour leur subsistance; & que tout le reste seroit employé au secours des pèlerins & à la défense des états chrétiens: tous projets admirables, mais qui n'eurent pas d'exécution.

Voyez la lettre de Philippe le Bel à Clément V.

en date de l'an 1312. le 14 août.

Dupuy, condamnation des templiers, pag. 178 & 79.

Les simples promesses de ce pontife ramenerent à son avis la plupart des peres du concile. Mais il parut que le roi de France ne se prêta qu'avec répugnance à cette disposition. Ce prince prévenu contre les hospitaliers, exigea du pape qu'on travaillât à cette réforme, qui devoit comprendre le grand-maître & tous les chevaliers, & qu'on les obligéât à se rendre aussi agréables au corps épiscopal, qu'ils lui avoient été jusqu'alors opposés; ce qui pourroit faire présumer que la connoissance de leurs anciens différens avec les évêques de la Palestine avoit passé jusqu'en France. On adjugea aux chevaliers de Rhodes tous les biens des templiers, à l'exception de ceux qui se trouvoient dans les Espagnes, & qui par une destination particuliere, devoient être appliqués à la défense du pays contre les Maures, qui occupoient encore le royaume de Grenade.

Enfin, l'année suivante, & après la dissolution du concile, il fut question du dernier acte de cette tragédie, & de décider du sort du grand-maître, & des hauts officiers de l'ordre, appelés les grands précepteurs, ou les grands commandeurs. Le pape s'en étoit réservé la connoissance, & en conséquence

de leur aveu , leur avoit promis une impunité entiere. Mais à son retour du concile , soit qu'il eût changé de sentiment , ou qu'il ne voulût pas les condamner lui-même , il en remit le jugement à deux cardinaux , qui , par son ordre , se transporterent à Paris , & y prirent pour adjoints l'archevêque de Sens , & quelques autres prélats de l'église Gallicane. Ces commissaires apostoliques se firent amener par le prévôt de Paris , Jacques de Molay , grand-maître des templiers , dignité , dit M. Dupuy , qui l'égaloit aux princes ; ayant en cette même qualité eu l'honneur de tenir sur les fonds un des enfans du roi. Le second de ces prisonniers s'appelloit Guy , & étoit frere du dauphin de Viennois , prince souverain du Dauphiné. Le troisiéme se nommoit Hugues de Péralde , grand-prieur ou visiteur du prieuré de France ; & le quatriéme étoit grand-prieur d'Aquitaine , qui , avant sa détention , avoit la direction des finances du roi.

Il ne paroît point par les actes de ce fameux procès , que ces prélats les eussent de nouveau interrogés , ni qu'on les eût confrontés contre des témoins , quoique cette procédure fût dans la forme ordinaire de la justice ; apparemment que ces commissaires voulurent se conformer à la conduite qu'avoient tenue le pape & le concile. On se contenta de l'aveu qu'ils avoient fait devant le pape & le roi , des crimes qu'on leur imputoit : & ce fut sur cet aveu , & suivant les

intentions du souverain pontife, que ces juges convinrent entr'eux, s'ils persisteroient dans leur première confession, de ne les condamner qu'à une prison perpétuelle. Mais comme il étoit important de calmer les esprits effrayés de tant de feux qu'on avoit allumés en différentes provinces du royaume, & qu'il falloit sur-tout convaincre le peuple de Paris, que c'étoit avec justice qu'on avoit fait brûler tout vifs un si grand nombre de templiers, on exigea de ces quatre derniers, qui en étoient les chefs, que s'ils vouloient qu'on leur sauvât la vie, & qu'on leur tint la parole que le pape & le roi leur avoient donnée, ils fissent en public une déclaration sincère des abus & des crimes qui se commettoient dans leur ordre. Pour cet effet, on dressa dans le parvis de l'église cathédrale un échaffaud, sur lequel des archers & des soldats amenèrent les accusés. Un des légats monta en chaire, & ouvrit cette triste cérémonie par un discours, où il exposa fort au long toutes les impiétés & les abominations dont les templiers, disoit-il, avoient été convaincus par leur propre aveu. Et pour n'en laisser aucun doute à l'assemblée, il somma le grand-maître & ses compagnons de renouveler devant le peuple, la confession qu'ils avoient faite devant le pape, de leurs crimes & de leurs erreurs. Ce fut apparemment pour les déterminer à faire cette déclaration, que d'un côté il les assura d'une pleine amnistie, & que de l'autre, pour les intimider, des bourreaux



dressoient un bûcher, comme si on eût dû sur le champ les y brûler en cas qu'ils révoquassent leur première confession.

Les prieurs de France & d'Aquitaine y persisterent, soit de bonne foi, soit par frayeur à l'aspect d'un si rigoureux supplice. Mais quand ce fut le tour du grand-maître de s'expliquer, on fut bien surpris lorsque ce prisonnier secouant les chaînes dont il étoit chargé, d'une contenance assurée, s'avança jusqu'au bord de l'échaffaud; puis élevant sa voix pour être mieux entendu: « Il est bien juste, s'écria-t-il, que dans un si terrible jour, & dans les derniers momens de ma vie, je découvre toute l'iniquité du mensonge, & que je fasse triompher la vérité. Je déclare donc à la face du ciel & de la terre, & j'avoue, quoi qu'à ma honte éternelle, que j'ai commis le plus grand de tous les crimes; mais ce n'a été qu'en convenant de ceux qu'on impute avec tant de noirceur à un ordre que la vérité m'oblige de reconnoître aujourd'hui pour innocent. Je n'ai même passé la déclaration qu'on exigeoit de moi, que pour suspendre les douleurs excessives de la torture, & pour fléchir ceux qui me les faisoient souffrir. Je fais les supplices qu'on a fait subir à tous ceux qui ont eu le courage de révoquer une pareille confession; mais l'affreux spectacle qu'on me présente, n'est pas capable de me faire confirmer un premier mensonge par un second. A une condition si infâme, je renonce de bon cœur à la vie, qui ne

FOULQUE  
DE  
VILLARET.

Villani, 8

c. 92.

Pap. Maj

in Phill. pu

Sabell.

Enead. 9.

l. 7.

» m'est déjà que trop odieuse. Et que me ser-  
» viroit de prolonger de tristes jours, que je  
» ne devrois qu'à la calomnie (a) » ?

Ce seigneur en eut dit davantage, mais on l'obligea de se taire. Le frere du prince dauphin, qui vint après, tint à peu près le même langage, & protesta hautement de l'innocence de son ordre. Le légat ne fut pas celui qui dans cette scene remporta l'applaudissement du peuple : mais il eut bientôt sa revanche. On fit descendre le grand - maître & ses compagnons de dessus l'échaffaud, & le prévôt de Paris les remena en prison. Le roi naturellement vindicatif, & qui regardoit la destruction des templiers comme son ouvrage,

(a) Sunt auctores non ob-  
curi Jacobum Burgundionem  
ordinis principem, cum pro-  
ductus ad supplicium, circum-  
fusâ ingenti multitudine, dum  
pyra extruitur, stare, pro-  
positâ vitæ spe ac impunitate,  
si quæ in custodiâ falsus de se  
suisque esset, nunc quoque  
confessus, veniam publicè pe-  
teret, hujusmodi verba fecit-  
se : « Ego nunc supremis re-  
» bus meis, cum locum men-  
» dacio dari nefas sit, ex ani-  
» mo verè que fateor me in-  
» gens in me, meosque scelus  
» conscisse, ultimaque suppli-  
» cia cum summo cruciatu  
» promeritum, qui in gratiam  
» quorum minimè decuit,  
» dulcedineque vitæ flagitia  
» impia sceleraque, ad tor-  
» menta ementitus suam in

» ordinem meum, de reli-  
» gione christianâ optimè me-  
» ritum. Nec mihi nunc vitâ  
» opus est precariâ & novo  
» super vetus mendacio re-  
» tenta ».

Exin rogo impositum, ac  
admoto paulatim primoribus  
pedibus ad exprimendam sce-  
lerum confessionem, ne tunc  
quidem cum reliquo corpore  
de pasto vitalia fædo nidore  
torrerentur, ab hujus ora-  
tionis constantiâ descivisse,  
aut mutatae mentis ullam  
significationem præbuisse,  
neque ipsum, neque duos  
cum ipso supplicio affectos  
nobilissimos ejus ordinis vi-  
ros, quorum alter esset del-  
phini Allobrogis frater. *Paul  
Emil. in Philip. pulch.*

irrité de la rétractation des chefs de cet ordre, le même jour les fit brûler tout vifs & à petit feu dans une petite île de la Seine, qui étoit entre le jardin de ce prince & le couvent des augustins. Le grand-maître, au milieu de ce cruel supplice, y montra la même fermeté qu'il avoit fait paroître dans le parvis de la cathédrale, & y tint à peu près les mêmes discours. Il protesta de nouveau de l'innocence de son ordre; mais que pour lui il méritoit la mort, pour être convenu du contraire en présence du pape & du roi. Mézerai prétend avoir lu une relation, dans laquelle on rapporte que ce grand-maître n'ayant plus que la langue de libre, & presque étouffé de fumée, s'écria à haute voix : « Clément, juge » inique & cruel bourreau, je t'ajourne à com- » paroître dans quarante jours devant le tri- » bunal du souverain juge ». Quelques-uns écrivent qu'il ajourna pareillement le roi à y comparoître dans un an. Peut-être que la mort de ce prince & celle du pape, qui arriverent précisément dans les mêmes termes, ont donné lieu depuis à l'histoire de cet ajournement. Les deux grands-prieurs de France & d'Aquitaine finirent leurs jours en prison. Mais, selon Paul Emile, l'un des deux fut brûlé avec le grand-maître & le frere du dauphin de Viennois, apparemment pour s'être rétracté à leur exemple.

Tout le peuple donna des larmes à un si tragique spectacle : de saints religieux & plusieurs personnes dévotes, au rapport de

Papire Masson , recueillirent leurs cendres , qu'ils conserverent comme de précieuses reliques. A l'égard des deux scélérats auteurs d'une si funeste catastrophe , ils périrent peu après malheureusement. L'un fut pendu pour de nouveaux crimes , & l'autre fut assassiné par ses ennemis.

Nous ne prétendons point tirer aucune induction de ces faits. Il y a trop de variété dans les anciens historiens , & trop de partialité entre les modernes , pour pouvoir prendre aucun parti avec sûreté. Parmi ces derniers , les uns se plaignent qu'on a accusé les templiers , & qu'on leur a fait leur procès sur des intelligences criminelles avec Saladin ; & ils opposent à cette accusation , qu'après la perte de la bataille de Tibériade , ce prince victorieux fit couper la tête à tous les templiers ses prisonniers de guerre , comme on l'a pu voir dans cette histoire : ce qui ne s'accorde guère avec cette prétendue intelligence.

On ne trouve pas plus de vraisemblance dans l'accusation qu'on leur intenta , d'avoir vendu la ville de Saint-Jean d'Acres à un des successeurs de Saladin , puisqu'il est constant par tous les écrivains contemporains , que trois cens templiers périrent à la défense de cette place ; que leur grand-maître de Beaujeu fut tué sur la brèche , & qu'il n'échappa de ce massacre que dix de ses chevaliers , qui se jetterent dans une barque , & gagnèrent l'île de Chypre.

A l'égard des crimes contre la chasteté ,

& de ceux que la nature même ne souffre qu'avec horreur, ces écrivains prétendent qu'on ne doit point se prévaloir de leur confession; qu'on leur présentoit d'un côté une amnistie avec la promesse de la vie, de la liberté & d'une bonne pension; & que de l'autre, ils voyoient les feux allumés pour les brûler; qu'il n'est pas surprenant que des hommes foibles se soient laissés intimider par la crainte d'un si affreux supplice.

D'autres historiens d'un sentiment opposé, soutiennent au contraire qu'on ne peut réfléchir sur la suite des procédures, sur le nombre infini des témoins, tant templiers que autres, sur la qualité des juges, sur la conformité des accusations faites contre ces chevaliers, dans tous les royaumes de la chrétienté, sur la qualité même des coupables, sur le témoignage de plusieurs écrivains étrangers, sur le peu de penchant que le pape avoit d'abord à les condamner, & sur ce qui se passa au concile de Vienne; qu'on ne peut, disent-ils, réfléchir sur la nature & l'amas de ces différentes circonstances, sans être persuadé de la justice de leur condamnation.

Il y a bien de l'apparence, dit Mariana, jésuite, qu'ils n'étoient pas tous innocens, ni aussi tous coupables. C'est le sentiment de cet écrivain sage & judicieux, qui dit que ces supplices parurent cruels à beaucoup de monde, & qu'il n'étoit guère vraisemblable que ces désordres eussent infecté tous les particuliers d'un si grand corps, répandu dans toutes

FOULQUES  
D E  
VILLARET.

Raynald. ad  
ann. 1313.  
num. 39.

Mariana  
liv. 5. c. 10.



les provinces de la chrétienté : mais que l'extinction d'un ordre aussi célèbre doit servir de leçon à leurs semblables, & que pour éviter de tomber dans de pareils malheurs, ils doivent moins fonder leur conservation sur leurs richesses, que sur la pratique des vertus conformes à leur état.

Quoique les chevaliers de Rhodes n'eussent aucune part dans une si surprenante révolution, le grand-maître ne crut pas devoir rejeter la disposition que l'église universelle assemblée au concile de Vienne, venoit de faire en faveur de son ordre, de tous les biens des templiers. Il assembla donc le conseil; on y délibéra de la manière la plus convenable dont on devoit user pour s'en mettre en possession; & il fut résolu d'envoyer aux principaux commandeurs qui étoient dans l'occident, & dont on connoissoit l'habileté & la prudence, d'amples pouvoirs pour traiter avec différens souverains de l'Europe, d'une affaire de cette importance, & qui peut-être dans l'exécution se trouveroit sujette à de grandes difficultés. A cet effet, le grand-maître & le conseil dresserent un acte solennel en forme de procuration, dans laquelle ils déclaroient, qu'ayant appris la disposition que le pape & le saint concile avoient faite en faveur de l'ordre de S. Jean, de tous les biens des templiers, & que l'intention de l'église étoit que ces biens fussent employés, soit à la conduite & à la défense des pèlerins, soit au recouvrement de la terre sainte, ils avoient d'un mu-

tuel avis choisi pour procureur-général, & pour lieutenant du magistère en Europe, la personne de frere Albert Lallemand de Château-Noir, grand-précepteur ou grand commandeur, & dont l'ordre depuis long-tems avoit éprouvé la sagesse & la capacité; que le conseil avoit jugé à propos de lui donner pour adjoints frere Philippe de Ravelink, drapier; frere Philippe de Grangana, prieur de Rome; frere Léonard de Tibertis, prieur de Venise & procureur-général en cour de Rome; frere Henri de Mainiere; frere Artaud de Soliers; frere Artaud de Chavaneuf, tous deux compagnons ou assistans du grand-maître; frere Durand de la prévôté, précepteur de Montchalix, & frere Sauveur d'Aurillac; & que le grand commandeur pourroit se servir de tous ces chevaliers conjointement ou séparément, pour aller prendre possession des biens cédés à l'ordre, les recevoir des mains des administrateurs, & leur en donner bonne & valable décharge.

Il étoit porté expressément par le même acte, que les revenus de l'ordre de S. Jean étant considérablement diminués, & les commanderies tombées pour la plûpart en décadence par la négligence des précepteurs & des économes; ce qui exigeoit une prompte visite & une exacte réforme, tant dans les maisons prieurales que dans leurs dépendances, le conseil établissoit le même frere Lallemand, visiteur, inquisiteur, correcteur, réformateur, administrateur & économe gé-

FOULQUES  
DE  
VILLARET.

néral de toutes les maisons situées en-deçà de la mer, tant des anciennes commanderies de l'ordre de S. Jean, que de celles des templiers, qu'on devoit leur remettre; que ce commandeur se feroit rendre un compte exact des revenus de l'ordre & de leur emploi par les précepteurs qui en avoient été chargés; qu'il pourroit faire le procès à tous les sujets compris dans sa commission, de quelque dignité qu'ils fussent revêtus; priver les coupables de leurs commanderies; substituer en leurs places des chevaliers plus dignes de les remplir; transférer les chevaliers & les freres-servans d'une maison à une autre, même les envoyer à Rhodes, s'il le jugeoit à propos. Il étoit encore autorisé par la même commission, de recevoir dans l'ordre des personnes nobles, & même les roturiers, c'est-à-dire, les chevaliers & les freres-servans, de les revêtir de l'habit de la religion, & de donner en particulier aux chevaliers la ceinture militaire: ce qui établit nettement la distinction qui avoit toujours été entre les différens membres de ce corps; & il seroit à souhaiter qu'on ne confondît jamais cette juste différence, en permettant aux freres-servans de porter la croix d'or, ce qui ne peut servir qu'à avilir la plus noble portion d'un ordre si illustre.

Cet acte est daté de Rhodes de l'an 1312, le 17 d'octobre, & on voit à la tête la signature du grand-maître, qui prend la qualité de « frere Foulques de Villaret, par la grace



de Dieu & du saint siége apostolique, humble maître de la sainte maison & hôpital S. Jean de Jérusalem, & gardien des pauvres de Jesus-Christ : & au-dessous de sa signature, on trouve celles des frere Thierris de Lorgne, maréchal; frere Pierre de Clermont, représentant l'hospitalier; frere Richard de Ravelink, drapier; frere René de Dieu, trésorier; frere Philippe de Grangana, prieur de Rome; frere Martin-Pierre de Ros, prieur de Messine, & Pierre de S. Jean, précepteur d'Achaïe.

Le grand-commandeur & les autres commissaires, en vertu de ces pouvoirs, se transportèrent en France pour se mettre en possession des biens des templiers. Mais ils trouverent de grandes difficultés, dit Rainaldi, pour arracher ces biens des mains avides de quelques courtisans qui s'en étoient déjà emparés. Le pape informé des différens obstacles qu'on apportoit à l'exécution des decrets du concile, en écrivit à Philippe-le-Bel dans les termes les plus pressans. Ce prince lui répondit sèchement, qu'il n'avoit consenti à cette cession des biens des templiers en faveur des hospitaliers, que sur la parole que sa sainteté avoit donnée de travailler à une réforme nécessaire de cet ordre, tant dans le chef que dans les membres (a); d'ailleurs qu'il étoit juste qu'on

(a) Cum ad hujusmodi consensum impartendum unâ cum prælatis in concilio congregatis fuerimus per vos in-

ducti, quia sanctitas vestra deposuerat & ordinaverat quod per sedem apostolicam sic dictorum hospitaliariorum ordo

prit au préalable sur ces biens, les frais qu'il avoit fallu faire à la poursuite d'une si grande affaire, & qu'il faisoit monter à la somme de deux cens mille livres, somme immense pour ces tems-là.

Ce ne fut qu'avec bien du tems & des peines infinies, que les commissaires de l'ordre vinrent à bout de faire lâcher prise aux administrateurs séculiers, qui n'oublioient rien pour tourner en propriété le dépôt qu'on leur avoit confié. Il fallut pour retirer les commanderies des mains de ces sang-sues, leur donner de grosses sommes d'argent; ce qui épuisa le trésor de l'ordre, dit S. Antonin (a).

Traité entre  
les gens du roi  
& les hospitaliers.  
Dupuy, pag. 184.

Le roi Philippe-le-Bel étant venu à mourir, après avoir donné aux chevaliers de Rhodes l'investiture des biens des templiers, Louis le Hutin, son fils aîné & son successeur, demanda soixante mille livres plus que n'avoit fait son prédécesseur; & pour acquitter cette somme, frere Léonard de Tibertis, un des commissaires, qui traita avec lui, consentit qu'il retint par ses mains les deux tiers de l'argent des templiers, les ornemens de leurs églises, les meubles des maisons, tous les fruits & revenus des terres, en un mot,

regularetur & reformaretur, tam in capite quam in membris. Dupuy, p. 79.

(a) Quia jam fuerant occupata à diversis dominis laïcis, oportuit quòd illi de hospitali magnum thesaurum

exponerent in dando regi & aliis qui occupaverant dicta bona: undè depauperata est mansio hospitalis, quæ se existimabat indè opulentam fieri. Ant. pag. 3. tom. 21. chap. 3.

tous les effets mobiliers, jusqu'au jour que les hospitaliers en avoient pris possession. Mais ni ce prince, ni le roi son pere ne profiterent pas seuls d'une si riche dépouille : & il y a des historiens qui rapportent que le pape en eut sa bonne part.

FOULQUES  
DE  
VILLARET.

M. Dupuy,  
pag. 59.

Charles II, roi de Naples & de Sicile, & comte de Provence & de Forcalquier, en usa à peu près de la même maniere dans les états qu'il avoit en France. On y brûla un grand nombre de templiers qui ne voulurent pas convenir des crimes qu'on leur imputoit. A l'égard de leurs biens, M. Dupuy nous apprend qu'on laissa les immeubles aux hospitaliers ; mais que pour l'argent & les effets mobiliers, ils furent confisqués & partagés entre le pape & ce prince. Mais il paroît que le roi de Naples différa pendant sa vie, à mettre les hospitaliers en possession des châteaux qui se trouvoient dans les royaumes de Naples & de Sicile. Car l'histoire nous a conservé une lettre de Clément, qui exhorte le roi Robert, son successeur, à imiter la conduite de Philippe-le-Bel, & à se dessaisir promptement des biens en fonds des templiers : d'où on doit conclure que Philippe les avoit remis avant sa mort aux commissaires. Mais le différend au sujet des frais ne fut terminé que sous le regne de son successeur, comme nous le venons de rapporter.

Nostradamus, histoire  
de Provence,  
ann. 1307.

Quoique le pape, à l'instance des rois d'Aragon, de Castille, de Portugal & de Majorque, eût par sa bulle, excepté du transport

& de la cession que le concile avoit faite de tous les biens des templiers aux hospitaliers, ceux qui se trouvoient dans les états de ces princes ; cependant comme il craignoit que sous différens prétextes ces souverains ne s'emparassent de ces biens, il excommunia par une nouvelle bulle tous ceux du royaume de Majorque, qui dans l'espace d'un mois ne remettroient pas aux chevaliers de Rhodes les commanderies des templiers. En conséquence de cette bulle, pour ne pas s'attirer les foudres de l'église, Sanche Jacques, souverain des îles Baléares, mit les hospitaliers en possession de tous les biens des templiers. Mais soit que cette bulle ne regardât que ce prince, auquel vraisemblablement le pape l'avoit adressée, comme au plus foible, ou que les autres souverains ne parussent pas disposés à y déférer, le roi d'Arragon n'y fit aucune attention, & il chargea ses ambassadeurs de dire au pape qu'il le prioit de ne pas étendre jusques dans ses états cette union des biens des templiers à l'ordre des hospitaliers, & qu'il étoit obligé, pour la défense & pour le salut de ses sujets, infestés tous les jours par les Maures, de s'emparer de dix-sept commanderies des templiers, qui étoient autant de places fortes, d'y mettre des troupes pour leur défense, & de se rendre maître en même-tems des revenus qui étoient affectés pour fournir à la subsistance & à la solde de ces garnisons.

Ce n'est pas que les chevaliers de Rhodes

ne fussent aussi capables de se maintenir dans ces places, & de défendre la frontière, que l'avoient été les templiers. Mais il paroît par toute la conduite que tinrent dans cette grande affaire les souverains des Espagnes, que leur vue secrète étoit de profiter de la dépouille des templiers, au préjudice des hospitaliers, & de ne point souffrir sur-tout que leurs grands biens passassent à un ordre qui avoit un chef & un grand-maître étranger, & qui prétendoit même ne relever que du saint siège.

Quoi qu'il en soit, après beaucoup de négociations & de conférences qui durèrent près de cinq ans par l'intervention du pape Jean XXII, successeur de Clément V, il se fit un traité entre frere Léonard de Tibertis, procureur-général de l'ordre, & Vital de Villeneuve, ministre du roi d'Arragon, par lequel les chevaliers de Rhodes, non-seulement se désistèrent de leurs prétentions sur les biens des templiers situés dans le royaume de Valence, dépendans du roi d'Arragon, mais ils remirent encore au pape toutes les commanderies particulieres de leur ordre, qui se trouvoient situées dans ce royaume, à l'exception de la seule commanderie qui étoit dans la ville de Valence, & le château appellé le Torrent, que l'ordre de S. Jean se réserva. Toutes les autres commanderies, tant celles des hospitaliers que des templiers, & tous les biens de ces deux ordres situés dans le royaume de Va-

lence, à la priere & sur les instances du roi d'Arragon, furent ensuite donnés par le pape, à l'ordre & aux chevaliers de Calatrave, qui établirent leur chef-lieu à Monteze; & en échange, il fut dit par ce traité, que les chevaliers de Rhodes, à l'exception des dix-sept forteresses que les templiers possédoient sur la frontière, & dont le roi s'étoit emparé, seroient mis en possession des autres commanderies, & de tous les biens qui avoient appartenu aux templiers, tant dans l'Arragon que dans la Catalogne. Ce qui rendit les chevaliers de Rhodes si puissans dans ce royaume & dans la Catalogne, que le châtelain d'Emposte ne suffisant pas pour en avoir la direction, le grand-maître & le conseil furent obligés de créer un grand-prieur pour cette principauté. Si on veut se souvenir de ce que nous avons dit au commencement de cet ouvrage, des droits & des justes prétentions que les hospitaliers & les templiers avoient sur la couronne d'Arragon, en cas qu'elle vint à vaquer par le défaut d'héritiers légitimes, on ne peut trop admirer l'habileté de frere Léonard de Tibertis, qui par ce traité, en réunissant les droits des deux ordres dans l'ordre seul de S. Jean, fut encore y joindre des forces capables de les faire valoir, si l'occasion s'en présentoit.

Comme la disposition que le pape vouloit faire des biens des templiers en faveur des hospitaliers, ne convenoit point aux vues secrètes de Denys, roi de Portugal, ce prince

se servit d'un prétexte honnête pour prévenir ce pontife. Il institua un ordre militaire qu'il appella *l'ordre de Christ*, & y annexa les biens que les templiers possédoient dans ses états. Après cet établissement, il envoya des ambassadeurs à Rome, pour demander au pape Jean XXII la confirmation de ce nouvel ordre de chevalerie : ce que le pape lui accorda.

FOULQUES  
DE  
VILLARET.

Ferdinand IV, roi de Castille, ne prit point tant de précaution ; & quoique dans un concile tenu à Salamanque, les templiers du pays eussent été déclarés innocens, ce prince ne se fit point de scrupule de s'emparer de leurs biens, & appliqua à son domaine des villes considérables qui leur avoient appartenu, & que le pape avoit données aux chevaliers de Rhodes.

Zurica, l. 5  
pag. 101.

La conduite que les rois de Castille, d'Aragon & de Portugal tinrent depuis à l'égard de tous ces nouveaux ordres militaires, la plupart fondés des débris de celui des templiers, fit voir que les pressentimens des papes Clément V & Jean XXII, n'avoient pas été sans fondement. Car les successeurs de ces princes trouverent ensuite moyen d'annexer à leurs personnes, sous le titre d'administrateurs perpétuels, les quatre grandes-maîtrises des ordres de S. Jacques, de Calatrave, d'Alcantara & de Christ ; ce qui leur produisit des revenus immenses. Pour dédommager en quelque maniere les religieux chevaliers de ces ordres d'Espagne, ils obtinrent en leur

FOULQUES  
DE  
VILLARET.

faveur de la cour de Rome, la permission de se marier, & de substituer à l'habit regulier qu'ils devoient porter, une simple croix d'or avec des émaux, conformes à l'ancienne couleur de leurs habits religieux.

Edouard II, roi d'Angleterre, en usa d'une maniere plus noble & plus défintéressée à l'égard de l'ordre de S. Jean. Les templiers, outre une commanderie considérable qu'ils avoient dans Londres, possédoient encore des biens immenses dans toutes les contrées de ce royaume; & le prieur de Londres avoit entrée dans le parlement, en qualité de premier baron d'Angleterre. Edouard ayant appris que le pape & le concile avoient substitué les chevaliers de Rhodes aux templiers, ordonna à ses officiers par ses lettres, dont l'original se conserve encore aujourd'hui à la tour de Londres, de mettre en possession de tous ces biens frere Albert de Château-Noir, ou Lallemand, grand-commandeur & chef de la commission que le grand-maître & le conseil avoient établie pour les recevoir, conjointement avec frere Léonard de Tiber-tis, prieur de Venise & procureur-général de l'ordre en cour de Rome. Ce prince, par d'autres lettres qui se conservent au même endroit, ordonne à tous les vicomtes de preser l'exécution de ses ordres, d'employer toute l'autorité de leur ministere pour protéger les procureurs de S. Jean, & pour leur faire remettre non-seulement les fonds de terre, mais encore les fruits & le bled qui

Wasting. in  
Edouard II.  
p. 99.



en seroient provenus : ce qui fait voir que ce prince n'y voulut prendre aucune part au préjudice des chevaliers de Rhodes.

A l'égard de l'Allemagne, les historiens de cette nation rapportent, que le pape Clément V ayant envoyé à l'archevêque de Mayence, la bulle qui proscrivoit l'ordre des templiers, pour la publier, ce prélat convoqua tout son clergé pour faire cette publication plus solennellement, & qu'on fut bien surpris de voir paroître dans cette assemblée le Waltgraff, ou comte sauvage, un des premiers de cet ordre, accompagné de vingt autres templiers armés sous leurs habits réguliers; & que l'archevêque, soit par esprit de charité, ou par un sentiment naturel de crainte, les reçut avec des manieres honnêtes. Ils ajoutent que le prélat invita même le comte de prendre séance dans l'assemblée; que le comte de son côté lui déclara qu'il n'étoit point venu pour faire violence à qui que ce fût; mais qu'ayant appris qu'il étoit chargé de publier une bulle du pape contre leur ordre, il requéroit qu'on eût à recevoir, lire & publier l'appel qu'ils faisoient de cette ordonnance au futur concile, & au successeur de Clément. L'archevêque, pour éluder sa demande, répondit qu'il y aviserait; mais les templiers le presserent si vivement, que ce prélat ne jugeant pas à propos de refuser des gens qu'il voyoit armés & en colere, fit lire publiquement leur appel. Il l'envoya ensuite au pape, qui lui demanda de le faire

FOULQUES  
DE  
VILLARET.*Muñus in*  
*Chron. l. 22.*  
*p. 211.*

examiner dans un concile de sa métropole. Ce synode fut assemblé, & après différentes formalités qui s'y observerent, les templiers de cette province furent déclarés innocens des crimes qu'on leur imputoit.

*Serrarius, in*  
*Chron. Mo-*  
*rent. l. 3. p.*  
*50.*

Cependant, comme tout ce grand ordre s'est éteint dans la suite, on n'est point instruit de ce que devinrent ses biens en Allemagne. Il paroît seulement par des historiens de cette nation, que les chevaliers de Rhodes & les chevaliers Teutoniques les partagerent. Il est assez vraisemblable que ces deux ordres militaires firent depuis entr'eux des échanges de quelques-unes de leurs anciennes commanderies, apparemment à titre de compensation; car les Teutoniques sont actuellement en possession de la commanderie de Margat, que les Allemands appellent Mergentheim, & les François, Mariendal; quoiqu'il soit constant par l'histoire, que les hospitaliers en étoient les fondateurs; qu'après la perte de l'ancienne Margat, située dans la Palestine, des hospitaliers Allemands l'avoient fait construire sur le même modele, & qu'ils lui donnerent ce nom de Margat ou de Mergentheim, qui veut dire *Maison de Marie*, pour conserver la mémoire d'une place, qui depuis la perte de Jérusalem, étoit devenue le chef-lieu de tout l'ordre.

*Pantaleon,*  
*ist. Joan.**Fin du quatrième Livre.*

## LIVRE CINQUIÈME.

LA conquête de l'île de Rhodes, & la dépouille des grands biens des templiers, éleverent l'ordre militaire de S. Jean à un degré de grandeur comparable à celui de plusieurs souverains de l'Europe. Parmi les différentes îles Sporades, celle de Rhodes tenoit le premier rang, soit par la fertilité de son terroir, soit par la sûreté de ses ports & de ses rades, qui attiroient de tous côtés le commerce & l'abondance. D'ailleurs, depuis que les chevaliers s'en étoient rendus maîtres, il en sortoit tour-à-tour des galeres & des vaisseaux bien armés, qui donnoient la chasse aux pirates; & les chevaliers qui commandoient ces escadres, s'enrichissoient des prises qu'ils faisoient continuellement sur les infideles.

FOULQUE  
DE  
VILLARET

Mais ces différentes sources de richesses si avantageuses dans un état purement séculier, affoiblirent insensiblement un ordre religieux. Sa puissance temporelle poussée trop loin, causa depuis sa foiblesse; & les grands biens, sur-tout des particuliers, introduisirent parmi les plus jeunes chevaliers le luxe, la mollesse & les plaisirs.

Ces religieux militaires, au retour de leurs caravanes & de leurs courses, consumoient dans le jeu, & souvent dans la débauche, les biens qu'ils avoient acquis à la guerre, &

qu'ils auroient dû par leur profession remettre au commun trésor de l'ordre. Envain d'anciens commandeurs élevés dans des mœurs austères, & dans une pratique exacte de leur règle, leur représentoient que par une semblable conduite, les templiers venoient de se perdre, à peine cette jeunesse effrénée & fière de la réputation qu'elle acquéroit tous les jours dans les combats, daignoit faire attention à un exemple si terrible & si récent: ces jeunes gens indociles se flattoient qu'on devoit trouver dans leur valeur toutes les vertus de leur état; & ce qui étoit de plus déplorable, c'est que le grand-maître lui-même par son exemple, sembloit autoriser un si étrange changement dans les mœurs de son ordre.

Villaret ébloui de la gloire qu'il venoit d'acquérir par ses conquêtes, ne put soutenir une fortune trop favorable; il se pressa de jouir du fruit de ses travaux; & toujours environné d'une troupe de flatteurs, il passoit ses jours dans une indigne oisiveté; sa table étoit servie avec autant de délicatesse (a) que de profusion; il falloit au travers des périls de la mer, lui aller chercher des mets exquis & les vins les plus délicieux: & pour fournir à son luxe & à sa dépense, il s'appliquoit les

(a) Desciverat à pristina virtute hospitaliorum equitum princeps Villaretus, captique Rhodo, non ad profendum Christi cultum in Syriam extulerat mentem, sed in delicias abjecerat; præte-

ritisque insolescens victoriis, intentusque privatae rei, publicas curas spernebat; quocirca equites, communicato inter se consilio, eum opprimere ex insidiis adorti sunt. Rainaldi, ad ann. 1317. n. 35.

revenus des commanderies vacantes, ou, au préjudice des plus anciens chevaliers, il en faisoit la récompense de ses favoris & des ministres de ses plaisirs. A l'égard des autres chevaliers, il affectoit de se rendre d'un accès difficile; & s'il leur accorderoit quelque audience, c'étoit toujours d'une manière brusque & hautaine. La voie des remontrances étoit fermée aux plus justes plaintes, & il ne sortoit guère de chevaliers de son palais, qu'avec une indignation secrète.

Ce qui augmentoit le mécontentement du corps de la religion, c'est qu'il négligeoit d'en acquitter les dettes; & on se plaignoit même qu'il laissoit manquer la maison chef-d'ordre de sa subsistance & de son nécessaire. En vain les plus anciens commandeurs lui représenterent que leur ordre n'avoit jamais été plus riche, ni l'entretien des religieux plus négligé; l'impérieux grand-maître recevoit ces remontrances comme des injures: sa conduite, ses manières, la forme qu'il vouloit introduire dans le gouvernement étoient d'un souverain absolu; & il sembloit qu'il ne distinguât pas les chevaliers des habitans de l'île & des autres sujets de la religion. Mais il avoit en tête un grand corps de noblesse: plusieurs même de ces chevaliers tirés des premières maisons de la chrétienté, & élevés dans les principes républicains, vouloient bien se soumettre à une autorité fondée sur les loix; mais ils étoient incapables de souffrir un odieux despotisme.

La voie des remontrances particulières n'ayant pas réussi auprès d'un chef si fier & si hautain, les chevaliers qui prétendoient en avoir reçu quelque injustice, eurent recours à une procédure régulière. Le grand-maître à leur requête fut sommé juridiquement de se trouver au conseil, pour y rendre compte de son administration; il en rejeta la signification avec mépris. Les mécontents ne se rebuterent point: ils s'assemblerent secrètement pour délibérer sur le parti qu'ils avoient à prendre: frère Maurice de Pagnac, sous prétexte de délivrer l'ordre d'une domination tyrannique, s'étoit mis à leur tête. C'étoit un ancien commandeur, pieux, exact dans l'observation de sa règle; mais d'un zèle amer, & qui de sa régularité se faisoit une espèce de droit de condamner tous les chevaliers qu'il ne croyoit pas aussi dévots que lui. Ce commandeur, naturellement dur & inflexible, & qui d'ailleurs, dans la révolution qu'il méditoit, vraisemblablement avoit ses vues particulières, représenta à ses confrères, qu'après avoir eu recours inutilement à la voie des requêtes & à l'autorité des loix, ils alloient infailliblement tomber sous une tyrannie déclarée, à moins que par une courageuse résolution, ils ne se déterminassent à arrêter eux-mêmes le grand-maître; que cette entreprise, toute hardie & toute extraordinaire qu'elle pouvoit paroître, si elle avoit un heureux succès, seroit infailliblement approuvée par les

chevaliers, même les plus indifférens, & que s'ils étoient une fois maîtres de sa personne, on le traduiroit devant le conseil, où on lui feroit son procès. Ce projet, quoique rempli de violence, n'en fut que plus agréable à des gens aigris & passionnés; mais l'exécution n'étoit pas sans de grandes difficultés. Les principaux commandeurs & les plus sages, quoique mécontents du gouvernement, n'avoient point encore pris de parti dans ces différens; d'ailleurs, le grand-maître, outre sa maison qui étoit nombreuse, ne sortoit jamais en public qu'entouré de ses créatures & de certains flatteurs, qui, sans s'embarasser de ce qui est juste ou injuste, s'attachent aveuglément à l'auteur & à la source des graces.

Les mécontents, pour le surprendre dans un tems où il seroit moins accompagné, tâchèrent de corrompre à prix d'argent un de ses valets-de-chambre, & ils lui offrirent une grosse somme pour leur faciliter de nuit l'entrée dans son appartement: mais le domestique fidele à son maître, l'avertit aussitôt des propositions qu'on lui avoit faites; & pour faire valoir son zele & sa fidélité, il exagéra le nombre des conjurés, & le péril où il étoit d'être arrêté. Le grand-maître craignant qu'il n'y eût pas de sûreté pour lui dans la ville, en sortit sous prétexte d'une partie de chasse, & gagna en diligence le château de Lindo, dont il s'empara. Ce château est situé sur une montagne au côté

oriental de l'île, environ à sept milles de la ville de Rhodes. Outre un bon port qui est au pied de ce château, on trouve encore au septentrion une grande baye, dont le fond est net, ferme & sabloneux; & un peu plus loin, il y a un endroit appelé Triande, ou le canton des serpens, au-dessous duquel on trouve une fort bonne rade, où les vaisseaux sont à l'abri des vents d'orient & de sud-est. Villaret s'étant rendu maître de ce château, y fit entrer des troupes & des vivres, en même-tems que des galeres, par ses ordres, étoient dans le port, toujours armées, & prêtes pour le recevoir, s'il étoit trop pressé par ses ennemis; & pour arrêter les procédures qu'on avoit commencées contre lui, il fit signifier au conseil, qu'il appelloit au saint siège de tout ce qu'on pourroit statuer en son absence contre sa personne & contre sa dignité.

Mais sa fuite, & sur-tout la maniere dont, de sa seule autorité, il s'étoit emparé d'une place forte & des galeres qui appartenoient à tout l'ordre; les troupes qu'il avoit jettées dans cette place; celles qu'il levoit actuellement dans l'île, & les provisions de guerre qu'il amassoit de tous côtés; tout cela aigrit si fort les esprits, que la plupart des chevaliers les plus modérés, & qui ne s'étoient point encore déclarés, se joignirent aux mécontents. Ce fut comme une conspiration générale contre ce grand-maître: tout le monde crioit au tyran; & malgré son appel au saint siège, la plupart des chevaliers assem-



blés tumultuairement, le déposèrent, élurent en sa place Maurice de Pagnac; & par cette élection précipitée, on vit un schisme funeste s'élever dans cet ordre.

FOULQUES  
D E  
VILLARET.

Les chevaliers les plus désintéressés crurent en devoir avertir le pape Jean XXII, successeur de Clément. On avoit déjà prévenu ce pontife sur le mauvais usage que Villaret faisoit des biens de l'ordre, & surtout au sujet de la négligence qu'il apportoit à acquitter le principal & les intérêts de l'argent qu'il avoit emprunté pour l'entreprise de Rhodes.

Les commandeurs étoient d'autant plus intéressés dans cette négligence, que c'étoit à leurs dépens, & du fonds même des responsions qu'il avoit fallu augmenter considérablement, que l'on payoit ces intérêts. Le pape, avant que de rien statuer sur un événement aussi surprenant, envoya sur les lieux, en qualité de ses commissaires, Bernard de Moreze, prieur de S. Caprais, & Bosolo, son chapelain, pour informer de la vérité de ce qui s'étoit passé dans cette émotion.

L'instruction de ses commissaires portoit, que si tôt qu'ils seroient arrivés à Rhodes, ils suspendissent le pouvoir des deux grands-mâtres, & qu'ils leur intimassent un ordre exprès du saint siège, de se rendre incessamment l'un & l'autre à la cour du pape; qu'ils signifiasent en même-tems à tous les chevaliers, qu'en attendant la décision de cette grande affaire, le pape, comme premier su-

périeur de l'ordre, nommoit pour le gouverner, frere Gérard de Pins. C'étoit un ancien chevalier de la langue de Provence, de la même maison que le grand-maître Odon de Pins, estimé par sa valeur & par sa sagesse, & qui n'ayant point voulu se déclarer pour aucun parti, étoit également révééré de tous les deux. Le pape, par la même instruction, ordonnoit à ces commissaires de saisir l'argent, les pierreries & tous les effets de Villaret, d'en dresser un procès-verbal & un inventaire exact & signé des principaux intéressés; qu'après cette formalité préalable, ils remissent le tout au trésor de l'ordre, pour être uniquement employé à satisfaire les banquiers de Florence, & tous ceux qui avoient fourni l'argent nécessaire pour la conquête de Rhodes.

Les deux commissaires étant arrivés dans cette île, s'acquitterent avec beaucoup d'exactitude des ordres dont ils étoient porteurs. Ils citerent les deux prétendans à la cour d'Avignon; & après avoir fait reconnoître le commandeur de Pins pour lieutenant-général de la grande-maîtrise, ils lui firent part d'un ordre particulier qu'ils avoient du pape, & qui concernoit la grande commanderie de l'île de Chypre. Ce bénéfice, par l'étendue de son territoire, sa juridiction & la richesse de ses revenus, étoit moins une simple commanderie, qu'une principauté. Le château & le bourg de Colosse étoit le chef-lieu de cette seigneurie, qui comprenoit plusieurs villages avec le château & le bourg

de Curias, appelé autrement Episcopia, & qui avoit servi autrefois de résidence à d'anciens rois de cette île. Villaret, par reconnaissance des soins que frere Albert Lallemand de Château-Noir avoit pris pour le recouvrement des biens des templiers, l'avoit gratifié de cette riche commanderie, la dignité, après la grande-maîtrise, la plus considérable que l'ordre eût dans tout l'orient. On s'étoit plaint au pape que le grand-maître, pour favoriser le commandeur Lallemand, ne l'avoit taxé qu'à trente mille besans d'or de responfion par an; quoique tous les commandeurs précédens en eussent payé soixante mille, monnoie d'or évaluée à vingt-un sols trois deniers par besan: ce qui doit faire comprendre le revenu de cette riche commanderie. Le pape consentoit que le lieutenant de Pins laissât le commandeur en possession de cette dignité, à condition qu'il en payeroit au trésor de l'ordre, la même redevance de soixante mille besans. Mais s'il en faisoit difficulté, il ordonnoit qu'à son refus on adjugeât cette commanderie à celui des plus anciens chevaliers qui se soumettroit de payer exactement la responfion sur l'ancien pied.

Cependant les deux grands-maîtres, en exécution des ordres du pape, se mirent en chemin pour se rendre à Avignon. Villaret fut reçu dans tous les lieux où il passa, & surtout par Robert, roi de Sicile, comme un grand capitaine, & avec tout l'accueil que mé-

FOULQUES  
DE  
VILLARET.



FOULQUES  
DE  
VILLARET.

ritoit sa réputation : tout le monde s'intéressoit dans sa disgrâce. Il ne fut pas moins bien traité à Rome : Pagnac, son rival & son concurrent, s'aperçut bien que le changement de théâtre & du lieu de la scène ne lui étoit pas favorable ; qu'on ne parloit à la cour du pape, que de la valeur & des conquêtes de Villaret, au lieu qu'il étoit regardé comme un rebelle & un chef de mécontents.

Le pape donna plusieurs audiences à l'un & à l'autre, soit en particulier ou en plein consistoire. Les plus célèbres avocats de la cour d'Avignon furent chargés de cette grande affaire. Edouard Dupont, fameux juriconsulte, parla en faveur de l'élection de Pagnac : il représenta que les chevaliers qui composoient ce qu'on appelloit à Rhodes le couvent, ayant, suivant le droit qu'ils en avoient, & sur la persuasion où ils étoient de la vertu de Villaret, élevé ce chevalier à la dignité de grand-maître, ils s'étoient crus bien fondés, voyant qu'il abusoit de son pouvoir, à reprendre une autorité que cet avocat soutint qu'on ne lui avoit remise qu'en dépôt, & que pour autant de tems qu'il en feroit un bon usage. Il faisoit sur-tout valoir le pouvoir du conseil qui avoit concouru dans sa déposition, & qu'il faisoit envisager comme le corps représentatif de la religion & du chapitre général.

L'avocat de Villaret, après avoir parlé magnifiquement des exploits & des conquêtes de sa partie, si glorieuses & si utiles à l'ordre,

l'ordre, & même à toute la chrétienté, demandoit si sa déposition étoit la récompense qu'il en devoit attendre, & si des mutins & des rebelles pouvoient jamais être autorisés dans une assemblée tumultueuse, & au milieu d'une sédition, à déposer leur chef & leur supérieur, sur-tout après qu'il avoit prévenu une si téméraire entreprise par un appel au saint siège. Pour répondre à ce que l'avocat de Pagnac avoit avancé au sujet de l'autorité souveraine du conseil, comme corps représentatif du chapitre général, il s'écrioit que la condition des grands-mâtres seroit bien malheureuse, si chargés des soins pénibles du gouvernement, ils n'en avoient que la fatigue & les inquiétudes; pendant que les membres du conseil, comme d'autres éphores s'érigeoient en juges sévères & en censeurs de leur conduite: cependant qu'on n'ignoroit pas, ajoutoit ce jurisconsulte, que c'étoient les grands-mâtres eux-mêmes de qui les chevaliers tenoient les dignités qui donnoient entrée dans le conseil; il finit en demandant s'il seroit juste que le sort des chefs dépendît de leurs créatures, & qu'ils fussent obligés de trembler devant leur propre ouvrage.

Ces raisons, dans un gouvernement républicain, avoient plus d'éclat que de solidité; néanmoins le pape blessé du peu d'égard que le parti de Pagnac avoit eu pour l'appel de Villaret, penchoit secrettement de son côté. Les cardinaux & les courtisans sur-tout, auxquels rien n'échappe des dispositions de leur

maître, blâmoient hautement la précipitation avec laquelle on avoit déposé le grand-maître. Pagnac, au travers des discours qui se répandoient à ce sujet, vit bien qu'il n'obtiendrait jamais la confirmation de son élection. La crainte de la voir cassée par un jugement solennel, & la triste idée de retomber par-là sous la puissance d'un ennemi puissant & irrité, le jetta dans une sombre mélancolie ; il quitta la cour, & se retira à Montpellier, où il tomba malade ; & après y avoir languï quelques mois, il y trouva la fin de sa vie & de son ambition.

Sa mort délivra le pape de l'embarras de prononcer juridiquement sur une affaire si délicate. Ce pontife, pour conserver toujours la subordination, commença par rétablir Villaret dans toutes les fonctions de sa dignité ; mais comme il avoit remarqué beaucoup d'aigreur & d'animosité dans les esprits du parti contraire, avant que de lever la suspension que ses commissaires avoient signifiée au grand-maître, il étoit convenu secrètement avec lui, qu'après avoir repris le gouvernement de son ordre pendant un tems limité, il remettrait sa démission au saint siège, comme de lui-même, & qu'il seroit pourvu d'un grand-prieuré, dont il jouiroit avec une indépendance entière de son successeur, & même sans être obligé de contribuer aux charges aux responsions de l'ordre : ce qui, après divers changemens de prieurés, & bien de difficultés, fut enfin entièrement consommé

vers l'an 1323. Villaret, après son abdication, se retira au château de Teiran, qui appartenoit alors à une de ses sœurs : il y mourut quatre ans après, c'est-à-dire, en 1327. Son corps fut enterré au grand S. Jean de Montpellier, dans un sépulchre de marbre; on li-soit autour une inscription (a) qui apprenoit sa qualité, mais sans parler de son abdication.

Pendant que l'ordre étoit agité par des divisions, Orcan, ou Urcham Gazi, fils & successeur d'Ottoman, crut la conjoncture favorable pour chasser les chevaliers de l'île de Rhodes. Ce jeune prince, pendant la vie du sultan son pere, avoit eu beaucoup de part à ses conquêtes : c'étoit le plus habile de ses généraux, & le plus sûr instrument de ses victoires. La souveraine puissance où il parvint après la mort d'Ottoman, ne fit qu'élever encore son courage. L'esprit toujours rempli de nouveaux projets de conquêtes, il passoit toutes les saisons de l'année en campagne : dans son camp il vivoit avec ses soldats en soldat, & comme s'ils eussent été ses freres ou ses enfans; & dans les plus grands périls, il leur témoignoit une confiance qui étoit également honorable au prince & à ses troupes. Son habileté n'étoit pas inférieure à sa valeur : peu de souverains l'ont égalé dans

(a) Anno Domini M. CCC  
XXVII, die scilicet 1 sep-  
tembris, obiit nobilissimus  
dominus frater Folquetus  
de Villareto, magister mag-  
ni hospitalis sacre domus

sancti Joannis Baptiste Hye-  
rosolymitani, cujus anima  
requiescat in pace. Amen.  
Dic pro me, *Pater noster*,  
*Ave Maria*.

FOULQUES  
DE  
VILLARET.

l'art d'exciter des divisions entre les princes ses voisins : il ne manquoit jamais de se déclarer pour le parti le plus foible contre le plus puissant, pour les accabler ensuite plus facilement tous les deux. Ce fut par cette politique, encore plus que par la valeur de ses troupes, qu'il se rendit maître de la Myfie, de la Licaonie, de la Phrygie & de la Carie, dont il chassa la plûpart de ces petits princes qui avoient partagé avec Ottoman son pere, les états du dernier sultan Selgeucide d'Iconium, leur maître & leur souverain.

La proximité de l'île de Rhodes, qui n'est séparée de la Carie que par un canal assez étroit, le détermina à en tenter la conquête. Il s'en croyoit si assuré, sur les avis qu'il avoit reçus des divisions qui regnoient dans l'ordre, qu'il résolut d'y conduire lui-même une colonie de Mahométans, Turcs, Arabes ou Sarrafins : & on prétend qu'il choisit pour cela la plûpart des familles que les chevaliers, par la conquête de Rhodes, avoient chassées de cette île, & qui, sous les auspices du sultan, se flattoient d'y rentrer & de s'y rétablir. Orcan laissa les vieillards, les femmes & les enfans dans la petite île d'Episcopia, dont il s'étoit rendu maître en passant : il tourna ensuite la proue de ses vaisseaux du côté de Rhodes. On rapporte qu'il n'avoit pas moins de quatre-vingts flûtes, brigantins, ou vaisseaux plats de différentes grandeurs, la plûpart chargés de troupes de débarquement, dont il prétendoit se ser-

1321.

Villani, p.

118.



vir pour former le siège de la ville de Rhodes. FOULQUES  
DE  
VILLARET.

Gérard de Pins, dont nous venons de parler, & que le pape avoit établi lieutenant-général de tout l'ordre, averti des desseins du prince infidele, & qu'un si grand armement regardoit Rhodes, ne jugea pas à propos d'attendre les ennemis dans l'île. Malheureusement la plupart des galeres & des vaisseaux de la religion étoient en course : il ne restoit que quatre galeres dans le port, avec quelques frégates, des flûtes & des vaisseaux marchands, auxquels se joignirent six galeres Genoises, qui se rencontrèrent dans le port de Rhodes, à leur retour des côtes de la Cilicie & de la petite Arménie, où ils trafiquoient. Tout ce qu'il y avoit dans l'île de chevaliers, de soldats, & même d'habitans capables de porter les armes, s'embarquerent sur cette petite flotte. Le commandeur de Pins monta la capitane; & comme il étoit grand homme de mer, à la faveur du vent dont il fut profiter, il attaqua courageusement les Turcs. Ces infideles étoient supérieurs en nombre de vaisseaux : ils avoient le même avantage par les troupes de débarquement, dont leur flotte étoit chargée; mais c'étoient tous soldats peu faits aux guerres de mer. Les chevaliers au contraire, accoutumés à ce genre de combats, manœuvrèrent avec tant d'habileté, qu'ils leur coulerent à fond une partie de leurs frégates & de leurs vaisseaux plats, en prirent plusieurs, & firent un

FOULQUES  
DE  
VILLARET.

---

grand nombre de prisonniers. Orcan ne fut vaincu que pour s'être cru invincible par le nombre & la valeur de ses troupes : mais il n'en avoit fait expérience que sur la terre, & il trouva en mer des ennemis dont la capacité & l'adresse furent supérieures à toutes ses forces. Le général de l'ordre, après avoir dissipé cette flotte, fit une descente dans l'île d'Episcopia, où nous venons de dire qu'Orcan avoit débarqué un grand nombre de familles Turques, qu'il destinoit pour peupler l'île de Rhodes. Le général chrétien, pour couper la racine de cette guerre, & ôter à ces infideles, anciens habitans de Rhodes, l'espérance de s'y rétablir, fit passer au fil de l'épée tous ceux qu'il trouva en défense; & par son ordre, on vendit pour esclaves les vieillards, les femmes & les enfans.

Comme la grande-maîtrise étoit vacante par l'abdication de Villaret, le pape convoqua à Avignon & dans son palais, les prieurs & les chevaliers qui se trouverent à sa cour ou dans les provinces voisines d'Avignon. Après qu'ils furent arrivés, il les exhorta à la concorde, & à sacrifier leurs ressentimens particuliers au bien général de la religion. Tous ces chevaliers s'enfermerent ensuite dans une espece de conclave, pour procéder à l'élection d'un nouveau grand-maître; & après l'invocation du Saint-Esprit & une mûre délibération, le choix de l'assemblée tomba sur frere **HELION DE VILLENEUVE**, que le pape favorisoit ouvertement, & dont la recomman-

HELION  
DE VILLE-  
NEUVE.

---

dation, peu différente d'un ordre, influa beaucoup dans cette élection, qu'il confirma depuis par une bulle authentique en date de l'an 1323 : d'autres prétendent que cette confirmation fut une pure nomination, émanée de la seule autorité du pape.

Le nouveau grand-maître n'en fut pas ingrat; & pour en marquer sa reconnoissance à ce pontife, il lui vendit des maisons que l'ordre possédoit dans la ville de Cahors, & de grandes terres situées aux environs, dont le pape, originaire de cette ville, fit l'acquisition en faveur de sa famille, qu'il vouloit tirer de l'obscurité où elle se trouvoit ensevelie. Son pere appelé Arnaud d'Offa ou d'Euse, n'étoit qu'un pauvre favetier. Le mérite de son fils & sa capacité extraordinaire dans le droit civil & canon, le fit parvenir à la dignité de cardinal. Cette dignité ne lui fit point oublier la bassesse de sa naissance : il vivoit avec les autres cardinaux comme avec ses maîtres : sobre, frugal, modeste, ce n'étoit presque qu'à son habillement qu'on s'appercevoit d'une dignité qui paroissoit lui être tout-à-fait indifférente : tel étoit ce cardinal. A la mort de Clément V, les cardinaux furent deux ans sans pouvoir convenir du sujet qu'ils élieroient pour pape. Ils s'étoient d'abord assemblés à Carpentras; mais les cardinaux d'Aquitaine ennuyés de la longueur du conclave, y firent mettre le feu par leurs domestiques, & se disperserent; & depuis ils n'avoient pu se rassembler. Philippe, comte de

Poitiers, frere de Louis le Hutin, roi de France, en ayant attiré à Lyon par adresse, & sous différens prétextes, jusqu'à vingt-trois, il les engagea à s'enfermer dans un conclave. Mais comme les factions étoient toujours également vives, & qu'ils ne pouvoient s'accorder, ils convinrent enfin, si on en croit Villani & S. Antonin, de s'en remettre par voie de compromis, à la nomination seule que le cardinal d'Ossa feroit d'un pape; persuadés qu'un homme si désintéressé, & qui, au milieu de toutes les cabales s'étoit toujours montré neutre, ne pourroit faire qu'un bon choix. Mais les prétendans & les chefs de parti furent bien étonnés lorsque ce cardinal, en vertu du pouvoir qu'on lui avoit déferé d'élire le pape, se nomma lui-même, & que d'une voix claire, forte & intelligible, il prononça ces mots : C'est moi qui suis le pape : *Ego sum papa*. Cependant comme le compromis étoit revêtu de toutes les formalités requises, il fallut le reconnoître, & il prit à la cérémonie de son couronnement le nom de Jean XXII. C'est ainsi que les historiens que je viens de citer, rapportent cet événement quoique l'empereur Louis de Baviere, son ennemi, & les partisans de ce prince dans les écrits qu'ils publièrent depuis avec tant d'aigreur contre ce pontife, ne lui aient jamais reproché ce tour d'une ambition si raffinée.

Le grand-maître étoit trop attaché à ce pontife, pour quitter si-tôt sa cour. Il y resta, ou aux environs, près de quatre ans. Pendant

te tems-là, pour remédier aux abus qui s'étoient introduits dans l'ordre, il convoqua un chapitre général à Montpellier. Il faut convenir que les dissipations & les dépenses du grand-maître de Villaret, avoient fait moins de tort à l'ordre que le relâchement de la discipline régulière. Depuis l'union des grands biens des templiers à l'ordre de S. Jean, la plupart des chevaliers se trouvoient revêtus de commanderies. Ces nouveaux commandeurs, & sur-tout ceux qui demeuroient en Europe, attachés à découvrir les anciens biens des templiers, ou à les faire valoir, à la faveur des divisions qui regnoient alors dans cet ordre, se dispensoient de résider à Rhodes, & même de l'obéissance qu'ils devoient au grand-maître & au conseil. La plupart s'attachoient ou à la cour du pape, ou à celle de leurs souverains particuliers; & ces mauvais religieux recherchoient la protection des princes séculiers, pour s'en faire un secours & une protection contre les ordres de leurs supérieurs légitimes, & pour se dispenser sur-tout de résider à Rhodes, & dans la maison chef-d'ordre, qui leur paroissoit un véritable exil.

Le chapitre qui voyoit avec douleur qu'un ordre militaire fondé & établi dans la terre sainte & dans l'orient, se trouvoit dispersé & comme enseveli dans les différentes commanderies de l'Europe, pour en tirer les chevaliers, & les rappeler à leur maison principale, déclara incapables de toutes les digni-

HELION  
DE VILLE-  
NEUVE.

tés de l'ordre, ceux qui n'y auroient pas un certain nombre d'années de résidence actuelle : il falloit même que pendant cette résidence, ils eussent servi dans les guerres & sur les vaisseaux de la religion. A l'égard des grands-croix & des chevaliers qui étoient revêtus des principales dignités de l'ordre, le chapitre nomma huit baillis conventuels, qui en cette qualité devoient entrer dans le conseil, & dont le grand-maître étoit le chef & le président né. Cependant il n'y avoit qu'une voix de plus que chaque conseiller ou pillier, comme on les appelle encore aujourd'hui. Par cette nomination ces baillis étoient obligés de résider à Rhodes.

On prétend que ce fut dans ce même chapitre qu'on divisa le corps de l'ordre en différentes langues ou nations, & qu'on attachâ à chaque langue des dignités particulières & les commanderies de chaque nation : ces commanderies furent encore partagées entre les prieurés d'où elles dépendoient. Il fut aussi arrêté, que les grands-mâtres auroient tous les dix ans dans chaque prieuré, la nomination de deux commanderies vacantes, par préférence au corps de chaque langue qui commençoit à s'établir, & que chaque prieur, après que la langue seroit remplie, pourroit nommer une fois en cinq ans, à une commanderie vacante dans son prieuré ; pourvu qu'il y eût fait les améliorissemens nécessaires, & qu'il ne dût rien au commun trésor de ses responsions particulières, comme on le verra

dans le traité du gouvernement de cet ordre, qu'on trouvera dans le dernier tome de cet ouvrage.

HELION  
DE VILLE-  
NEUVE.

Le grand-maître, après la conclusion de ce chapitre, se disposoit à partir pour Rhodes, & il étoit déjà arrivé à Marseille, où il devoit s'embarquer, lorsqu'il y fut retenu par une longue & dangereuse maladie, qui dura près de deux ans, ainsi que nous l'apprenons par une lettre du pape de l'an 16 de son pontificat. Enfin ce grand-maître, ayant recouvré ses forces, s'embarqua avec un grand nombre de chevaliers, & arriva heureusement à Rhodes vers l'an 1332.

1332.

Cette île, par les divisions qui s'y étoient élevées, & par le long séjour que les grands-maîtres avoient fait en France, étoit bien déchue de sa puissance & de sa force. La plupart des commandeurs, sous différens prétextes, s'étoient retirés dans leurs pays & dans leurs commanderies. Le défaut de solde faisoit que la garnison de la ville étoit fort diminuée, & on trouvoit des breches en différens endroits des murailles. Le grand-maître ne fut pas plutôt débarqué, qu'il fit lui-même une visite exacte de tous les dehors de la place; il fit réparer les endroits qui en avoient besoin, & la ville & l'île entière lui fut redevable d'un bastion ou boulevard qu'il fit construire à ses dépens à la tête d'un fauxbourg. A cette précaution, Villeneuve ajouta celle d'une garnison nombreuse, qu'il entretint toujours de ses propres deniers, outre un grand nombre

de chevaliers que sa présence, & encore plus ses bienfaits attirèrent à Rhodes.

Il tint la même conduite à l'égard des îles & des autres places qui dépendoient de Rhodes. Des commissaires habiles en firent la visite par son ordre, & firent fortifier les endroits qui pouvoient être insultés; & le grand-maître envoya dans toutes ces îles pour y commander, des chevaliers pleins de valeur & d'expérience, qui par des signaux, ou par de légères barques, faisoient passer au grand-maître des avis de tout ce qui paroïssoit dans ces mers. La marine de l'ordre, sous un chef si vigilant, reprit son ancienne réputation: outre les escadres de la religion, les principaux commandeurs & les plus riches armerent des galeres à leurs dépens. Les corsaires n'osèrent plus paroître; l'île de Chypre & la petite Arménie, dont les côtes étoient souvent infestées par ces pirates, s'en virent délivrées à la faveur du pavillon de S. Jean.

Si les états chrétiens voisins des chevaliers tiroient tant d'avantages de leur proximité, les habitans de Rhodes, & sur-tout les pauvres, ressentirent les premiers effets de l'attention du grand-maître. Sous un si sage gouvernement, on ne vit plus de malheureux dans toutes les îles de la religion: une subsistance nécessaire ne manquoit point à ceux qui manquoient de bien. Les malades étoient reçus dans un grand & magnifique hôpital, où tous les secours, soit pour les besoins du corps, soit pour ceux de l'ame, leur étoient



fournis abondamment. De Villeneuve, par son exemple, avoit ranimé le zele de ses religieux, & on peut dire que tant qu'il vécut, il remplit parfaitement le titre & les fonctions de *gardien des pauvres*, attachés depuis la fondation de l'ordre à la dignité de grand-maitre.

Ce fut par ce même esprit de charité, & par des vues de prudence, qu'il défendit à tous les chevaliers, sous peine de privation de l'habit, de s'attacher à combattre un serpent ou un crocodile, espece d'animal amphibie, qui vit & qui se nourrit dans les marais & au bord des grandes rivieres. Ce crocodile étoit d'une énorme grandeur, causoit beaucoup de désordre dans l'île, & il avoit même dévoré quelques habitans. Pour l'intelligence d'un événement si extraordinaire, & que quelques auteurs ont traité de fabuleux, nous rapporterons simplement ce qu'on en trouve dans l'histoire, & nous laisserons au lecteur à juger de la vérité d'un fait si étonnant, selon ses lumieres, & le degré de probabilité qu'il trouvera dans notre narration.

La retraite de ce furieux animal dont nous parlons, étoit dans une caverne située au bord d'un marais au pied du mont S. Etienne, à deux milles de Rhodes. Il en sortoit souvent pour chercher sa proie. Il mangeoit des moutons, des vaches, & quelquefois des chevaux quand ils approchoient de l'eau & du bord du marais : on se plaignoit même qu'il avoit dévoré de jeunes pâtres qui gardoient leurs troupeaux. Plusieurs chevaliers des plus bra-

HELION  
DE VILLE-  
NEUVE.

ves du couvent, en différens tems & à l'insu les uns des autres, sortirent séparément de la ville pour tâcher de le tuer ; mais on n'en vit revenir aucun. Comme l'usage des armes à feu n'étoit point encore inventé, & que la peau de cette espece de monstre étoit couverte d'écailles à l'épreuve des fleches & des dards les plus acérés, les armes, pour ainsi dire, n'étoient pas égales, & le serpent les avoit bientôt terrassés. Ce fut le motif qui obligea le grand-maître à défendre aux chevaliers de tenter davantage une entreprise qui paroissoit au-dessus des forces humaines.

Tous obéirent, à l'exception d'un seul chevalier de la langue de Provence, appelé *Dieu-donné de Gozon*, qui, au préjudice de cette défense, & sans être épouvanté du sort de ses confreres, forma secrettement le dessein de combattre cette bête carnaciere, bien résolu d'y périr ou d'en délivrer l'île de Rhodes. On attribua cette résolution au courage déterminé de ce chevalier. D'autres prétendent qu'il y fut encore engagé par des railleries piquantes qu'on fit de son courage dans Rhodes, & sur ce qu'étant sorti plusieurs fois de la ville pour combattre le serpent, il s'étoit contenté de le reconnoître de loin, & que dans ce péril il avoit fait plus d'usage de sa prudence que de sa valeur.

Quoi qu'il en soit des motifs qui déterminèrent ce chevalier à tenter cette aventure, pour commencer à mettre son projet en exécution, il passa en France, & se retira dans

le château de Gozon, qui subsiste encore aujourd'hui dans la province de Languedoc. Ayant reconnu que le serpent qu'il vouloit attaquer, n'avoit point d'écaillés sous le ventre, il forma sur cette observation le plan de son entreprise.

Il fit faire en bois ou en carton une figure de cette bête énorme, sur l'idée qu'il en avoit conservée, & il tâcha sur-tout qu'on en imitât la couleur. Il dressa ensuite deux jeunes dogues à accourir à ses cris, & à se jeter sous le ventre de cette affreuse bête, pendant que, monté à cheval, couvert de ses armes, & la lance à la main, il feignoit de son côté de lui porter des coups en différens endroits. Ce chevalier employa plusieurs mois à faire tous les jours cet exercice; & il ne vit pas plutôt ses dogues dressés à ce genre de combat, qu'il retourna à Rhodes. A peine fut-il arrivé dans l'île, que sans communiquer son dessein à qui que ce soit, il fit porter secrètement ses armes proche d'une église située au haut de la montagne de S. Etienne, où il se rendit accompagné seulement de deux domestiques qu'il avoit amenés de France. Il entra dans l'église, & après s'être recommandé à Dieu, il prit ses armes, monta à cheval, & ordonna à ses deux domestiques, s'il périssoit dans ce combat, de s'en retourner en France; mais de se rendre auprès de lui, s'ils appercevoient qu'il eût tué le serpent, ou qu'il en eût été blessé. Il descendit ensuite de la montagne avec ses deux chiens,

& marcha droit au marais & au repaire du serpent, qui au bruit qu'il faisoit, accourut la gueule ouverte & les yeux étincelans pour le dévorer. Gozon lui porta un coup de lance, que l'épaisseur & la dureté des écailles rendit inutile. Il se préparoit à redoubler ses coups; mais son cheval épouvanté des sifflemens & de l'odeur du serpent, refuse d'avancer, recule, se jette à côté; & il auroit été cause de la perte de son maître, si Gozon, sans s'étonner, ne se fût jetté à bas. Mettant aussitôt l'épée à la main, accompagné de ces deux fideles dogues, il joint cette horrible bête, & lui porte plusieurs coups en différens endroits, mais que la dureté des écailles l'empêcha d'entamer. Le furieux animal, d'un coup de queue, le jetta même à terre; & il en auroit été infailliblement dévoré, si les deux chiens, suivant qu'ils avoient été dressés, ne se fussent attachés au ventre du serpent qu'ils déchiroient par de cruelles morsures, sans que malgré tous ses efforts, il pût leur faire lâcher prise.

Le chevalier, à la faveur de ce secours, se relève, & se joignant à ses deux dogues, enfonce son épée jusqu'aux gardes, dans un endroit qui n'étoit point défendu par des écailles: il y fit une large plaie dont il sortit des flots de sang. Le monstre blessé à mort, tombe sur le chevalier qu'il abat une seconde fois; & il l'auroit étouffé par le poids & la masse énorme de son corps, si les deux domestiques, spectateurs de ce combat,

voyant le serpent mort, n'étoient accourus au secours de leur maître. Ils le trouverent évanoui, & le crurent mort. Après l'avoir retiré de dessous le serpent avec beaucoup de peine, pour lui donner lieu de respirer s'il étoit encore en vie, ils lui ôtèrent son casque; & après qu'on lui eut jetté de l'eau sur le visage, il ouvrit enfin les yeux. Le premier spectacle & le plus agréable qui se pouvoit présenter à sa vue, fut celui de voir son ennemi mort, & d'avoir réussi dans une entreprise si difficile, où plusieurs de ses confreres avoient succombé.

On n'eut pas plutôt appris dans la ville sa victoire & la mort du serpent, qu'une foule d'habitans fortirent au-devant de lui. Les chevaliers le conduisirent en triomphe au palais du grand-maître; mais au milieu de ces acclamations, le vainqueur fut bien surpris, quand de Villeneuve jettant sur lui des regards pleins d'indignation, lui demanda s'il ignoroit les défenses qu'il avoit faites d'attaquer cette dangereuse bête, & s'il croyoit les avoir violées impunément. Aussi-tôt ce sévère observateur de la discipline, sans vouloir l'entendre, ni se laisser fléchir par les prières des chevaliers, l'envoya sur le champ en prison. Il convoqua ensuite le conseil, où il représenta que l'ordre ne pouvoit se dispenser de punir rigoureusement une désobéissance plus préjudiciable à la discipline, que la vie même de plusieurs serpens ne l'auroit été aux bestiaux & aux habitans de ce



HELION  
DE VILLE-  
NEUVE.

canton; & comme un autre Manlius, il opina hautement à rendre cette victoire funeste au vainqueur. Le conseil obtint qu'il se contentât de le priver de l'habit de l'ordre; Gozon eut la douleur de s'en voir dépouillé, & il se passa peu d'intervalle entre sa victoire & ce genre de supplice, qu'il trouva plus rigoureux que la mort même.

Mais le grand-maître, après que par ce châtement il eut satisfait à la manutention de la discipline, revint à son caractère naturellement doux & plein de bonté: il voulut bien être appaisé; & il fit en sorte qu'on le priât d'accorder une grace qu'il auroit sollicitée lui-même, s'il n'eût pas été à la tête de l'ordre. Aux pressantes instances que lui en firent les principaux commandeurs, il lui rendit l'habit & ses bonnes grâces, & il le combla de ses bienfaits. Mais ils n'égalèrent jamais les louanges sincères du peuple, qui dispose souverainement de la gloire; pendant que les princes, quelque puissans qu'ils soient, ne peuvent disposer que des honneurs & des dignités de l'état.

On attachâ la tête de ce serpent, ou de ce crocodile, sur une des portes de la ville, comme un monument de la victoire de Gozon. M. Thevenot, dans la relation de ses voyages, rapporte qu'elle y étoit encore de son tems, ou du moins son effigie, qu'il l'y avoit vue; qu'elle étoit beaucoup plus grosse & plus large que celle d'un cheval, la gueule fendue jusqu'aux oreilles, de grosses dents, les yeux

gros, le trou des narines rond & la peau tirant sur le gris blanc, peut-être à cause de la pousse, qui, par la suite des tems, s'y étoit attachée.

On sera moins surpris d'un événement si extraordinaire, si on fait réflexion que l'île de Rhodes fut anciennement appelée *Opieuse*, du mot grec *ὄφις*, qui signifie serpent, à cause de la multitude de ces reptiles, qui infestoient tout le pays. Hyginus, historien Grec, sur le témoignage de Polyzelus Rhodien, rapporte qu'un certain Theffalien, fils de Triopas ou de Lapithas, selon Diodore de Sicile, ayant été jetté par la tempête sur les côtes de Rhodes, extermina heureusement ces animaux nuisibles; que Phorbas entr'autres, en tua un d'une grandeur prodigieuse, qui dévorait les habitans. Le savant Bochart prétend que les Phéniciens donnerent à cette île le nom de *Gesirath-Rod*, c'est-à-dire, l'île des serpens: *Gesirath*, selon cet auteur, étant un terme commun aux Phéniciens, aux Syriens, aux Arabes & aux Chaldéens, qui signifie une île, & *Rod* en langage Phénicien, un serpent; si bien qu'en joignant ces deux mots, on en forma celui de *Gesirath-Rod*; d'où les Grecs firent depuis celui de *Rhodes*, que cette île a conservé jusqu'aujourd'hui. Mais sans nous arrêter à une antiquité si reculée, peut-être que ceux qui ont critiqué cet endroit de l'histoire moderne de l'île de Rhodes, n'ont point fait attention à un pareil événement qui arriva en Afrique pendant

qu'Attilius Regulus y commandoit l'armée Romaine, & faisoit la guerre contre les Carthaginois; & je n'ai pas cru m'éloigner de mon sujet, en rapportant exactement ce que les historiens de cette nation nous ont appris d'un serpent encore plus grand & plus terrible que celui que le chevalier de Gozon avoit tué.

L'armée Romaine, disent ces écrivains, étoit campée en Afrique, proche du fleuve Bragada. Les soldats ayant voulu aller à l'eau, se virent attaqués & dévorés par un serpent qui les empêchoit d'en approcher. Il en engloutit plusieurs avec sa gueule effroyable; d'autres furent tués des coups de sa queue, & plusieurs moururent de la seule infection de son haleine. Enfin il donna tant de peine à Regulus, que ce général fut réduit à employer les légions contre ce monstre, & pour décider lequel demeureroit maître de la riviere. Mais comme ce serpent, à cause de la dureté de ses écailles, étoit impénétrable à tous les traits des soldats, on eut recours aux machines de la guerre; on l'assiégea comme on auroit fait une forteresse: on lançoit de loin contre lui des pierres & des cailloux: enfin après bien des peines, une pierre d'une grosseur extraordinaire, qui partoît de la plus forte machine, l'atteignit heureusement, lui cassa l'épine du dos & tua ce monstre redoutable.

Regulus, tout grand capitaine qu'il étoit, continuent ces historiens, ne dédaigna pas d'envoyer à Rome la peau de cet animal



énorme, qui avoit cent pieds de longueur : on la suspendit dans un temple, comme un monument de sa victoire, & elle y demeura jusqu'à la guerre de Numance. C'est ainsi que s'en expliquent Florus, Valere-Maxime, Orose, Olugelle & Zonaras.

Je ne prétends pas qu'il n'y ait rien d'exagéré dans la longueur du serpent d'Afrique, ni soutenir tout ce qu'on a rapporté de la grandeur monstrueuse du crocodile de Rhodes : mais ce qui paroît certain par les historiens du tems, par la tradition, & même par des inscriptions & des monumens authentiques, c'est que Gozon tua un animal redoutable, & que par cette action il acquit une grande réputation, sur-tout auprès du peuple de Rhodes, qui le regardoit comme son libérateur.

Le grand-maître, pour le dédommager en quelque maniere de la mortification qu'il lui avoit donnée, lui conféra de riches commanderies : il l'approcha même depuis de sa personne, & lui ayant trouvé une prudence égale à son courage, il le fit son lieutenant-général dans le gouvernement de l'île, persuadé qu'un chevalier si brave & si courageux, & qui avoit exposé si généreusement sa vie pour le salut des habitans de l'île, fauroit en cas de guerre ou de surprise, les défendre mieux qu'un autre contre toutes les entreprises des infideles.

Ces barbares instruits des forces & de la vigilance du grand-maître, & rebutés du mauvais succès de leurs armes, suspendirent leurs courses & leurs pillages ordinaires. Rhodes &

MELION  
DE VILLE-  
NEUVE.

les autres îles de la religion jouirent pendant plusieurs années d'une profonde paix. Cette sécurité devint à la fin préjudiciable à la religion : on arma moins de vaisseaux, la marine fut négligée, la plupart des chevaliers ne trouvant point d'occupation pour leurs armes, retournerent dans leur patrie ; & plusieurs commandeurs, ceux sur-tout des royaumes du nord, sous prétexte de ce calme apparent, se dispensèrent de payer leurs responsions. Cette désobéissance avoit sa source dans la dépense que faisoient ces commandeurs dans leurs provinces. La plupart conservoient peu de relation avec la maison chef-d'ordre : il sembloit qu'ils se regardoient comme les propriétaires de leurs commanderies ; & au lieu des novices & des simples chevaliers que chaque commandeur étoit obligé d'entretenir dans sa maison & d'élever dans l'esprit de l'ordre, on n'y voyoit qu'une foule inutile de valets & des équipages de chasse. Les parens même de la plupart de ces commandeurs consommoient souvent le pain des pauvres, & des biens destinés à la défense des états chrétiens.

Les peuples accoutumés à voir vivre leurs prédécesseurs en véritables religieux, se scandaliserent bientôt de cette vie toute mondaine : des gens de bien en porterent des plaintes au pape Benoît XII, qui venoit de succéder à Jean XXII. On lui représenta que ces hospitaliers en héritant des biens immenses des templiers, s'étoient, comme eux, laissés in-

fecter du luxe & du poison, toujours dangereux, que causent de grandes richesses; que tant que les templiers avoient subsisté, l'émulation entre ces deux ordres militaires, les avoit engagés à l'envi les uns des autres, dans des armemens & des entreprises toujours utiles à la chrétienté; mais que depuis l'extinction de cet ordre, les commandeurs hospitaliers, occupés de leurs plaisirs, sembloient fuir le péril, & négligeoient la conduite & la défense des pèlerins que la dévotion conduisoit à la terre sainte. Des ennemis secrets des hospitaliers, ou pour mieux dire, des courtisans toujours avides du bien d'autrui, & toujours attentifs à s'enrichir, proposoient au pape de retirer des mains des hospitaliers les biens des templiers; d'autres moins intéressés étoient d'avis qu'on les employât à la fondation d'un nouvel ordre militaire. Le pape, sans s'arrêter à ces différens projets, pour ranimer le courage des hospitaliers, fit dessein de les faire entrer dans une ligue qu'il méditoit de former contre les Turcs, qui devenoient tous les jours plus redoutables; mais la mort, dont il fut peu après prévenu, en empêcha l'exécution.

Des corsaires d'Afrique ayant en ce tems-là fait des descentes le long des côtes des îles de Chypre & de Candie, & ravagé celles de l'Archipel qui étoient moins en défense, donnerent lieu à de nouvelles plaintes contre les hospitaliers. On représenta à Clément VI, successeur de Benoît XII, que les chrétiens

HELION  
DE VILLE-  
NEUVE.

du levant étoient abandonnés en proie aux infideles, pendant que la plûpart des chevaliers retirés en occident, dans leurs commanderies, ou à la cour des princes chrétiens, n'étoient occupés que de leurs plaisirs ou de soin d'amasser de grandes richesses, & que le grand-maître & les chevaliers qui étoient restés auprès de lui dans l'île de Rhodes, à l'abri des insultes des barbares par les fortifications de la place, vivoient dans une entiere indifférence de ce qui se passoit à la mer. Ce qui donnoit du poids aux plaintes & aux murmures du public, c'est que des chapelains, religieux de l'ordre, & quelques freres-servans firent passer à la cour d'Avignon des mémoires secrets contre le grand-maître & contre les chevaliers, dans lesquels ils se plaignoient qu'au milieu du luxe & de la molesse où ils vivoient, ils n'avoient point de honte de les laisser manquer d'habillemens, & même de la substance nécessaire à la vie. Le pape, fatigué de ces plaintes, en écrivit au grand-maître, d'un style plein d'aigreur & de reproches.

« Nous avons appris par des personnes  
» de considération, *lui dit ce pontife*, que  
» c'est un sentiment commun dans le clergé  
» & parmi tous les peuples de la chrétien-  
» té, que vous & vos freres ne faites pres-  
» qu'aucun bon usage des biens immenses  
» que vous possédez tant de-çà que de-là la  
» mer. Ceux qui ont l'administration, mon-  
» tent, *dit-on*, de beaux chevaux, font  
» bonne

bonne chere , font superbement vêtus , se  
 servent de vaisselle d'or & d'argent , nour-  
 rissent un grand nombre de chiens & d'oi-  
 seaux pour la chasse , amassent de grands  
 trésors , font peu d'aumônes , & négligent la  
 défense des chrétiens , sur-tout de ceux  
 d'outre-mer. C'est pourquoy on a délibéré  
 s'il ne seroit pas à propos que le saint siège  
 créât un nouvel ordre militaire , qui seroit  
 doté d'une partie de vos biens , afin d'ex-  
 citer & d'entretenir une louable émulation  
 entre ces ordres , comme il y en avoit autre-  
 fois entre vous & les templiers : ce que  
 toutefois nous n'avons pas encore voulu exé-  
 cuter , dans la juste confiance où nous som-  
 mes que vous rétablirez incessamment dans  
 votre ordre l'ancienne discipline , & une ré-  
 forme nécessaire dans les mœurs ».

Le pape , dans la même lettre , ajoute ,  
 qu'on lui a fait savoir que les Turcs armoient  
 puissamment pour se rendre maîtres de tou-  
 te la Romanie. On ne fait si par ce terme  
 il entendoit seulement la province qui porte  
 ce nom , ou si , selon le langage des Turcs &  
 des Arabes , il comprenoit sous ce nom , tous  
 les états qui composoient alors ce qu'on ap-  
 pelloit en orient l'empire Romain : entre-  
 prise , dit ce pontife , qui entraîneroit la  
 ruine entière de la religion chrétienne. Le  
 pape ajoutoit que , pour obvier à un si grand  
 malheur , il avoit formé le plan d'un arme-  
 ment naval , composé des galeres de diffé-  
 rens princes qui tiendroient la mer , & qui

pourroient se joindre & agir de concert, soit pour empêcher les descentes des barbares, soit pour porter du secours dans les endroits qui seroient attaqués ; que le roi de Chypre étoit convenu de fournir pour sa part quatre galeres, & la république de Venise cinq : qu'il ordonnoit que les chevaliers de Rhodes en missent six en mer, & que le saint siége en entretiendroit quatre : « Quoique, *continue ce*  
 » *pontife*, il nous ait été remontré par plu-  
 » sieurs de nos freres les cardinaux, que votre  
 » ordre étoit assez riche & assez puissant, non-  
 » seulement pour épargner au saint siége les  
 » frais de cet armement, mais encore pour  
 » fournir seul une flotte entiere, & qu'il y  
 » avoit dans votre trésor plus d'or & plus d'ar-  
 » gent qu'il ne pourroit s'en trouver dans celui  
 » d'aucun prince chrétien, sans compter des  
 » sommes considérables que vos prieurs & vos  
 » commandeurs accumulent en particulier ».  
 Le pape finit cette lettre, en avertissant le grand-maître, que l'église étoit mal édifiée des inimitiés particulieres que les chevaliers entretenoient les uns contre les autres, & qu'on avoit porté les plaintes au saint siége, qu'ils négligeoient la subsistance des chapelains & des freres servans.

Quoique le grand-maître vît bien qu'on avoit surpris la religion du pape, par l'exagération qu'on lui avoit faite des richesses de son ordre, cependant, en véritable religieux, il prit le parti de l'obéissance. On arma aussi-tôt six galeres dans le port de

Rhodes ; & pour leur entretien & leur dépense, de l'avis & de concert avec le conseil souverain , il y attacha la dépouille des commandeurs morts ; c'est-à-dire, les droits de mortuaire & de vacant. On prenoit, comme on fait encore aujourd'hui, le mortuaire sur les revenus de la commanderie, depuis le jour du décès du commandeur jusqu'au premier jour du mois de mai suivant, & de ce même jour, le vacant étoit encore ouvert jusqu'au premier de mai de l'année suivante : avant ce tems-là le nouveau commandeur ne pouvoit point entrer en jouissance des revenus de la commanderie.

Le grand-maître & le conseil firent ensuite différens réglemens pour la réforme des mœurs, sur-tout à l'égard des provinces d'occident. Il fut défendu entr'autres choses aux chevaliers, de se vêtir de draps, qui coutassent plus de deux florins la canne, espèce de mesure qui, dans plusieurs provinces de France, contient deux tiers plus que l'aune de Paris. Et par le même régle-ment, on leur interdisoit la pluralité des mets & l'usage des vins délicieux ; discipline sage & utile, & qu'il seroit à souhaiter pour le bien de l'ordre, qu'on vît renaître de nos jours.

On chargea trois visiteurs de porter ces réglemens au pape, de le prier d'y ajouter ou d'en diminuer ce qu'il jugeroit à propos, & de revêtir ces commissaires qu'on lui en-voyoit, de l'autorité apostolique, afin qu'ils

H ij

HELION  
DE VILLE-  
NEUVE.

Odon de  
Montaigu,  
prieur d'Au-  
vergne, Esna-  
ra d'Albana-  
no, prieur de  
Capoue,  
Pierre Plan-  
tin, prieur de  
l'église.

fussent en état de les faire observer plus exactement.

Le pape fut fort touché de la prompte obéissance du grand-maître, & pour répondre à ses bonnes intentions, il fit mettre en mer les quatre galeres qu'il devoit fournir pour son contingent, auxquelles celles du roi de Chypre, de l'ordre de saint Jean, & de la république de Venise, se joignirent sous le commandement général d'un Génois appelé le capitaine Gingarrìa. Cette petite flotte tint la mer pendant tout l'été, mais sans rien entreprendre qui répondît à ses forces, & à la dépense que les alliés avoient faite pour cet armement. Le général Génois plus attentif à son intérêt qu'à sa gloire, s'en étoit servi pour charger ses galeres de différentes marchandises, & avoit tourné à son profit l'argent qui lui avoit été confié pour les frais de la campagne. Henri, patriarche titulaire de Constantinople, légat du saint siége, montoit la capitane de la flotte, & avoit en cette qualité le commandement suprême suivant la politique des papes qui se l'attribuoient dans toutes les guerres de la religion. Ce prélat, comme le général Génois, se comporta plutôt en négociant qu'en subdélégué du souverain pontife. L'année suivante, les alliés indignés contre les Génois, choisirent pour général frere Jean de Biandra, chevalier de Rhodes, prieur de Lombardie, & qui avoit commandé en particulier les galeres de l'ordre.



Le nouveau général forma un dessein digne de son courage. Le port de Smyrne, ville considérable de la Natolie, servoit souvent de retraite aux corsaires Turcs, qui étoient maîtres de cette ville. Biandra, outre les soldats qu'il avoit sur sa flotte, ayant pris à Rhodes un grand nombre de troupes commandées par des chevaliers pleins de valeur, en forma le siège, & l'emporta l'épée à la main. Des historiens prétendent qu'il ne se rendit maître que du château qui étoit au bord de la mer, & qui commandoit l'entrée du port. Tout ce qui se trouva de soldats dans ce fort, Turcs & Arabes, furent taillés en pieces. Le grand-maître en ayant reçu la nouvelle, & connoissant l'importance de cette forteresse, y envoya aussi-tôt de nouvelles troupes, avec des vivres & des armes pour en augmenter la garnison. On voit encore sur les portes du château, quoique tombé en ruine, les armes de l'église, qui y furent mises comme un monument de cette conquête, dont on rapportoit tout l'honneur au pape, comme au chef de la ligue, quoique les chevaliers de Rhodes y eussent eu la meilleure part. Un Turc appelé Morbassan, qui commandoit dans la haute ville & dans tout le pays, entreprit, l'année suivante, de chasser les chrétiens de cette place. Il en forma le siège; mais après trois mois d'attaques assez vives, & d'une défense courageuse, il feignit d'abandonner son entreprise, ou du moins de tourner le siège en simple blocus. La plûpart de ses troupes se retirèrent,

& il n'en resta dans son camp que la moindre partie. Les chrétiens avertis de sa retraite, firent une furieuse sortie, forcerent sans peine des retranchemens mal défendus, entrèrent dans le camp, & passerent au fil de l'épée, ou firent prisonniers tout ce qui leur résista, ou qu'une prompte fuite ne mit pas en sûreté. On célébra cette victoire sur le lieu même au son des instrumens militaires, & avec des festins & une joie d'autant plus dangereuse, que l'ennemi n'étoit pas éloigné.

Morbassan qu'on croyoit bien avant dans le pays, mais caché seulement avec ses troupes derriere les montagnes voisines, averti par certains signaux, en descendit, & trouvant les chrétiens en désordre, en fit à son tour une cruelle boucherie. Ce fut sur les chevaliers de Rhodes que tomba la plus grande perte : le légat du pape qui étoit venu dans le camp prendre part à la joie publique, y fut tué avec la plûpart des officiers & des ecclésiastiques de sa maison. Les chevaliers qui échapperent à la fureur des barbares regagnerent le fort, & s'y maintinrent par de nouveaux secours contre tous les efforts des Turcs & des autres infideles.

La triste nouvelle de cette disgrâce étant passée en Europe, le pape, pour la réparer, publia une croisade avec toutes les indulgences attachées aux premières. Humbert II, dauphin de Viennois, rechercha avec empressement d'en être déclaré le chef & le général. C'étoit un prince de peu d'esprit, naturellement vain, inconstant dans ses pro-

jets, & qui étoit moins touché de leur solidité que de l'éclat des distinctions qui les environnoient. Il se rendit en personne à la cour du pape Clément VI, pour solliciter cet emploi. Dans la requête qu'il présenta à ce sujet au souverain pontife, il le prioit de lui octroyer « à être, *dit-il*, capitaine de ce » saint voyage contre les Turcs, & contre les » non-féaux de l'église de Rome, & que tous » tant hospitaliers que tous autres l'y ayent, » & doivent obéir par mer & par terre ».

Pour déterminer le pape à lui accorder ce généralat, il offroit d'entretenir à ses dépens, pendant cette guerre, trois cens hommes d'armes, & mille albalestriers; de fournir cinq vaisseaux de guerre bien équipés, & de mener à sa suite douze seigneurs bannerets & cent chevaliers: promesses magnifiques, mais autant au-dessus de ses forces, que la fonction de général d'armée étoit au-dessus de son expérience & de sa capacité.

Quelques cardinaux du conseil du pape, qui n'étoient pas prévenus en faveur du courage de ce prince, voulurent s'opposer à sa demande; mais l'inclination du souverain pontife prévalut & entraîna tous les suffrages (a).

Mart. V.  
lani 119. l.  
ch. 26. p. 1.  
éd. de Flor.

(a) Et quia inter ceteros principes habui (providere de aliquo duce & capitaneo exercitui agminis Domini Dei Israel), reperi instantem sepius, supplicansem humiliter, optantem ardentius, offerentem liberalius, dilectum filium Imbestum del-

phinum Viennensem, hic presentem: idcirco ipsum de fratrum nostrorum consilio ducem & capitaneum contra Turcicos exercitus duximus deputandum. Baluzius, in notis ad vitas paparum Avinion. p. 290.

Humbert fut élu général de l'armée chrétienne ; il en prêta le serment entre les mains du pape , & s'obligea en même-tems par un vœu solennel de passer trois ans entiers dans cette sainte expédition. Mais à l'égard de ce puissant armement par terre & par mer qu'il devoit fournir, tout se réduisit à cent hommes d'armes , & on jugea sans peine du succès de cette guerre par le choix du général. Le lendemain jour de la Fête-Dieu, il reçut des mains du pape la croix & l'étendard de l'église , qu'il fit porter devant lui dans les rues d'Avignon avec son étendard particulier à côté ; & suivi d'un nombreux cortège, il s'en retourna en grande pompe à son hôtel : cérémonie dont, au défaut d'une gloire solide, un esprit aussi vain se repaissoit. Il fut question de trouver des fonds pour subvenir aux frais d'un si long voyage. Le dauphin eut recours à une imposition extraordinaire qu'il fit sur tous ses sujets. Il se disposa ensuite à partir avec la princesse Marie de Baux, sa femme, qui, pendant que le dauphin tint la mer, se retira dans la ville de Rhodes, & y mourut.

Malgré toutes les disgrâces arrivées aux chrétiens dans la terre sainte, les voyages d'outre-mer ne laissoient pas d'être encore fréquens ; & ce qui en rendoit l'entreprise plus facile, c'est que moyennant le prix dont on convenoit avec les patrons de navires, on trouvoit dans la plupart des ports de la méditerranée, des vaisseaux toujours prêts à faire voile, & pourvus de toutes les mu-

nitions nécessaires, soit pour la navigation, soit pour le combat.

HELION  
DE VILL  
NEUVE.

Le dauphin ayant traité pour quatre de ces navires à 650 florins pour chacun par mois, s'embarqua à Marseille le 2 septembre, sur cette petite escadre de louage, qui le porta d'abord à Venise, où étoit le rendez-vous de tous les croisés. Il passa ensuite à l'île de Negrepont, où les quatre vaisseaux du pape, un de Rhodes, & l'autre de Venise, le joignirent. Le prieur de Lombardie, à son arrivée, se retira sur les galeres de la religion, dont il reprit le commandement particulier : il paroît que le dauphin passa l'hiver dans cette île. L'année suivante, il tint la mer avec toute la flotte des croisés, & contribua à faire lever aux Turcs le siège de Caffa, ville appartenante alors aux Génois. La flotte chrétienne eut même dans ces mers quelque avantage sur celle des infidèles, dont le dauphin se fit honneur. Le pape prévoyant que cette guerre ne pourroit être continuée avec succès, s'il ne procuroit aux croisés les fonds nécessaires pour en soutenir la dépense, eut recours à une imposition extraordinaire sur les biens ecclésiastiques des royaumes de France, d'Espagne & d'Angleterre. Mais la cruelle guerre que les Anglois faisoient alors en France, & la perte de la bataille de Crecy, où dix-sept cens seize chevaliers François furent tués, ne permettant pas de lever ces deniers, le pape, dans la crainte que la dépense de la croisade ne retombât toute entière

sur lui, embrassa avec joie le projet d'une trêve avec les infidèles, que lui proposa le dauphin.

Ce prince lui récrivit de Rhodes, où il s'étoit retiré pendant l'hiver, que les Turcs paroissent disposés à faire la paix, & que l'on pourroit facilement entrer avec eux en négociation. Le pape sentit bien la honte de demander la paix à un ennemi qu'on étoit venu chercher de si loin pour lui faire la guerre: mais la crainte d'être obligé d'en soutenir de ses propres deniers toute la dépense, lui fit souhaiter de la voir finir. Il écrivit au dauphin de chercher des expédiens, qui, dans cette négociation, sauvassent l'honneur de la ligue, & l'intérêt de la religion. Il lui prescrivit même les formes & les bienséances qu'il devoit garder en traitant avec les infidèles: il ne paroît point que le traité ait été conclu. Le dauphin, après avoir reçu du pape la dispense du vœu qu'il avoit fait, de rester trois ans entiers dans cette expédition, reprit le chemin de ses états. Depuis la mort de Marie des Baux sa femme, il avoit formé le dessein de se remarier avec Blanche, sœur d'Amedée, comte de Savoie, & il y en eut même un contrat signé; mais le dauphin ayant rejeté les offices que le comte de Savoie avoit employés pour l'obliger de restituer au seigneur de Beaujeu le château de Mirabel, le peu d'égard qu'il eut à sa prière, causa la rupture de son mariage. Le dauphin tourna ensuite ses vues du côté de Jeanne, fille

ainée de Pierre de Bourbon : il s'y engagea même par un traité solemnel. Mais quelque honneur que lui fît une si grande alliance, toujours agité & combattu par ses irrésolutions ordinaires, il ne put se résoudre à finir cette affaire. Ce prince n'ayant pas trouvé à la guerre la distinction & l'éclat qu'il affectoit, crut mieux réussir par un chemin opposé. Il quitta la profession des armes, & le gouvernement de ses états, pour se faire religieux de l'ordre de saint Dominique. Il remit le Dauphiné au roi de France, qui le réunit à sa couronne, dont il avoit été autrefois détaché ; & pour fixer l'inconstance du dauphin, le pape, à la prière du roi, l'ordonna prêtre. Il se chargea depuis de l'administration de l'archevêché de Rheims, mais sans quitter l'habit religieux, qu'il porta le reste de ses jours : souverain sans sujets, général sans troupes & sans expérience, mari sans femme, moine sans couvent, prélat sans titre & sans juridiction ; dans tous ces différens états, il ne fit jamais rien pour le bien de sa province, que de l'avoir remise sous la domination de nos rois. On a même reproché à sa mémoire, avec quelque sorte de justice, qu'il eut enlevé au prieur Biandra le généralat de la flotte chrétienne, qui, sous les ordres de ce chevalier, s'étoit rendue redoutable aux infidèles, & qui depuis, sous le même commandement, acquit de nouveau beaucoup de gloire.

Ce fut en ce tems-là que l'ordre perdit le grand-maître de Villeneuve, prince recom-

HELION  
DE VILLE  
NEUVE.

Registr. l  
lati, ad a  
num. 1348  
& 1349.  
Vig. de Da  
phiné, t.  
p. 507 & su  
vantes.

1346

H vj



HELTON  
E VILLE.  
EUVE.

mandable par son économie, & qui pendant son magistère, acquitta toutes les dettes de la religion, augmenta les fortifications nécessaires pour la défense de l'île & de la ville de Rhodes : du reste de ses deniers, pour un monument éternel de sa piété, il fit construire une église en l'honneur & sous l'invocation de la sainte Vierge ; il y laissa des fonds pour l'entretien de deux chapelains, qui y devoient dire la messe tous les jours pour le repos de son ame.

Il se présenta un grand nombre de prétendans. Les plus anciens chevaliers & tous ceux qui faisoient profession d'une vie régulière, s'attachoient à ceux qui leur paroissent plus capables de maintenir la discipline de l'ordre. La jeunesse, sans s'informer trop scrupuleusement de la régularité des mœurs, fouhaitoit seulement un grand capitaine, qui les menât à la guerre, & qui leur fit acquérir de la gloire & du bien : un pareil choix n'étoit pas sans difficulté. Le commandeur de Gozon, dont nous venons de parler, étoit un des électeurs. Quand ce fut à son tour à donner son suffrage : « En entrant, dit-il, dans ce conclave, j'ai fait un serment solennel de ne proposer que celui des chevaliers que je croirois le plus digne de cette grande place, & le mieux intentionné pour le bien général de tout l'ordre : & après avoir mûrement considéré l'état où se trouve la chrétienté, les guerres que nous sommes obligés de soutenir continuellement contre les infidèles, la fermeté



» & la vigueur nécessaires pour empêcher le  
» relâchement dans la discipline, je déclare  
» que je ne trouve personne plus capable de  
» bien gouverner notre religion, que moi-  
» même ». Il parla ensuite magnifiquement de  
ses propres vertus. Le combat contre le ser-  
pent ne fut pas oublié ; mais il s'étendit prin-  
cipalement sur la conduite qu'il avoit tenue,  
depuis que le grand-maître de Villeneuve l'a-  
voit fait son lieutenant : « Vous avez déjà,  
» dit-il aux autres électeurs, essayé de mon  
» gouvernement ; vous savez ce que vous en  
» devez espérer : & je ne crois pas que, sans in-  
» justice, vous me puissiez refuser vos suffra-  
» ges ».

Quelque recommandable que fût ce cheva-  
lier, ses collègues ne laisserent pas d'être étran-  
gement surpris de voir un électeur se nommer  
soi-même ; un pareil procédé le rendit suspect  
d'une ambition démesurée. Cependant quand  
on vint à le comparer avec les autres préten-  
dants, on trouva qu'il leur étoit bien supérieur,  
non-seulement par son courage dont il avoit  
donné des preuves si glorieuses, mais encore  
par sa sagesse & sa modération dans le com-  
mandement. Quelques-uns des électeurs, &  
qui lui étoient les moins favorables, ne purent  
s'empêcher de dire qu'il eût été à souhaiter  
que tout ce qu'il avoit avancé pour faire va-  
loir son mérite, fût sorti de la bouche d'un  
autre. Mais cette généreuse audace ne déplut  
pas au grand nombre, & plusieurs soutinrent,  
qu'après des actions aussi brillantes, il étoit

DIEU-DONNÉ  
DE GOZON.

1346.

permis aux grands hommes de parler d'eux-mêmes avec cette noble confiance que donne la vérité. Ainsi toutes les voix, ou du moins la plus grande partie, se réunirent en faveur de DIEU-DONNÉ DE GOZON : & il fut reconnu solennellement pour grand-maître, à la satisfaction du couvent, & sur-tout des citadins de la ville de Rhodes, & de tous les habitans de l'île, qui depuis la victoire qu'il avoit remportée sur le serpent, le regardoient comme le héros de la religion.

Sa conduite dans la grande-maîtrise ne démentit point tout ce qu'on avoit espéré de sa valeur & de son habileté dans le gouvernement. Ses premiers soins furent de ranimer la ligue chrétienne : les escadres des alliés se joignirent. Le grand-maître, par son crédit, en fit rendre le commandement au prieur de Lombardie : il fut aussi-tôt chercher la flotte des infidèles, qu'il trouva dans l'Archipel, proche d'Embro, ou l'Embro, petite île qui a 24 milles de tour, avec un bourg du nom, & un port sur la côte orientale : cette île est à douze milles des bouches des Dardanelles, en allant vers l'île de Lemnos.

La plupart des Turcs qui croyoient encore les chrétiens dans leurs ports, avoient débarqué, & s'étoient répandus dans l'île. Le commandant de la flotte les surprit dans ce désordre, fondit sur eux, enleva ou coula à fond une partie de leurs vaisseaux. Ce fut moins un combat qu'une déroute générale : les soldats qui étoient sur cette flotte, l'aban-

donnoient pour chercher un asyle dans l'île, & ceux qui étoient descendus à terre auparavant, accouroient pour se rembarquer. Les uns & les autres ne faisoient que s'embarraffer, & dans ce désordre & cette confusion, le général de Rhodes leur prit cent dix-huit petits vaisseaux, légères frégates, brigantins, félouques ou barques armées : mais trente-deux galeres, à la faveur de leur chiourme, prirent le large, & évitèrent le combat. Les chrétiens mirent ensuite pied à terre, ravagerent l'île, & firent près de cinq mille esclaves.

Une victoire aussi complète donna beaucoup d'éclat aux armes des chevaliers, quoique le pape Clément VI, suivant l'usage de la plupart de ses prédécesseurs, en eût attribué tout l'honneur à l'archevêque de Candie son vice-légat.

Constant, d'autres l'appellent Livron, roi de la petite Arménie, instruit des forces de l'ordre, envoya des ambassadeurs au grand-maître, pour le conjurer de le secourir contre l'invasion des Sarrasins d'Égypte, qui s'étoient emparés d'une partie de ses états. Quoique ce prince suivit le rit Grec, & fût même schismatique, Gozon plein de zele, & animé de l'esprit de son institut, ne crut pas devoir abandonner des chrétiens à la fureur de ces barbares. Il détermina le conseil de l'ordre à faire passer des troupes dans l'Arménie : on équipa une puissante flotte : les plus braves chevaliers s'y embarquerent avec un corps considérable d'infanterie.

Toutes ces troupes ayant abordé les côtes de l'Arménie, se joignirent à l'armée de Constant, qui s'étoit avancé pour faciliter leur descente. Après cette jonction, ils marcherent droit aux Sarrasins. Ils n'eurent pas de peine à trouver des ennemis qui les cherchoient : on en vint bientôt aux mains, le combat fut long & opiniâtre ; la valeur ordinaire des chevaliers décida du succès. Les Sarrasins qui croyoient n'avoir affaire qu'aux Arméniens, qu'ils avoient déjà battus plusieurs fois, surpris de voir les étendards de S. Jean, qu'ils connurent encore mieux aux grands coups que ces chevaliers portoient, se tournerent en fuite. Il en périt la meilleure partie dans la chaleur du combat ; les chrétiens prirent tout leur bagage, & firent un grand nombre de prisonniers. Le roi d'Arménie soutenu d'un si puissant secours, assiégea ensuite & reprit toutes les places dont les infidèles s'étoient emparés ; & les chevaliers de Rhodes ne quitterent point l'Arménie, qu'ils n'en eussent chassé entièrement les Sarrasins, qui eurent bien de la peine à regagner l'Égypte.

1347.

On peut bien juger que de si hautes entreprises, & tant de guerres différentes ne se pouvant soutenir sans de grandes dépenses, le trésor de l'ordre en fut bientôt épuisé ; d'ailleurs le pape, pour éviter la dépense, s'étoit retiré de la ligue, comme nous venons de le dire, & il n'y contribua plus dans la suite que par des indulgences. Il proposa même au grand-maître d'accepter une trêve

que les Turcs offroient, à condition qu'ils partageroient avec l'ordre la douanne de Smyrne, & les droits d'entrée, qui se payoient par les vaisseaux étrangers. Enfin la ligue acheva d'être déconcertée par la guerre qui s'alluma entre les Génois & les Vénitiens au sujet du commerce que les uns & les autres faisoient dans la mer noire.

Cependant l'ordre fit représenter au pape, que quoiqu'il se vît abandonné de ses alliés, il ne pouvoit, suivant son institut, entrer dans aucun traité public avec les infideles; & qu'en attendant que Dieu lui suscitât de nouveaux alliés, il se tiendrait au moins sur la défensive. Le grand-maître écrivit en même-tems à tous les commandeurs qui n'avoient pas fourni leurs responsions, d'y satisfaire promptement; & l'histoire nous a conservé une lettre qu'il adressoit aux commandeurs des royaumes de Suede, de Dannemarck & de Norvége, qui mérite de trouver place dans cet ouvrage.

DIEU-DON  
DE GOZON

Bosio, t. 2.  
L. 18.

On voit par cette lettre, qu'il leur reproche, que depuis la perte de la terre sainte, la religion n'avoit reçu de leur part aucune contribution; que quoiqu'ils habitassent les contrées les plus reculées de l'Europe, il étoit bien difficile qu'ils n'eussent pas appris la conquête que l'ordre avoit faite de l'île de Rhodes, où on avoit transféré le siège de la religion; & que l'ordre, suivant son institut, s'étoit dévoué à une guerre si sainte; que tous les chevaliers étoient continuellement en armes, soit

sur les galeres de la religion, ou à Rhodes & dans les îles voisines qui en dépendoient, & dont ils étoient chargés de la défense; qu'il étoit bien surprenant que les seuls chevaliers du nord fussent demeurés contre leur devoir, dans une inaction qui les déshonorait; qu'il leur commandoit, comme leur supérieur, & en vertu de la sainte obéissance, d'envoyer à Rhodes un détachement de leurs plus jeunes freres, & d'y faire passer incessamment leurs responsions; qu'il sauroit bien punir les réfractaires à ses ordres; mais que ceux qui se montreroient enfans d'obéissance, trouveroient en lui un chef & un supérieur plein de tendresse & de bonté, & qui n'avoit uniquement pour objet que la gloire de Dieu & l'honneur de la religion. Ce fut par ce même zele pour le bien de son ordre, qu'il obtint de Clément VI, que les cardinaux ne pourroient se faire pourvoir d'aucune commanderie; ni même, sous prétexte de légation, exiger aucune contribution des chevaliers. Le pape lui accorda cette exemption, apparemment en retour de la complaisance que le grand-maître & le conseil eurent pour le vicomte de Turenne, neveu de ce pontife, auquel ils céderent la bastie de Detras, appartenante à la religion, & voisine de ses terres, en échange d'autres biens situés proche du Rhône, qu'on réunit au prieuré de Saint-Gilles. Le pape en écrivit au grand-maître pour l'en remercier; mais en même-tems il lui fit savoir que le doge & le sénat de Venise se plaignoient que dans la guerre

qu'ils avoient à soutenir contre les Génois, on voyoit plusieurs chevaliers de Rhodes dans leurs armées, & qu'il sembloit que l'ordre de saint Jean voulut tourner contr'eux, & en faveur de leurs ennemis, des armes, qui par leur profession, ne devoient être employées que contre les infideles.

Le grand-maître lui répondit, que dans un ordre militaire, composé de religieux de tant de nations différentes, il n'étoit pas surprenant que quelques particuliers s'affectionnassent aux intérêts de leur patrie; qu'il y avoit des chevaliers Vénitiens, qui ne montroient pas moins d'attachement pour leur nation que les Génois; mais qu'outre que la religion n'approuvoit point que ces religieux séduits par cet amour si naturel pour leur patrie, se mêlassent dans ces guerres, il ne trouveroit point que ni lui, ni tout le corps de l'ordre eussent pris aucun parti entre ces deux puissantes républiques, & qu'ils avoient toujours conservé inviolablement la neutralité dont ils faisoient profession entre les princes chrétiens.

Quelque raisonnable que paroisse cette réponse, par rapport aux plaintes des Vénitiens, je ne fais pas bien après tout si des religieux qui, par un esprit de pénitence, avoient fait au pied des autels les trois vœux solennels de la religion, pouvoient, sans de justes scrupules tremper leurs armes dans le sang des chrétiens. Du moins on ne peut ignorer que dans les premiers siècles de l'église, on doutoit

même s'il étoit permis aux chrétiens de porter les armes. Une partie de la pénitence consista depuis à quitter la profession militaire, & on exigeoit même d'un laïc qui avoit tué un chrétien, quoique dans des guerres justes, d'expiër sa mort par quelque satisfaction. Cet usage s'observoit encore en France, dans le milieu du neuvième siècle, & nous voyons qu'après la fameuse bataille de Fontenai qui se donna vers l'an 840, les évêques François ordonnerent que ceux qui sentoient leur conscience chargée d'avoir agi dans le combat par emportement, par haine, par vanité, ou enfin par quelqu'autre motif humain, eussent à s'en confesser & à expier leur péché par une exacte pénitence.

Mais ce qui n'est pas moins décisif pour la matière que nous traitons, c'est que l'église ne toléra la prise d'armes parmi les hospitaliers, que pour la seule défense des saints lieux, des chrétiens qui les occupoient, ou qui venoient d'occident pour révéler une terre sanctifiée par la naissance d'un Dieu fait homme : & c'est pour conserver la mémoire de ce pieux motif, que, suivant le formulaire qui s'observe à la profession des chevaliers, quand l'officiant présente l'épée au novice, il lui dit : » Recevez cette épée, & servez-vous-en pour votre défense, & celle de la sainte église de Dieu, & à la confusion des ennemis de la croix de Jesus-Christ ». D'où il semble qu'on doit conclure qu'il n'est permis à ces religieux de se servir d'armes offensives, que



contre les infideles & les ennemis déclarés de Jesus-Christ. Ce fut par ce juste motif de ne pas tirer l'épée contre des princes chrétiens, que le grand-maître refusa de prendre part aux guerres civiles qui agitoient alors l'empire de Constantinople. Le pape Clément VI étant mort, Innocent VI son successeur écrivit au grand-maître pour lui recommander les intérêts de l'empereur Matthieu Paléologue, qui disputoit cet auguste titre à l'empereur Jean, fils du jeune Andronic.

Pour l'intelligence des prétentions de ces princes, il faut savoir que l'empereur Andronic ayant laissé à sa mort Jean Paléologue pour tuteur de son fils, & pour régent de ses états, ce ministre ambitieux, qui n'avoit l'autorité souveraine qu'en dépôt, s'en rendit maître absolu & indépendant. Il se fit proclamer empereur conjointement avec son pupille; & pour éblouir ce jeune prince qui ne faisoit que de sortir de l'enfance, il lui avoit fait épouser sa fille. Mais comme ce tyran n'avoit pour objet que l'élévation de son fils, il l'associa à l'empire. Ce fut un troisième empereur: & le pere & le fils chasserent depuis le fils d'Andronic de Constantinople. Il eut sa revanche; de fideles sujets de son pere le ramenerent comme en triomphe dans la ville impériale; ce fut aux Paléologues à en sortir à leur tour. Le pere, pour assurer sa vie, se jeta dans un monastere, & y prit l'habit de moine; son fils s'adressa au pape, & lui demanda du secours,

sous la promesse qu'il fit à ce pontife, s'il remontoit sur le trône, de réunir l'église Grecque à la Latine. C'étoit le leurre ordinaire dont les Grecs se servoient pour tirer du secours des Latins. Le pape écrivit très-pressamment au grand-maître en faveur de Matthieu ; & ce prince fut lui-même porteur de la lettre : mais ce grand-maître ne jugea pas à propos d'engager son ordre dans une guerre civile entre des princes chrétiens : outre que l'indocilité de plusieurs commandeurs de l'Europe à satisfaire à leurs réponses, avoit mis l'ordre hors d'état de fournir aux frais nécessaires pour une si grande entreprise. L'âge avancé du grand-maître, & des infirmités presque continuelles, porterent ce prince à demander au pape la permission d'abdiquer une dignité qui lui étoit alors aussi onéreuse, qu'il avoit autrefois témoigné d'empressement pour l'obtenir. Le pape qui connoissoit tout le mérite de ce grand homme, & combien il étoit utile à son ordre, n'y voulut point d'abord consentir. Il l'exhorta au contraire à soutenir courageusement le poids du gouvernement.

Le grand-maître n'ayant pu obtenir ce consentement, qu'il regardoit alors comme une grace, employa ce qui lui restoit de vie à fortifier la ville de Rhodes. Il fit entourer de murailles tout le faubourg qui regarde la mer, & construire en même-tems le mole où aborderent depuis les vaisseaux & les galeres. C'étoit par des soins si utiles qu'il tâchoit de se

consoler du refus que le pape avoit fait d'ad-  
mettre sa démission. Le relâchement qui s'in-  
troduisoit malgré lui dans la discipline, l'obli-  
gea de réitérer ses instances. Il s'aperçut avec  
douleur que la plûpart des commandeurs qui  
résidoient en Europe pour éluder ses ordres,  
se servoient de la protection même du pape,  
& de celle des rois de France, d'Arragon & de  
Castille : ce qui rendoit ces mauvais religieux  
arbitres de leur devoir. Gozon ne trouvant  
point de remede à un si grand mal, dépêcha  
de nouveaux envoyés au pape, qui reçut enfin  
sa démission. Ils apportèrent à Rhodes la per-  
mission de ce pontife pour procéder à une nou-  
velle élection ; mais cette permission fut inu-  
tile, parce que le grand-mâitre fut surpris  
au mois de décembre par une mort subite,  
s'il est permis de se servir de ce terme pour  
un si homme de bien, & qui avoit été encore  
plus attentif sur sa propre conduite, que sur  
celle des chevaliers dont il étoit chargé. Ses  
funérailles furent célébrées par les justes  
louanges de ses confreres, & par les larmes  
de tous les habitans de l'île, & sur-tout des  
pauvres dont il avoit été le pere. On ne mit  
sur son tombeau que ces mots : **CY-GIT LE  
VAINQUEUR DU DRAGON.**

Le couvent & le chapitre de Rhodes, après  
la mort de Gozon, élurent pour son successeur  
frere **PIERRE DE CORNILLAN, OU DE CORNE-**  
**LIAN,** chevalier de la langue de Provence. Il  
étoit très-digne de cette éminente place par  
la régularité de sa vie, & même par la sévérité

DIEU-DON.  
DE GOZON.

1353.

PIERRE DE  
CORNILLAN.

1353.

de ses mœurs : l'ordre avoit alors besoin d'un pareil supérieur. Il n'eut pas plutôt pris possession de sa dignité, qu'il convoqua un chapitre général à Rhodes. Il s'étoit glissé dans le gouvernement différens abus, mais tournés en coutume. Ceux qui en profitoient, les eussent volontiers fait passer pour des loix. Le premier, & un des plus dangereux, c'est qu'on abusoit souvent du sceau du grand-maître, pour sceller sans sa participation des ordonnances & des quittances qu'on portoit ensuite au trésor. Un autre abus, & qui n'étoit pas moins préjudiciable à tout le corps des chevaliers, c'est que les prieurs s'étoient mis en possession dans leurs prieurés de nommer aux commanderies vacantes ; & au préjudice du mérite, de l'âge, & des droits d'ancienneté, ils faisoient souvent remplir ces places par leurs parens & par leurs amis. Le grand-maître obtint du chapitre un règlement, par lequel il fut ordonné, que dans la suite on ne se serviroit plus du sceau de la grande-maîtrise pour tout ce qui concernoit les finances ; mais que toutes les ordonnances seroient scellées du sceau du couvent, & en plein conseil.

Par le second règlement, la nomination aux commanderies fut renvoyée au grand-maître & au conseil de l'ordre pour y être pourvu selon le rang, l'âge, & les services des chevaliers. Ce n'étoient pas-là les seuls abus que le grand-maître eût bien voulu corriger ; mais aussi prudent que zélé, il distribua en différens tems ses projets de réformations,

mation, & il en remit l'exécution à proportion qu'il se trouveroit autorisé dans le gouvernement.

PIERRE DE  
CORNILLAN.

Pendant que ce grand-maître étoit tout occupé du rétablissement de la discipline, des ennemis secrets que l'ordre avoit à la cour du pape, reprirent le dessein de tirer des mains des chevaliers de Rhodes tous les biens des templiers, dont apparemment ils comptoient bien avoir la meilleure part. Mais pour ne pas se rendre suspects, ils attaquoient l'ordre avec beaucoup d'art. Les uns disoient simplement au pape que l'on découvroit tous les jours que les richesses & la dépouille des templiers excédoient de beaucoup tout ce qu'on en avoit publié; d'autres ajoutoient, que les hospitaliers n'étoient pas même en assez grand nombre pour vaquer à la recherche de ces grands biens; que la plûpart des chevaliers étoient passés en Europe; qu'il sembloit qu'ils eussent abandonné l'île de Rhodes, & que ceux qui étoient restés avec le grand-maître ensevelis dans le fond d'un palais, n'étoient occupés que de leurs plaisirs & du soin d'accumuler des trésors. Ces discours étoient semés avec beaucoup de secret & d'artifice, & prévenoient insensiblement l'esprit du pape. Enfin leurs ennemis en vinrent jusqu'à proposer à ce pontife de mettre en sa main tous les biens des templiers, & de les employer ensuite au gré de sa sainteté en œuvres pieuses, ou s'il le jugeoit à propos, de les donner pour la fondation d'un nouvel ordre militaire,

qui par son zèle exciteroit l'émulation des chevaliers de Rhodes, & les tireroit d'une dissipation si contraire à leur règle & à leur institut.

Le pape, au sujet des conquêtes que faisoient les Turcs, prit un autre parti, & bien extraordinaire. Orcan dont nous venons de parler, & qu'on regarde comme le second prince des Osmanides ou Ottomans, après avoir conquis la plus grande partie de la Natolie, battu l'empereur Jean Paléologue en différentes occasions, & pris Bursè, Nicomédie & Nicée, passa l'Hélespont, & sembloit vouloir établir le siège de son empire dans la Morée. On rapporte à ce sujet, qu'un grand tremblement de terre lui ayant facilité la prise de Gallipoly : *Demeurons en Europe*, dit-il à ses officiers, *puisque Dieu nous en ouvre le chemin*. Le pape Innocent VI, dont nous venons de parler, allarmé de la rapidité de ses conquêtes, dans la crainte qu'il ne portât ses armes jusqu'en Italie, & pour l'obliger de retourner en Asie, ordonna aux chevaliers de Rhodes de quitter cette île, & de transporter le couvent & leur habitation dans quelque endroit de terre ferme, voisin des Turcs ou des Sarrasins, soit du côté de la Palestine ou de la Natolie, dans la vue que ces chevaliers, par une diversion utile, attireroient sur eux les armes des infidèles, & par cette guerre allumée au milieu des états du Turc, serviroient de boulevard à la chrétienté; dessein qui avoit déjà été inspiré aux prédécesseurs

de ce pontife , mais dont l'auteur ne peut avoir été qu'un ennemi secret de cet ordre , & aussi mauvais politique que peu entendu dans l'art de la guerre. Il est surprenant que le pape proposât à l'ordre d'abandonner une île puissamment fortifiée , de renoncer à tout l'avantage que les chevaliers tiroient de la mer & de leurs flottes , qui couvroient également l'île de Chypre & l'Arménie , pour les envoyer , pour ainsi dire , à la boucherie , & les obliger comme de nouveaux aventuriers à chercher un établissement au milieu des états des infideles , trop puissans pour les y souffrir.

Cependant , au préjudice de si justes considérations , & qui devoient se présenter naturellement à l'esprit d'Innocent , ce pontife toujours entêté de son projet , envoya à Rhodes frere Ferdinand d'Hérédia , châtelain d'Emposte , & grand-prieur de Castille , qui étoit regardé à la cour de Rome comme le confident & le favori du pape ; & il le fit accompagner par frere Raimond Bérenger , précepteur ou commandeur de Castel-Sarrasin , & par frere Pierre de Cornillan , commandeur de Valpugen , & apparemment parent du grand-maître ; tous trois des principaux chevaliers de l'ordre , & dont les deux premiers parvinrent depuis à la grande-maîtrise.

Le pape les chargea de représenter au grand-maître & au conseil les plaintes qu'il recevoit continuellement de l'inaction & de la léthargie dans laquelle tout l'ordre paroif-



PIERRE DE  
CORNILLAN.

soit enseveli depuis quelque tems : Que pendant que les Turcs ravageoient la Grece, & menaçoient l'Italie, les chevaliers contens de se trouver dans leur île en sûreté, à l'abri des fortifications de Rhodes, & amollis par les délices, consumoient dans des plaisirs criminels, & que la pudeur & l'honnêteté ne permettoient pas de nommer, ces grands biens qu'ils ne tenoient que des dépouilles des templiers, & de la piété des fideles ; qu'il étoit bien instruit que les papes Jean XXII, Benoît XII & Clément VI ses prédécesseurs immédiats, pour les arracher de ces lieux enchantés, où leur salut courroit tant de risque, les avoient souvent exhortés de transférer leur habitation dans la terre sainte, quoiqu'occupée par les infideles ; mais que le saint siége n'ignoroit pas le peu de cas qu'ils avoient fait jusqu'alors de pareils conseils, qu'ils devoient pourtant regarder comme des loix & des ordres formels : qu'il leur commandoit de travailler actuellement à cette translation dans quelque endroit, d'où, avec le secours du ciel, ils pussent pénétrer jusques dans la terre sainte ; sinon, qu'il seroit obligé de les y contraindre, par toutes les voies qui lui paroïtroient les plus convenables ; & entr'autres par la privation des biens des templiers, qu'il employeroit à la création d'un nouvel ordre militaire, dont le zele exciteroit peut-être leur émulation, ou les couvriroit d'une honte éternelle.

Le grand-maitre répondit au pape, qu'il



avoit reçu ses ordres avec bien du respect ; mais que sans la participation & le consentement du chapitre général de l'ordre, il ne pouvoit pas abandonner si brusquement une conquête si considérable, & qui avoit coûté le plus pur sang des chevaliers ; qu'il alloit indiquer incessamment ce chapitre dans Rhodes même, & qu'il communiqueroit à ses freres les intentions de sa sainteté. Le pape craignant que si le chapitre s'assembloit dans Rhodes, la richesse de cette île, ses fortifications, son port, ses flottes, & même la vie délicieuse qu'on y menoit, ne déterminassent les chevaliers à y rester, déclara par une bulle solennelle, qu'il vouloit que le chapitre se tint à Nîmes ou à Montpellier, places peu éloignées d'Avignon, & d'où apparemment il se flattoit que son autorité influeroit plus efficacement dans l'assemblée. Ce pontife marquoit dans sa bulle, que depuis le retour de ses envoyés, il avoit appris avec surprise que d'autres chevaliers qui étoient à sa cour, avoient écrit à Rhodes de ne pas s'inquiéter de tout ce que le châtelain leur avoit dit, comme venant de sa part, que cet adroit courtisan, pour se rendre nécessaire à son ordre, avoit grossi ses reproches & ses menaces ; mais que le pape même en leur présence, s'étoit expliqué bien différemment, & qu'on devoit demeurer en repos au sujet de la translation. Le pape ajoutoit, qu'il leur envoyoit cette bulle comme un témoignage irréfragable de sa volonté, & en même-tems de la vérité de ce

PIERRE DE  
CORNILLAN.

que le châtelain leur avoit dit de sa part, & afin que de pareils faits n'apportassent aucun retardement à leur établissement sur les frontières des infideles.

On ne peut exprimer la douleur dont le grand-maître fut pénétré, soit en voyant que le pape persistoit dans un dessein si pernicieux, ou par la crainte même que son ordre, comme souverain, ne prétendît s'y opposer : & il se trouvoit partagé entre l'obéissance qu'il devoit à ce pontife, & ce qu'il croyoit devoir à son ordre & à ses religieux : deux devoirs qui lui paroissoient presque également indispensables. Dans une si cruelle situation, la mort vint pour ainsi dire à son secours, & termina sa vie dans le dix-huitième mois de son magistère. Les chevaliers firent remplir sa place par ROGER DE PINS, chevalier de la langue de Provence, d'une maison illustre en Languedoc, parent d'Odon de Pins, vingt-troisième grand-maître de l'ordre, & de Gérard de Pins, qui pendant la vacance du magistère, avoit remporté une victoire signalée sur Orcan, fils d'Ottoman.

ROGER  
DE PINS.

1353.

Le pape, qui n'avoit pas voulu permettre la convocation du chapitre à Rhodes, & qui de son autorité l'avoit indiquée à Nîmes ou à Montpellier, craignant encore qu'il ne s'y prît des résolutions contraires à ses projets au sujet de Rhodes, & pour être mieux instruit de ce qui s'y traiteroit, voulut qu'il se tint dans Avignon même, & pour ainsi dire, sous ses yeux. Mais dans l'impatience

qu'il avoit de tirer les chevaliers de l'île de Rhodes, comme il leur eût fallu un tems considérable pour se rendre à Avignon des différentes provinces de la chrétienté, il se contenta qu'on tint à sa cour une assemblée, où frere Guillaume de Mailly, grand-prieur de France, & frere Guillaume Chalûs, grand-prieur d'Auvergne, présideroient de la part du grand-maître, & en qualité de ses lieutenans en deçà de la mer.

Heureusement pour l'ordre, quelque tems avant l'ouverture de cette assemblée, on insinua au pape, que dans le dessein où il étoit de tirer les chevaliers de l'île de Rhodes, il seroit bien plus utile pour la chrétienté, & surtout pour l'Italie, de les établir dans la Morée que dans la Palestine, où ils ne pourroient résister à la puissance formidable des Turcs & des Sarrasins. Le pape goûta assez cette proposition. Robert, empereur titulaire de Constantinople, étoit alors prince de Tarente, & souverain de l'Achaye ou Morée, par la cession que lui en avoit faite Jean, duc de Duras son oncle. D'un autre côté, Jacques de Savoie, fils aîné de Philippe, prince de Piémont, prétendoit que la Morée lui appartenoit du chef d'Isabelle de Ville-Hardouin sa mere; & parmi ces différentes prétentions, le Turc qui avoit pour lui le droit du plus fort, emportoit tous les jours quelques places de cette province. Le pape, pour la conserver à la chrétienté, proposa au prince de Savoie de traiter de ses droits avec les chevaliers

de Rhodes. Cette grande affaire fut agitée dans l'assemblée d'Avignon ; les chevaliers , qui ne vouloient pas heurter de front les sentimens du pape , nommerent des commissaires ; mais comme ils attendoient quelque changement du bénéfice du tems , ils firent traîner , sous différens prétextes , cette négociation , & ils travaillèrent si lentement , que la mort surprit le prince de Savoie , avant qu'il y eût rien de conclu ; & ce ne fut que long-tems après qu'on reprit ce dessein , comme nous le dirons dans la suite.

Cependant on fit , dans cette assemblée , différens réglemens qui concernoient la discipline , & qui font connoître les abus qui s'étoient introduits dans l'ordre , au sujet de la distribution des aumônes. Au grand scandale des peuples , & au préjudice des pauvres , depuis que les biens des templiers avoient été réunis à la manse des hospitaliers , on avoit négligé dans leurs maisons tous les devoirs de la charité , sous prétexte qu'ils s'exerçoient dans les commanderies des chevaliers de Rhodes. L'assemblée ordonna , qu'indépendamment de ces aumônes , on rétablirait incessamment celles qui se faisoient dans les maisons qui avoient appartenu aux templiers.

Quoique le pape fût peu favorable à l'ordre , comme on vient de le voir , cependant personne n'avoit plus de pouvoir sur son esprit qu'un chevalier de Rhodes , appelé frere Jean - Ferdinand d'Hérédia , de la

langue d'Arragon, & châtelain d'Emposte. Lui seul servoit de conseil & de ministre à ce pontife, qui l'employoit même dans des négociations étrangères. Pour le rendre plus autorisé à sa cour, il l'avoit fait gouverneur d'Avignon & de tout le comtat Venaisin. Une faveur si déclarée pouvoit faire soupçonner que les projets extraordinaires du pape lui étoient inspirés par l'Aragonnois, qui n'auroit peut-être pas été fâché si l'ordre eût été contraint d'abandonner l'île de Rhodes, de s'en faire nommer par le pape pour prince souverain, sous le titre de bailli. Du moins toute sa conduite fait voir que, sans égards pour les statuts & réglemens des chapitres généraux, il ne se servoit de l'autorité du pape, que pour son agrandissement. C'est ainsi qu'il obtint successivement le grand-prieuré de Castille, & même celui de Saint-Gilles, auquel l'avidé Espagnol se fit nommer par le pape, qui le lui conféra sans la participation du grand-maître, & de pleine autorité. L'ordre fut accablé d'un coup si surprenant : les papes, à la vérité, outre la puissance des clefs, conservoient encore une autorité particulière sur l'ordre de saint Jean, comme en étant les premiers supérieurs; mais ils ne s'en servoient que pour le protéger, ou pour en corriger des abus inévitables dans la condition humaine, & même dans les sociétés les plus austeres.

Les chevaliers se plaignoient que ce dernier pontife n'employoit sa puissance que pour détruire la forme de leur gouvernement, qu'ils

ne pourroient plus à l'avenir compter sur leurs années de service & sur leur antiquité, si un de leurs confreres, à la faveur d'une intrigue de cour, & au mépris des plus sages réglemens, étoit maître d'enlever dans chaque langue les meilleures commanderies. Le grand-maître & le conseil envoyerent des ambassadeurs au pape, pour lui porter les justes remontrances de tout l'ordre; & le grand-maître, pour engager Hérédia à se désister de la nomination du pape, lui envoya d'amples provisions de la charge de son lieutenant en deçà de la mer. Mais toutes ces démarches furent également inutiles: le pape fut inflexible, soit par affection pour son favori, ou pour ne pas déroger à cette suprême autorité qu'il prétendoit exercer dans le gouvernement de l'ordre: & Hérédia abusant de la nouvelle grace du grand-maître, non-seulement ne payoit plus au trésor commun les responsions de tant de commanderies qu'il avoit accumulées, mais encore, sous prétexte de sa charge de lieutenant, il retenoit par ses mains les responsions des autres commanderies. Lorsqu'elles venoient à vaquer, il tiroit du pape de nouvelles provisions, & par une conduite si violente, il s'érigeoit en tyran de son ordre.

Ce fut le sujet d'une nouvelle ambassade: le grand-maître envoya à Avignon frere Roger de Montaut, grand-commandeur, & frere Etienne de Montaigu, pour demander au pape la permission de faire faire le procès

à Hérédia , comme à l'usurpateur des biens de l'ordre. Le pape , qui ne vouloit pas protéger ouvertement ses injustices , feignit de consentir à ce que le grand-maître desiroit : il nomma même deux cardinaux pour prendre connoissance de cette affaire. Mais sous la qualité de juges , ils ne firent que l'office de médiateurs ; & à cause du crédit d'Hérédia , qu'ils vouloient ménager eux-mêmes , ils engagèrent les ambassadeurs , moyennant une légère satisfaction , à se désister de leur poursuite. Le pape envoya exprès à Rhodes un gentilhomme de sa maison , pour dire de sa part au grand-maître , qu'on lui feroit plaisir de ne pas troubler Hérédia dans la jouissance des dignités qu'il lui avoit conférées , & dont , disoit-il , ce chevalier n'employoit les revenus que pour l'intérêt de l'église & le service du saint siège.

Le grand-maître fut obligé de souffrir un abus qu'un tel protecteur l'empêchoit de corriger. Mais de peur qu'un si pernicieux exemple ne tirât à conséquence , & qu'à l'imitation d'Hérédia , les autres prieurs ne s'appropriassent les commanderies , ou du moins les responfions que l'ordre possédoit dans l'étendue de chaque prieuré , ce sage grand-maître convoqua à Rhodes un chapitre général , & il choisit exprès une place dont l'ordre étoit souverain , afin que les délibérations en fussent plus libres , & qu'on y pût prendre des résolutions qui ne fussent point traversées par d'autres puissances. Ce fut dans ce chapitre

qu'on établit dans chaque prieuré des receveurs particuliers des droits de l'ordre, & qui n'en étoient comptables qu'au trésor commun. On ordonna en même-tems que les prieurs ne pourroient être pourvus d'autres commanderies, que de celles qui composoient leur chambre prieurale. Quelques freres servans ayant, par leurs intrigues, obtenu la croix de chevalier, il fut fait dans le même chapitre un réglemeut, qui défendoit d'élever aucun servant à cette dignité; ordonnance conforme à celle d'un grand pape, qui avoit sagement établi la distinction de ces états, par celle de leurs habits; statut qu'il seroit à souhaiter, par respect pour la noblesse, qu'on observât exactement.

Le grand-maître survécut peu à la conclusion de ce chapitre. L'ordre perdit en sa personne un chef plein de zele pour la manutention de la discipline; & les pauvres de l'île un pere très-charitable. On remarqua que dans le tems que la peste infecta cette île, comme tout l'orient, & qui fut suivie d'une famine affreuse, il employa d'abord tous ses revenus, & qu'il vendit ensuite son argenterie, & jusqu'à ses meubles pour subvenir aux besoins des pauvres: ce qui lui mérita dans l'ordre & devant les hommes, le titre d'*aumônier*, & dans le ciel une juste récompense, & ce centuple promis si formellement par celui seul dont les promesses sont infailibles.

L'ordre élut pour son successeur frere



RAIMOND BERENGER, Dauphinois de naissance, de la langue de Provence, commandeur de Castel-Sarrafîn, que quelques historiens font descendre des Bérangers souverains d'Italie; & d'autres de ceux qui ont régné à Barcelone & dans le comté de Catalogne. Quoi qu'il en soit de son origine, il est certain qu'il y donna un nouvel éclat par sa valeur & par la hardiesse de ses entreprises. Des corsaires Egyptiens infestoient souvent les côtes de l'île de Chypre, & enlevoient tout ce qui navigeoit dans ces mers sous l'étendard de la croix. Béranger ne se contenta pas de mettre en mer plusieurs galères, qui leur donnerent la chasse; mais, de concert avec le roi de Chypre, il résolut de les aller brûler jusques dans le port d'Alexandrie. Ce prince & le grand-maître assemblèrent près de cent vaisseaux de différentes grandeurs; ils les chargerent de troupes de débarquement, qu'ils avoient la plupart tirées des côtes de France; mais sans leur communiquer l'entreprise à laquelle on les vouloit employer, & dont Urbain V, qui étoit alors sur la chaire de saint Pierre, eut seul communication.

La flotte étant prête de mettre à la voile, le roi & Béranger s'embarquerent, suivis d'un grand nombre de chevaliers; & en moins de cinq jours, ils aborderent au pied des murailles d'Alexandrie. Ils y posèrent des échelles, & présentèrent l'escalade. Les Alexandrins furent surpris: mais outre une nombreuse garnison, il y avoit tant de monde

dans cette grande ville, la plus riche de l'Égypte, qu'on vit en un instant les murailles bordées de soldats & d'habitans, qui faisoient pleuvoir une grêle de fleches sur les chrétiens. Ces assiégés appuyés sur le parapet, à grands coups de piques & de hallebardes, renversent les assiégeans, les poussent dans le fossé, les accablent de grosses pierres. De nouveaux assaillans prennent la place des morts & des blessés; & sans s'étonner du sort de leurs compagnons, tâchent de gagner le haut des murailles. Les uns sont percés à coups de fleches; d'autres précipités ou renversés avec les échelles. Les assiégés répandent de tous côtés de l'huile bouillante & des feux d'artifice, embrasent les machines des chrétiens, s'attachent même à leurs habits, passent jusqu'au corps, & forcent le soldat tout en feu d'abandonner l'attaque pour chercher du secours dans l'eau, où il se précipite. Jamais assaut ne fut plus furieux & plus meurtrier: mais malgré l'image de la mort, qui se présente de tous côtés, les chevaliers de Rhodes, animés par leur propre courage, & soutenus des regards intrépides du grand-maître, reviennent au combat, s'attachent de nouveau aux murailles; & se faisant une échelle des corps morts de leurs compagnons, s'élevent jusqu'au haut, gagnent le parapet, se jettent dans la place, & tuent tout ce qui se présente devant eux. De-là les victorieux se répandent dans la ville, pénètrent dans les maisons voisines des rem-

parts, massacrent les hommes dans les bras de leurs femmes, pillent les plus riches meubles, & font esclaves tout ce qui échappe à la première fureur du soldat.

Quoique le roi & le grand-maître eussent perdu beaucoup de monde dans les différentes attaques, cependant ils auroient bien souhaité de pouvoir se maintenir dans leur conquête : mais ayant appris que le soudan faisoit avancer toutes les forces de l'Égypte, pour les en chasser; & d'ailleurs se voyant dans une place encore remplie d'un nombre infini d'habitans qui s'étoient retranchés dans la basse-ville, ils résolurent de se retirer : & après s'être chargés d'un butin inestimable, ils mirent le feu à tous les vaisseaux des infidèles qu'ils trouverent dans le port, & se rembarquerent avec leurs prisonniers. Le roi reprit le chemin de son île, & le grand-maître celui de Rhodes; ils arriverent l'un & l'autre heureusement dans leurs états.

Le grand-maître ayant tiré des prisons des infidèles Pierre de Saint-George, neveu, ou proche parent d'Urbain, se faisoit un mérite de le conduire lui-même à Avignon : mais avant que de partir, il apprit sa mort. Les historiens rapportent que ce pontife étant à l'extrémité, & après avoir reçu les sacrements de l'église, en présence de son camerier, de son confesseur & de plusieurs cardinaux, dit, en leur adressant la parole : « Je crois fermement tout ce que tient & enseigne la sainte église catholique; & si

RAYMOND  
BERENGER

» jamais j'ai avancé quelque autre chose, de  
 » quelque maniere que ce soit, je le révo-  
 » que, & me soumets à la correction de  
 » l'église » (a).

Pierre Roger, dit le cardinal de Beau-  
 fort, neveu du pape Clément VI, succéda  
 à Urbain V. Il prit le nom de Grégoire XI.  
 Le grand-maître songeoit alors à abdiquer  
 sa dignité. L'indocilité de la plûpart des com-  
 mandeurs de l'Europe l'avoit réduit à faire  
 une démarche aussi extraordinaire. A son re-  
 tour de l'expédition d'Alexandrie, il apprit  
 du conseil que la religion ne pouvoit rien  
 tirer des responsions de l'occident. Cette du-  
 reté le surprit autant qu'elle l'affligea : en  
 vain il envoya les ordres les plus pressans ;  
 on n'y répondit que par un silence obstiné,  
 & qui couvroit une défobéissance formelle.  
 Beaucoup de ces commandeurs possédoient  
 plusieurs commanderies, & ils employoient  
 leurs responsions & le bien de l'ordre, ou à  
 acheter la faveur & la protection des princes,  
 ou à enrichir leurs familles : & les plus ré-

(a) Præsentibus, etiam ca-  
 merario, confessore, pluri-  
 busque aliis familiaribus suis,  
 ac aliis multis notabilibus per-  
 sonis, dixit & asseruit se te-  
 nere & credere firmiter, sic-  
 que confessus est simpliciter  
 quicquid sanctæ, catholicæ &  
 apostolicæ tenet, docet &  
 prædicat ecclesiæ : & si per  
 prius docendo, legendo, præ-  
 dicando, aut disputando, vel

aliàs aliud quovis modo præ-  
 dicaverat, vel dixerat, totum  
 id revocavit, voluitque ha-  
 beri pro non dicto, submit-  
 tens se & dicta sua hujusmodi  
 correctioni & determinationi  
 dictæ sanctæ matris ecclesiæ,  
 à quâ asseruit se nunquam de-  
 viasse scienter *Gesta Urb. V.*  
*apud Rainaldum, t. 16. ad*  
*annum 1370. §. 23.*

gouliers, quand ils faisoient quelquefois passer de l'argent à Rhodes, regardoient de leur part ces résolutions comme des aumônes arbitraires & de pures libéralités. D'ailleurs il s'étoit élevé des différens considérables entre les langues de Provence & d'Italie; & les principaux chevaliers de ces deux langues refusoient de se soumettre au jugement du grand-maître. Tant de désobéissance de toutes parts l'affligeoit; mais comme il aimoit véritablement son ordre, il crut qu'un grand-maître plus habile & plus ferme se feroit mieux obéir, & pourroit rétablir une heureuse correspondance entre le chef & les membres. Ce fut le principal motif qui le porta à vouloir abdiquer sa dignité; mais le pape qui connoissoit son mérite, lui refusa son consentement: & ce pontife, qui, pour le soulager, vouloit entrer en connoissance des affaires de l'ordre, convoqua à Avignon une assemblée générale des principaux commandeurs, mais dont il dispensa le grand-maître, à cause de son extrême vieillesse: il se contenta de lui demander un mémoire des réglemens qu'il croyoit les plus nécessaires pour le rétablissement de la discipline.

On traita d'abord, dans cette assemblée, du différend qui étoit entre les langues de Provence & d'Italie. Le sujet de leurs contestations venoit de ce que la langue de Provence, comme la plus ancienne & la première de l'ordre, possédoit le prieuré du royaume de Hongrie, & dans l'Italie ceux



de Capoue & de Barlette, avec les commanderies de Saint-Etienne, de Monopoli, de Venouse & de Sainte-Euphémie, que la langue d'Italie réclamoit. Elle demandoit en outre que le prieuré de Hongrie lui fût annexé comme un équivalent, & pour balancer dans le chapitre le pouvoir de la langue de Provence, qui seule avoit plus de suffrages que deux autres langues.

Comme la langue de Provence se défendoit par le titre de sa possession, le pape en remit le jugement aux cardinaux d'Espagne & de Florence; & par leur médiation, plutôt que par une décision de rigueur, on convint qu'à la première vacance du prieuré de Hongrie, il y seroit pourvu par le grand-maître & le conseil, qui choisiroient indifféremment dans les deux langues le sujet qui en auroit paru le plus digne, & que dans la suite les deux langues y nommeroient alternativement; que les prieurés de Capoue & de Barlette, & les commanderies de Naples & de Sainte-Euphémie appartiendroient à la langue d'Italie; mais que Saint-Etienne, Estonibia, Alife, Venouse, Monopoli & leurs dépendances, demeureroient à la langue de Provence.

On ordonna dans la même assemblée, suivant les intentions du grand-maître, & le mémoire qu'il avoit envoyé au pape, que chaque chevalier ne pourroit posséder qu'une grande commanderie, ou deux petites, c'est-à-dire, dont les responsions n'excéderaient pas la somme de deux cens florins, & que

toutes les responsions seroient payées exactement chaque année, sous peine de privation de la commanderie. On ajouta à ces réglemens, que dans la vacance de la grande-maîtrise, & quand on procéderoit à l'élection d'un nouveau grand-maître, on ne prendroit plus indifféremment les électeurs dans toutes les langues, comme on avoit fait jusqu'alors; mais que chaque langue nommeroit deux électeurs. A l'égard du conseil souverain de l'ordre, il fut statué que pour être censé complet, il devoit s'y trouver au moins les huit baillis conventuels, trois grands-prieurs, l'infirmier, deux des plus anciens chevaliers de chaque langue, & qui seroient tous présidés à l'ordinaire par le grand-maître, qui, à raison de son éminente dignité, auroit seul deux suffrages dans toutes les assemblées, comme il s'étoit toujours pratiqué jusqu'alors; & que ce conseil, quand il seroit complet, disposeroit des prieurés & des commanderies qui viendroient à vaquer.

De si sages réglemens autorisés par l'approbation du pape, furent envoyés à Rhodes & dans tout l'ordre. Le grand-maître les reçut avec une sensible joie; mais la mort dont il fut prévenu, l'empêcha d'en recueillir le fruit, qui fut réservé à frere ROBERT DE JUILLAC, grand-prieur de France, que le chapitre de Rhodes nomma, quoiqu'absent, pour grand-maître.

Quand il en reçut les nouvelles, il étoit actuellement en France dans son prieuré. H

RAIMOND  
BERENGE

ROBER  
DE JUILL

en partit aussi-tôt pour la cour d'Avignon, où il rendit ses devoirs au pape. Il changea ensuite tous les receveurs d'en deçà la mer, qui lui parurent négliger leur recette : ce fut le premier usage qu'il fit de son autorité. Il en fit un autre de son obéissance envers le saint siège, en se chargeant avec son ordre de la propriété & de la défense du château & de la basse-ville de Smyrne, que l'armée de la ligue avoit enlevée aux Turcs, comme nous le venons de rapporter. L'archevêque & les habitans s'étant plaints au pape, qu'Ottobon Catalleo, leur gouverneur, plus marchand que soldat, les abandonnoit souvent, à raison de son commerce, pour faire de fréquens voyages en Italie, en sorte qu'il laissoit cette place sans garnison & sans vivres ; le pape fit dire aux chevaliers, que son intention étoit qu'ils unissent Smyrne aux autres biens de leur ordre. En vain le grand-maître lui représenta que cette forteresse étoit située au milieu des terres des Turcs, & dans un éloignement de l'Italie, qui ne permettoit pas en cas d'un siège, d'en espérer un prompt secours ; qu'il falloit d'ailleurs, pour l'entretien de la garnison, des sommes considérables, que son ordre n'étoit pas en état de fournir. Le pape se contenta d'assigner pour cette dépense une somme de 1000 liv. par an, que le trésorier de la religion devoit prendre sur les dîmes de Chypre. Du surplus, comme tout ce que le grand-maître lui avoit représenté de la situation de la ville de Smyrne, enclavée dans les terres



de la domination des infideles , étoit la raison même qui l'avoit déterminé à en confier la défense aux chevaliers , dans la vue que les Turcs ne porteroient point leurs armes plus loin , tant qu'ils auroient des voisins si redoutables ; ce pontife ordonna au grand-maître & au conseil , sous peine d'excommunication , d'envoyer incessamment dans Smyrne une garnison suffisante , composée d'un bon nombre de chevaliers & des troupes que la religion entretenoit à sa solde. Le grand-maître se dispoisoit à partir pour Rhodes avec ces ordres , lorsqu'il en reçut de fâcheuses nouvelles. Il apprit qu'il s'y étoit élevé des divisions entre les chevaliers du couvent & le conseil. Les chevaliers se plaignoient que le conseil , soit dans la nomination aux commanderies , soit dans les différens qui naissoient entre les chevaliers , sans égard pour les droits d'ancienneté ou pour la justice , régloit ses nominations & ses jugemens par le crédit que les particuliers pouvoient avoir dans cette compagnie. Le conseil , de son côté , mandoit au grand-maître , que les chevaliers avoient trouvé le moyen d'é luder toutes ses ordonnances par des appels continuels au saint siège , ce qui ruinoit entièrement la discipline & l'autorité du gouvernement. Le grand - maître fit part au pape de ces plaintes réciproques ; & ce pontife , pour favoriser les particuliers , cassa par une bulle expresse toutes les nominations faites par le conseil , pendant la vacance du magistère ,

& en l'absence du grand-maître. Mais aussi par la même bulle, après avoir repris sévèrement les religieux qui ne se servoient, disoit-il, de la voie d'appel, que pour se soustraire à l'obéissance qu'ils devoient à leur supérieur, il ordonna au conseil de n'avoir à l'avenir aucun égard à de pareils appels; mais qu'ils se disposassent tous également à recevoir leur grand-maître comme leur supérieur légitime, & qu'il avoit même revêtu à leur égard de l'autorité apostolique.

Le grand-maître partit avec ces ordres, & arriva heureusement à Rhodes. Sa présence, des manières affables, & une exacte justice qu'il rendoit indifféremment à tous ses religieux, rétablirent bientôt la concorde. Il leur communiqua ensuite les intentions du pape, au sujet de la défense de Smyrne; & quoique les principaux du conseil vissent bien que c'étoit sacrifier & envoyer à la boucherie les chevaliers qu'on chargeroit d'une pareille commission, cependant on prit le parti de l'obéissance: on vit même plusieurs des chevaliers s'offrir généreusement pour un emploi où le péril & la gloire étoient également certains. En effet, il n'y avoit guère d'apparence que les empereurs Turcs, dont la puissance augmentoit tous les jours, souffrissent au milieu de leurs états, les chevaliers paisibles possesseurs d'une place qu'ils leur avoient enlevée.

Soliman premier, fils aîné d'Orcan, marchant sur les traces de son père, en moins

de deux ans avoit joint à son empire la meilleure partie de la Thrace , & s'étoit rendu maître d'Andrinople & de Philippopoli. Comme Amurat premier , son frere & son successeur , vécut plus long - tems , aussi étendit-il plus loin ses conquêtes. Les royaumes de Bulgarie, de Servie, de la Bosnie & de Thessalie, & les principautés d'Epire, d'Achaye & de Caramanie, qui s'étoient formés des débris de l'empire Grec, devinrent l'objet de son ambition, & il en envisagea la conquête, comme le moyen de s'ouvrir un chemin à celle de Constantinople. Ce prince défit dans une bataille Cracovilchs, roi des Bulgares. Il eut le même avantage sur le despote de Servie; il venoit de se rendre maître de la ville de Pherès, alors capitale de la Macédoine. La Mysie tomba sous l'effort de ses armes, & l'empereur Jean ou Calojean Paléologue, s'étant avancé dans la Romanie, pour en arrêter les progrès, fut défait à plate couture; on prétend que ce sultan étoit sorti victorieux de trente-six combats ou batailles.

Cependant, comme s'il n'eût encore rien entrepris pour sa gloire, il fit faire des levées extraordinaires de troupes dans tous ses états. Un armement aussi considérable, les marches & les contremarches de tant de troupes allarmerent tous ses voisins; chacun se tenoit sur ses gardes, sans qu'on pût prévoir de quel côté il tourneroit ses armes.

Le grand-maître fit part au pape de tous ces mouvemens, & des raisons qui lui faisoient

craindre que Smyre, & même Rhodes, ne fussent l'objet secret d'un aussi puissant armement. Il lui représenta en même-tems, que dans l'expédition d'Alexandrie, l'ordre avoit perdu plus de cent chevaliers, qui n'avoient pas été remplacés; que l'île & la ville de Rhodes avoient besoin d'un prompt secours, & qu'il supplioit sa sainteté d'y pourvoir incessamment, de peur de surprise de la part des infideles.

1375.

Le pape convoqua à ce sujet une assemblée des principaux commandeurs dans la ville d'Avignon, & il y fut résolu, qu'on feroit passer à Rhodes dans le mois de mars suivant, cinq cens chevaliers & autant d'écuyers ou de freres-servans. Les prieurs, suivant un ordre particulier du pape, devoient nommer les chevaliers de leur prieuré, qu'ils jugeoient en état de marcher, & chaque chevalier étoit en droit de choisir lui-même à son tour le frere servant dont il vouloit être accompagné, & qui lui paroissoit le plus propre pour son service; ce qui fait voir en passant que ces freres-servans, à l'égard des chevaliers, étoient comme des especes d'écuyers, & que chaque chevalier en ce tems-là avoit son frere-servant attaché à sa personne & au service militaire sous ses ordres. Ces chevaliers & leur suite arriverent heureusement à Rhodes: une recrue aussi considérable fit beaucoup de plaisir au grand-maître & à tout le couvent. Mais cette année on n'eut rien à démêler avec les Turcs, dont toutes les forces  
tomberent

tomberent de nouveau sur les Bulgares & les Serviens.

Mais la religion eut beaucoup à souffrir de ses propres enfans. Il s'éleva dans l'ordre des ennemis domestiques, & comme une semence de rébellion, qui éclata principalement en Angleterre, en Castille & en Portugal. Frere Robert d'Alri, prieur d'Angleterre, Sanche de Sumassa, prieur de Castille, & Alvarez Gonsalve, prieur de Portugal, cantonnés dans leurs prieurés, & favorisés des rois souverains de leurs pays, refusèrent ouvertement de payer leurs responsions. Le prieur d'Angleterre fonda sa désobéissance sur l'injustice qu'il prétendoit que le grand-maître lui avoit faite, en conférant une commanderie d'Ecosse à un chevalier Ecossois, quoiqu'il soutînt qu'elle dépendoit du prieur d'Angleterre. Son souverain, qui regardoit l'Ecosse comme un ancien fief de sa couronne, non-seulement appuyoit la rébellion du prieur; mais encore il fit saisir les revenus de toutes les commanderies que l'ordre possédoit dans ses états. Le grand-maître porta au pape des plaintes d'un procédé si violent. Ce pape, instruit de la justice de sa nomination, en fit passer les preuves à la cour d'Angleterre, & il menaça en même-tems le prieur de cette nation de l'excommunier, & de le priver de l'habit, s'il ne payoit incessamment ses responsions, & s'il ne procuroit la mainlevée des biens de l'ordre, qu'il avoit eu le crédit de faire saisir. La crainte de l'excom-

ROBERT  
DE JULLIAC.

munication le remit dans son devoir, aussi-bien que le prieur de Castille, auquel on intima les mêmes menaces de la part du saint siège.

Mais ces foudres, tout redoutables qu'ils étoient, ne firent aucune impression sur le prieur de Portugal. Le pape, pour toucher vivement un homme qui n'étoit en prise qu'à l'intérêt, conféra son prieuré à frere Jean Fernand, commandeur de Toulouse, & il le cita à sa cour, pour se voir dégrader de la dignité de chevalier & privé de l'habit de la religion. Malheureusement tous ces decrets de la cour de Rome n'avoient guère d'effet à l'égard du temporel, qu'autant que le souverain les vouloit bien appuyer de son autorité; & ce ne fut que quelques années après, que ce prieur rebelle rentra dans son devoir.

On place dans cette année la mort du grand-maître de Julliac, qui ne tint cette dignité qu'un peu plus de deux ans, mais qui fut généralement regretté par la sagesse, la prudence, & sur-tout par la douceur de son gouvernement. Le chapitre & le couvent de Rhodes firent remplir sa place par frere JEAN FERDINAND D'HERÉDIA, châtelain d'Emposte, ou grand-prieur d'Arragon, & grand-prieur de S. Gilles & de Castille, qui étoit absent, & toujours résident auprès des papes, en qualité de gouverneur d'Avignon & du comtat Venaissin.

JEAN-  
FERDINAND  
D'HERÉDIA.

1376.

On sera peut-être surpris, après tout ce

que nous avons dit de la conduite de ce chevalier, que l'ordre, dont, contre toutes les règles, il avoit usurpé les principales dignités, eût fait un pareil choix. Mais apparemment que les électeurs considérèrent que ce chevalier conservoit toujours un grand crédit dans la cour d'Avignon; que ce crédit s'étendoit même jusqu'auprès de la plupart des princes chrétiens, qui ménageoient avec de grands égards un homme habile, & dont les conseils influoient beaucoup dans les différens partis que prenoit la cour du pape; d'ailleurs, qu'un malheureux esprit de rébellion, qui avoit sa source dans une fardide avarice, infectant depuis quelque tems plusieurs commandeurs, il étoit de la politique de l'ordre de mettre à sa tête un homme aussi puissant & aussi autorisé que l'étoit Hérédia, & qui dans cette place ne pourroit plus distinguer les intérêts de la religion des siens propres.

Quoi qu'il en soit des motifs qui déterminèrent les électeurs à l'élever à la dignité de grand-maître, peut-être que le lecteur ne sera pas fâché de connoître un peu plus particulièrement un chevalier, qui après avoir été le tyran de son ordre, en devint un pere bienfaisant, & un des principaux ornemens. Jean-Ferdinand d'Hérédia étoit issu d'une des plus nobles maisons d'Arragon. Blasco Hérédia, son frere aîné, étoit revêtu de la charge d'*el justitia*, ou de grand justicier, dignité établie dans ce royaume comme un frein à l'autorité royale, & pour empêcher



JEAN-  
FERDINAND  
D'HÉRÉDIA.

les souverains d'en abuser, au préjudice des privilèges de la nation. Il faisoit lui seul la fonction dont les éphores étoient autrefois chargés à Lacédémone contre leurs rois. Ce seigneur, pendant plusieurs années, n'ayant point eu d'enfans de sa femme, pour ne pas laisser périr sa maison, obligea le jeune Hérédia son frere, dont nous parlerons, de se marier. Il n'eut de ce mariage que deux filles; & sa femme étant morte en couche, son frere toujours entêté de se voir des héritiers de son nom, l'engagea dans une seconde alliance & lui fit épouser dona Thérèse Contellie, nièce & héritière de sa femme; en sorte que tous les biens de ces grandes maisons regardoient uniquement le jeune Hérédia & ses enfans. Il eut de ce second mariage un garçon & une fille. Peu de tems après, il fut encore veuf par la mort de sa seconde femme; mais celle de son frere aîné, après plusieurs années de stérilité, ayant mis au monde successivement deux enfans mâles, il se vit tout d'un coup sans biens & déchu de toutes ses espérances.

Dans une si triste situation, après avoir recommandé ses enfans à son frere aîné, & sans communiquer son dessein à personne, il s'embarqua, passa à Rhodes, où il demanda l'habit, & fut reçu par le grand-maître de Villeneuve, en qualité de chevalier de la langue d'Arragon. Bientôt son air noble, des manières polies, & le courage & la valeur qu'il fit paroître en différens combats contre



les infideles, lui gagnerent l'estime & l'amitié des principaux chevaliers. Il plut sur-tout au grand-maître par la régularité de sa vie, & par un esprit adroit & insinuant, qui lui faisoit prendre sans peine toutes les formes qui pouvoient contribuer à son élévation.

Ce fut à ces rares qualités & à l'estime particulière du grand-maître, qu'il fut redevable d'une commanderie de grace, appelée Alambro, d'où il passa depuis à titre d'échange ou d'amélioration, à celle de Villet. Et comme un grand nombre de chevaliers, & sur-tout de ses anciens, avoient été tués dans l'escalade d'Alexandrie, il parvint successivement, & à son tour, au bailliage de Capse, & depuis à la châellenie d'Emposte, une des principales dignités de l'ordre, & la plus considérable en Europe après la grande-maîtrise, tant par l'étendue de sa juridiction, le nombre & la qualité de ses vassaux, que par des revenus immenses.

La fortune, qui le conduisoit comme par la main, n'en demeura pas là. Le grand-prieuré de Catalogne étant venu à vaquer, il se présenta deux prétendans : l'un, au préjudice des droits & des privilèges de l'ordre, s'en étoit fait pourvoir par le pape ; & un autre chevalier, appelé frere Bérenger Nicossa, reclamoit ce prieuré à titre d'ancienneté. Son droit n'étoit pas incertain, & il étoit même de l'intérêt de l'ordre de ne pas souffrir que ses religieux, au lieu de s'attacher à mériter des graces par leurs services, tournassent leurs

JEAN-  
FERDINAND  
D'HÉRÉDIA.

vues du côté de la cour du pape. Mais comme on craignoit à Rhodes d'offenser le souverain pontife, le grand-maître & le conseil résolurent de lui envoyer un ambassadeur. On avoit besoin pour une pareille négociation, d'un ministre habile, souple & adroit, & qui, sans blesser l'autorité pontificale, sût conserver les droits & les privilèges de la religion. Le grand-maître, parmi un grand nombre de chevaliers, crut avoir démêlé dans le châtelain, tous les talens d'un habile négociateur. Il le nomma pour ambassadeur auprès du pape, & il fit approuver son choix par le conseil. L'instruction qu'on donna à Hérédia portoit, qu'après avoir baisé les pieds du pape de la part du grand-maître, & au nom de tout l'ordre, il lui représenteroit le tort que sa nomination alloit faire à la religion; que la plûpart des chevaliers trouveroient le chemin bien plus court pour parvenir aux commanderies, de les obtenir par faveur & par quelque intrigue, que de les attendre de la longueur des années & de leurs services; que de pareilles dispositions ruineroient absolument la discipline; que le couvent seroit bientôt désert, & qu'on verroit les chevaliers négliger la résidence de Rhodes & leurs obligations, pour s'attacher uniquement, soit à la cour du pape ou à celle des souverains de l'Europe. L'ambassadeur avoit ordre d'insister fortement sur la révocation du bref apostolique; mais comme on craignoit que le pape ne voulût absolument

maintenir sa nomination, on permit à l'ambassadeur de terminer cette affaire par un accommodement, s'il y trouvoit la moindre ouverture.

Hérédia partit avec cette instruction; & après être arrivé à Avignon, dans l'audience qu'il eut du pape, il lui représenta avec beaucoup d'art & d'éloquence, que quoique l'ordre eût une soumission parfaite & tout le respect qu'il devoit pour sa nomination, il ne pouvoit s'empêcher de se plaindre d'une disposition qui violoit ses privilèges, & qui alloit ruiner l'ouvrage des pontifes ses prédécesseurs; qu'il étoit chargé de déposer aux pieds de sa sainteté, & dans le sein du pere commun des fideles, les justes remontrances d'un corps consacré à la défense de la chrétienté, mais dont le zele se ralentiroit infailliblement, si les particuliers s'appercevoient qu'on les privât de la récompense attachée jusqu'alors à leurs services. Le pape lui répondit en général qu'on lui avoit dit beaucoup de bien du sujet qu'il avoit nommé au prieuré de Catalogne; mais qu'il ne seroit pas fâché qu'on pût terminer cette affaire à l'amiable & à la satisfaction des parties, pourvu que ce fût sans blesser l'autorité du saint siége. L'ambassadeur jugea bien par ce discours, qu'il n'obtiendrait pas du pape la révocation de la grace qu'il avoit accordée. Ainsi il tourna tous ses soins du côté de l'accommodement, & il chercha en même-tems les moyens d'y trouver son intérêt particulier. Les deux préten-

dans le voyoient souvent; il ménagea si adroitement leurs esprits, qu'il les fit convenir de partager les grands biens du prieuré, & il fit même agréer ce partage au pape. Jusques-là il avoit conduit sa négociation conformément à ses instructions & aux intentions du grand-maître; mais il s'en éloigna depuis qu'il eut apperçu qu'en se dévouant à la cour de Rome, il pourroit se faire des droits sur le prieuré même. Les deux prétendans n'étant point en état par leur âge & leurs infirmités de se transporter au prieuré, il s'en procura l'économat dont le pape le gratifia. Ce fut sa première démarche; & après cela abandonnant à découvrir les intérêts de son ordre, il n'eut point de honte de se faire nommer par ce pontife pour leur successeur; & ces deux chevaliers ayant peu survécu à cette disposition, lui seul profita de leur concurrence. Ce ne fut pas sans une extrême surprise, qu'on apprit depuis à Rhodes que cet ambassadeur, au lieu de s'opposer, comme il en étoit chargé, à ces nominations des papes, les avoit lui-même sollicitées, dès qu'il en avoit pu être l'objet. Il n'y avoit pas moyen après cela de retourner auprès du grand-maître: Hérédia se vit obligé de rester à Avignon, & il s'attacha uniquement à la cour de Rome. Il se fit bientôt pour lui-même un plan secret de toutes les intrigues & de la politique de cette cour, & il se conduisit avec tant d'habileté, qu'il eut depuis beaucoup de part dans les élections & dans la confiance des souverains pontifes.

Clément VI, ayant appris que Philippe de Valois, roi de France, & Edouard, roi d'Angleterre, étoient à la veille d'en venir aux mains, choisit Hérédia, qu'il envoya à ces deux princes, pour faire de sa part auprès d'eux l'office de médiateur. Ce chevalier aussi courageux qu'habile, & qui prévint qu'il y auroit infailliblement une sanglante bataille, se fit donner par le pape la permission de se déclarer contre celui de ces princes qui se refuseroit à la médiation du saint siège. Et comme Edouard avoit été l'agresseur, il se rendit d'abord dans son camp, & lui exposa sa commission. Il vouloit l'engager à une suspension d'armes; mais il trouva le prince Anglois si prévenu de quelques avantages qu'il avoit déjà remportés, qu'il n'en put rien obtenir. Comme il vit qu'il rejettoit avec hauteur toutes les propositions de paix, & qu'il faisoit même assez peu de cas de ses offices, le fier Espagnol irrité du peu d'égard qu'il avoit pour son caractère, lui déclara que sa commission étant finie par ses refus obstinés, il alloit servir le roi de France. Il lui communiqua en même-tems la permission qu'il en avoit du pape, & là-dessus il prit congé de ce prince, & se jeta dans l'armée Françoisé, qui ne tarda guère à en venir aux mains avec les Anglois.

On fait quel fut le malheureux succès de cette journée : la bataille se donna près de Crécy en Ponthieu. Les François la perdirent par la trahison de quelques-uns de leurs chefs, & par la précipitation des autres. Philippe fit

voir dans le combat plus de valeur que de conduite ; il resta des derniers sur le champ de bataille, & il combattoit encore, quoiqu'il n'eût plus que soixante cavaliers auprès de lui. Mais son cheval ayant été tué, il seroit tombé entre les mains de ses ennemis, si Hérédia ne se fût jetté promptement à terre, & ne lui eût présenté le sien, avec lequel ce prince fit sa retraite.

Le châtelain voyant un corps d'infanterie qui combattoit encore, fut se mettre à la tête, & disputa quelque tems la victoire aux Anglois. Mais ces bataillons ayant été accablés par l'armée victorieuse, il fut enfin entraîné dans la déroute générale ; & ce ne fut pas sans peine que, percé de coups, il rejoignit les débris de l'armée Françoisé.

Pendant qu'il se faisoit panser des quatre grandes blessures qu'il avoit reçues dans la bataille, il apprit que dans le camp des Anglois on parloit désavantageusement de sa conduite, & que des officiers de cette nation disoient, qu'étant revêtu du caractère d'ambassadeur, il n'avoit pu combattre en faveur des François, sans violer le droit des gens. Ce chevalier ne fut pas plutôôt guéri, qu'il envoya dans leur camp un hérault pour présenter son gage de bataille à ceux qui attaquoient sa conduite ; & apparemment qu'il s'en seroit suivi un combat particulier, si Edouard, auquel on en demanda la permission, ne lui eût rendu justice, & publié qu'avant la bataille, il lui avoit communiqué la permission que le pape lui

avoit donnée au bas de son instruction, de combattre contre le prince qui rejetteroit les propositions de paix dont il étoit chargé. Il en reprit depuis la négociation, à ce qu'on prétend, & c'est à lui que des historiens attribuent une treve dont les deux rois convinrent pour un an.

A son retour à Avignon, il eut la satisfaction de voir le pape content de sa conduite : & Innocent VI ayant succédé à Clément, la fortune d'Hérédia prit un nouvel éclat sous le pontificat d'un pape dont il avoit toujours été l'ami le plus particulier, & dont il devint depuis le ministre & le confident. Innocent, pour prémices de sa faveur, le déclara gouverneur d'Avignon & du comtat Venaissin ; & comme si la fortune de son favori eût été son unique affaire, il ne paroïssoit occupé que du soin de son élévation. Il l'accabloit tous les jours de nouveaux bienfaits ; toutes les graces passoient par son canal ; les plus grands princes recherchoient avec empressement son amitié, & il partageoit avec son maître la puissance des clefs, ou pour mieux dire, le pape n'en avoit que le titre, pendant que son ministre jouissoit de toute l'autorité.

Ce fut à la faveur de ce crédit sans bornes, qu'il amassa des richesses immenses, & dont il employa une partie à l'établissement des enfans qu'il avoit laissés en Arragon. Pour ne pas paroître ingrat envers son bienfaiteur, & pour la sûreté même du pape & de toute sa cour, il fit entourer à ses dépens la ville d'A-

vignon d'épaisses murailles, & fortifiées de distance en distance de tours, qui mirent cette place hors de surprise & d'insulte. Le pape touché de ces marques si magnifiques de sa reconnoissance, arracha, pour ainsi dire, de l'ordre les grands-prieurés de Castille & de S. Gilles, dont il le fit pourvoir, contre toutes les regles & les privilèges de la religion, & malgré les services importants que l'ordre rendoit continuellement aux chrétiens, en combattant contre les infidèles (a).

La mort de ce pontife, auquel succéda Urbain V, & ensuite Grégoire XI, lui fit perdre une partie de son crédit, sans rien perdre de son ambition, & le grand-maître de Julliac étant dans un âge très-avancé, il regarda sa place comme un asyle honorable contre les coups de la fortune & les disgraces de la cour. Il fit de bonne heure sa batterie; les amis qu'il avoit à la cour d'Avignon agirent vivement pour ses intérêts; la plûpart des souverains de l'Europe entrèrent dans ses vues, & le recommanderent aux chevaliers qui étoient nés leurs sujets; en sorte qu'après le décès de Julliac, le couvent quoique mécontent de sa conduite, se vit dans une espece

(a) Retulère etiàm nobilem victoriam hospitalitii equites de Turcis in Græciâ, quamvis longè numero impares: investi enim quatuor tantum triremibus, atque onerariâ, viginti novem

barbarorum naves, dùm in eas vicinorum agrorum prædas inferebant, interceptere, ut narrat Matthæus Villanus. Rain, ad annum 1359. num. 15.



de nécessité de le nommer, comme il fit, pour grand-maître.

JEAN  
FERDINAND  
D'HÉRÉDIA.

Hérédia n'eut pas plutôt reçu les nouvelles de son élection, qu'il se disposa à partir pour Rhodes : mais comme il y voulut paroître avec des forces qui soutinssent sa réputation & le choix de l'ordre, il mit en mer à ses dépens jusqu'à neuf galeres, sans compter d'autres vaisseaux de différentes grandeurs, sur lesquels il embarqua un grand nombre d'aventuriers qu'il avoit pris à sa solde. Il étoit prêt de mettre à la voile, lorsqu'il se vit obligé de différer son départ à la priere du pape Grégoire XI, qui venoit de succéder à Urbain, & qui vouloit se servir de lui & de sa flotte pour un grand dessein qu'il méditoit depuis quelque tems, & qu'il fit alors éclater.

Il y avoit près de soixante & dix ans, comme nous l'avons vu, que le saint siége avoit été transféré par le pape Clément V, dans la ville d'Avignon. Pendant cette longue absence, quoique les papes se prétendissent souverains de Rome, cette capitale du monde étoit alors gouvernée par un magistrat qui prenoit la qualité de sénateur, & par douze autres citoyens qu'on nommoit *Bannere*ts, à cause de différentes bannieres qu'ils arboroient, pour se distinguer chacun dans son quartier. Leur vue, qu'ils tâchoient d'inspirer aux habitans, étoit de rétablir dans Rome l'ancienne république; mais ce qu'on ap-

Glossaire de  
Ducange, t. 3.  
p. 796.

pelloit alors les Romains, étoient bien différens de ces illustres républicains, aussi céle-

bres par la grandeur de leurs sentimens, que par cette rare valeur qui les avoit rendus les maîtres d'une partie de la terre. Ces derniers Romains n'étoient qu'un assemblage confus, & un misérable reste d'Hérules, de Gots, de Lombards, & de tous ces barbares, qui, dans les siècles précédens avoient inondé l'Italie. Depuis même que Rome s'étoit vue la capitale des papes, la grandeur d'ame des anciens Romains, cet amour si respectable pour la liberté, leur valeur & leur courage s'étoient changés en une ambition démesurée, de s'élever aux premières dignités de l'église.

L'étude du droit en étoit le seul chemin. Rome peuplée d'ecclésiastiques, n'étoit souvent remplie que de cabales : ces divisions causoient leur foiblesse, & les habitans de la nouvelle Rome n'avoient guère de Romains que le seul nom. D'ailleurs, cette grande ville, depuis l'éloignement des papes, n'étoit qu'un lieu champêtre, & ce fleuve d'or qui y couloit auparavant de tous les états de la chrétienté, avoit été détourné, & suivoit dans son cours la route que tenoit la cour du pape. La plûpart des autres places du patrimoine de saint Pierre, ou étoient occupées par de petits tyrans, ou sous le titre spécieux de liberté, s'étoient jointes à la ligue de Florentins, qui faisoient alors la guerre au pape même, & ravageoient la campagne de Rome.

Grégoire XI avoit employé contr'eux les armes de l'église : ils avoient été excommu-

niés par une bulle folemnelle ; & comme ils n'en paroiffoient pas fort touchés , le pape fit paffer en Italie une armée que le cardinal Robert de Geneve commandoit en qualité de légat du faint fiége. Mais ce pontife n'en ayant pas tiré tout le fuccès dont il s'étoit flatté , il en revint aux armes fpirituelles ; & pour les rendre plus tranchantes , il les éguiſa , pour ainſi dire , d'une maniere afſez nouvelle. Non-feulement il aggrava l'ancienne excommunication fulminée contre les Florentins , mais il y comprit tous les fideles qui auroient commerce avec eux , & qui leur fourniroient de l'or , de l'argent , du bled , du vin , de la viande , de la laine , des draps , & juſqu'à du bois à brûler : « Et de plus , ajoute le pape , Nous confifquons tous les biens des Florentins , & Nous ordonnons qu'on leur coure ſus , & qu'on ſe faiſiſſe de leurs perſonnes ; qu'on en faſſe des eſclaves , & qu'on les réduiſe en ſervitude ».

Cette bulle eut tout l'effet qu'on pouvoit eſpérer de l'avidité des hommes , animée par la pieuſe crédulité de ces tems-là. Chacun ſe faiſoit un mérite de perſécuter ces excommuniés ; on faiſiſſoit leurs biens par-tout où l'on en pouvoit découvrir. Le commerce des Florentins , qui faiſoit leur principale force , fut entièrement ruiné ; leurs débiteurs refuſoient même de les payer , & dans les pays étrangers , & ſur-tout en Angleterre , pluſieurs de leurs marchands furent arrêtés par ordre du roi , & faits eſclaves.

JEAN-  
FERDINAND  
D'HÉRÉDIA.

Les Florentins mirent les armes bas, & pour fléchir le pape, lui députerent des ambassadeurs. Mais n'en ayant pu obtenir la révocation de cette terrible bulle, ils eurent recours à sainte Catherine de Sienne, religieuse de l'ordre de S. Dominique, célèbre dans toute l'Italie, par sa piété, & sur-tout par des révélations & des communications intimes avec le ciel, qu'elle prenoit soin de publier, quoique un peu extraordinaires.

La sainte, à la priere des Florentins, ses voisins, s'embarqua pour la Provence, & arriva heureusement à Avignon. Elle vit le pape, & dans une audience qu'elle en eut, elle fit de si vives instances en faveur des Florentins, qu'elle en obtint la révocation de sa bulle; quoique ce pontife l'eût avertie qu'elle se verroit trompée, disoit-il, par ces marchands. Ce n'étoit pas la seule commission importante dont elle étoit chargée. Les Romains, privés du profit que leur produisoit la résidence des papes & des cardinaux, & l'abord continuel de tant d'étrangers qui avoient affaire à la cour du pape, avoient dépêché secrettement des envoyés à Avignon; ils conjurerent le pape de revenir dans la capitale du monde chrétien. Pour l'y déterminer, ils protestèrent de le reconnoître pour leur souverain, & d'avoir pour lui & ses successeurs une fidélité inviolable. La bienheureuse Catherine appuya de tout son crédit leur requête; & elle représenta au pape que sa présence calmeroit tous les troubles

d'Italie, & qu'en rétablissant le saint siége à Rome, il en rétabliroit l'autorité dans toutes les places que des tyrans avoient usurpées.

Pierre, infant d'Arragon, religieux de l'ordre de S. François, & sainte Brigitte, le presserent de leur côté de retourner dans son église : mais ce qui déterminâ absolument le pape à quitter la Provence, & à retourner à Rome, c'est que le cardinal de saint Pierre, qui y résidoit alors en qualité de vice-gérant, lui donna avis par un courier, que les Romains, s'il ne revenoit pas promptement, étoient résolus d'élire un autre pape, & qu'ils s'étoient même assurés de l'abbé du Montcassin, moine peu scrupuleux, & qui, sans avoir égard au schisme, étoit convenu avec eux de faire l'infâme personnage d'un antipape.

Grégoire, épouvanté d'un projet qui alloit mettre sa dignité en compromis, résolut de prévenir un si grand malheur par un prompt retour en Italie. Guillaume, comte de Beaufort, & sa femme, pere & mere de ce pape, qui vivoient encore, & qui même lui survécurent, employerent inutilement les prieres les plus tendres pour le retenir en Provence. Le roi Charles V, de son côté, qui prévoyoit les suites funestes pour l'église, de ce voyage précipité, lui écrivit dans les termes les plus pressans, pour l'en détourner. « Vous allez, » saint pere, *lui dit ce prince*, dans un pays » où vous n'êtes guère aimé ; si vous y mou- » rez, ce qui est assez vraisemblable, les Ro-

» mains se rendront maîtres de la personne  
 » de tous les cardinaux : & pour empêcher  
 » que la cour de Rome ne retourne à Avi-  
 » gnon , ils les forceront , le poignard sur  
 » la gorge , à élire un pape Italien ».

Mais , malgré toutes les instances de ce prince & de la plûpart des cardinaux , qui lui représenterent l'esprit séditieux & mutin du peuple de Rome , le pape , prévenu par les remontrances & les conseils de sainte Catherine & des autres dévots personnages dont nous venons de parler , fut inflexible. Il quitta Avignon , & alla s'embarquer à Marseille sur les galeres de l'ordre , que commandoit en personne le nouveau grand-maître Hérédia , & qui étoit accompagné des prieurs de S. Gilles , d'Angleterre & de Rome , & d'une quantité considérable de chevaliers & de commandeurs de l'ordre.

Pierre Amélio , évêque de Sinigalia , qui se trouva dans ce voyage , en a fait une relation exacte , & jour par jour , qu'Abraham Bzovius nous a conservée. Le prélat nous y représente le grand-maître avec une grande barbe blanche , tenant le timon de la galere du pape , environné de tous ses chevaliers. On apprend du même historien , que cette petite flotte ayant été dispersée par la tempête , proche les côtes de Provence , le grand-maître , par sa fermeté & par sa capacité dans l'art de la navigation , surmonta la violence des vents & conduisit heureuse-

ment le pape jusques dans le port d'Ostie.

Ce pontife, avant que d'entrer dans Rome, pour sa sûreté, & en conséquence des promesses des magistrats, en tira une déclaration, par laquelle au nom du peuple Romain, ils le reconnoissoient pour le souverain de la ville & de tout son territoire. Il y fut reçu ensuite avec toute sa cour, & précédé du grand-maître, qui portoit immédiatement devant sa sainteté, l'étendard de l'église. Les magistrats, suivis d'une foule de peuple, par des acclamations, témoignent la joie publique; mais on s'apperçut dans la suite, qu'il y avoit plus d'éclat & de pompe dans ces soumissions apparentes, que de fidélité & de véritable obéissance, & que le sénateur & les bannerets ne se desfaisoient pas aisément de l'autorité qu'ils avoient usurpée.

Cependant le grand-maître s'étant acquitté si glorieusement de la conduite & de la conservation du pape, en prit congé, se rendit sur la flotte avec tous ses chevaliers, & prit le chemin de Rhodes, où il étoit attendu par tout le couvent avec beaucoup d'impatience. Il rencontra sur sa route, & proche des côtes de la Morée, une flotte des Vénitiens qui étoient alors en guerre avec les Turcs. Ces derniers avoient enlevé depuis peu à la république, la ville de Patras, célèbre par son commerce de soie. Le général Vénitien, après être entré dans la galere du grand-maître, pour le saluer, comme il en connoissoit

la valeur & la capacité dans le métier de la guerre, il le conjura au nom de sa république, & pour le bien de toute la chrétienté, de vouloir joindre leurs forces pour retirer une place aussi importante des mains des infidèles. Quoique des affaires pressantes appellassent Hérédia à Rhodes, où il alloit prendre possession de sa dignité, son courage l'emporta sur son intérêt, & il embrassa avec joie une occasion de signaler ses talens guerriers contre les ennemis perpétuels de sa religion. Les deux flottes se joignirent : & après avoir débarqué leurs troupes, ils marcherent droit à Patras, ville située sur une hauteur, & éloignée environ d'un quart de lieue du bord de la mer.

Comme cette place avoit peu de fortifications & beaucoup d'étendue, le grand-maître tenta de l'emporter par escalade, & s'attacha à des endroits dont les murailles étoient presque ruinées, & il s'en rendit maître sans trouver beaucoup de résistance. Le gouverneur avoit réservé sa garnison pour la défense du château, où il la fit entrer. Ce château étoit situé dans l'endroit de la ville le plus élevé, & on n'y avoit oublié aucune des fortifications que l'art enseignoit en ce tems-là pour le rendre imprenable.

Il fallut en faire le siège dans les formes : les attaques furent très-vives & pressantes, & la défense ne fut pas moins courageuse. L'ordre y perdit plusieurs chevaliers de considération : enfin les machines dont on se servoit encore en ce tems-là ayant fait une



brèche, le grand-maître impatient d'une si longue résistance, prend une échelle, l'appuye contre la brèche, monte le premier l'épée à la main, & sans regarder s'il étoit suivi, se jette dans la place. Le gouverneur, de son côté, s'oppose avec beaucoup de courage à son passage : il se fit entr'eux comme un duel particulier : le chrétien plus fort ou plus adroit que l'infidèle, lui passe son épée au travers du corps, le tue, lui coupe la tête, pendant que ses chevaliers, incertains de son sort, montent en foule pour le secourir, renversent tout ce qui se présente devant eux, & après être entrés dans la place, passent la garnison au fil de l'épée.

Le grand-maître flatté d'un si heureux succès, & animé par les louanges intéressées du général Vénitien, résolut d'étendre ses conquêtes dans toute la Morée. Corinthe fut le premier objet de ses armes, on résolut dans le conseil de guerre, d'en chasser les infidèles; l'armée chrétienne entra dans le pays pour en former le siège. Hérédia, avant que de s'y engager, voulut reconnoître par lui-même l'état de la place. Mais comme il n'avoit pris qu'une foible escorte, il tomba malheureusement dans une embuscade. Les Turcs taillèrent en pièces sa troupe, & le firent prisonnier. Ces infidèles croyoient n'avoir pris qu'un simple chevalier; mais des déserteurs l'ayant fait connoître, on le conduisit dans le château de Corinthe où il fut gardé avec beaucoup de soin.

Les grands-prieurs de S. Gilles, d'Angleterre & de Rome, qui l'avoient suivi dans cette expédition, du consentement du général des Vénitiens, offrirent pour sa rançon de rendre Patras ; mais les Turcs rejetterent cette proposition, & répondirent qu'étant maîtres de la Morée, ils fauroient bien reprendre cette place en moins de tems que les chrétiens n'en avoient employé à la conquérir. Les chevaliers au désespoir qu'on pût leur reprocher qu'ils avoient laissé leur grand-maître entre les mains des infideles, offrirent outre Patras, une somme très-considérable, & que les trois grands-prieurs demeureroient en ôtage jusqu'à l'entier payement.

Les Turcs parurent contens de cette dernière proposition ; mais quand on l'eut communiquée au grand-maître, il s'y opposa généreusement, & ne voulut jamais consentir que les trois grands-prieurs restassent pour lui en ôtage parmi les infideles, & il leur dit : « Laissez, *mes chers freres*, mourir dans les » fers, un vieillard inutile, & qui ne peut » plus vivre long-tems. Pour vous qui êtes » jeunes, réservez-vous pour servir la reli- » gion ». En vain ces religieux qui avoient eu la permission de le voir, tâcherent par leurs prieres & leurs larmes, de le faire consentir à cet échange ; rien ne put ébranler sa résolution. Il ne voulut pas même consentir qu'on tirât du trésor de l'ordre sa rançon. « Si on » la doit payer, *ajouta-t-il*, ma famille a » reçu d'assez grands biens de moi, pour me

« donner cette marque de reconnoissance ». Les Turcs peu touchés d'une si haute générosité, & pour l'obliger à hâter le paiement de sa rançon, le firent passer dans les montagnes de l'Albanie. Il fut enfermé dans une étroite prison; & au lieu de jouir à Rhodes de sa nouvelle dignité, il se vit retenu pendant plus de trois ans dans un rigoureux esclavage, où il eut tout le tems de faire de sérieuses réflexions sur le peu de solidité des grandeurs humaines.

Ce fut pendant sa prison qu'arriva le fâcheux schisme qui déchira depuis l'Eglise pendant plus de cinquante ans, & dans lequel l'ordre de S. Jean se trouva malheureusement enveloppé, comme tous les états & tous les ordres de la chrétienté. Nous venons de voir que le pape Grégoire XI, prévenu par les promesses & les soumissions apparentes des Romains, & séduit, si on ose le dire; par la confiance qu'il avoit aux révélations de sainte Catherine, avoit abandonné la Provence & fixé son séjour à Rome, le siège naturel de tous les souverains pontifes.

Mais il n'y eut pas demeuré long-tems, qu'il s'aperçut avec douleur que l'esprit de rebellion regnoit toujours dans cette ville; que les magistrats, malgré les sermens les plus solennels, bien loin de lui rendre l'obéissance qu'ils lui devoient, avoient repris leur première autorité, & se perpétuoient dans le gouvernement. La juste crainte qu'à sa mort, ces mutins n'étendissent leur tyrannie jusques sur

JEAN-  
FERDINAND  
D'HÉRÉDIA.

le conclave, & qu'ils ne se rendissent maîtres de l'élection de son successeur, lui fit prendre la résolution de retourner à Avignon. Mais ayant été surpris par une grande maladie qui ne se termina que par son décès, peu avant que d'expirer, & tenant entre ses mains le saint sacrement, il exhorta tous les cardinaux qui l'assistoient dans ces derniers momens, à lui donner pour successeur, celui qu'ils trouveroient le plus digne de remplir cette grande place. Il les avertit qu'ils eussent à se défier de certaines personnes de l'un & de l'autre sexe, qui sous prétexte de prétendues révélations, proposoient leurs visions pour regle de la conduite qu'on devoit tenir dans le gouvernement de l'église; ce qui, par son trop de confiance & l'esprit séditieux des Romains, alloit exposer l'église au péril d'un schisme affreux, si le Sauveur des hommes, par sa bonté infinie, n'en préservoit son épouse (a).

On voit assez de qui le saint pontife entendoit parler : & malheureusement son sentiment fut justifié par les événemens, & se trouva plus vrai que les prédictions & les prophéties dont on l'avoit ébloui. Car ce pontife n'eut pas plutôt les yeux fermés, que les bannerets & les magistrats de la ville, de peur qu'un nouveau papé ne transférât

1378.

Le 27 mars.

(a) Quia per tales ipse ductus, dimisso suorum rationabili consilio, se traxerat, & ecclesiam in discrimen schismatis imminentis,

nisi misericorditer provideret sponsus Jesus. Gerson, examen. Doct. part. 4, Wulding. ann. minor. l. 2.

le saint siége à Avignon, résolurent de s'opposer à l'élection d'un cardinal ultramontain, & de forcer ceux qui composeroient le conclave, à nommer un Romain, ou du moins un Italien. Dans cette vue, ils s'assurèrent des portes de la ville, où ils mirent des corps de gardes, comme dans une place de guerre; de peur que les cardinaux n'en sortissent à leur insu, & qu'ils ne se retirassent dans quelque ville d'Italie, où ils fussent en état de procéder avec liberté à l'élection d'un pape.

Ces séditieux chasserent ensuite de Rome tout ce qu'il y avoit de gens bien intentionnés, & qui pouvoient s'opposer à la violence qu'ils prétendoient faire aux cardinaux, en même-tems qu'ils y firent entrer des bandits & des payfans des montagnes voisines, gens féroces qu'ils armerent, & qui courant dans les différens quartiers de la ville, menaçoient de tout tuer, si on ne leur donnoit un pape Romain, ou du moins Italien: *Romano lo volemo, ô al manco Italiano*, crioient ces furieux: & la plus vile populace animée secrètement par les magistrats, se joignit à eux.

Le désordre ne se termina pas à ce tumulte; mais quand, après les dix premiers jours qu'on employa à faire les obseques du défunt pape, les cardinaux se disposerent à entrer dans le conclave, les séditieux, après s'être rendus maîtres des portes, leur déclarerent que s'ils s'avissoient d'élire pour pape un cardinal ultramontain, « ils leur feroient les têtes plus

JEAN-  
FERDINAND  
D'HÉRÉDIA.



Froissard;  
t. 2. ch. 12.

JEAN-  
FERDINAND  
D'HERÉDIA.

» rouges que ne l'étoient leurs chapeaux » : & pour accélérer l'élection d'un Italien, les plus furieux entassoient des fagots de farment, & de la paille sous l'endroit où les cardinaux étoient assemblés, comme étant prêts d'y mettre le feu. D'autres frappaient contre le plancher avec des piques & des hallebardes ; & afin d'arracher leur consentement, on leur présentoit la mort sous différentes faces, & toutes également affreuses & terribles.

Les cardinaux aimant mieux, dit un historien du tems, être au nombre des confesseurs, qu'au rang des martyrs, pour sauver leur vie, & appaiser ces forcenés, convinrent de nommer pour pape un Italien. Mais avant que de procéder à une élection si visiblement violente, les cardinaux ultramontains, & même des Italiens, protestèrent devant notaires, qu'ils ne faisoient cette élection que par force, & pour éviter la mort ; & que quand ils seroient libres, & en lieu de sûreté, ils prétendoient procéder à une nouvelle élection & plus canonique. Ils nommèrent ensuite pour pape Barthelemi Prignano, Napolitain, archevêque de Bari. Ils firent ce choix, auquel on ne s'attendoit point, dans la vue que ce prélat, qui passoit pour le plus savant homme d'Italie dans le droit ecclésiastique, d'ailleurs témoin oculaire de la violence qu'on leur faisoit, ne voudroit pas s'en prévaloir pour se maintenir dans une dignité, où il n'étoit pas appelé selon les regles de l'église. Des historiens rapportent même, que voyant la violence

qu'on exerçoit contre les cardinaux, & fans prévoir qu'il en recueilleroit tout le fruit, il avoit dit à un de ses amis qui se trouvoit alors avec lui dans l'église de saint Pierre, « qu'il ne reconnoîtroit jamais pour pape celui qu'on auroit forcé les cardinaux, le poignard sur la gorge, d'élever à cette suprême dignité ».

Mais quand ces princes de l'église l'eurent envoyé quérir pour lui annoncer son élection, il en reçut d'abord la nouvelle avec beaucoup de surprise; la joie succéda bientôt à ce premier sentiment, & l'ambition lui fit donner un prompt consentement. En vain après ce phantôme d'élection, les cardinaux le sollicitèrent de sortir de Rome, sous prétexte, disoient-ils, de ratifier sa nomination dans un lieu libre; l'ambitieux Napolitain, bien loin de donner dans le piège, leur déclara qu'il tenoit son élection pour très-légitime; & afin d'empêcher les cardinaux de la révoquer, il se servit des chefs de la sédition, pour les retenir malgré eux dans Rome. Par une nouvelle violence, on les força d'assister en personne à son intronisation, & à la cérémonie de son couronnement, où il prit le nom d'Urbain VI.

Il exigea ensuite des cardinaux qu'ils écrivissent des lettres aux principaux potentats de la chrétienté, pour certifier que son élection avoit été très-libre & canonique. Les cardinaux qui se voyoient tous les jours, pour ainsi dire, entre la vie & la mort, afin d'é-

JEAN-FERDINAND D'HÉRÉDIA.

*Théod. de*

*Niem.*

blouir celui qu'ils regardoient comme leur tyran, signèrent tout ce qu'il voulut ; mais en même-tems ils firent savoir par une voix secrète à plusieurs souverains , & sur-tout à Charles V , roi de France , qu'on ne devoit ajouter aucune foi à tout ce qu'ils écrieroient tant qu'ils seroient dans Rome. Leur but étoit de s'en tirer , & ils en obtinrent la permission , sous prétexte des grandes chaleurs. Mais au lieu de se retirer chacun dans leurs maisons de campagne , la plûpart des ultramontains qui étoient en Italie , se rendirent de concert dans la ville d'Anagnie , d'où ils informèrent le roi de France , & tous les princes chrétiens , de la maniere violente dont on les avoit forcés de mettre l'archevêque de Bari sur la chaire de saint Pierre ; & ils leur envoyèrent en même-tems une relation exacte de tout ce qui s'étoit passé à Rome depuis la mort de Grégoire XI , avec une copie authentique de leurs protestations. Ils écrivirent ensuite au nouveau pape , & ils lui représentèrent que personne n'étoit mieux instruit que lui-même des vices de son élection : qu'étant témoin des violences qu'on leur avoit faites , il ne pouvoit pas ignorer qu'il n'étoit pas pape : & ils le conjuroient dans les termes les plus pressans , de quitter de lui-même une place qu'il ne pouvoit occuper plus long-tems , sans exposer l'église par son ambition , aux malheurs affreux d'un schisme , dont il seroit comptable à la justice de Dieu.

Urbain rejetta avec hauteur leurs exhortations & leurs prieres , il les traita de rebelles



& de schismatiques. Il sembla ensuite s'adoucir ; & pour les faire revenir à sa cour, il leur offrit une amnistie, que la suite fit bien voir qu'il auroit mal observée, s'ils s'étoient laissés éblouir par ses promesses. Les cardinaux, apparemment pour suivre les mouvemens de leur conscience, se retirèrent à Fondi, place forte dans le royaume de Naples ; & pour leur sûreté, ils firent venir un corps de troupes étrangères, Gascons & Bretons, que Grégoire XI avoit pris à sa solde pour la défense du patrimoine de saint Pierre. Ce fut dans cette ville qu'ils procédèrent de nouveau à l'élection d'un pape ; & après s'être enfermés dans le conclave, dès le premier scrutin, le cardinal Robert de Geneve, frere d'Amedée, comte de Geneve, fut élu par les suffrages unanimes de la plûpart des cardinaux, & ensuite couronné sous le nom de Clément VII.

Les deux papes firent éclater le schisme par les anathêmes qu'ils lançoient réciproquement l'un contre l'autre, & contre tous ceux qui suivoient un parti contraire au leur. Tous les princes chrétiens se partagerent dans ce fameux différend ; les uns adhéroient à Urbain, d'autres se rangerent sous l'obédience de Clément. Il y eut pareillement des deux côtés de fameuses universités, de grands théologiens, de savans jurisconsultes, & même de saints personnages, célèbres, à ce qu'on prétend, par le don des miracles, qui se trouverent dans des partis opposés ; comme si Dieu n'eût pas voulu qu'on sût lequel des deux étoit le légitime pape.

JEAN-  
FERDINAND  
D'HÉRÉDIA.

Le même esprit de division se répandit dans l'ordre de saint Jean, & parmi les chevaliers, le grand-maître Hérédia, racheté des deniers de sa famille, après être sorti de la prison des infidèles, & tout le couvent de Rhodes, se déclarèrent pour Clément : & les langues d'Italie, d'Angleterre, & plusieurs commandeurs d'Allemagne, reconnurent Urbain. Ce pape, pour se venger du grand-maître, le déclara déchu de sa dignité ; & n'ayant pu obtenir du couvent qu'on en éluît un autre, il nomma, de son autorité, frere Richard Carracciolo, prieur de Capoue, pour remplir cette éminente dignité. Ainsi il se trouva en même-tems dans l'ordre deux grands-maitres, comme il y avoit deux papes dans l'église. Mais si on en excepte l'Italie & l'Angleterre, & quelques commandeurs d'Allemagne, comme nous le venons de dire, l'ordre demeura inviolablement attaché à l'obédience de Clément, & soumis au gouvernement d'Hérédia.

Ce grand-maître auparavant si avide de biens & d'honneurs, pendant qu'il étoit dans les fers & dans les prisons des infidèles, avoit eu tout le tems de réfléchir sur la vanité des grandeurs de ce monde. L'adversité, cette dure, mais utile maîtresse, le rendit à son ordre, désintéressé, modeste, plein de zele, toujours animé de l'esprit de la religion, attentif sur sa conduite, & n'ayant pour objet que le bien de ses freres, la manutention de la discipline, & sa propre sanctification.

Pendant sa prison, & un an avant qu'il en

fortit, frere Bertrand de Flotte, grand-commandeur, & lieutenant du grand-maître, avoit tenu à Rhodes un chapitre général, où il s'étoit fait différens réglemens qui auroient été utiles, s'il y avoit eu dans le gouvernement assez d'autorité pour les faire observer. Il y avoit été ordonné, que les collations que feroient le grand-maître & le conseil des commanderies de l'Europe, seroient reçues avec soumission, nonobstant les prétentions de quelques prieurs qui s'étoient attribué le droit de nommer aux commanderies vacantes dans leurs prieurés; qu'on feroit sept parts & sept commanderies des grands biens qui composoient la commanderie de Chypre, & que la premiere des sept portions porteroit le nom de grande-commanderie, avec le titre de grand-croix pour celui qui en seroit pourvu, & que les six autres écheroient aux chevaliers, selon leur droit d'ancienneté, & seroient soumises à la juridiction du grand-commandeur; que le commandeur de l'île de Cos ou Lango, seroit obligé de nourrir & d'entretenir vingt-cinq chevaliers, & que tout chevalier de l'ordre seroit tenu d'entretenir un cheval avec son équipage, de s'exercer à tirer de l'arbalète, & d'être toujours en état de marcher aux ordres de ses supérieurs, & que s'il y manquoit, il seroit privé de l'entretien & de la pension qu'il tiroit du trésor.

On avoit ajouté à ces réglemens quelques articles concernant la conduite des grands-maîtres, pour les obliger à une résidence

JEAN-  
FERDINAND  
D'HÉRÉDIA

exacte dans Rhodes. Il avoit été statué qu'ils ne pourroient, hors du couvent, conférer aucune dignité, ni donner aucune commanderie; & pour prévenir l'abus qui s'introduisoit insensiblement de la part des grands-maîtres, qui sollicitoient en cour de Rome d'être déchargés de la grande-maîtrise, il avoit fait un statut, que quand un grand-maître, accablé du poids des années, ou à raison de ses infirmités, voudroit abdiquer cette dignité, il ne pourroit la remettre qu'au chapitre général, ou au couvent chef-d'ordre, auxquels seuls appartenoit le droit de lui donner un successeur.

Cependant le grand-maître, après avoir payé sa rançon, s'étoit rendu à Rhodes, où il prit possession de sa dignité & du gouvernement. Il se fit rendre compte ensuite de l'état du trésor & des finances de la religion, si nécessaires pour la conservation & la défense des îles & des places que l'ordre occupoit dans la mer méditerranée, ou sur ses côtes: & ce fut avec une sensible douleur qu'il reconnut que pendant sa prison, & à la faveur du schisme, une pernicieuse anarchie s'étoit introduite dans la religion, & que la plupart des religieux, & sur-tout les prieurs & les commandeurs, s'étoient rendus indépendans, & comme les arbitres de leur devoir. Les uns ne déféroient aux ordres du conseil, qu'autant qu'ils s'y trouvoient engagés par une utilité présente. Ceux du côté du nord n'entretenoient plus aucune relation

avec le couvent ; on ne payoit point les responsions , ou l'on n'en payoit que la moindre partie ; & comme l'ordre ne pouvoit se dispenser de fournir l'entretien & la paie aux soldats qui étoient en garnison dans les places qui appartenoient aux chevaliers , on avoit été contraint de faire des emprunts considérables , dont les intérêts seuls absorboient tous les revenus qu'on pouvoit tirer de Rhodes.

Le grand-maître ayant conféré avec le conseil de l'état fâcheux où se trouvoit l'ordre , & de la difficulté d'y pouvoir apporter des remèdes convenables , le conseil jugea qu'il n'y avoit qu'une autorité supérieure , telle que celle du pape même , qui pût corriger de si grands désordres. On pria le grand-maître de se transporter à Avignon , où le pape Clément résidoit ; mais comme on craignoit qu'il ne restât trop long-tems dans une cour , où il avoit passé une partie de sa vie , & qu'on n'avoit pas oublié que pendant sa faveur auprès de plusieurs papes , il avoit détourné à son profit la plupart des responsions de la France & des Espagnes , le conseil , avant qu'il s'embarquât , exigea de lui un serment solennel , qu'il feroit remettre au trésor commun tout l'argent qu'il recevroit des responsions de l'ordre , & que pour accélérer son retour , il ne pourroit pendant son absence nommer à aucune dignité , suivant qu'il avoit été arrêté dans le dernier chapitre tenu à Rhodes pendant sa prison.

Le conseil porta encore plus loin sa pré-



JEAN-  
FERDINAND  
D'HÉRÉDIA.

caution, & sous prétexte de lui procurer un cortége honorable, on le fit accompagner par les freres Bertrand de Flotte, grand-commandeur; du Buiffon, prieur de l'Eglise; Eston de Slegleots, commandeur de Fribourg, & Guillaume de Fontenai, commandeur d'Espaillons : tous chevaliers pleins de zele, & attachés inviolablement à l'observation des statuts. Mais l'événement fit voir combien ces précautions étoient inutiles, & que le grand-maître, depuis son élévation à cette dignité, n'avoit plus pour objet que le bien de son ordre. Ce fut par ce motif, qu'avant de partir, il laissa à Rhodes pour son lieutenant frere Pierre de Culant, maréchal de l'ordre, seigneur aussi distingué par sa haute naissance, que par sa rare valeur. Le grand-maître ne fut pas plutôt arrivé à Avignon, qu'après avoir baisé les pieds au pape, & fait serment d'obédience, il lui représenta l'état déplorable où se trouvoit son ordre par la malheureuse division qui s'y étoit introduite, & qui privoit le trésor de l'ordre des responsions des commandeurs schismatiques; que les commandeurs de son obédience, sous différents prétextes, n'étoient guère plus exacts à s'acquitter envers l'ordre de ce tribut si juste & si nécessaire, & qu'on n'osoit même presser des gens, qui conduits par un esprit d'avarice, ne se croiroient pas déshonorés pendant le schisme en changeant de parti sous le prétexte spécieux de choisir le plus juste. Clément entra dans ses vues : il convint qu'il

falloit, dans une pareille conjoncture, tâcher de ramener les esprits par la douceur : & pour y parvenir, ce pontife, de son autorité, convoqua successivement plusieurs chapitres à Valence, à Avignon, & dans la châtellenie d'Emposte, pour les Espagnes.

Le grand-maître présida dans toutes ces assemblées ; & encore plus par son exemple que par ses discours, il tâcha de ranimer dans ses religieux l'esprit d'union & de charité. Plusieurs en parurent sincèrement touchés ; les uns s'engagerent à passer incessamment à Rhodes ; d'autres offrirent de payer les arrérages de leurs responsions. Mais, comme ces secours n'étoient ni présens, ni assez considérables à cause du schisme qui étoit dans l'ordre, & que Rhodes & Smyrne étoient également menacés d'un siège par Bajazet I, sultan des Turcs, le grand-maître sacrifia une partie de ses grands biens pour le secours de son ordre ; & en différentes fois, il fit passer à Rhodes & à Smyrne des vaisseaux chargés d'armes & de vivres : par la même voie, il y envoya des sommes considérables pour payer les soldats que la religion tenoit à sa solde.

Ce fut par le même esprit de piété, & peut-être par un motif de pénitence & de restitution, que des grands biens qu'il avoit acquis avant son élévation au magistère, il fonda à Capse & à Rubulo dans l'Aragon, une commanderie & une collégiale de douze prêtres en faveur des chapelains de l'ordre ; & pour leur subsistance, il y attacha à perpétuité

la terre d'Exariel, & la moitié des revenus du château de Saint-Pierre.

Frere Richard Carracciolo, prieur de Capoue, que le pape Urbain VI avoit nommé de son autorité pour grand-maître en la place d'Hérédia, voulant imiter la libéralité d'Hérédia, fonda de ses deniers un célèbre monastere des dames religieuses de l'ordre, dans la ville de Florence, sous le titre de saint Jean. La dame Perrete Viviani fut la premiere commandatrice de ce couvent, & on n'y recevoit aucune fille qui n'eût fait ses preuves de noblesse, qui devoient être examinées par le prieur de Pise, sous les ordres du grand-maître. Carracciolo, qui portoit ce titre à l'égard de l'Italie & de l'Angleterre, étant décédé, Boniface IX, qui pendant le schisme avoit succédé à Urbain VI, prévoyant que le successeur qu'il donneroit au prieur de Capoue, ne seroit jamais reconnu pour grand-maître par la plus saine partie de l'ordre au préjudice d'Hérédia, se contenta, comme si la grande-maîtrise eût été vacante, de nommer seulement pour lieutenant, frere Boniface de Caramandre son parent. Mais, si on en excepte l'Italie & l'Angleterre, comme nous venons de le dire, tout l'ordre demeura inviolablement attaché au grand-maître, dont il réveroit les grandes qualités. Ce prince mourut à Avignon dans la même année, & dans une extrême vieillesse, après avoir tenu le gouvernement de son ordre pendant dix-neuf ans & huit mois. Son corps fut porté



dans l'église de Capse, qu'il avoit fondée, & qui devint depuis le chef d'un bailliage.

JEAN-  
FERDINAND  
D'HÉRÉDIA

Pendant sa vie privée, il fut aussi grand capitaine qu'adroit courtisan; avide de biens & d'honneurs, & sacrifiant tout à l'élévation de sa famille, il avoit acheté au nom de Jean-Ferdinand d'Hérédia son fils, les châteaux & les terres de Mora, de Valbonne, plusieurs autres seigneuries, & entr'autres le comté de Fuente, qui est encore aujourd'hui possédé par ses descendans. Mais depuis qu'il fut parvenu à la grande-maîtrise, on le vit désintéressé, libéral, magnifique, d'ailleurs plein de zèle pour la manutention de la discipline, & sur-tout pour la défense des droits & des privilèges de l'ordre qu'il avoit autrefois violés si ouvertement pour s'agrandir. Nous avons de lui d'excellentes loix, ou pour mieux dire, de sages ordonnances qui se conservent encore dans le livre des statuts, & qui font voir son zèle & son habileté dans le gouvernement. Il avoit appris par ses propres fautes, que l'ambition lui avoit fait commettre, à prévenir celles de ses successeurs. Depuis son élévation à la dignité de grand-maître, ce fut pour ainsi dire, un autre homme, & il auroit été à souhaiter, ou qu'il n'eût jamais entré dans l'ordre, ou que la condition humaine lui eût permis de n'en quitter jamais le gouvernement.

*Fin du cinquième Livre.*

## LIVRE SIXIÈME.

PHILEBERT  
DE  
NAILLAC.

LES nouvelles de la mort du grand-maître Hérédia ne furent pas plutôt arrivées à Rhodes, que le corps des religieux qui se trouverent dans cette île, s'assembla pour lui donner un successeur. Le choix des électeurs tomba sur frere PHILEBERT DE NAILLAC, grand-prieur d'Aquitaine, seigneur également révééré par sa sagesse & par sa valeur. L'ordre, pendant le schisme qui le divisoit, aussi-bien que toute l'église chrétienne, avoit besoin d'un chef aussi rempli de prudence, & il ne lui fut pas moins utile dans les guerres qu'il eut depuis à soutenir contre la plûpart des princes de l'orient.

A peine le nouveau prince de Rhodes avoit-il pris possession de sa dignité, qu'il fut sollicité d'entrer dans une ligue contre Bajazet, premier du nom, & cinquième sultan de la dynastie des Turcs Ottomans, qui menaçoit la Hongrie d'une cruelle invasion. Sigismond, de la maison de Luxembourg, & fils de l'empereur Charles IV, regnoit dans ce royaume, du chef de la reine Marie sa femme, prince que l'adversité & les différentes disgraces qu'il avoit essuyées dans sa jeunesse, avoient rendu habile dans le gouvernement; mais plus grand politique, que grand capitaine. Les ravages que les

Turcs faisoient presque tous les ans sur les frontieres de ses états, l'obligerent d'avoir recours au pape. Ce pontife, pour le secourir, forma contre ces infideles une puissante ligue, dans laquelle il engagea Charles VI, roi de France, Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, la république de Venise, & les chevaliers de Rhodes. Manuel, empereur de Constantinople, y voulut être compris, & plusieurs petits princes chrétiens, Latins & Grecs demanderent à y être reçus; mais on en tira peu de secours, & leurs noms ne servirent guère que de nombre dans les différentes signatures qui furent apposées au bas de ce fameux traité. Charles VI, seul fournit plus de troupes que tous les autres alliés ensemble. On prétend qu'il sortit de la France, pour cette expédition, plus de mille chevaliers à bannieres, ou chefs de compagnie, & plus de mille écuyers, auxquels un zele ardent de signaler leur courage contre Bajazet, fit abandonner généreusement leur patrie.

Ce prince infidele étoit fils d'Amurat premier, qu'un esclave de Lazare, despote de Servie, poignarda au milieu de ses gardes, pour venger la mort de son maître, que ce barbare sultan, après l'avoir pris dans un combat, avoit fait étrangler. Bajazet, avant que la nouvelle de la mort de son pere fût divulguée, fit écrire aussi-tôt par un secrétaire d'état, & au nom de son pere, au prince Giacup son frere, de se rendre incessamment auprès

1383.

Histoire de  
Turcs, t.  
p. 45. che  
Foppens.  
Chalcond.

de lui. Ce prince infortuné, ignorant la cruelle destinée qui l'y attendoit, ne fut pas plutôt arrivé à Andrinople, que Bajazet, pour se délivrer d'un concurrent à l'empire, le fit étrangler avec la corde d'un arc; funeste instrument, dont la plûpart de ses successeurs, sous prétexte de ne vouloir pas répandre un sang aussi précieux que celui des princes Ottomans, ont coutume de se servir pour se défaire des princes de leur maison.

Après la mort de Giacup, Bajazet ne songea à conserver les états que son pere lui avoit laissés, que par de nouvelles conquêtes. C'étoit un prince tout de feu, dont le courage égaloit l'ambition, vif, hardi, entreprenant, toujours à cheval & en campagne, avide du sang de ses ennemis, prodigue de celui de ses soldats, & chez qui l'art de se faire craindre passoit pour la plus sûre regle de la politique. Il attaqua d'abord la Bulgarie; & le sort des armes ayant fait tomber entre ses mains le souverain du pays, il le fit aussi-tôt étrangler: il ravagea ensuite la Bosnie & la Croatie, d'où il enleva plus de prisonniers qu'il n'y laissa d'habitans. La Macédoine ne fut pas exempte de la fureur de ses courses; il passa de-là dans la Morée, en conquit une partie, & pénétra jusqu'aux environs de Constantinople. Il auroit bien voulu en pouvoir former le siège; mais ne se trouvant pas de forces assez nombreuses pour une si grande entreprise, il se contenta de resserrer cette capitale de l'empire Grec par

un blocus , & par différens corps de troupes qu'il fit cantonner aux environs.

Il alla finir dans l'Asie la campagne qu'il avoit commencée en Europe. Après avoir passé le détroit, il courut avec la même rapidité la Cappadoce & la Phrygie; & sans distinguer des chrétiens les princes de sa religion, il attaqua Aladin, sultan de la Cilicie; mais trouvant trop de résistance de ce côté-là, il retomba sur plusieurs petits princes de l'ancienne race des Turcomans Selgeucides, appelés Ethein, Sarkan, Mendez, Teko & Metin, qui occupoient différens cantons de la Natolie, & qu'il dépouilla de leurs états. S'il avoit pu se rendre maître de leurs personnes avec autant de facilité, il ne les auroit pas mieux traités qu'il avoit fait le roi des Bulgares. Mais ces princes, qui connoissoient son humeur sanguinaire, se réfugièrent de bonne heure vers Tamerland, grand khan de Tartarie, autre conquérant, & qui de son côté s'étoit emparé de la Perse, de la Mésopotamie & d'une partie de la Syrie.

Bajazet, après ces expéditions, laissa en Asie & à Bursé, capitale de ses états, le prince Ottogule son fils, pour faire voir en même-tems à ses sujets l'autorité de son regne & l'espérance du regne de son successeur. Il repassa ensuite en Europe, fixa son séjour à Andrinople, d'où il ravagea l'Attique, la Thessalie, conquit une partie de la Macédoine, défit le prince des Valaques, & le força à lui payer tribut. La rapidité de ses

courfes ne donnoit point le tems de les tra-  
verfer ; ce qui le fit appeller *Ilderim* , c'est-  
à-dire , le foudre ou la tempête. Un petit  
corps de fes troupes détaché du gros de l'ar-  
mée , s'étant avancé du côté de Delphes ,  
*Theudelinde* , veuve de don Louis Davalos ,  
dont les prédéceffeurs s'étoient emparés de  
ce petit état , craignant de fe voir affiégée  
par ce conquérant , le vint chercher bien loin ,  
& jusques dans son camp ; lui donna de ma-  
gnifiques préfens , & lui présenta fa fille , qui  
paffoit pour une des plus grandes beautés de  
l'orient. Les charmes de la jeune princesse  
désarmèrent Bajazet , qui pris plus cette con-  
quête que celle de Delphes : il en laiffa *Theu-  
delinde* maitresse , & prit la fille en échange.  
Sur la fin de la campagne , il ravagea les fron-  
tieres de la Hongrie , où il porta le fer & le  
feu de tous côtés. On rapporte qu'en se re-  
tirant , il renvoya à Sigismond quelques pri-  
sonniers , & qu'il les chargea de dire à ce  
prince , par maniere de menaces & d'insultes ,  
qu'il reviendrait au printems prochain le vi-  
fiter ; & qu'après l'avoir chassé de fes états ,  
il passeroit en Italie & jusqu'à Rome ; qu'il  
vouloit arborer fes étendards au haut du ca-  
pitole , & faire manger de l'avoine à son che-  
val sur l'autel même de saint Pierre.

Le pape , allarmé de ces menaces , fit pu-  
blier contre ce prince infidele une espece de  
croisade : ce fut le sujet de la ligue dont  
nous venons de parler. L'empereur Grec ,  
les Vénitiens & les chevaliers de Rhodes

mirent en mer une puissante flotte commandée par le noble Thomas Mocénigo, qui, pendant la campagne, tint la mer vers l'embouchure du Danube, en même-tems que le roi de Hongrie avoit fait prendre les armes à toute sa noblesse, sans compter les milices de cette nation. La France seule, comme nous le venons de dire, fournit plus de troupes d'ordonnance, que tous les autres alliés ensemble : & quand ce corps fut en état de partir, le roi en donna le commandement à Jean, comte de Nevers, fils aîné du duc de Bourgogne. Ce jeune prince étoit accompagné de Philippe d'Artois, *seigneur du sang*, comme on parloit en ce tems-là, & connétable du royaume. On voyoit dans la même armée le comte de la Marche, Henri & Philippe de Bar, tous trois parens du roi, Jean de Vienne, amiral de France, le maréchal de Boucicault, le sire de Coucy, un des plus puissans seigneurs du royaume, & encore plus célèbre par sa rare valeur que par ses richesses; Guy de la Trémouille, les seigneurs de Roye, de Saint-Paul, de Montorel, de Sampi, & tout ce que la France avoit de jeunesse la plus illustre, tous brûlans d'ardeur d'en venir aux mains avec les infideles.

*Hist. anon  
de S. Denis  
l. 16. c. 2.*

1397.

Cette croisade Françoisise prit son chemin par l'Allemagne, & en traversant la Baviere & l'Autriche, elle fut jointe par frere Frédéric, comte de Zollern, grand-prieur d'Allemagne, qui étoit à la tête des chevaliers de sa nation. Toutes ces troupes se rendirent

en Hongrie en même-tems qu'on y vit arriver de Rhodes le grand-maître, suivi des principaux commandeurs & d'un grand nombre de chevaliers de son ordre. Sigismond, qui en connoissoit la valeur, déclara qu'il vouloit combattre à leur tête, les logea dans son quartier, & retint le grand-maître auprès de lui.

Bajazet étoit alors dans la Natolie, d'autres disent qu'il campoit proche de Constantinople, dont ses troupes continuoient le blocus; & quoiqu'on l'eût informé des puissans secours qui étoient arrivés aux Hongrois, il ne fit aucun mouvement, soit qu'il se reposât sur la valeur des gouverneurs qu'il avoit mis dans les principales places de sa frontière, soit qu'il voulût laisser ralentir l'impétuosité des François, ou qu'il se flattât que dans un aussi grand corps qu'étoit l'armée chrétienne, composée de différentes nations, la jalousie & la division ne manqueroient jamais de s'y introduire; que le changement d'air & de nourriture, & la difficulté de recouvrer des vivres, pourroient causer des maladies dans le camp; enfin, en prince sage, il voulut d'abord essayer ce que le bénéfice du tems feroit en sa faveur. La seule précaution qu'il prit, fut d'empêcher que les chrétiens ne pussent être instruits de sa marche, & s'il étoit encore en Europe ou dans l'Asie.

Les princes alliés n'en ayant aucune nouvelle, passèrent le Danube, entrèrent dans la Bulgarie, emportèrent quelques petites



places; & dans une occasion particuliere, un parti composé seulement de François, & commandé par le sire de Coucy, tailla en pieces des troupes que le sultan avoit laissées dans le pays, & qui s'étoient avancées, pour empêcher les chrétiens d'aller au fourrage. Ce petit avantage, le nombre & la valeur des soldats chrétiens, la facilité qu'ils eurent depuis d'étendre leurs partis de tous côtés, répandit un esprit de présomption parmi les soldats: les généraux mêmes étoient infectés de ce poison dangereux d'une fortune trop favorable: on ne parloit de Bajazet qu'avec mépris. On disoit qu'il se tenoit caché dans le fond de l'Asie: le maréchal de Boucicault soutenoit que ce prince n'osoit repasser le détroit; & un historien Hongrois rapporte que Sigismond même se voyant à la tête de cent mille hommes, dont il y en avoit soixante mille de cavalerie, la plupart hommes d'armes, se vantoit non-seulement de chasser les Turcs de l'Europe; mais que quand le ciel tomberoit, ses soldats étoient en assez grand nombre pour le soutenir sur la pointe de leurs lances.

Cette confiance téméraire, & toujours dangereuse lui fit entreprendre le siège de Nicopolis, place forte, défendue par une grosse garnison, commandée par Dogamberg, un des principaux capitaines de Bajazet. Ce capitaine Turc fit bientôt sentir aux chrétiens, par de fréquentes sorties, qu'il étoit plus aisé de ravager la campagne, que d'emporter une place dont on lui avoit confié

PHILEBEN  
D E  
NAILLAC

Bonfin. r.  
Hong. dec.  
l. 2. p. 375

PHILEBERT  
DE  
NAILLAC.

le gouvernement ; c'étoient tous les jours de nouveaux combats ; les chrétiens ne gagnoient pas un pouce de terrain , qui ne leur coutât leurs plus braves soldats. Une si vigoureuse résistance affoiblit considérablement l'armée des alliés , en même-tems que le luxe & la débauche , deux ennemis encore plus dangereux que les Turcs , se répandirent dans le camp , dont la plûpart des jeunes seigneurs firent un lieu public de prostitution. Il sembloit que du pieux motif de leur expédition , ils se fussent fait une dispense qui les autorisât à violer impunément les obligations les plus essentielles du christianisme. Les François sur-tout passoient les jours entiers avec des femmes perdues , & dans des plaisirs faciles & honteux. Le soldat , à leur exemple , se noyoit dans le vin , & son yvrogerie ne pouvoit pas même être modérée par l'indigence ; c'étoient comme des bacchanales perpétuelles , qui scandalisoient les Turcs , aussi-bien que les chrétiens habitans du pays. Ce relâchement dans la discipline militaire , & le peu de soin que prenoient les chefs , d'envoyer des partis aux nouvelles , donnerent le tems à Bajazet de s'avancer avec un grand secret , au secours de la place assiégée : il n'en étoit plus qu'à une journée , que les chrétiens le croyoient encore dans la Natolie. Ce ne fut que par quelques soldats qui s'étoient écartés pour piller , qu'on apprit enfin que ce prince n'étoit plus qu'à six lieues du camp ; ils en portèrent avec empressement les premières

*Hist. anon.*  
*e S. Denis,*  
*16. c. 10.*

nouvelles aux généraux. Le maréchal de Bou-  
 cicault, toujours entêté de son premier sen-  
 timent, & que le Turc n'oseroit en venir à  
 une bataille, rejeta avec un grand mépris  
 l'avis qu'on lui en donna, & s'adressant à ces  
 maraudeurs: « Coquins, *leur dit-il*, vous vous  
 » repentirez d'être venus par vos fausses nou-  
 » velles, mettre l'allarme au camp ». Il les  
 menaça même de leur faire couper les oreilles;  
 mais il ne fut pas long-tems sans être défabusé  
 d'une prévention si pernicieuse, & on vit bien-  
 tôt paroître la tête des troupes ennemies qui  
 s'avançoient en bon ordre, & qui se rangerent  
 en bataille dans la plaine.

La surprise, le tumulte & l'agitation succé-  
 derent dans le camp des chrétiens à cet excès  
 de confiance. Le comte de Nevers, qui ne  
 croyoit pas que les Turcs, avec leurs zagayes  
 & leurs cimeteres, pussent résister aux lances  
 & aux épées des François, fit monter sa cava-  
 lerie à cheval. Il prétendoit occuper sur le  
 champ de bataille le poste d'honneur, & char-  
 ger le premier les infideles; mais le roi de  
 Hongrie lui fit dire que cette nuée de soldats  
 Turcs qui couvroient les campagnes voisines,  
 n'étoient que des milices & des paysans mal  
 armés, qu'on avoit amenés du fond de l'Asie  
 enchaînés, & qu'on traînoit à la guerre par  
 force, que les infideles avoient coutume de  
 jeter ce grand corps devant eux, & de les  
 exposer à la première furie de leurs ennemis,  
 pour les laisser; & qu'avec des troupes fraî-  
 ches & d'ordonnance qu'ils réservoient, ils

PHILEBERT  
 DE  
 NAILLAC.

Hist. anon.  
 liv. 16. c. 11.

PHILEBERT  
DE  
NAILLAC.

Id. *ibid.* c. 11.

profitoient ensuite du désordre & du mouvement inévitable dans le commencement d'un combat ; que les Hongrois , à leur exemple , n'opposoient ordinairement à cette sorte d'ennemis que de pareilles milices , & dont ils ne faisoient pas plus d'estime ; qu'il le conjuroit de souffrir que cette infanterie essuyât les premiers traits des infidèles ; que sa cavalerie pourroit ensuite , à la faveur des lances , ouvrir & percer les épais bataillons des janissaires ; qu'il le soutiendrait avec le grand-maître , à la tête de ses chevaliers & de la noblesse du royaume ; qu'après tout il le prioit de se souvenir que l'honneur & la gloire d'une bataille consistoit moins dans les premiers coups que dans les derniers , & dans ceux qui finissoient le combat , & décidoient de la victoire.

Le comte de Nevers ayant assemblé le conseil pour lui rendre réponse , s'adressa premièrement au sire de Coucy , dont le duc de Bourgogne son pere lui avoit recommandé à son départ de suivre les conseils. Ce seigneur , fondé sur l'expérience qu'on avoit en Hongrie de la maniere dont les Turcs dans les batailles rangeoient leurs troupes , approuva l'ordre & la disposition que le roi de Hongrie proposoit , & il appuya son sentiment sur ce que les milices de ce royaume étant soutenues par la cavalerie Française , ne pourroient reculer. L'amiral Jean de Vienne , ancien capitaine , fut de même avis ; mais le connétable & le maréchal de Boucicault , jaloux que ce prince , avant que de  
demander

demander leur sentiment, se fût adressé au sire de Coucy, déclarerent qu'il seroit hon- PHILEBERT  
DE  
NAILLAC.

---

teux à la nation Françoisé de marcher après l'infanterie Hongroise, & qu'ils n'étoient pas venus de si loin, pour se laisser précéder par de misérables payfans & par des milices plus accoutumées à fuir qu'à combattre de pied ferme. Toute la jeunesse séduite par ce discours & par une émulation de gloire mal entendue, entraîna le comte de Nevers par ses cris, dans le même sentiment. Ce prince fit dire au roi de Hongrie, que les François ne pourroient se résoudre à céder dans la bataille, le poste d'honneur à aucune nation. Il fit aussi-tôt monter sa cavalerie à cheval; mais avant que de tirer l'épée contre les ennemis, cette jeunesse furieuse & emportée en fit un usage bien indigne du nom chrétien & du nom François. Ces chevaliers, sous prétexte que les prisonniers qu'ils avoient faits en différentes occasions pourroient les embarrasser pendant le combat, les massacrèrent tous de sang-froid, & sans égard pour la foi & la parole qu'ils leur avoient donnée de leur sauver la vie, en payant la rançon dont on étoit convenu réciproquement.

On donna ensuite le signal de la bataille; les François, en allant à la charge, se trouverent d'abord arrêtés par une palissade & par plusieurs rangs de pieux aiguifés par le bout, qui embarrassoient la cavalerie, & qui l'empêchoient de marcher ferré & en bonne ordonnance. Il fallut mettre pied à terre;



mais après qu'on eut forcé cet obstacle, les hommes d'armes ayant remonté à cheval, tomberent sur l'infanterie Turque qui leur étoit opposée : ils rencontrèrent d'abord ce grand corps de milices, qui fit peu de résistance, comme l'avoit bien prévu le roi de Hongrie. Ces payfans, qui ne méritoient pas le nom de soldats, se laissoient égorger, ou cherchoient leur salut dans la fuite. Les janissaires, ou l'infanterie Turque, composée de troupes réglées, firent paroître plus de courage & de résolution. Ils se battirent avec une valeur qui ne le cédoit en rien à celle des François : le combat fut long & opiniâtre : enfin les lances Françaises se font jour dans les plus épais bataillons des ennemis ; les Turcs ne tiennent plus ; tout ce qui paroît est poussé, battu, enveloppé ; l'épouvante étoit par-tout, la sûreté nulle part : & ces janissaires si redoutables, après avoir perdu plus de dix mille hommes, se jetterent derriere un grand corps de cavalerie qui s'avançoit à leur secours.

Id. *ibid.* 11.

Ce fut comme une seconde bataille qu'il fallut que les François livrassent aux infideles. Cette cavalerie Turque présentoit un grand front. Les chrétiens, pour n'être pas enveloppés, se mirent sur une longue ligne ; & sans garder trop exactement leurs rangs, sans même prendre d'autre ordre que de leur courage, chaque homme d'armes, comme si la victoire n'eût dépendu que de lui seul, se poussa contre les Turcs avec une valeur si déterminée, que rien ne put résister à leur impétuosité. Les

Hongrois, qui sembloient n'être venus que pour être spectateurs de la bataille, & les infideles mêmes, ne cessoient d'admirer un courage qui leur paroissoit au-dessus des forces ordinaires de la nature. Cinq mille Turcs périrent dans ce second combat, & les François en furent sortis victorieux & couverts de gloire, si l'ardeur de cette jeunesse ne l'eût emportée à la poursuite du reste de cette cavalerie, qui se retiroit sur une hauteur voisine.

En vain les principaux chefs, & sur-tout le sire de Coucy & l'amiral de Vienne, étoient d'avis qu'on laissât fuir les infideles, ou du moins qu'on prît haleine, & qu'on formât de nouveau les escadrons, pendant qu'on feroit avancer les Hongrois. Tous ces jeunes seigneurs qui environnoient le comte de Nevers, s'étant écriés qu'il y avoit de la lâcheté à laisser échapper les ennemis, ils partirent de la main; & sans observer aucun ordre, & sans avoir laissé reprendre haleine à leurs chevaux, ils s'éloignerent à toute bride du corps de l'armée, & ils monterent cette colline, où ils croyoient trouver les débris de l'armée Turque.

Mais quelle fut leur surprise, quand en leur place ils découvrirent une nouvelle armée composée de quarante mille hommes de cavalerie, l'élite & la fleur des troupes de Bajazet? Ce prince s'étoit placé au milieu de cette forêt de lances comme dans une citadelle, & pour pouvoir prendre son parti sui-

vant les événemens. A cette vue, le soldat s'effraye, ses premiers avantages lui deviennent suspects; il n'a plus cette assurance de vaincre, qu'on peut appeller le premier gage de la victoire; bientôt la terreur & l'épouvante succéderent à une confiance téméraire. Ces héros, qui, comme des lions, s'étoient fait craindre des Turcs, *devinrent plus lâches que les lièvres*, dit l'auteur anonyme de S. Denis; tout se dispersa, chacun chercha son salut particulier dans la fuite: mais la cavalerie de Bajazet leur coupa le chemin. La plupart des François furent taillés en pieces, & il y en eut jusqu'à trois mille faits prisonniers, parmi lesquels se trouverent le comte de Nevers, le comte de la Marche, le prince de Bar, Boucicault, le connétable & Enguerrant de Coucy. L'amiral de Vienne voyant tout perdu, fit quelque mouvement pour se sauver; mais revenant tout-à-coup au soin de sa gloire, & se tournant vers dix à douze cavaliers qui s'étoient attachés à lui: « A Dieu ne » plaise, mes compagnons, *leur dit-il*, que » pour conserver un reste de vie, nous ternis- » sions notre réputation: il faut tenter le ha- » sard d'une généreuse défense, ou mourir ici » dans le lit d'honneur; » & en disant ces paroles, il chargea les infideles, pénétra plusieurs fois dans leurs escadrons; & après avoir vu tomber ses compagnons accablés par le nombre des ennemis, lui-même percé de coups, expira sur le champ de bataille.

Les Turcs ayant dissipé ce grand corps de



François, marcherent avec toute la confiance que donne le commencement d'une victoire, droit aux Hongrois ; ils étoient campés le long des bords du Danube. Leur infanterie, qui n'étoit composée que de milices, comme nous venons de le dire, épouvantée de la défaite de ses alliés, & sans attendre l'ennemi, se renversa sur la cavalerie, y porta la terreur & la confusion. Ce fut moins en cette occasion, un combat qu'une déroute générale. Ce qu'il restoit de noblesse de cette nation, & les chevaliers de Rhodes se rallierent auprès du roi & du grand-maître ; & quoiqu'ils vissent leur perte certaine, par le grand nombre des Turcs dont ils étoient environnés, aucun ne chercha son salut dans une honteuse fuite : tous firent ferme, & se battirent avec une valeur digne d'un meilleur fort. La plus grande partie de cette illustre noblesse & un grand nombre de chevaliers moururent les armes à la main. Le roi & le grand-maître n'auroient pas évité une pareille destinée, si dans ce désordre, que causa une déroute générale, ils n'eussent trouvé par hasard au bord du fleuve, la barque d'un pêcheur, dans laquelle ils se jetterent. Malgré une nuée de fleches que les barbares tiroient contr'eux, ils s'éloignerent du rivage, & se laissant aller au courant, ils gagnèrent l'embouchure du fleuve, d'où ils découvrirent la flotte chrétienne qui n'en étoit pas éloignée. Le roi & le grand-maître, accablés de douleur, prirent une des galeres de

Bosio, t. 4.  
liv. 4.

la religion, qui les porta heureusement à Rhodes. Le roi, malgré la perte de tant de chevaliers, y fut reçu, sinon avec joie, du moins avec ce respect qui étoit dû à sa naissance & à sa dignité. D'autres historiens prétendent qu'il s'arrêta sur les côtes de la Dalmatie.

Le lendemain de la bataille, Bajazet se fit amener les prisonniers, qu'il fit massacrer en sa présence, par représailles de ces prisonniers Turcs que les chrétiens, avant le commencement de la bataille, avoient immolés à une honteuse précaution. Ce prince, en qui l'avarice servoit de contre poids à sa cruauté, exempta de ce massacre général le comte de Nevers, & vingt-cinq autres des principaux seigneurs, dont il espéroit tirer une grosse rançon; & l'argent étant venu de France, quand le comte de Nevers fut prendre congé de lui: « Je n'exige point de toi, » lui dit fierement Bajazet, que tu t'obliges » par les sermens les plus solennels à ne me » jamais faire la guerre, comme je pour- » rois t'y contraindre; au contraire, si tu » as quelque sentiment d'honneur, je te con- » jure de reprendre les armes le plutôt que » tu pourras, & d'assembler toutes les forces » de la chrétienté: tu ne saurois jamais me » faire un plus sensible plaisir, que de me » fournir de nouvelles occasions d'acquérir » de la gloire ».

Ce sultan, après avoir triomphé si heureusement des chrétiens Latins, tourna depuis ses armes contre les Grecs: ses troupes

se répandirent dans la Morée, où ils mirent tout à feu & à sang; & après les avoir réunies en corps, il s'avança du côté de Constantinople, dont il tourna le blocus en un siège régulier. L'empereur Manuel épouvanté de voir cet ennemi si redoutable au pied des murailles, mendia du secours chez tous les princes chrétiens; mais les différentes guerres qui agitoient alors l'Europe, ne lui permirent pas d'en espérer un prompt secours: outre que la perte de la bataille de Nicopolis, & les larmes qui couloient encore pour la mort de tant d'illustres seigneurs qui venoient d'y périr, avoient refroidi le zèle de la principale noblesse. Ainsi l'empereur Grec se vit réduit à recourir à Tamerlan, grand-khan des Tartares. Il lui envoya des ambassadeurs chargés de riches présens, & qui le conjurerent de sa part d'employer la puissance de ses armes, ou du moins d'interposer ses bons offices pour arrêter les entreprises d'un prince ambitieux, qui, sans distinction de religion, vouloit faire ses esclaves tous les souverains qui se trouvoient dans le voisinage de ses états.

Pendant que cette grande affaire se traitoit à la cour de Tamerlan, Thomas Paléologue, despote de la Morée, & frere de l'empereur Grec, n'ignorant pas que les grandes puissances ne secourent jamais les petites gratuitement, ne fit aucun fond sur cette ambassade: il se retira à Rhodes, d'où le roi de Hongrie venoit de partir pour retourner dans ses états. Le prince Grec ne fut pas reçu moins hono-

blement que le roi de Hongrie, dans une île qui servoit d'asyle à tous les princes chrétiens qui étoient persécutés par les infideles. Paléologue se défiant de ses forces, & peut-être de son courage, vendit la Morée à l'ordre de S. Jean, & convint avec le grand-maître & le conseil, de leur livrer Corinthe, Sparte, & les principales villes de cette grande province : il en reçut le prix dont on étoit convenu, partie en argent, & le reste en pierres.

Des commissaires de l'ordre s'embarquerent aussi-tôt pour aller prendre possession : ils furent reçus avec beaucoup de joie par les magistrats & par les habitans de Corinthe, qui, sous la protection des chevaliers de Rhodes, se crurent désormais à l'abri des incursions des Turcs. Mais les habitans de Sparte en agirent bien différemment. L'évêque de cette ville, qui suivoit le rit grec, & ennemi par conséquent des Latins, ne doutant point que l'ordre ne seroit pas plutôt maître de cette place, qu'il mettroit un évêque Latin dans la ville épiscopale, assembla tous les citoyens, & leur représenta si vivement le malheur où ils alloient être exposés, en se soumettant à la puissance des Latins, que tous ces habitans, de concert, envoyèrent des députés aux commissaires de Rhodes, pour leur déclarer qu'ils n'étoient pas résolus de les admettre dans leur ville ; & que s'ils en approchoient, ils seroient traités comme ennemis : ainsi ces commissaires, qui n'avoient pas assez

de forces pour se faire obéir, prirent le parti de retourner à Rhodes.

Le despote naturellement inconstant, & qui ayant régné en souverain, avoit peine à s'accommoder de la condition d'un particulier, rendit une partie de l'argent, quitta Rhodes, & revint à Sparte, où il fut reçu avec beaucoup de joie par ses sujets, qui l'assurèrent qu'il trouveroit dans ses états la même obéissance & la même fidélité qu'il avoit éprouvée depuis tant d'années, pourvu qu'il ne traitât point avec les Latins, & qu'il n'en admît même aucun dans le gouvernement, tant étoit grande & implacable cette aversion que les évêques Grecs avoient inspirée à leurs peuples contre tout ce qui reconnoissoit l'autorité du pape; & je ne fais s'ils n'auroient pas préféré la domination des Turcs à l'empire d'un prince chrétien qui auroit été dans la communion de l'église Romaine.

L'ordre eut beaucoup de peine à retirer du prince Grec le reste de l'argent qu'on lui avoit donné. Les freres Raimond de Lescure, prieur de Toulouse, Elie du Fossé, commandeur de Sainte-Maxence, & Pierre de Beaufrémont, grand-hospitalier, firent à ce sujet différens voyages dans la Morée. Enfin cette affaire fut terminée par frere Louis d'Allemagne, commandeur de Naples, chevalier d'un esprit insinuant, & habile négociateur; & par le traité qu'il fit avec le Paléologue, il fut arrêté que la religion de S. Jean lui remettroit la ville de Corinthe, & que ce

prince en échange , lui donneroit dans la même province le comté du Soleil, avec la baronnie de Zétonne, outre quarante-six mille cinq cens ducats qu'il devoit rendre de l'argent qu'il avoit reçu à Rhodes, & dont il en paya vingt-deux mille comptant.

Cependant Bajazet continuoit avec ardeur le siège de Constantinople, dont il prétendoit faire la capitale de son empire, & il s'en feroit à la fin rendu maître, si Tamerlan grand-khan des Tartares orientaux, à la sollicitation des ambassadeurs Grecs, & à la priere même de ces petits princes de la Natolie que Bajazet avoit dépouillés, ne se fût avancé pour arrêter les progrès d'un prince qui sembloit ne vouloir point donner de bornes à son ambition & à ses conquêtes. Apparemment même que le prince Mogol ou Tartare s'engagea dans cette guerre, moins par compassion, sentiment peu ordinaire aux souverains, que par jalousie contre un voisin trop puissant. De tous ces motifs dont les princes ont coutume d'orne leurs manifestes, Tamerlan ne fit paroître que les plus nobles, & il envoya un ambassadeur à Bajazet pour lui demander le rétablissement de ces petits princes qui s'étoient réfugiés auprès de lui, & qu'il levât en même-tems le siège de devant Constantinople. Ce député lui présenta ensuite de la part de son maître une veste magnifique; mais comme en orient ces sortes de présens ne se faisoient qu'à des inférieurs, Bajazet, le plus fier de tous les hommes, re-

jetta le présent avec mépris. En parlant de Tamerlan, il le traita d'aventurier & de chef de brigands, & il chargea son ambassadeur de lui dire de sa part, que s'il étoit assez hardi pour entrer dans ses états, il sauroit bien le faire repentir d'une entreprise si téméraire.

Il y a des auteurs qui prétendent que Tamerlan n'étoit fils que d'un pâtre & d'un berger. Des historiens modernes, ou pour mieux dire, des traducteurs modernes d'anciens historiens, le font sortir d'une maison royale parmi les Mogols du Zazataie. Le Tarikh-Montekh prétend qu'il descendoit de Genghis-khan par les femmes; cependant il ne prit d'abord que la qualité d'emir, c'est-à-dire, de commandant, auquel depuis qu'il eut conquis quelques provinces, il ajouta seulement le titre de *Kurkhan*, ou d'allié des princes; ce qui pourroit faire croire qu'il ne se regardoit pas encore lui-même comme prince. Mais la fortune l'ayant élevé à la dignité de grand-khan, son origine se développa à proportion de ses forces, & il devint trop puissant pour n'être pas issu du sang royal.

On n'est guère plus instruit de la religion de ce prince, que de sa naissance: il y en a qui disent qu'il n'étoit ni juif, ni chrétien, ni mahométan. Ahfnében-Arabschach rapporte qu'il suivoit la loi de Genghis khan, & que sa religion approchoit même plus de la chrétienne que de la mahométane. Cependant il semble que par politique il s'accom-

modoit, du moins à l'extérieur, au culte & à la religion du plus grand nombre de ses sujets, qui étoient mahométans, le reste lui étoit assez indifférent ; & content, comme Genghis-khan, de révéler un premier Etre & un seul Dieu, il lui laissoit volontiers le soin de sa gloire & de l'établissement de sa loi.

Quoi qu'il en soit de la naissance & de la religion de Tamerlan, l'Arabe Alhacen dans l'histoire ou le roman de ses conquêtes, prétend que ce prince, ou chef des Mogols, à la tête d'une nombreuse armée, soumit d'abord à son empire, les uns après les autres, tous les princes Tartares qui occupoient le nord de l'Asie ; qu'il triompha du Moscovite, subjuga ensuite la Perse, la Mésopotamie & la Syrie ; qu'il rendit tributaire le sultan d'Egypte ; que quelques souverains des Indes furent obligés de lui prêter serment de fidélité, & que la Chine même, au moins la partie septentrionale de ce grand empire, le reconnut pour son souverain : en sorte que pendant tout le cours de sa vie, une victoire n'étoit pour lui qu'une semence d'une nouvelle guerre ; & , si on en croit Alhacen, toute la terre avoit les yeux tournés sur ses entreprises, qui étoient devenues, dit-il, le premier spectacle du monde entier. Ce fameux Tartare avoit le regard affreux, les yeux de travers, la physionomie sombre, & dans toutes ses manières un air terrible & menaçant.

Tel étoit le plus grand des successeurs de Genghis-khan, & le second héros des anciens



Tartares Mogols. Mais fans adopter toutes les fables qu'on a publiées à son sujet, il est certain que c'étoit un grand capitaine, originaire du Zazataie, qui par sa valeur s'éleva à une fortune prodigieuse, & qui par son activité, par son courage, & par une discipline admirable, se rendit la terreur de tous ses voisins; d'ailleurs cruel, sanguinaire, & qui disoit ordinairement, « Qu'un monarque n'é-  
» toit jamais en sûreté, si le pied de son trône  
» ne nageoit dans le sang »; maxime digne d'un Tartare, & qu'il ne démentit point dans le cours de son regne.

Hist. de T  
merlan, pe  
Petit-de-la  
Croix.

Ce prince barbare ayant reçu la réponse de Bajazet, se mit en campagne à la tête de huit cens mille hommes, qu'il traînoit à sa suite, & qui étoient commandés sous ses ordres par les princes ses enfans, ou par d'autres princes ses tributaires. Mais la puissance absolue qu'il exerçoit indifféremment sur les uns & les autres, les rapprochoit des moindres officiers, & tous plioient également sous la puissance & la majesté de ce redoutable souverain.

Depuis qu'il eut déclaré la guerre à Bajazet, il attaqua d'abord Sebaſte ou Siuvas, ville de la Cappadoce. Ortogule, jeune prince, plein d'ardeur & de courage, s'y étoit jetté pour signaler sa valeur, & dans le dessein d'arrêter les Tartares, & de donner le tems au sultan son pere, d'avancer à son secours. Mais malgré la valeur de ce prince, & tout le courage que la garnison fit paroître pour sa défense, rien ne put résister à la vio-

lence des attaques de Tamerlan. La place fut emportée dans un assaut ; les soldats & tous les hommes capables de porter les armes, passèrent par le fil de l'épée ; on conduisit les femmes, les filles, les enfans & les vieillards dans une plaine hors de la place, où ils furent tous égorgés sans distinction d'âge & de sexe. La ville fut ensuite rasée ; & le Tartare, qui n'avoit jamais compté la clémence & la générosité au nombre des vertus, fit couper la tête au fils de son ennemi.

Bajazet, qu'une constante félicité rendoit plus sensible aux atteintes de la fortune, s'abandonna à une violente douleur, lorsqu'il apprit cette funeste nouvelle ; il aimoit tendrement son fils, & il avoit vu avec plaisir germer & croître dans ce jeune prince, les semences d'ambition & de gloire qu'il lui avoit inspirées. Une mort si indigne de son rang & de sa naissance, le jetta dans des fureurs qu'il n'est pas aisé d'exprimer. Il jura la perte de Tamerlan, & emporté par des desirs violens d'une prompte vengeance, & sans se donner le tems d'amasser assez de troupes pour résister à un ennemi si puissant, il leva le siège qu'il avoit mis devant Constantinople, passa le Bosphore, & s'avança du côté de la Phrygie.

On rapporte que pendant la marche de son armée, il vit un berger sur une colline voisine, qui à l'abri par sa pauvreté de l'avidité des soldats, jouoit paisiblement de la flûte. Le sultan s'arrêta quelques momens pour

l'écouter; & pénétré de sa douleur, & enviant peut-être la condition de ce pâtre : « Berger, lui dit-il, je te prie que le refrain de ta chanson soit désormais de répéter ces mots : Malheureux Bajazet, tu ne verras plus ton cher fils Ortogule, ni ta ville de Sebaste » ; & après cela il continua son chemin, & rencontra les Tartates près d'Angouri ou Ancyre, ville capitale de la Galatie. Il n'avoit guère dans son armée plus de six-vingt mille hommes, la plûpart Turcs naturels, sans compter une horde de ces Tartares, qui habitoient au-dessus du Pont-Euxin & de la mer Caspienne, commandés par Mahmoudkhari, qui s'étoit mis à la solde de Bajazet. Comme ce sultan avoit éprouvé la valeur des Treballiens, avant qu'il les eût subjugués entièrement, il en tira malgré eux un corps d'infanterie; & la crainte & la terreur, seuls liens de la servitude, les contraignirent d'exposer leurs vies pour soutenir la domination d'un prince qu'ils regardoient comme leur tyran.

La bataille se donna au pied du mont Stella, & dans la même place où Pompée avoit autrefois vaincu Mithridate. Le choc des deux armées fut terrible, le combat très-sanglant; les Treballiens s'y distinguèrent par la plus haute valeur; la victoire commençoit à se déclarer de leur côté, & ils poursuivoient les Tartares qu'ils avoient contraints de prendre la fuite. Bajazet qui craignoit que l'ardeur du combat ne les emportât trop loin, leur en-

voya commander de venir prendre leur poste. Ils obéirent : Tamerlan rallia ses troupes, se mit à leur tête, & leur fit envisager en même-tems le mouvement des Treballiens comme une fuite. Par son ordre, le prince Sacruh son fils, qui commandoit une aile de l'armée, les chargea, & après un combat sanglant, les réduisit à leur tour à prendre la fuite. Les Turcs de l'Asie épouvantés de leur défaite, se débanderent sans rendre de combat, & Bajazet prouva que dans une bataille on ne fait point de mouvement sans péril devant un général aussi habile que Tamerlan.

Nous avons dit que Bajazet avoit dans son armée un grand corps de Tartares. Ces barbares, gagnés par ceux de leur nation, au plus fort de la mêlée, abandonnerent le parti du sultan ; & leur commandant, pour mettre le comble à sa trahison, poursuivit les Turcs dans leur déroute, en tua une partie, fit prisonnier Bajazet, & le présenta à Tamerlan.

On parle différemment de la maniere dont le Tartare le reçut. Il y a des historiens qui prétendent qu'il lui reprocha son orgueil, sa cruauté & sa présomption : « Ne devois-tu pas savoir, *lui dit-il*, qu'il n'y a que les enfans des infortunés, qui osent s'opposer à notre invincible puissance » ? D'autres écrivains prétendent au contraire que Tamerlan le reçut fort honnêtement ; qu'il le conduisit dans sa propre tente ; qu'il le fit manger avec lui, & que pour le consoler, il ne l'entretint que de la vicissitude & de l'inconstance

de la fortune. On ajoute qu'il lui envoya un équipage de chasse, soit par un motif de compassion, soit peut-être par une sorte de mépris, & que le fier Tartare fut bien aise de lui faire sentir qu'il le croyoit plus propre à la suite d'une meute de chiens courans, qu'à la tête d'une grande armée.

C'est au moins l'explication que Bajazet lui-même donna à ce présent mystérieux de son ennemi. Ce malheureux prince n'étant pas maître de son ressentiment, & plein d'un chagrin farouche : « Dites à Tamerlan, *répondit-il fièrement à celui qui étoit venu de sa part,* » qu'il ne s'est pas trompé en m'invitant à un » exercice qui a toujours fait le plaisir des sou- » verains, & qui convient mieux à Bajazet, » né du grand Amurat, fils d'Orchan, qu'à » un aventurier comme lui & un chef de bri- » gands ».

Tamerlan revint bientôt à son caractère, & ce barbare irrité d'une réponse si injurieuse, commanda sur le champ qu'on mît Bajazet sans selle sur quelque vieux cheval de ceux qui servoient à porter le bagage, & que dans cet état on l'exposât dans le camp au mépris & aux railleries de ses soldats ; ce qui fut exécuté aussi-tôt : & au retour, on ramena le malheureux Bajazet devant son vainqueur, qui avec un souris moqueur, lui demanda si cette promenade n'étoit pas encore de ces plaisirs où ses illustres ancêtres avoient coutume de se délasser. Il ajouta à une si cruelle raillerie, un outrage qui lui fut infiniment

plus sensible. Bajazet avoit épousé Miliere ou Marie, fille d'Eléazar, despote de Servie. Les Turcs l'appelloient Ucoglie: c'étoit la plus chere & la mieux aimée de toutes ses femmes. Tamerlan ayant pris cette princesse dans la ville de Burse, dont il venoit de s'emparer, lui fit couper la robe jusqu'au-dessus du genou, & dans cet état & à demi-nue, la contraignit de lui servir à boire en présence de son mari. Bajazet, à qui il ne restoit pour armes que sa langue, outré de courroux & d'indignation, & peut-être furieux de jalousie, lui cria qu'étant sorti de la lie du peuple, & de parens inconnus par leur obscurité, il devoit mourir de honte de fouler aux pieds le sang royal, & d'outrager, comme il faisoit, une princesse que l'ordre de sa naissance ne lui eut dû faire regarder qu'avec respect.

Le Tartare ne fit que rire de la colere impuissante de son prisonnier; il le traîna depuis à sa suite, chargé de chaînes; on prétend même qu'il le fit enfermer dans une cage de fer comme une bête farouche. Bajazet ne put soutenir plus long-tems tant d'outrages; & le comble de son infortune étoit d'avoir été auparavant toujours heureux. Des historiens prétendent que pour finir la vie qui lui étoit si odieuse, il s'écrasa la tête contre les barreaux de sa cage. Quelques écrivains rapportent qu'un esclave lui ayant jetté insolemment un os de poisson, comme il auroit fait à un chien, Bajazet, après l'avoir éguisé avec ses dents, s'en perça la gorge; d'autres enfin

le font mourir d'apoplexie , comme on le conduisoit à Samarcande, capitale des états de Tamerlan.

Comme tous les projets de ce prince alloient toujours à une domination impérieuse, il n'eut pas plutôt triomphé de la puissance & de la vie de Bajazet, qu'il fit dessein d'assujettir tous les autres princes de la Natolie. La plupart, ceux sur-tout qui avoient imploré sa protection contre Bajazet, lui faisoient assiduellement leur cour; mais sous le nom d'alliés, ils étoient peu différens de ses autres sujets, & leurs chaînes, pour être dorées, n'en étoient pas moins pesantes. Il n'y avoit que le grand-maître de Rhodes & ses chevaliers, qui, quoiqu'ennemis irréconciliables des Turcs, ne voulurent point fléchir sous la puissance du Tartare. Ce fut le sujet qui l'obligea à leur déclarer la guerre. Mais comme il n'avoit pas de vaisseaux pour faire passer la mer à son armée, & que d'ailleurs l'île entière de Rhodes, défendue, par des bastions, des redoutes, des tours & des boulevards, sembloit n'être plus qu'une seule forteresse, & qui montroit de tous côtés un front redoutable, le Tartare aima mieux s'attacher à la ville de Smyrne, habitée par les chevaliers, riche par son commerce, & dont le port lui pouvoit fournir dans la suite des vaisseaux, pour transporter ses troupes dans l'île de Rhodes, & dans les autres îles de la Méditerranée & de l'Archipel, qu'il vouloit conquérir.

La ville de Smyrne, comme nous l'avons

déjà dit, est située dans cette partie de l'Asie, que les Grecs habitoient anciennement sous le nom d'Ionie, & qu'on appella depuis, comme on fait encore aujourd'hui, la Natolie. Cette ville étoit bâtie en amphithéâtre sur la pente d'une colline qui regardoit l'occident d'été; mais du milieu jusqu'au haut de ce côteau, on ne voyoit que des ruines: le bas a toujours été habité. Du tems de Tamerlan, on y trouvoit un château qui fermoit le port. Le chevalier frere Jean de Biandra, prieur de Lombardie, après s'être rendu maître de ce fort, y avoit fait mettre les armes de l'église. Et quoique Clément VI, chef de la ligue chrétienne, se fût fait honneur de cette conquête, cependant Grégoire XI, un de ses successeurs, auquel l'entretien de la garnison étoit à charge, céda la propriété de cette place aux chevaliers de S. Jean, qui se chargerent de sa défense.

On a pu voir dans cette histoire combien la conservation de cette place, & les fortifications qu'on y ajouta, coûtèrent à l'ordre. On y tenoit en tout tems une nombreuse garnison commandée par les chevaliers. Le grand-maître se voyant à la veille d'être attaqué, soit par Bajazet ou par Tamerlan, suivant que la fortune en décideroit, avant que ces princes en vinssent aux mains, avoit envoyé pour commander dans Smyrne, frere Guillaume de Mine, grand-hospitalier; & il fit entrer en même-tems dans la place, des munitions de guerre & de bouche, de nouvelles troupes



dont il augmenta la garnison, & l'argent nécessaire pour leur solde.

Tamerlan, qui n'ignoroit pas que Smyrne, étoit encore plus fortifiée par le nombre & la valeur de ses défenseurs, que par ses fortifications & la hauteur de ses murailles, pour éviter les périls & la longueur d'un siège qui pouvoit être très-meurtrier, se contenta pour sa gloire, de demander seulement que le chevalier qui commandoit dans la place souffrît qu'il arborât ses enseignes sur ses tours. Mais ce gouverneur ayant rejeté avec mépris cette proposition, il fallut que le sort des armes en décidât. (a) Tamerlan irrité de ce refus, fit investir cette place; ses troupes commencèrent leur attaque par combler les fossés avec de la terre, des clayes & des fascines, pendant que leurs archers tiroient contre ceux qui défendoient les murailles. Les chevaliers interrompirent leurs travaux par de fréquentes sorties; c'étoient tous les jours de nouveaux combats, dans lesquels ces soldats de Jesus-

PHILEBERT  
DE  
NAILLAC.

(a) Hic etiam Tamerlanus Smyrnam tunc fortissimum castrum in Græciâ, vicinum Turcorum dominio, quod erat hospitalis sancti Joannis Hierosolimitani etiam eâ tempestate, vi destruendo, solo æquavit. Tamen quidam Cathalanus qui pro eodem hospitali erat capitaneus, si vexillum dicti Tamerlani super illo collocare voluisset, rogatu cujusquam episcopi christiani, Tamerlanus illud nullatenus destruxisset; sed quia dictus Cathalanus illud cum fastu, seu aliâ recusaret facere, dictus Tamerlanus hoc ægrè ferens, & vim viribus accumulans, tandem dictum castrum cepit & destruxit totaliter, adeo quod etiam ut ipsimet fratres dicti hospitalis aiunt, cum centum millibus florenotum auxi in statum pristinum reduci non posset. *Theodorici à Niem. de schismate, lib. 2, cap. 38.*

Christ signaloient à l'envi leur valeur contre les infideles.

Tamerlan eut recours à la sappe; mais les chrétiens en jettant des quartiers de roche, des pierres & des poutres, écrasoient les plus hardis, & empêchoient les autres d'approcher du pied des murailles. Le Tartare irrité d'une résistance si courageuse, & que de plus grands desseins appelloient autre part, pour forcer plus promptement cette place, eut recours à l'escalade. Dans cette vue, il fit faire un nombre prodigieux de tours de bois: c'étoient des machines ambulantes que les assiégeans conduisoient avec des roues fort près des murailles. Chalcondile, parlant de ce siège, rapporte que Tamerlan faisoit entrer dans chaque tour jusqu'à deux cens hommes: on y trouvoit des échelles, & comme des escaliers pour monter aux différens étages. Ordinairement l'étage d'en bas étoit destiné pour les ouvriers qui conduisoient cette machine, ou pour les soldats qui travailloient à sapper la muraille; l'étage du milieu devoit être de niveau avec le haut de la muraille, & on y trouvoit un pont qui s'abattoit sur la muraille même, & d'où les assiégeans se jettoient dans la place: enfin au plus haut étage, on plaçoit des archers, qui, à coup de fleches & par la supériorité de leur poste, écartoient ceux qui se présentoient pour la défense de la place.

Cherefeddin - Ali, natif d'Yedz, auteur contemporain, traduit du Persan en François par feu M. Petit-de-la-Croix le fils, nous a

laissé une relation du siège de Smyrne; & quoi-  
 que cet auteur ne nomme point expressement  
 les chevaliers de Rhodes, on n'a pas de peine  
 à les reconnoître dans la peinture qu'il fait des  
 défenseurs de cette place; & j'ai cru que je  
 ferai plaisir aux lecteurs de copier cet endroit  
 de son histoire. Voilà à-peu-près de quelle  
 maniere s'exprime cet historien Persan, mort  
 en 1456.

« Timur fut informé que sur le bord de la  
 mer, il y avoit une place extrêmement forte,  
 bâtie de pierres de taille, entourée de la  
 mer de trois côtés, qui du côté de la terre  
 avoit un fossé profond, le tout bâti à chaux  
 & à ciment depuis le haut jusqu'en bas;  
 qu'il y avoit dedans un grand nombre d'Eu-  
 ropéens, & qu'elle se nommoit Ismir ou  
 Smyrne; que suivant l'opinion des Grecs, ils  
 croyoient que c'étoit un lieu saint, & qu'ils  
 venoient de loin en pèlerinage avec grande  
 dévotion; qu'ils y faisoient des vœux, & y  
 apportoient des aumônes; que tout auprès,  
 à la distance de la course d'un cheval, il y  
 avoit une autre forteresse sur la cime d'une  
 montagne, aussi nommée Ismir, mais habitée  
 de musulmans qui avoient incessamment la  
 guerre avec ceux de l'autre place à cause de  
 la différence de la religion; & comme le  
 Smyrne des chrétiens étoit entouré de la mer  
 de trois côtés, ils étoient secourus d'Europe  
 par mer, & on leur apportoit des vivres, des  
 habits, des armes & tout ce qui leur étoit né-  
 cessaire. Et comme ce lieu étoit à l'extrémi-  
 té des frontieres de l'Asie & du pays musul-

» man, les Grecs faisoient une cruelle guerre,  
 » & gardoient la place, comme leur étant  
 » d'une extrême importance; que jamais elle  
 » n'avoit été conquise par aucun prince musul-  
 » man, & que jamais elle n'avoit payé de tribut  
 » à personne; qu'Amurat, pere de Bajazet, s'é-  
 » toit mis plusieurs fois en campagne à la tête  
 » d'une armée puissante sans en pouvoir venir  
 » à bout, & que Bajazet lui-même l'avoit te-  
 » nue sept ans assiégée sans rien avancer; que  
 » cette place incommodoit extrêmement les  
 » musulmans, & que l'on ne voyoit que meur-  
 » tres & des ruisseaux de sang couler inces-  
 » samment dans la mer comme des torrens.  
 » Lorsque Timur fut informé de l'état de  
 » Smyrne, son zele pour la religion, lui  
 » inspira qu'il étoit de son devoir de délivrer  
 » les musulmans de peine, en exterminant  
 » leurs ennemis. Il y envoya le mirza Pir-  
 » mehemet Gmarchoiez, l'émir Chreçh  
 » Nouredden & autres, avec ordre de les  
 » sommer d'abord par un ambassadeur, d'em-  
 » brasser la religion musulmane, car tel est  
 » l'ordre de Mahomet; que s'ils étoient assez  
 » fortunés pour le faire, il vouloit qu'on les  
 » traitât bien, & même qu'on l'en avertit  
 » afin qu'il les fît participans de ses graces;  
 » que si quittant leur opiniâtreté, ils vou-  
 » loient rester chrétiens, & payer tribut,  
 » qu'on leur en réglât la somme, qu'on en  
 » fît la recette; mais que si pour leur mal-  
 » heur ils entreprenoient de se défendre,  
 » qu'ils les fissent tous passer au fil de l'épée.

-L'empereur s'enquit de la situation de la place & du pays. Le

» Le mirza & les émirs obéirent promptement ; & étant arrivés devant Smyrne , ils y envoyerent un ambassadeur , pour inviter les habitans à se faire musulmans , tant par des menaces , que par des promesses ; mais comme ils étoient prédestinés à périr , l'une & l'autre furent inutiles , & Mahumy , qui en étoit gouverneur , avoit envoyé demander du secours à tous les princes de l'Europe ; en sorte qu'il y assembla un grand nombre des plus braves capitaines chrétiens , ou plutôt une bande de diables enragés , qui y mirent des magasins & des munitions de guerre & de bouche.

» Nos généraux en donnerent avis à la cour , & Timur , sur cette nouvelle , résolut d'y aller en personne. Il laissa le bagage au pied de la montagne de Tiré ; & quoique ce fût en hiver , & qu'il y eût de grosses pluies , il ne laissa pas de monter à cheval , pour acquérir le mérite de cette guerre de religion , & de marcher de ce côté-là. Il y arriva le samedi fixième de Jumazyulevel , 805 , à la tête de son armée , & envoya ordre au mirza Mehemet sultan , qui étoit en quartier d'hiver à Magniscah , de se rendre devant Smyrne. Le même ordre fut envoyé aux merzafmiren-chuh & à Bonléen , ainsi qu'à l'émir Gehan-Chah & autres. A l'arrivée de Timur devant la place , l'on battit les tambours & les tymbales , & l'on fit le grand cri de toute l'armée. Aussitôt on attaqua



» la place du côté de terre ferme, & chaque  
 » général fit sapper vis-à-vis de son poste,  
 » dresser des machines & des béliers. On jetta  
 » des marmites de feu gregeois & des fleches  
 » sur les portes du château; l'émir Chamelec  
 » fit construire de grands échaffauds à trois  
 » pieds au milieu de l'eau, proche les uns  
 » des autres, sur lesquels on jetta des plan-  
 » ches: & des deux côtés du château, jus-  
 » qu'au lieu que les pieds des trépieds arri-  
 » voient à la terre, ils y firent un chemin uni  
 » qu'ils affermirent; en sorte que les soldats  
 » pouvoient se tenir dessus avec assurance,  
 » & y combattre comme s'ils eussent été à  
 » terre; ce qui étant achevé, les musulmans  
 » s'armerent de leurs boucliers, & monterent  
 » sur les échaffauds: de-là ils donnerent des  
 » assauts au château; & comme le chemin  
 » étoit fermé du côté de la mer, il fut im-  
 » possible à qui que ce fût de secourir les  
 » assiégés.

» Cependant on vit arriver les mirzas Me-  
 » hemet, sultan, & Miranchach, qui avoient  
 » laissé leur bagage à Magni-Siach, sous les  
 » soins de l'émir Chamseddin-Abbaz; ce ren-  
 » fort ne servit pas peu à avancer le siège;  
 » car Timur ordonna l'assaut général. Des  
 » émirs de Loumans & les colonels de Hé-  
 » zarés, avec leurs troupes, s'avancèrent cha-  
 » cun vis-à-vis leur poste. & l'assaut dura de-  
 » puis le matin jusqu'au soir, & du soir au ma-  
 » tin, où les braves des deux partis firent des  
 » actions de la dernière vigueur. Si l'attaque fut

fermé, la défense étoit de même, & personne n'eut le tems de se reposer un moment; les machines & les béliers mirent en pieces les murs & les tours, & les assiégés intrépides ne cessoient de jeter des fleches en roue, des marmites de nafte, du feu gregeois, des fleches en fusées & des pierres, sans se donner de relâche.

» Pendant ce tems-là, il pleuvoit si extraordinairement, qu'il sembloit que l'univers se dût abîmer par un second déluge: malgré un orage si excessif, l'infatigable Timur ne fut pas un moment sans donner des ordres aux généraux, excitant lui-même les soldats. Après que les sappeurs eurent achevé les breches, & qu'ils eurent appuyé les bastions & les courtines sur des pierres, on remplit les breches de fascines & de fagots enduits de nafte, auxquels on mit le feu, en sorte que tout-à-coup les murailles furent renversées, & plusieurs des assiégés tomberent du haut des murs, & furent tués. Les musulmans les forcerent, l'épée à la main, à quitter les breches qu'ils défendoient; & après les avoir poussés, ils entrèrent dans Smyrne, en criant victoire, & disant des louanges à Dieu, auquel ils présentèrent les têtes de tous les ennemis, en action de grâces de cette faveur. Il n'y en eut que très-peu qui échapperent à ce péril, en se jettant dans la mer, dont ils atteignirent des vaisseaux à la nage; encore s'en noyât-il une bonne partie. Après que l'on eut fait

» main-basse sur ceux de Smyrne , on rasa les  
 » maisons , tant de la ville que du château , &  
 » on en jetta les matériaux dans la mer , ainsi  
 » que les briques , les armes & les meubles.  
 » Il leur étoit venu de certains lieux de  
 » l'Europe de grands navires , que l'on nom-  
 » moit Caracac : ils avoient deux mâts &  
 » même davantage , & étoient remplis de  
 » gens de guerre & d'armes pour secourir  
 » ceux de Smyrne. Lorsqu'ils se furent ap-  
 » prochés , & qu'ils ne virent plus de vesti-  
 » ges , ni de la ville , ni du château , ils  
 » prirent la peur , & arrêterent leurs navi-  
 » res. Timur ordonna que l'on jettât quel-  
 » ques-unes des têtes des chrétiens sur ces  
 » navires , & les jetteurs de feu gregeois ayant  
 » exécuté cet ordre , il tomba plusieurs têtes  
 » dans les navires mêmes. Ces marins ayant  
 » reconnu les têtes de leurs camarades , s'en  
 » retournerent intimidés & frustrés de leur  
 » espérance ».

C'est ainsi que Cherefeddin rapporte ce qui se passa au siège de Smyrne. On voit bien que tout ce qu'il dit des pèlerinages que les chrétiens faisoient dans cette ville , & où , dit-il , ils portoient des aumônes , doit s'entendre de Jérusalem , dont les chevaliers portoient le nom. Le secours que ceux de Smyrne envoyèrent chercher en Europe , d'où il leur vint de braves capitaines , ou plutôt une bande de *diabes enragés* , toute cette description représente la généreuse défense que firent ces chevaliers. L'auteur n'a



pas oublié la grande caraque de la religion ; & en traitant les chevaliers de marins, on voit bien qu'il veut parler de ceux de Rhodes. Cependant ils succomberent à la fin, comme on vient de le voir, sous les efforts de Tamerlan.

Ce barbare, suivant sa coutume, fit égorger tous les habitans, & raser la place. Il en usoit d'une manière si cruelle, pour intimider ceux qui refusoient de lui ouvrir les portes. Quand il avoit mis le siège devant une place, on arboroit le premier jour un étendard blanc sur sa tente, pour marquer qu'il étoit disposé à traiter avec clémence ceux qui se rendroient sur le champ. Le lendemain, ce signal étoit de couleur rouge, pour faire entendre qu'il vouloit du sang, & qu'il en coutât la vie au gouverneur & aux principaux officiers de la garnison. Mais le troisième jour, on arboroit un étendard noir, pour déclarer, soit que la place fût emportée d'assaut, ou qu'elle se soumit volontairement, qu'il falloit que tout périt, & que la ville fût entièrement détruite. Malgré les précautions que sa cruauté lui fit prendre, plusieurs chevaliers lui échappèrent avec un grand nombre de soldats, qui voyant la ville prise, se jetterent à la mer, & gagnèrent à la nage les vaisseaux qui s'étoient avancés pour jeter du secours dans la place.

Tamerlan, qu'on peut regarder comme un autre Attila, & comme un fléau de Dieu, après avoir rempli de sang toute l'Asie mineure, faisoit dessein de passer en Europe,

d'y étendre ses conquêtes jusqu'aux colonnes d'Hercule , de traverser ensuite le détroit , & après avoir soumis l'Afrique à son empire , de retourner par l'Égypte dans ses états.

Mais comme il faisoit des préparatifs proportionnés à un si vaste projet, il apprit qu'un roi des Indiens, dont l'histoire ne nous a point conservé le nom , étoit entré dans la Perse , qu'il avoit ravagé une grande étendue de pays , & emporté Cheri, une des principales villes du royaume , d'où il avoit enlevé les trésors que Tamerlan y faisoit garder , & qui devinrent la proie de cet autre barbare.

Le fier Tartare , qui se croyoit au-dessus de tous les souverains , & peut-être au-dessus même de la fortune & de la condition humaine , entra en fureur en apprenant ces nouvelles. Il marcha aussi-tôt contre ce prince , dans le dessein de l'exterminer ; mais après différens combats , ayant éprouvé ses forces , & reconnu qu'il avoit affaire à un prince aussi puissant que lui , & aussi grand capitaine , se voyant d'ailleurs dans un âge fort avancé , il jugea à propos de faire la paix avec son ennemi , & il se retira dans ses états & dans sa ville de Samarcande , où il mourut peu après , des excès qu'il avoit faits avec ses femmes , & dans les plaisirs de la table. D'autres historiens prétendent qu'il fut surpris par la mort sur le chemin de la Chine. Ses enfans partagerent son empire ; ils se divisèrent bientôt , & cette division

donna le moyen aux enfans de Bajazet de se rétablir dans les états de leur pere. Ils étoient quatre : Josué, Mufulman ou Calapin, Moyse & Mahomet. Ces quatre princes regnerent successivement : les trois premiers ne fortirent du trône que par une mort violente ; Mahomet resta le dernier , & plusieurs historiens de cette nation , sans faire mention de ses freres, le font regner immédiatement après Bajazet.

Pendant que ces princes infideles se disputoient l'empire tour - à - tour , le grand-maître profita de leurs divisions ; & pour la sûreté des îles de la religion , & sur-tout de celle de Lango, il forma le dessein de se rendre maître d'un ancien château situé en terre ferme à douze milles de cette île , dans le golfe de Ceramis , & sur les ruines, à ce qu'on prétend , d'Halicarnasse , capitale de la Carie , ville célèbre par le magnifique tombeau que la reine Artémise y avoit fait élever autrefois au roi Mausole son mari. Cette place n'étoit pas moins illustrée dans l'antiquité par la naissance des historiens Grecs , Hérodote & Denis , surnommé d'Halicarnasse. Naillac monta lui-même sa flotte , courut les côtes de la Carie , aborda dans le golfe , entra dans le port par un vent de sud-ouest , ou de lebesche , débarqua ses troupes , surprit & attaqua une garnison de Tartares , que Tamerlan avoit laissée dans cette place , & s'en rendit maître ; mais en ayant reconnu la foiblesse , il en fit construire une nouvelle ,

qu'il fit bâtir sur le roc à la pointe d'une presqu'île qui s'avançoit dans la mer ; il la nomma le château de Saint-Pierre, & les Turcs l'appellerent depuis *Bridou*. Il la revêtit de toutes les fortifications que l'art put inventer ; les murailles en étoient très-hautes, & il y avoit d'espace en espace des embrasures garnies de canons, qui empêchoient les vaisseaux ennemis d'en approcher. Cette place étoit encore plus fortifiée du côté de terre ; & outre la hauteur & l'épaisseur de ses murailles, l'entrée en étoit défendue par des boulevards & des bastions ; & on prétend qu'il falloit passer sept portes, avant que de pouvoir pénétrer dans le corps de la place. On lisoit sur la dernière ces paroles du psaume : *Nisi Dominus custodierit civitatem, frustra vigilat qui custodit eam* ; c'est-à-dire : Que les plus fortes garnisons ne sont point capables de conserver une place qui n'a point Dieu même pour défenseur. Depuis que cette forteresse fut en état de défense, le grand-maître fit creuser & élargir les fossés, en sorte que l'eau de la mer y entroit facilement, & il tenoit en tous tems un certain nombre de brigantins, de barques & de felouques, qui, aux moindres signaux, & de concert avec les galeres des îles de Lango & de Rhodes, fermoient l'entrée de la rivière de Carie, aux vaisseaux des corsaires : & ce château, du côté de terre, servoit en même-tems d'asyle aux esclaves chrétiens des contrées voisines, qui échappoient des chaînes des infideles.

L'attention du grand-maître ne se borroit pas à la conservation seule des îles de la religion; il s'intéressoit également à la défense de tous les états chrétiens de l'orient: il en étoit comme le général né. L'île de Chypre surtout voisine de celle de Rhodes, ne devoit sa conservation qu'aux flottes & aux armes des chevaliers. Mais si, par leur valeur, ils empêchoient les infidèles d'en approcher, toute la prudence & l'habileté du grand-maître n'avoient pû prévenir & empêcher les mauvais effets du peu de courage & de la lâcheté des Chypriots, nation amolie par le luxe & par les plaisirs, & qui, quoique chrétienne, sacrifioit encore dans le fond de son cœur à la déesse de la volupté, ancienne divinité tutélaire de cette île dans le tems du paganisme.

Pierre de Lusignan regnoit alors dans cette île. Des affaires importantes ayant appelé ce prince en Italie, avant que de s'embarquer, il laissa le gouvernement de son état au comte de Rohas, ou de Rohais; c'est ainsi qu'on appelloit alors le comté d'Edesse, mais dont il n'étoit plus que seigneur titulaire, depuis la conquête qu'en avoient faite les infidèles. Ce régent, pendant l'absence du roi, débaucha la reine, à ce qu'on prétend, & de concert avec elle, il prit des mesures pour enlever au roi sa couronne: on ne pouvoit guère pousser le crime plus loin. Le roi, averti de leurs mauvais desseins par un courrier que lui dépêcha secrètement un seigneur du nom de Visconti,

revint brusquement , fit arrêter le traître , & le mit entre les mains de la justice , pour être puni selon la rigueur des loix. Mais les loix , parmi une nation si efféminée , n'avoient plus guère de vigueur ; les juges corrompus par le crédit de la reine & par les présens de son adultere , le déclarerent innocent , & Visconti , comme calomniateur , fut condamné à un bannissement perpétuel. Le roi outré d'un jugement qui le déshonorait , de prince sage & modéré , devint un tyran furieux & cruel ; & pour se venger , il s'en prit indifféremment à tous ses sujets. Sur le plus foible prétexte , il les faisoit charger de fers , s'emparoit de leurs biens , ravissoit l'honneur des femmes & des filles , les abandonnoit même aux ministres de sa tyrannie ; & le moindre soupçon de rébellion tenoit lieu de conviction à l'égard des accusés , qu'il envoyoit aussitôt au supplice.

Les prisons ordinaires ne suffisant pas pour contenir ce grand nombre de malheureux qu'il faisoit arrêter tous les jours , il en fit construire une nouvelle au milieu de la place publique ; & par un raffinement de vengeance , il contraignoit les personnes mêmes de qualité de l'un & de l'autre sexe , d'y travailler , & de servir les mâçons. Parmi tant de gens nés pour la servitude , il se trouva une femme courageuse , qui tâcha de les porter à secouer un joug si odieux. Pour y parvenir , cette femme née damoiselle , & d'une des meilleures maisons de l'île , sous prétexte de marcher

avec plus de facilité avec les fardeaux dont on la chargeoit, releva ses jupes & sa chemise jusqu'au-dessus des genoux. Elle demeura dans cet état, jusqu'à ce que le roi, qui venoit voir régulièrement tous les jours ses ouvriers, parut suivi de toute sa cour. Si-tôt qu'elle l'apperçut, elle rabattit ses jupes; mais après qu'il fut passé, elle les releva aussitôt. Des gens scandalisés de cette immodestie, lui ayant demandé pourquoi elle ne cachoit sa nudité que devant le roi: « C'est, » répondit-elle, qu'entre femmes on ne s'ob- » serve pas scrupuleusement, & que parmi » tous vous autres il n'y a que le prince qui » m'ait paru homme ». Ce reproche excita dans le cœur des Chypriots, une indignation violente: ils eurent honte de leur foiblesse & de leur lâcheté, & sur le champ même ils se jettèrent sur le roi, qu'ils poignarderent. On déféra la couronne à Petrin, ou Pierre II son fils, jeune enfant qui étoit encore sous la conduite d'un gouverneur; & on remit la régence de l'état à Jacques de Lusignan, prince de son sang, & son oncle.

Ce prince, à son avènement au gouvernement de l'état, d'autres disent à la cérémonie du couronnement du jeune roi, donna une fête magnifique: il se trouva à ce repas royal un grand nombre de seigneurs Vénitiens & Génois. Ces étrangers disputèrent la préférence; mais par le crédit du régent, elle fut décidée ce jour-là en faveur des Vénitiens. Les Génois, pour s'en venger, résolurent de

l'emporter la force à la main, & ils convinrent entr'eux de se trouver le lendemain au palais avec des armes cachées sous leurs manteaux. Le régent ayant été averti de leur complot, fit jeter par les fenêtres du palais huit nobles Génois qui se promenoient dans la salle, & qu'on prétend, pour rendre le cas plus atroce, qui ignoroient absolument le dessein de leurs compatriotes.

La nouvelle en ayant été portée à Gènes, le sénat, pour tirer vengeance d'une si cruelle injure, envoya une puissante flotte à l'île de Chypre, chargée de 14000 hommes de débarquement, & commandée par Pierre Frégose. Les Génois ravagèrent l'île, assiégèrent & prirent Famagouste, & se saisirent même du régent, qui fut conduit ignominieusement à Gènes avec la princesse sa femme, & enfermé dans une prison. Il n'en sortit qu'à la mort du jeune roi son neveu, décédé sans enfans : il en étoit héritier. Les Génois, dans cette conjoncture, lui rendirent la liberté; mais ils la lui vendirent bien cher; & avant que de souffrir qu'il s'embarquât pour retourner dans ses états, ils exigèrent de ce prince, qu'il leur laissât en toute souveraineté la ville de Famagouste, & qu'il s'engageât à leur payer tous les ans dix mille ducats de tribut.

Jacques, pour recouvrer sa liberté & sa couronne, souscrivit au traité, bien résolu d'y donner un jour des explications conformes à ses intérêts. L'état de ses affaires ne lui permit point pendant sa vie de s'affran-



chir de cette servitude. Janus son fils , ainsi appelé , parce qu'il étoit né à Gènes , élevé depuis dans une haine héréditaire contre les Génois , tenta de surprendre la ville de Famagouste. Cette entreprise fit naître la guerre entre ce prince & les Génois. Ces républicains agités depuis long-tems par de cruelles divisions qui s'étoient élevées entre le corps de la noblesse & le peuple , s'étoient donnés depuis peu à Charles VI , roi de France , & Jean le Meingre , dit le maréchal de Boucicault , commandoit pour le roi dans Gènes , en qualité de gouverneur ou de viceroi. Ce feigneur , pour s'opposer aux desseins du roi de Chypre , fit préparer promptement un flotte , qu'il résolut de commander lui-même ; & en attendant que cet armement fût en état de mettre à la voile , il fit partir Antoine Grimaldi , chevalier de l'ordre de saint Jean de Jérusalem , avec trois galeres & des troupes de débarquement , qui entrèrent sans trouver aucun obstacle , dans le port de Famagouste.

Boucicault ayant armé sept gros vaisseaux & neuf galeres , mit à la voile , & prit la route du levant. Il aborda premièrement dans l'île de Rhodes , & il fut reçu par le grand-maître & par les chevaliers avec tous les honneurs qui étoient dûs à son mérite & à la dignité du prince qu'il représentoit. Le grand-maître le logea dans son palais , & le régala plusieurs fois dans un château , ou dans une maison de plaisance , qui étoit sur une hauteur proche de la ville. Dans les entretiens que

ces deux grands hommes eurent en particulier, le grand-maître représenta au maréchal, que quelque joie qu'il eût de le voir dans l'île de Rhodes, il ne pouvoit s'empêcher d'être sensiblement touché du sujet qui l'y avoit conduit avec une armée; que l'île de Chypre, voisine de la Palestine & de l'Égypte, avoit jusqu'ici servi d'entrepôt à toutes les flottes de l'Europe; que c'étoit même le plus puissant boulevard qu'eussent les chrétiens en orient; qu'en y conduisant son armée, il y feroit entrer toutes les calamités inséparables de la guerre; qu'il alloit même travailler pour les Sarrasins, & leur en faciliter la conquête. Il ajouta, qu'il le conjuroit de souffrir qu'il passât lui-même dans cette île; qu'il espéroit que Dieu béniroit son voyage & ses intentions, & que peut-être il seroit assez heureux pour rétablir la concorde entre les deux nations.

Boucicault lui répondit, qu'il cherchoit moins à faire des conquêtes, qu'à conserver les droits d'une république qui s'étoit mise sous la protection du roi son maître; que le roi de Chypre auroit la paix, dès qu'il voudroit se désister de son entreprise sur Famagouste, & qu'à son égard, il aimeroit beaucoup mieux tourner ses armes contre les infidèles, que de les employer contre un roi chrétien, & sur-tout contre un prince dont la maison tiroit son illustre origine de la France.

Le grand maître en ayant obtenu une

réponse aussi favorable, fit armer sa capitale, & suivi de deux autres galères qui lui servoient d'escorte, prit le chemin de l'île de Chypre. Le maréchal, qui ne vouloit pas demeurer oisif pendant le voyage du grand-maître, monta de son côté sur sa flotte, & fut ravager les environs d'Alexandrette, ville de Syrie, qu'on nommoit alors *Lescandelours*, ou *Scanderona*, située à vingt-cinq lieues d'Alep, sur le golfe de Laïazzo, au milieu de quelques marais, & assez près du bord de la mer : un prince Turc en étoit alors seigneur. Boucicault débarqua ses troupes, qui consistoient en huit cens chevaliers & écuyers, parmi lesquels on voyoit les bannieres du maréchal, du seigneur d'Acher, celles du seigneur de Château-Morand, de messire Guillaume de Naillac, du même nom que le grand-maître, du seigneur de Châteauneuf, & celles du seigneur de Puyos : on comptoit environ trois mille hommes en tout sur cette petite flotte. Le seigneur du pays étoit alors à cinq grandes journées d'Alexandrette, & il campoit sur sa frontière, pour s'opposer à son frere, qui lui disputoit cette seigneurie. Le maréchal se prévalant de son absence, fit attaquer la basse-ville par le seigneur de Château-Morand, pendant que frere Louis de Culan, qui faisoit la fonction de maréchal de camp dans cette petite armée, gardoit un défilé qui empêchoit qu'on ne pût jeter du secours dans la place. L'attaque & la défense

furent vives de part & d'autre, & il fallut que les chrétiens revinssent jusqu'à trois fois à l'assaut. Enfin ils emportèrent ce qu'on appelloit la basse-ville, qui étoit habitée principalement par des marchands. Tout fut pillé; leurs riches magasins servirent de récompense à la valeur des soldats, en même-tems que les vaisseaux du maréchal se rendirent maîtres du port. Le seigneur de Scanderone ayant appris que pendant qu'il défendoit l'entrée de son pays contre son frere, les chrétiens étoient à la veille de s'en rendre les maîtres, accourut au secours de sa capitale, qui étoit serrée de fort près. Il tenta plusieurs fois d'y jeter du secours; mais ayant trouvé toutes les avenues occupées par les troupes du maréchal, il eut recours à la négociation, la voie la plus convenable au parti le plus foible; & il envoya des ambassadeurs au maréchal, pour se plaindre que sans avoir jamais eu rien à démêler avec les Génois, & sans aucune déclaration de guerre préalable, il fût entré dans ses états, pour y exercer des actes d'hostilité, qui ne se pratiquent qu'entre des ennemis déclarés.

Ces ambassadeurs ajouterent, que quelque justes que fussent les plaintes de leur maître, si le maréchal vouloit retirer ses troupes de dessus ses terres, il étoit prêt d'entrer avec lui dans une confédération particuliere; & qu'en cas qu'il en vînt à une rupture avec le roi de Chypre, il s'obligeoit de lui fournir tous les secours nécessaires pour soute-

nir cette guerre dans une île si éloignée de Gènes.

PHILEBERT  
DE  
NAILLAC.

Le maréchal écouta d'autant plus volontiers ces propositions, que, s'il étoit obligé de porter les armes dans l'île de Chypre, il pourroit tirer de cette contrée, qui étoit voisine de l'île, des vivres & d'autres secours; outre qu'il craignoit de rester sur cette côte dans une saison où l'air d'Alexandrette étoit si mal-sain & si dangereux, par les exhalaisons qui sortoient des marais, que ceux qui n'en mouroient pas n'évitoient pas au moins de fâcheuses maladies. Ainsi ayant fait son traité avec le seigneur du pays, & employé seulement quatorze jours dans cette expédition, il rembarqua ses troupes; & pour bâter la négociation du grand-maître, il se rendit le long des côtes de Chypre; mais il trouva l'affaire fort avancée.

Ce prince s'étant abouché avec le roi, lui fit envisager la puissance des Génois, il lui représenta qu'il n'étoit point en état de résister aux forces de cette république, commandées sur-tout par un capitaine aussi expérimenté que le maréchal; que s'il appelloit les Vénitiens à son secours, il feroit de son pays le théâtre d'une guerre sanglante, qu'il en seroit lui-même la victime; que de quelcôté que tournât le fort des armes, il ne lui resteroit tout au plus que le choix de ses tyrans; qu'il lui conseilloit au contraire de maintenir de bonne foi le traité que les Génois avoient fait avec le roi son

pere ; & qu'en ne les troublant pas dans la possession de Famagouste , il les intéresseroit à la conservation de toute l'île contre les entreprises des sultans d'Egypte , qui avoient déjà tenté plusieurs fois de s'en rendre les maîtres.

Outre que cet avis étoit fondé sur le bon sens & sur la plus saine politique , de la part du grand-maître , c'étoit quelque chose de plus que de simples conseils. Il y avoit long-tems que les rois de Chypre ne se soutenoient que par la protection & les secours qu'ils tiroient de Rhodes ; & le prince qui regnoit alors , n'eût pu rejeter les bons offices & la médiation du grand-maître , sans s'attirer l'indignation de tout l'ordre. On doit même remarquer que le grand-maître en ce tems-là étoit considéré comme le plus puissant prince chrétien qu'il y eût dans l'orient : jamais la religion n'avoit eu de si braves officiers , & en si grand nombre. Le couvent nourrissoit ordinairement jusqu'à mille chevaliers ; la plupart des îles Sporades en dépendoient ; la mer étoit couverte de ses flottés. Les marchands Rhodiens , escortés par des vaisseaux de la religion , s'enrichissoient en même-tems par le commerce : il n'y avoit point de corsaire qui osât approcher des mers de Lycie ; & on peut dire que cet ordre avoit également porté chez les infidèles la crainte de ses armes , & parmi les princes chrétiens une estime générale pour sa valeur : ainsi il est moins surprenant que le roi de Chypre eût

déferé avec une espece de soumission au sentiment du grand-maître. On convint de part & d'autre que le siège seroit levé devant Famagouste : le roi même , par la médiation du grand-maître , s'aboucha avec le maréchal ; mais il survint une difficulté qui pensa faire échouer la négociation , avant que le traité eût été signé.

Les Génois engagerent Boucicault à demander que le roi de Chypre leur remboursât les frais de la guerre , qu'ils faisoient monter à des sommes considérables. Le roi prétendoit au contraire qu'ils devoient être très-contens qu'à la considération du grand-maître , il eût bien voulu consentir à lever le siège devant une place , qui depuis tant de siècles appartenoit à ses ancêtres , & dont il se voyoit à la veille de rentrer en possession. Chacun soutenoit ses prétentions avec la même ardeur. Il étoit à craindre que cet article ne fît rompre tout le traité ; mais le grand-maître , qui connoissoit l'importance & la nécessité de la paix , engagea le roi de Chypre à payer aux Génois soixante & dix mille ducats : & comme ce jeune prince n'avoit point cette somme , il la lui fit prêter par le trésor de l'ordre , qui pour sa sûreté reçut en dépôt la couronne royale , des vases d'or & d'argent , & des pierreries , jusqu'à la concurrence de la somme prêtée. Après la conclusion de ce traité , le grand-maître & le maréchal remirent à la voile ; & avant que de retourner à Rhodes , ils résolurent de courir les côtes de la Syrie

& de la Palestine , occupées tant par les Sarrasins que par les troupes de Tamerlan. Ils aborderent au rivage de Tripoli : ils croyoient en surprendre la garnison & les habitans ; mais ils trouverent les bords de la mer défendus par plus de quinze mille hommes , parmi lesquels il y avoit six cens cavaliers des troupes de Tamerlan , tous habillés de fin velours , dit l'historien de Boucicault , & de drap d'or.

Quoique les chrétiens vissent bien que les infideles étoient avertis , & sur leurs gardes , ils ne laisserent pas de faire des descentes sur les côtes des Sarrasins. Le maréchal se mit à leur tête avec le grand-maître , qui étoit accompagné de frere Raimond de Lescure , grand-prieur de Toulouze , de frere Pierre de Beaufremont , hospitalier , & d'un grand nombre d'autres religieux de l'ordre. Ces chevaliers , emportés par leur courage , & sans attendre que les barques eussent mis à bord , se jetterent dans la mer ; & ayant l'eau jusqu'au col , & l'épée à la main , ils s'avancerent fierement contre les infideles : & quoique dans l'armée chrétienne il n'y eût au plus que trois mille hommes , & qu'on en comptât quinze mille parmi les Sarrasins , nos chevaliers , soutenus des troupes de Gènes , les chargerent avec tant de furie , que ces barbares n'en pouvant soutenir tout l'effort , leur abandonnerent le terrain ; mais à quelque distance du bord de la mer , ils se rallierent , & leurs chefs les rangerent en bataille



Il n'y avoit guère d'apparence , avec si peu PHILEBERT  
 de forces qu'en avoient les chrétiens , d'al- DE  
 ler attaquer ce gros corps de Sarrasins , qui NAILLAC.  
 étoit même couvert par des hayes & des dé-  
 filés , & qui avoit à dos une ville aussi puis-  
 sante que Tripoli : mais le grand - maître &  
 le maréchal ne purent se résoudre , malgré  
 l'inégalité du nombre , de se rembarquer ,  
 sans les joindre de plus près ; & après avoir  
 laissé reprendre haleine à leurs soldats , ils  
 partagerent leur petite armée en trois corps.  
 Sans s'éloigner du bord de la mer , de peur  
 d'être coupés par les Sarrasins , ils s'appro-  
 chent d'eux , les attaquent l'épée à la main :  
 on se charge de part & d'autre ; bientôt on  
 se mêle ; le combat devient sanglant & meur-  
 trier ; mais la plus grande perte tombe sur  
 les infidèles , qui ne peuvent soutenir les ef-  
 forts des chrétiens : ils se jettent dans les  
 jardins plantés d'arbres fruitiers , & environ-  
 nés de hayes épaisses : ne s'y croyant pas en-  
 core assez en sûreté , la plupart cherchent  
 un asyle dans la ville même ; enfin tout dis-  
 paroît , & les généraux chrétiens ne trou-  
 vent plus d'ennemis à combattre. Cependant ,  
 comme ils n'avoient pas assez de troupes  
 pour former le siège d'une place aussi forte  
 que Tripoli , & défendue par une garnison  
 si nombreuse , qu'elle pouvoit même tenir  
 la campagne , les chrétiens se rembarque-  
 rent ; mais avant que de s'en retourner , le  
 grand-maître & le maréchal résolurent de  
 tenter l'entreprise de Baruth , & d'éprouver

s'ils trouveroient l'ennemi en garde & prévenu sur leur arrivée.

Baruth ou Berite, ville de Phénicie, étoit en ce tems-là considérable par son commerce. Son port servoit d'entrepôt aux marchandises qu'on portoit d'Egypte en Europe : la plûpart des marchands chrétiens, & sur-tout les Vénitiens, y avoient des comptoirs & des magasins considérables. La flotte chrétienne faisant route, vit sortir du port de Baruth une barque légère, appelée en ce tems-là *Gripperio*, qui tâchoit de prendre le large & d'échapper aux chrétiens ; mais on envoya à sa poursuite une galere, qui l'eut bientôt jointe, & qui la ramena aux généraux. Le capitaine de ce petit vaisseau interrogé selon les loix de la guerre, de sa condition, de son état, & des raisons qu'il avoit eues de s'éloigner avec tant de précipitation de la flotte chrétienne, déclara qu'il étoit lui-même chrétien & Vénitien. Il n'en vouloit pas dire davantage ; mais la crainte de la question dont on le menaçoit, lui fit avouer qu'il avoit déjà été dépêché par le général des Vénitiens dans toutes les échelles de la Phénicie, de la Palestine & d'Egypte, pour donner avis aux sujets du sultan d'Egypte, que les chrétiens étoient en mer, commandés par le grand-maître de Rhodes & par le gouverneur de Gènes, afin qu'ils se précautionnassent contre les entreprises de leurs ennemis. La plûpart des officiers de la flotte & des soldats, au désespoir d'avoir été prévenus par ce Vénitien,

vouloient le jeter à la mer ; mais ils en furent empêchés par leurs chefs , qui ne laisserent pas de continuer leur route , & d'aborder proche de Baruth.

PHILEBERT  
DE  
NAILLAC.

Comme la ville étoit peu fortifiée , les habitans , sur les avis du Vénitien , avoient transporté leurs effets les plus considérables dans les bois & dans les montagnes. Cela n'empêcha pas les chrétiens de faire leur descente ; & après avoir pillé la place , ils y mirent le feu , se rembarquerent , & prirent le chemin de Sayde , anciennement Sidon , autre ville de la Phénicie , à trente-cinq lieues de Baruth. Ils y trouverent les mêmes précautions , c'est-à-dire , le port & la place couverts des habitans en armes au nombre d'environ dix mille hommes. Le grand-maître & le maréchal ne laisserent pas , à la faveur des machines qui étoient sur les vaisseaux , de faire une descente à la tête de deux cens arbelétriers , & de deux cens hommes d'armes : & l'on continuoit à débarquer le reste des troupes , lorsqu'il survint un gros tems , avec un vent contraire si violent , qu'on ne put continuer le débarquement. Ainsi le grand-maître & le maréchal n'ayant au plus que cinq à six cens hommes auprès d'eux , se trouverent sans secours , & exposés à des ennemis beaucoup plus forts , qui les auroient taillés en pieces , s'ils eussent su profiter d'une occasion si favorable.

Ces barbares s'avancerent à la vérité pour les charger ; mais les chrétiens , ferrés &

fermes dans leurs rangs, leur présentoient de tous côtés un front si redoutable, qu'ils se contenterent ensuite de les combattre de loin, & à coups de fleches. On leur répondoit de la même maniere; & la mer, après cinq heures de tempête, s'étant apaisée, les chrétiens se rembarquerent à la vue des infideles, sans qu'aucun eût osé en approcher de plus près que d'un trait d'arc.

La flotte aborda ensuite à la côte de Lidda, autre ville de la Palestine, que les Grecs appelloient anciennement Diospolis, c'est-à-dire, ville de Jupiter. Cette place étoit située dans une plaine, à une lieue de Ramatha, vers le septentrion. Elle étoit couverte d'un côté par une montagne, & de l'autre par un bois. On n'y abordoit du côté de la mer, que par une anse ou golfe, qui étoit défendu par deux tours. On ne vit paroître qu'environ trois mille hommes, qui se tenoient même assez éloignés du bord de la mer, & comme s'ils eussent eu peur. Les généraux, pour les reconnoître, mirèrent quelques troupes à terre, sans qu'ils trouvassent d'obstacle à leur débarquement, & sur le rapport des principaux officiers, on résolut d'attaquer les ennemis le lendemain. Mais de peur qu'à la faveur de la nuit, ces barbares ne surprissent ce qu'on avoit débarqué de troupes, on les fit rentrer le soir dans les vaisseaux. Les infideles voyant que les chrétiens se rembarquoient, & croyant que leurs coureurs avoient découvert l'embuscade qu'ils avoient mise entre la mer & la ville, sortirent

au nombre de plus de trente mille hommes de derrière la montagne & hors du bois : tous l'épée à la main, & avec de grands cris, s'avancèrent fièrement jusqu'au pied des tours & au bord de la mer. Ainsi leur précipitation à se montrer, sauva les chrétiens, qui auroient péri le lendemain, si, conformément au projet de leurs généraux, ils avoient marché à Lidda, & qu'ils se fussent engagés dans la plaine, où ils auroient été coupés & enveloppés par une armée aussi nombreuse & aussi supérieure.

Le grand-maître & le maréchal, voyant la saison avancée, & qu'il n'y avoit rien à faire le long de la côte, se séparèrent. Le grand-maître s'en retourna à Rhodes, & Boucicault prit le chemin de Famagouste, où après son arrivée, il donna des ordres nécessaires à la conservation de cette place. Il en partit peu de jours après pour retourner en Italie ; mais avant que de prendre la route de Gènes, il aborda dans l'île de Rhodes, pour remercier le grand-maître & la religion des bons offices qu'il en avoit reçus dans le traité qu'il venoit de conclure avec le roi de Chypre. Le grand-maître le traita magnifiquement, & fournit abondamment sa flotte de vivres & de rafraîchissemens ; & avant qu'il se rembarquât, il lui fit voir les principales forteresses de l'île, leurs garnisons, leurs armes & les magasins de chaque place. Le maréchal admiroit surtout le port de Rhodes, fortifié par deux châteaux garnis d'une nombreuse artillerie,

qui en défendoit l'entrée, & rempli d'un nombre infini de vaisseaux de guerre, de vaisseaux marchands, de galeres & de galiotes, de faïques & de felouques, la plûpart armées en guerre, & qu'on voyoit revenir avec différentes prises qu'ils faisoient tous les jours sur les infideles, & principalement sur les sujets du soudan d'Egypte. Ces barbares n'osoient presque plus sortir du port d'Alexandrie, ni naviger dans les mers de Chypre & Lycie, sans être enlevés par les chevaliers de Rhodes.

Quelque irrité que fût le soudan de ces prises, & des différentes descentes que le grand-maître venoit de faire le long de ses côtes, il jugea plus à propos de faire la paix avec la religion que de continuer une guerre si préjudiciable à ses sujets; il envoya dans cette vue un ambassadeur à Rhodes. Comme les chevaliers étoient à la veille d'entrer dans une ligue des princes chrétiens contre le Turc, pour n'avoir pas en même-tems deux si puissans ennemis sur les bras, on résolut d'écouter le ministre du soudan. On nomma des commissaires pour entamer la négociation: la paix se fit assez promptement par la disposition où étoient les parties de la conclure; mais il fut aisé de s'appercevoir que le grand-maître donna la loi dans ce traité.

Naillac, qui ne perdoit jamais de vue l'esprit & le premier objet de son ordre, fit stipuler que, pour éviter les profanations des infideles, il lui seroit permis de faire clorre de

murailles le saint sépulchre ; qu'il pourroit tenir dans Jérusalem en tout tems, six chevaliers affranchis de tout *carache*, c'est-à-dire, de tout tribut ; qu'ils pourroient recevoir dans leur maison les autres chevaliers & les pélerins que la dévotion conduiroit dans la sainte cité ; que l'ordre pourroit racheter les esclaves chrétiens, en payant le même prix qu'ils auroient coûté à leurs patrons, ou en donnant en échange un Sarrasin pour un chrétien ; qu'il y auroit liberté de commerce entre les sujets de la religion & ceux du soudan, & que le grand-maître, pour mettre les chrétiens à couvert des avanies auxquelles ils étoient exposés dans le pays des infideles, tiendrait des consuls à Jérusalem, à Rama & dans Alexandrie ; enfin que les vaisseaux de la religion pourroient tirer des grains des états du soudan. Il fut même arrêté que celui des deux partis qui voudroit rompre ce traité & recommencer la guerre, seroit obligé de la dénoncer trois mois auparavant, afin que chacun pût mettre ses effets en sûreté avant qu'on commençât les actes d'hostilité : toutes conditions qui font voir l'empressement du soudan à faire la paix, & la crainte qu'il avoit de la puissance & des armes des chevaliers.

Mais quelles auroient été les forces de ce corps redoutable, si elles n'avoient pas été divisées par le malheureux schisme qui déchiroit alors l'ordre aussi-bien que l'église universelle. Nous avons dit qu'il se trouvoit en

même-tems dans l'église deux papes, qui avoient chacun différentes nations sous leur obédience; & dans l'ordre deux supérieurs indépendans l'un de l'autre. Le couvent de Rhodes, les chevaliers qui étoient en orient, ceux de France, de Castille & d'Ecosse, & d'une partie de l'Allemagne reconnoissoient l'autorité du grand-maître, qui adhéroit à Benoît XIII, successeur de Clément VII; & les papes successeurs d'Urbain VI, pour retenir dans leur obédience les chevaliers Aragonnois, Italiens, Anglois, ceux des royaumes du nord, de Bohême & de Hongrie, leur avoient donné pour chefs des commandeurs Italiens, qui, sous le nom de lieutenans du magistère, & comme si la grande-maîtrise eût été vacante, gouvernoient cette partie de l'ordre sans aucune relation avec le grand-maître de Rhodes. On peut juger du préjudice qu'une si funeste division caufoit dans cette île, qui voyoit ses forces partagées, & qui depuis long-tems ne tiroit plus aucun secours des prieurés & des commanderies qui s'étoient séparés du corps de l'ordre.

Heureusement en ce tems-là les cardinaux des deux obédiences, excités par le zèle de la plûpart des souverains de la chrétienté, convinrent ensemble de concourir à l'assemblée d'un concile général; & dans l'incertitude où l'on étoit lequel des deux concurrens étoit le véritable pape, ou Pierre de Luna, appelé dans son obédience Benoît XIII, ou d'Angelo Corrario, qui avoit pris le nom de



Grégoire XII, ces cardinaux résolurent de mettre sur la chaire de S. Pierre, une personne dont l'élection fût si certaine, qu'aucun chétien ne se pût dispenser de le reconnoître pour le seul & légitime chef de l'église universelle.

C'étoit dans cette vue que ces mêmes cardinaux, dans tous les conclaves qui s'étoient tenus depuis la mort d'Urbain VI & de Clément VII, avoient souscrit à un acte solennel, par lequel celui d'entr'eux qui seroit élu, s'engageroit pour le bien de la paix, de renoncer au pontificat; ce qu'on appelloit prendre la voie de cession. Mais l'expérience fit voir depuis, que tous ceux qu'on élevoit à cette suprême dignité, en recevant la thiare, se croyoient dispensés des promesses qu'ils avoient faites pour y parvenir: & les compétiteurs, par une collusion tacite, ne s'accordoient qu'en un point, qui étoit de ne convenir jamais sur les différens moyens qu'on proposoit pour faire réussir la cession réciproque.

La crainte de voir ce schisme se perpétuer dans l'église, déterminâ enfin les cardinaux à convoquer un concile général dans la ville de Pise en Italie. On n'avoit guère vu dans toute la chrétienté d'assemblée plus illustre & en même-tems plus nombreuse. Il s'y trouva vingt-deux cardinaux, quatre patriarches, douze archevêques présens, & quatorze procureurs; quatre-vingts évêques, & les procureurs de plus de cent; le grand-maître de Rhodes, accompagné de seize comman-



deurs; le prieur des chevaliers du S. Sépulchre, & le procureur de l'ordre teutonique; quatre-vingt-sept abbés, parmi lesquels étoient les abbés chefs-d'ordre de Cîteaux, de Grammont, de Camaldoli, de Valombruse, avec les procureurs des abbés généraux de Prémontré & de saint Antoine de Vienne; les procureurs de deux cens autres abbés; un nombre infini de prieurs & d'ecclésiastiques; les députés des universités de Paris, de Toulouse, d'Orléans, d'Angers, de Montpellier, de Bologne, de Florence, de Cracovie, de Vienne, de Prague, de Cologne, d'Oxford, de Cambriége; plus de trois cens docteurs en théologie & en droit canon; & les ambassadeurs des rois de France, d'Angleterre, de Portugal, de Bohême, de Sicile, de Pologne & de Chypre; des ducs de Bourgogne, de Brabant, de Lorraine, de Baviere, de Poméranie, du marquis de Brandebourg, du landgrave de Thuringe, & de presque tous les princes d'Allemagne.

1409.

Le 25 mars.

L'ouverture de ce fameux concile se fit le jour de l'Annonciation de Notre-Dame; il s'y tint plusieurs sessions; & après plusieurs citations faites inutilement aux deux prétendants, qui n'y voulurent jamais répondre, & après toutes les autres formalités qui se doivent observer dans une cause majeure & de cette importance, enfin le saint concile par un jugement définitif, déclara Pierre de Luna & Ange Corrario schismatiques, convaincus de

parjure & de collusion pour tromper les fideles, & pour entretenir le schisme qui déchiroit l'église depuis si long-tems; les prive du pontificat, & consent que les cardinaux procèdent à l'élection d'un pape : la garde du conclave fut commise au grand-maître & à ses chevaliers.

Tous les cardinaux qui se trouvoient au concile, d'un mutuel consentement, donnerent leur suffrage au cardinal de Milan, qui dans son inauguration, & dans la cérémonie de son couronnement, prit le nom d'Alexandre V, personnage illustre par sa piété éminente, & par un profond savoir, vertus également à desirer dans ceux qui remplissent cette auguste dignité. Ce pape étoit Grec de naissance, & de l'île de Candie, mais sorti de parens si pauvres, qu'il en fut abandonné dès sa plus tendre jeunesse; en sorte qu'il n'en connoissoit aucun : ce qui lui faisoit dire depuis son élévation sur la chaire de S. Pierre, que l'église sous son pontificat, seroit à l'abri du *népotisme*. Ce saint pape fit en effet un plus digne usage de ses richesses, & il les employa également, soit au soulagement des pauvres, soit pour servir de récompense aux hommes vertueux & aux personnes de mérite.

Quelque joie que l'église eût fait éclater de l'élection d'un si saint pape, dans l'espérance qu'elle éteindroit absolument le schisme, il n'y eut personne qui en fut plus touché que le grand-maître; & il l'envisagea comme un moyen de réunir tous les princes

chrétiens, & de les engager dans une ligue contre les Turcs. Dans cette vue, il fit choix pour cette importante négociation, de frere Gaultier de Grassy, prieur de l'église de Rhodes, & de frere Luce de Valines, grand-maréchal, qu'il envoya comme ses ambassadeurs vers la plûpart des souverains de la chrétienté, pour leur faire part de l'élection du pape. Ils avoient ordre de leur représenter de sa part, combien la conjoncture présente étoit favorable pour faire la guerre aux Turcs; que le trône de Bajazet avoit été bien ébranlé par la chute de ce prince & par les victoires de Tamerlan, & qu'il falloit profiter des guerres civiles allumées entre les enfans de ce prince Turc, qui se disputoient sa succession, & les débris de son empire.

Le grand-maître ayant communiqué au pape le projet de cette ambassade, en reçut de justes louanges sur son zele. Le saint pontife lui déclara que si on pouvoit venir à bout de cette entreprise, il prétendoit s'en déclarer le chef & en faire la principale dépense. Il envoya en même-tems un nonce à Rhodes, qui étoit adressé à frere Dominique d'Allemagne, lieutenant du grand-maître, & au conseil de Rhodes & au couvent, pour leur faire part de son élection. Le pape, quoique le grand-maître fût auprès de lui, fit cette démarche par une considération particulière pour tout le corps de l'ordre qui étoit toujours censé résider dans l'île de Rhodes.

Ce pontife, pour éteindre absolument le schisme particulier, qui depuis si long-tems déchiroit malheureusement cet ordre, chargea son nonce d'une bulle authentique, qu'il fit publier dans toute la chrétienté, par laquelle il déclaroit que le frere Philebert de Naillac étoit le seul légitime grand-maître de tous les chevaliers de l'ordre de S. Jean de Jérusalem; & il enjoignit, en vertu de la sainte obédience, & sous peine d'excommunication, à tous les religieux de cet ordre, soit chevaliers, soit chapelains, freres-servans, & en quelque partie du monde qu'ils habitassent, de le reconnoître pour leur chef & leur unique supérieur.

En conséquence de cette bulle du pape, le grand-maître convoqua un chapitre général dans la ville de Nice, qui fut depuis transféré à Aix en Provence: & par sa citation, après avoir représenté très-vivement tous les maux que le schisme avoit causés en général dans l'église universelle, & en particulier dans tout l'ordre, il ordonna à tous les prieurs, & aux quatre plus anciens commandeurs de chaque prieuré, de se trouver le premier jour d'avril au chapitre, pour y travailler de concert au rétablissement de la discipline & à la réformation de l'ordre, tant dans le chef que dans les membres.

Le grand-maître se dispoisoit à se rendre dans cette assemblée, où sa présence étoit bien nécessaire pour éteindre les restes du schisme, & rétablir une parfaite union entre

tous les religieux : mais le pape qui connoissoit son mérite, & le talent particulier qu'il avoit pour les négociations, l'obligea de se charger d'une ambassade de sa part vers les rois de France & d'Angleterre, qui étoient alors en guerre, pour tâcher de les faire convenir d'une bonne paix, ou du moins d'une longue trêve. Le grand-maître accepta d'autant plus volontiers cette commission, qu'il envisagea dans la paix qu'il alloit traiter, le moyen d'engager deux si puissans rois à joindre leurs forces contre les infideles. Mais pour ne pas priver la religion par son absence de l'utilité qu'on espéroit tirer du chapitre, il permit à cette auguste assemblée de choisir trois sujets pour y présider en sa place; & le choix des capitulans tomba sur les freres Jacques Tivelly, prieur d'Auvergne, Raimond de Lescure, prieur de Toulouse, & Philippe de Languiglia, prieur de Lombardie. Il se fit dans ce chapitre plusieurs réglemens très-importans, tant par rapport aux responsions que le trésor commun tiroit des commanderies, qu'à l'égard de l'abus que certains prieurs faisoient de leur autorité. Comme pendant le schisme, ce trésor avoit été privé des droits qu'il tiroit des commanderies situées en Angleterre, dans l'Ecosse, dans l'Arragon, dans une partie de l'Allemagne, dans les royaumes du nord, de Bohême, de Hongrie, & dans toute l'Italie, il fut ordonné qu'on enverroit dans tous ces états des visiteurs pour y rétablir les droits de la religion; & en

même-tems on défendit folemnellement aux prieurs de s'emparer à l'avenir, comme quelques-uns avoient fait dans les commanderies de leurs prieurés, des bois, des droits de pêche, de ceux de main-morte & de formariage; en un mot, de tous les droits feigneuriaux qu'ils s'attribuoient au préjudice des commandeurs; & il fut statué que dans la fuite chaque commandeur, pour pouvoir payer plus facilement ses responfions, jouiroit de tous les droits & de tous les biens de fa commanderie, fans que le prieur, fous quelque prétexte que ce fût, pût s'en approprier la moindre partie. Dans le même chapitre on nomma pour administrateur du trésor, frere Raimond de Lescure, prieur de Touloufe, & grand-commandeur de Chypre, chevalier très-zélé pour les intérêts de l'ordre, & très-habile dans le gouvernement des finances. La religion en fit choix dans l'efpérance qu'il fauroit réduire les commandeurs d'Italie & des autres états, qui, à la faveur du fchifme, s'étoient détachés du corps de l'ordre, à payer les arrérages de leurs responfions, & à les continuer dans la fuite, avec l'exactitude que des religieux doivent apporter à l'obfervation de leurs statuts, & des ordres de leurs fupérieurs.

Mais malheureusement il fe trouva que le fchifme n'étoit point éteint. Le concile de Pife, bien loin de terminer cette grande affaire, n'avoit fait que la rendre plus embarraffée. Il eft vrai que Benoît XIII & Gré

goire XII y furent déposés, & qu'on mit en leur place Alexandre V; mais les deux premiers refuserent de reconnoître l'autorité de ce concile: l'un & l'autre soutint son élection avec plus d'opiniâtreté que jamais; de sorte qu'au lieu de deux papes qu'il y avoit auparavant, il s'en trouva trois. A la faveur de ces troubles qui agitoient l'église, la plupart des commandeurs, sous-prétexte d'adhérer à ces deux antipapes, se dispensoient d'obéir au grand-maître & de payer leurs responsions.

Le pape Alexandre V étant mort à Bologne au commencement du mois de mai, on fut fort surpris & mal édifié de voir sa place remplie par le cardinal Baltazar Coffa, légat, ou pour mieux dire, le tyran de la ville de Bologne (a). Il avoit fait dans sa jeunesse le métier de pirate; il s'engagea depuis dans l'état ecclésiastique, & il embrassa cette profession qu'il crut plus propre à l'avancement de sa fortune. Ce changement se fit sans qu'il changeât les manières de son premier métier, & on l'auroit plutôt pris pour un soldat, que pour un homme dévoué au service des autels. Ses parens lui procurerent depuis un archidiaconé dans l'église de Bologne; mais trouvant ce poste trop borné pour son ambition, il résolut d'aller à Rome; & on rapporte que lorsqu'il partit pour se rendre dans cette capitale du monde chrétien, ses amis lui ayant de-

(a) In cujus electione multi scandalisati sunt; quia ut tyrannus rexisset Bononiam & vitæ mundanæ deditus dicebatur. *Gobillin. in Cosm. ætatis 6, cap. 30.*



mandé où il alloit, *je vas*, leur dit-il, *au pontificat*. Boniface IX, successeur d'Urban, & un des papes qui entretenoient le schisme, le fit son camerier; dignité où, en pratiquant les tours les plus adroits de la simonie, il amassa de grandes richesses. Il ne travailloit pas pour lui seul: il étoit obligé d'en compter à Boniface, aussi avide que lui d'accumuler des trésors, & qui dissimuloit ses brigandages pour les partager. Coffa en obtint la légation de Bologne, qu'il faisoit valoir comme un publicain & un partisan. On prétend que ce fut en partie par son crédit & par ses intrigues, qu'après la mort de Boniface IX & d'Innocent VII, son successeur, il fit déposer au concile de Pise, Benoît XIII & Grégoire XII, & élire Alexandre V, dont l'âge avancé lui faisoit espérer de pouvoir dans peu de tems lui succéder. Mais la mort ne venant pas assez tôt au gré de son ambition, il fut soupçonné de l'avoir fait empoisonner dans un remède. Théodoric de Niem, qui avoit été son secrétaire, nous le représente dans son histoire du schisme, comme un homme noirci d'avarice, de cruauté, & de la plus affreuse impudicité. Cependant comme il avoit été élu canoniquement, il fut intronisé & adoré sous le nom de Jean XXIII.

Le changement de dignité n'en apporta point dans sa conduite: il fut toujours également déréglé dans ses mœurs, avide du bien d'autrui, & sordide marchand des choses les plus saintes. Sigismond, empereur, ou seulement

roi des Romains, & dont nous avons eu lieu de parler en qualité de roi de Hongrie, dans une conférence qu'il eut avec ce pontife à Lody, lui parla avec beaucoup de liberté de ses déréglemens, & l'exhorta à faire cesser le scandale qu'il donnoit à toute l'église par sa simonie. Ce prince avoit souhaité cette entrevue pour déterminer le pape à convoquer un concile général. Outre le bien qui en pouvoit revenir à l'église universelle, Sigismond, attentif à ses intérêts, & aussi grand politique que mauvais capitaine, ne se trouvant pas en état de soutenir seul la guerre que les Turcs lui faisoient dans son royaume de Hongrie, se flattoit, s'il pouvoit venir à bout d'éteindre le schisme, de réunir tous les princes chrétiens dans une ligue contre les infidèles. Dans cette vue, il flattoit Jean XXIII de le faire reconnoître dans un concile général, & par la condamnation de Benoît XIII & de Grégoire XII, pour le seul pape & le pasteur de l'église universelle. Mais son dessein secret, que le tems seul découvrit, avoit toujours été de faire déposer également les trois papes, & d'en mettre un quatrième sur le trône de S. Pierre par le concours & les suffrages des cardinaux des trois obédiences. Le pape Jean n'ayant pu pénétrer des vues si fines, & pour ménager l'empereur, qu'il craignoit, indiqua le concile à Constance. Outre l'extinction du schisme, qui en étoit le principal objet, on devoit encore travailler dans cette auguste assemblée à la réforme de l'église dans son chef

& dans ses membres, & examiner en même-tems la doctrine de Jean Hus & de Jérôme de Prague, qui avoient fait revivre en Bohême les opinions hérétiques de Wiclef.

On s'étoit flatté que les remontrances de l'empereur, & sur-tout que la convocation d'un concile général tiendroit en respect, soit le pape ou les officiers de la chambre apostolique : mais il ne se fit aucun changement dans leur conduite. L'ordre de saint Jean en souffrit particulièrement : le pape, ou ceux qui se servoient de son autorité, moyennant une somme considérable d'argent, firent expédier une bulle par laquelle il fut permis à un chevalier commandeur, qui avoit fait ses vœux, d'y renoncer, de quitter l'habit de la religion & de se marier. Le souverain pontife se fit remettre en même-tems la commanderie que possédoit ce religieux. On dit qu'il la vendit depuis à un jeune enfant, âgé au plus de quatorze ans, qu'il dispensa de prendre l'habit & de faire ses vœux. Il étendit encore plus loin ces sortes de dispenses en faveur d'un autre enfant de cinq ans, appelé Aloyse ou Alexis, fils naturel du roi de Chypre, auquel il permit, moyennant une riche commanderie qu'il vendit au roi son pere, de faire à cet âge les vœux solennels de la religion.

Par le même principe d'avarice, & sans aucun égard pour les services importans que cet ordre rendoit à la chrétienté, il s'emparoit de tous les prieurés & des commanderies

dont il apprenoit la vacance, & qu'il vendoit ensuite à ceux qui lui en offroient de plus grosses sommes; en sorte que le couvent de Rhodes, ou pour mieux dire, tout l'ordre, par son avarice, se vit à la veille d'être anéanti.

Ce fut le sujet d'une lettre que le conseil lui écrivit dans les termes les plus touchans, mais aussi les plus forts. On lui représentoit dans cette lettre avec une généreuse liberté, que les chevaliers qui résidoient à Rhodes & dans les îles voisines, pour signaler leur zèle contre les ennemis de la foi, répandoient tous les jours leur sang pour la défense des chrétiens qui alloient visiter les saints lieux; que leurs prédécesseurs & eux-mêmes, de leur patrimoine, en entrant dans l'ordre, y avoient fondé différentes commanderies; que la plupart des princes chrétiens, édifiés de leur zèle, les avoient imités dans ces pieuses fondations; que sa sainteté, en s'emparant de ces biens, ou en les conférant à ses créatures, alloit priver Rhodes de ces généreux défenseurs, & le couvent des secours nécessaires pour sa subsistance; que les plus anciens chevaliers avoient toujours regardé ces commanderies comme la juste récompense de leurs services, & le seul moyen de les soulager dans leur vieillesse; & que si on continuoit de les en priver, on verroit bientôt l'île de Rhodes abandonnée en proie aux infidèles, & chaque chevalier dans l'impuissance d'y subsister, chercher à la fin un asyle chez ses parens; ce qui ne pouvoit manquer

de tourner au grand scandale de la chrétienté, & à la honte même du saint siège.

PHILEBERT  
DE  
NAILLAC.

Quelque prévenu que fût ce pontife de sa souveraine puissance sur tous les biens ecclésiastiques, les justes plaintes de l'ordre, & la crainte que les chevaliers ne les fissent éclater en plein concile, servirent de contrepoids à son avarice. Il révoqua la concession de la commanderie de Chypre faite en faveur du bâtard dont nous venons de parler. Mais comme il n'avoit jamais fait grace ni justice gratuitement, il ne put point se résoudre à rendre au roi de Chypre l'argent qu'il en avoit reçu d'avance; il fallut que l'ordre de ses deniers fît ce remboursement: & après que le conseil, pour se rédimmer de cette avanie, eût souscrit à de si iniques conditions, il en exigea encore six mille florins comptans, avant que de lâcher le bref de révocation.

Nous passons sous silence d'autres excès plus affreux, dont les historiens, & même les actes du concile font mention, mais sur lesquels il auroit été à souhaiter qu'on eût laissé tomber un voile épais. Nous nous contenterons de dire, que quoique ce pontife, à la considération de l'empereur, eût indiqué l'assemblée du concile dans Constance, ville impériale située entre la Souabe & les Suisses, il ne s'y rendit qu'avec beaucoup de répugnance, & comme s'il eût eu des pressentimens du sort qui l'y attendoit.

On rapporte qu'en arrivant proche de cette

ville, & la regardant avec quelque émotion, du haut d'une montagne voisine, il ne put s'empêcher de dire avec un souris amer : *Voilà la fosse où l'on prend les renards.* Mais comme il étoit trop avancé pour reculer, il y entra escorté des cardinaux & de toute sa cour : il ouvrit le concile le premier jour de novembre, & indiqua la première session pour le seize du même mois. Il se passa dans ce concile des choses à jamais mémorables ; le procès fait à deux papes & leur déposition ; l'abdication volontaire ou forcée d'un troisième ; l'élection canonique & légitime d'un quatrième ; la réunion de toutes les églises d'occident sous son obédience ; le supplice de Jean Hus & de Jérôme de Prague ; la guerre civile à cette occasion allumée dans la Bohême ; les différens ressorts qu'on employa pour faire réussir de si grands événemens ; tout cela a été traité par de si savantes plumes, que nous nous contenterons de dire par rapport à l'objet particulier de notre ouvrage, qu'après la déposition de Jean XXIII, la cession de Grégoire XII, & la condamnation de Benoît XIII, quand il fut question de faire remplir la chaire de saint Pierre, le saint concile pour éviter les brigues si ordinaires dans les conclaves des cardinaux, & pour donner un digne chef à l'église universelle, ordonna dans la session quarantième, que pour cette fois seulement, & du consentement des cardinaux, six députés ecclésiastiques de chacune des cinq nations qui composoient cette auguste assemblée, leur feroient

adjoints pour faire une élection si importante.

Enfin, un jeudi onze novembre, cinquante-huit électeurs donnèrent leurs suffrages en faveur d'Othon Colonne, cardinal diacre, du titre de S. Georges au voile d'or, qui, en mémoire de S. Martin de Tours, dont ce jour-là on célébroit la fête, voulut être appelé Martin, & il fut le cinquième de ce nom. Ce pontife étoit issu d'une des plus nobles maisons, non-seulement de l'Italie, mais encore de toute la chrétienté, & qui en différens siècles avoit produit de grands hommes & des héros de tout caractère. Ceux qui sont sortis depuis ce tems-là de cette illustre race, n'y ont pas moins donné d'éclat par leurs grandes actions, qu'ils en avoient reçu de leurs ancêtres.

Le pape, après la session quarante-cinquième, congédia le 25 avril les peres du concile avec les cérémonies accoutumées, & ces prélats, qu'une si longue absence tenoit éloignés de leurs diocèses, en reprirent le chemin avec plaisir. Le grand-maître eut bien souhaité de pouvoir retourner en même-tems à Rhodes; les besoins de l'ordre l'y appelloient, & il y étoit invité par les vœux de tous les chevaliers qui avoient fait plusieurs processions & des prières publiques pour sa conservation & pour son retour. Mais son zele pour tout le corps de la religion ne lui permit pas de quitter si-tôt l'Europe: il se contenta d'envoyer à Rhodes dix-huit mille écus de ses deniers, pour subvenir aux besoins de la maison de chef-d'ordre, qui par

les malheurs du schisme, étoit tombée dans une extrême indigence.

On vient de voir dans le cours de cette histoire, que cette funeste division, qui depuis plus de quarante ans déchiroit l'église, en avoit produit une semblable dans l'ordre de S. Jean, & que la plupart des chevaliers de l'Europe s'étoient attachés aux différentes obédiences que leurs souverains suivoient. L'élection unanime de Martin V ayant fait cesser parmi les princes chrétiens ces différens partis, il étoit alors question d'en arracher dans la religion jusqu'à la racine, de réunir au corps de l'ordre les différens membres qui s'en étoient détachés, & sur-tout les chevaliers Italiens, qui, malgré les decrets de l'ordonnance particuliere du pape Alexandre V, & sous prétexte que Grégoire XII n'avoit pas voulu reconnoître l'autorité du concile de Pise, avoient persévéré dans l'obéissance de cet antipape, sous l'autorité des prétendus lieutenans du magistère. Le grand-maître, après la cession volontaire de Grégoire XII, & l'élection unanime de Martin V, regarda comme l'affaire la plus importante de son ordre, d'effacer jusqu'aux moindres traces de ce malheureux schisme.

Mais comme il ne pouvoit rien entreprendre sans l'avis & le concours des principaux de la religion, il convoqua à Avignon une assemblée qui se trouva composée des prieurs, des receveurs & des plus anciens commandeurs de France, d'Espagne & de Savoye.



Le grand-maître leur proposa le sujet de cette convocation particulière; & après qu'on eût ouvert différens avis, on revint à celui-ci, qui étoit conforme au gouvernement républicain de l'ordre; c'est qu'il falloit convoquer à Rhodes un chapitre général, y inviter par une citation le plus grand nombre de prieurs & d'anciens commandeurs qui pourroient s'y rendre, & sur-tout prévenir par une députation particulière, les prieurs de Lombardie, de Venise, de Rome & de Pise, qui jusqu'alors avoient paru les plus éloignés de reconnoître l'autorité du grand-maître, afin que leur réunion au corps entier de l'ordre fût autorisée par les decrets d'un chapitre général, ou que cette auguste assemblée, dans laquelle résidoit la puissance souveraine de l'ordre, décernât les peines qu'elle jugeroit à propos contre les défobéissans & les réfractaires.

Dans cette vue on chargea le chevalier frere Jean de Patru, trésorier conventuel, de se rendre en Italie. Pour l'autoriser dans cette commission, le grand-maître le revêtit du titre de visiteur & de correcteur dans les quatre prieurés dont nous venons de parler: il avoit ordre de leur demander le rétablissement des responsions qu'ils n'avoient point payées depuis le commencement du schisme. Une pareille proposition, quoique très-juste, n'étoit pas sans de grandes difficultés. Il s'agissoit de lever une espèce de tribut ou de taille sur des gens élevés depuis plus de quarante ans dans un esprit d'indépendance. Cependant

PHILEBERT  
DE  
NAILLAC.

comme ces chevaliers n'avoient adhéré aux papes d'Italie que parce qu'ils les croyoient seuls de tous leurs concurrens, légitimes successeurs de S. Pierre, & qu'ils leur étoient soumis de bonne foi, ils n'eurent pas plutôt appris la cession volontaire de Grégoire XII, & l'élection unanime de Martin V, qu'ils reconnurent ce dernier pontife : & par la même disposition, ils reçurent avec respect le visiteur, protestèrent de leur obéissance filiale envers le grand-maître, & promirent de se rendre à Rhodes & au chapitre général, pour en recevoir en personne les decrets, & s'y conformer.

Les prieurs de Capoue, de Barlette, les commandeurs de Sainte-Euphemie, de Venouse, de Naples, de Saint-Étienne de Monopoli, & tous les chevaliers du royaume de Naples, excités par leur exemple, dépêchèrent au grand-maître le chevalier de la Porte, avec une lettre en forme d'acte solennel, par lequel ils le reconnoissoient pour leur supérieur légitime, & demandoient avec instance d'être incessamment réunis au corps de l'ordre, dont, disoient-ils, le malheur des tems les avoient séparés.

Leur envoyé trouva le grand-maître à Bologne : ce généreux vieillard, malgré son âge très-avancé & les fatigues qu'il lui fallut effuyer dans ses voyages continuels, s'étoit rendu à Florence pour conférer avec le pape, sur les moyens d'engager les plus puissans des princes chrétiens dans une ligue contre

les enfans de Bajazet, qui commençoient à se rendre redoutables : & après avoir pris congé de ce pontife, il étoit passé par Bologne, où il fut rencontré par l'envoyé de Naples. Le grand-maître fut touché d'une joie sensible en voyant enfin tout son ordre réuni, & dans le même esprit de soumission & d'obéissance : il répondit à ces chevaliers Napolitains, qu'après avoir reçu des marques de leur soumission & de leur réunion au corps de l'ordre, il ne lui restoit plus rien à souhaiter avant sa mort ; qu'il les invitoit à se rendre au chapitre général qui devoit se tenir à Rhodes le 8 septembre de la même année ; & que pour préparer les matieres qui devoient s'y traiter, il seroit à propos qu'ils se trouvassent à Ancone pour en délibérer conjointement avec lui, dans une assemblée où il se rendroit avant la fin de mars.

Les baillifs, les prieurs & les principaux commandeurs d'Italie, ne manquerent pas de se trouver à cette assemblée. Il n'y eut que frere Jean Pignatelli, commandeur de Saint-Etienne de Monopoli, qui, quoique cité expressément, négligea de s'y rendre. Le grand-maître crut d'abord devoir dissimuler avec le seul qu'il eut trouvé réfractaire à ses ordres : il vit bien que c'étoit un reste & comme un levain de ce même esprit de rebellion qui avoit causé un schisme si pernicieux dans l'ordre. Mais comme il en vouloit éteindre jusq'aux moindres étincelles, il le fit sommer une seconde fois, de comparoître

en sa présence, & il ne lui donna pour terme que jusqu'au quinze d'avril. Le commandeur persista dans un silence obstiné, & il fallut que par une troisième citation le grand-maître lui commandât en vertu de sainte obédience, de se rendre à Rhodes dans l'espace de cinq mois, sous peine d'être privé de l'habit de la religion & de sa commanderie. Il persista encore quelque tems dans sa désobéissance; mais comme il vit qu'on se mettoit en état d'exécuter contre lui les ordres du grand-maître, il se soumit & rentra dans son devoir. On travailla ensuite dans l'assemblée à rétablir dans les provinces d'Italie la discipline régulière; on y fit plusieurs réglemens très-nécessaires: on remit ce qui étoit moins pressant au chapitre général, & chacun se disposa pour se rendre incessamment à Rhodes.

Le grand-maître s'embarqua peu après, & arriva heureusement à Rhodes vers la fin de juillet. Il y fut reçu avec une joie universelle, & avec ce tendre respect qu'inspire toujours un grand mérite, soutenu d'une grande dignité. Le peuple sur-tout, dont il étoit le pere plutôt que le prince, célébra le jour de son retour par des feux publics. Ce fut une fête générale dans toute l'île. Les premiers soins du grand-maître furent de s'instruire de l'état des magasins, & ayant appris que la médiocrité de la dernière récolte avoit fait hauffer le prix du bled, il envoya aussitôt des vaisseaux en différens ports

ports d'Italie, pour en rapporter des grains, qui rétablirent l'abondance dans ses états.

Ce grand homme ouvrit ensuite le chapitre général; il y avoit long-tems qu'il ne s'en étoit tenu aucun si célèbre, soit par le nombre des capitulans, ou par l'importance des affaires qu'on y traita. On y vit pour la première fois, la plûpart des chevaliers, qui auparavant s'étoient engagés dans le schisme, & qui, sans s'en appercevoir, & avec de bonnes intentions, s'étoient trouvés insensiblement hors des bornes de leur devoir. Ils y rentrèrent tous; les prieurs & le bailli d'Italie, d'Angleterre, des royaumes du nord, de Bohême, de Hongrie & d'Arragon, reconnurent solennellement le grand-maître pour leur chef & leur seul supérieur: il n'étoit plus question de schisme que pour le détester. Les chevaliers qui avoient été sous différentes obédiences, s'embrassoient avec joie pour célébrer leur réunion; & les uns & les autres qui la regardoient comme le fruit de la sagesse du grand-maître, s'empressoient de deviner & de prévenir ses intentions pour s'y conformer. Il n'y en avoit point qui n'eussent pour objet la gloire de Dieu & la défense des chrétiens: ainsi avant que le chapitre se séparât, il en obtint sans peine plusieurs decrets nécessaires pour le rétablissement de la discipline, & pour le réglemeut des finances. Il envoya les actes de ce chapitre au pape, qui les confirma par son autorité. Ce fut le sceau que mit ce sage pontife à la paix & à l'union de l'ordre, &

PHILEBERT  
DE  
NAILLAC.

---

ce fut aussi la dernière action qui se passa sous le magistère de ce grand-maître. Il sembloit qu'il n'en attendît la nouvelle que pour quitter la vie avec plus de satisfaction. Peu de tems après avoir reçu le bref du pape, il tomba malade : & sans autre préparation que celle d'une sainte vie, il finit ses jours avec une tranquillité qu'on peut regarder comme un présage de la félicité que le ciel lui desti-

ANTOINE  
FLUVIAN.

---

noit. Sa place fut remplie par frere ANTOINE FLUVIAN, ou DE LA RIVIERE, du prieuré de Catalogne, drapier de l'ordre, & grand-prieur de Chypre, ou grand-conservateur & lieutenant de son prédécesseur. La paix dont la religion avoit joui dans les dernières années du magistère de Naillac, fut troublée par différentes entreprises des infidèles : & les chevaliers se virent attaqués successivement par les Turcs de l'Asie, & par les Sarrasins d'Egypte.

On a vu au commencement de ce sixième livre, de quelle manière la puissance Ottomane avoit été sur le point d'être absolument détruite par la valeur & la bonne fortune de Tamerlan, & par la prison & la mort de Bajazet. Ce prince avoit laissé quatre enfans, Ysa, ou Josué, Musa ou Musulman, Moysé & Mahomet. Josué, après la mort de Tamerlan, reprit Bursé sur les Mogols, & il auroit fait de plus grands progrès, s'il n'eût pas été obligé de tourner ses armes contre Musulman, qui, soutenu par un corps de troupes que lui donne l'empereur de

Constantinople, vient chercher son frere, l'attaque, le bat, le prend, & le fait étrangler. Moÿse, qui sembloit n'attendre que le succès de cette guerre civile pour se déclarer, paroît sur la scene armé puissamment, s'empare d'Andrinople, présente la bataille à son frere: mais il fut trahi par les Bulgares qui étoient dans son armée, & qui l'abandonnerent pendant la plus grande chaleur du combat. Moÿse, qui n'ignoroit pas le sort destiné au vaincu, se sauve, arrive à Andrinople, & se réserve pour une autre occasion. Il rassemble les débris de son armée, gagne & corrompt Chafan, aga des janissaires, & Ebrénez, commandant des spahis qui passent dans son parti. Avec ce secours, il marche de nouveau contre son frere, défait son armée, & l'ayant en son pouvoir, le fit étrangler.

L'empereur Grec, pour maintenir la guerre civile entre les Turcs, oppose à Moÿse, Mahomet Zelebin, c'est-à-dire, le jeune, le dernier des enfans de Bajazet, qui, dans la disgrâce de sa maison, avoit été caché à Burse chez un faiseur de cordes de luth. On prétend qu'il en apprit le métier, & que ceux qui étoient chargés de son éducation, pour le mieux cacher, lui avoient célé à lui-même la noblesse de son origine. Quoi qu'il en soit, ce jeune prince, avec le secours des Grecs, du prince de Caramanie, & du despote de Servie, met sur pied une armée; & sans avoir jamais fait la guerre, va attaquer son frere, & lui présente la bataille,

ANTOINE  
FLUVIAN.

qu'il perd. Malgré sa défaite, par le secours de ses alliés, il remet sur pied d'autres troupes, & il s'approche de l'armée de son frere. Il y avoit de secrettes intelligences : Chasan, aga des janissaires, Ebrénez, commandant des spahis, qui avoient trahi Musulman en faveur de Moÿse, abandonnerent depuis ce prince, & passerent dans l'armée de Mahomet. L'aga poussa encore plus loin sa rébellion & sa perfidie ; & avant que les deux armées en vinssent aux mains, il s'avança aux premiers rangs, & par des discours séditieux, il tâchoit de débaucher les janissaires, qui étoient restés dans le parti de Moÿse. Ce prince, irrité de sa trahison & de son audace, pousse son cheval contre lui, & le cimenterre à la main, lui en voulut décharger un coup sur la tête. Mais il fut prévenu par l'écuyer de Chasan, qui lui coupa la main dont il tenoit son épée. Ce coup funeste décida de sa victoire & de sa vie : les soldats le voyant rentrer dans leurs rangs sans main, & tout sanglant, interpreterent sa blessure comme un arrêt du ciel, qui le proscrivoit. Ils l'abandonnerent, & furent porter leurs étendards & leurs enseignes aux pieds de Mahomet.

Le prince victorieux fit arrêter Moÿse, qu'on trouva caché dans un marais : il le fit étrangler, & par sa mort, il se vit assuré de la couronne, & regna sans concurrens. Les historiens Turcs ne mettent pas Ysa ou Josué, Musulman, ni Moÿse, qui regnerent l'un après l'autre, au rang de leurs empereurs.



& ils comptent pour un interregne, tout ce qui s'est passé depuis la mort de Bajazet, jusqu'à Mahomet I. Mais tous les auteurs Grecs placent ces princes au rang des sultans ; & comme l'histoire des Ottomans fait partie de celle des chevaliers de saint Jean, leurs ennemis perpétuels, nous n'avons pu nous dispenser de rapporter sommairement le succès des guerres civiles, qui avoient agité ce nouvel empire jusqu'à l'élévation de Mahomet I, sur le trône de ses ancêtres. Ce prince jouit paisiblement de l'autorité souveraine pendant huit ans qu'il regna, & il eut pour successeur Amurat II, son fils aîné, un des plus grands princes de cette nation. Ce dernier effaça par ses conquêtes le souvenir de celles de Tamerlan, & rétablit l'empire Ottoman dans sa splendeur. Ses armes eurent un égal succès en Europe & dans l'Asie. Le Caraman & d'autres princes infidèles de l'orient en éprouverent la fureur, aussi-bien que les Albanois, les Hongrois & les Valaques transalpins. Il ravagea ces grandes provinces, dont il rendoit tributaires la plupart des souverains : & il auroit étendu encore plus loin ses conquêtes, s'il n'eût trouvé à son chemin d'un côté Scanderberg, fils de Jean Castriot, roi d'Albanie, & de l'autre, Jean Huniade, vivode de Transilvanie, & général des troupes de Hongrie, les deux plus grands capitaines de leur siècle, qui avec peu de troupes, mais soutenus d'un courage intrépide, & de la

ANTOINE  
FLUVIAN.

science militaire, arrêterent le progrès de ses armes.

Il les tourna depuis contre différens princes qui occupoient des places dans la Morée, & dans les îles de l'Archipel. Tous ces petits souverains eurent recours à l'ordre de saint Jean, & ils engagèrent le bailli de la Morée à se rendre à Rhodes, pour implorer le secours du grand-maître. Ce prince, suivant l'esprit de son ordre, & de concert avec le conseil, résolut de faire passer dans ces mers quelques galeres de la religion, pour reconnoître le dessein des infideles. Mais comme on se dispoisoit à y faire embarquer des troupes, il vint des avis que le prince de Scanderone ou d'Alexandrette, joint à d'autres vassaux du grand-seigneur, tenoit la mer par son ordre avec une flotte composée de vaisseaux de différentes grandeurs, & de six galeres qui appartenoient au seigneur de Scanderone. On soupçonna aisément qu'ils en vouloient à l'île de Rhodes, ou du moins aux îles voisines qui dépendoient de la religion. Ces nouvelles suspendirent le secours qu'on avoit destiné pour la Morée : on mit en mer toutes les galeres de la religion, qui allerent chercher la flotte ennemie. Mais comme les infideles n'en vouloient pas venir à une action décisive, ils éviterent le combat ; & pour se dédommager des frais de cet armement, ils prirent quelques vaisseaux marchands de Rhodes & de Venise.

Pendant que les chevaliers & les Turcs,

également animés les uns contre les autres, couroient ces mers, ravageoient les côtes où ils pouvoient faire quelque descente, & tâchoient de se surprendre réciproquement, il survint à la religion un nouvel ennemi presque aussi voisin de Rhodes que les Turcs; mais plus redoutable par ses forces maritimes, par ses flottes, & sur-tout par la capacité de ses sujets dans l'art de la navigation, en quoi ils excelloient, sur-tout depuis son regne. Je parle du fameux soudan d'Égypte, Alnazer-al-Daher, Circassien de naissance, que la milice des Mamelus avoit élevé sur le trône. On n'admettoit dans ce corps, le plus puissant de l'Égypte, que des esclaves étrangers: c'étoient ordinairement de jeunes enfans que les Tartares avoient enlevés dans leurs courses, ou qui leur avoient été vendus par des parens dénaturés. Les Egyptiens achetoient tout: on élevoit ces jeunes gens dans les exercices convenables à la profession à laquelle ils étoient destinés; & quand ils étoient capables de porter les armes, on les incorporoit dans la milice des Mamelus. C'est ainsi que Daher, dont nous parlons, étoit entré dans ce corps, & qu'après de longues années de services, un grand nombre d'actions brillantes, & d'une rare valeur, il se vit élevé à la souveraine puissance, qui par les réglemens de cette milice, ne pouvoit jamais passer du pere aux enfans, ou à ses héritiers.

Daher, pour se maintenir dans une dignité sujette à de fréquens changemens, par l'in-

constance & l'esprit séditionnaire des Mamelus, & pour donner de l'occupation à leur courage, déclara la guerre à Janus de Lusignan, roi de Chypre. Ses flottes débarquèrent une armée considérable dans cette île. Le roi implora aussitôt le secours de l'ordre : & quoique les chevaliers eussent alors la paix avec les Sarrasins, le grand-maître & le conseil ne purent voir leurs armes si près de l'île de Rhodes, sans appréhender pour la religion les suites fâcheuses de cette guerre. Comme l'ordre avoit ses états situés entre ceux des empereurs Turcs & du sultan d'Égypte, la politique du conseil étoit d'entretenir toujours la paix avec un de ces princes infidèles, pendant qu'il étoit en guerre avec l'autre. Suivant cette maxime, on eût bien souhaité, pendant qu'on étoit en guerre contre les Turcs, de n'avoir rien à démêler avec les Sarrasins. Le grand-maître, dans cette vue, n'oublia rien pour ménager la paix entre le sultan d'Égypte & le roi de Chypre : mais comme l'Égypte régloit ses prétentions par ses forces, il demandoit que le roi de Chypre se reconnût vassal de sa couronne ; qu'en cette qualité il lui payât & ses successeurs, un tribut annuel ; & en outre qu'il le remboursât des frais qu'il avoit faits pour cet armement.

La dureté de ces conditions les fit rejeter ; il fallut que les armes en décidassent. On commença de part & d'autre les actes d'hostilité ; l'ordre, comme allié de la couronne de Chypre, y fit passer de puissans secours en

différentes fois : la guerre fut longue & meurtrière. On en vint enfin à une bataille dont le détail nous est inconnu : on fait seulement que les chrétiens la perdirent : un grand nombre de seigneurs & de gentilshommes Chypriots, & plusieurs chevaliers de saint Jean, y furent tués. Les Sarrasins remportèrent une victoire complete, & le roi pour comble de disgrâce, tomba entre les mains des infideles, qui le conduisirent à Alexandrie.

Le grand-maître ayant appris de si fâcheuses nouvelles, & dans la crainte que les Sarrasins ne s'emparassent de toute l'île, y fit passer de nouveaux secours d'hommes & d'argent, & il fit assurer secrettement les principaux seigneurs du royaume, que l'ordre ne les abandonneroit jamais, pourvu qu'ils ne s'abandonnassent pas eux-mêmes, & qu'ils prissent une généreuse résolution de mourir l'épée à la main, plutôt que de se soumettre à des mahométans. Mais ces seigneurs peu unis entr'eux, & amollis par les délices, ne laissant pas voir beaucoup de courage, envoyèrent, par le conseil du grand-maître, des ambassadeurs en Egypte & à la cour du soudan, pour y traiter de la rançon de leur souverain. La négociation traîna long-tems ; le soudan, dans l'espérance que ses troupes le rendroient dans peu maître de l'île entière, faisoit naître tous les jours de nouvelles difficultés. Mais le général Egyptien vit bientôt arrêter le progrès de ses armes par la valeur des chevaliers. Pour s'en venger, il ravagea

la grande commanderie ou le bailliage que l'ordre possédoit dans cette île. Ces barbares abattirent les maisons, couperent les arbres, arracherent les vignes; en sorte que cette grande commanderie, qui passoit pour la plus riche de l'ordre, fut entièrement ruinée. Le foudan résolut même de tourner l'effort de ses armes contre l'île de Rhodes, dans l'espérance que s'il pouvoit s'en rendre maître, celle de Chypre destituée du secours des chevaliers, tomberoit d'elle-même en sa puissance. Et comme les princes ambitieux ne donnent point de bornes à leurs projets, le foudan se flattoit que la conquête des îles de Rhodes & de Chypre faciliteroit celle de toutes les îles de l'Archipel, & que l'Asie Mineure après cela ne pourroit pas tenir contre une puissance aussi redoutable que la sienne. Plein de si vastes desseins, & dont son ambition lui cachoit les périls & les difficultés, il reprit la négociation avec les ambassadeurs de Chypre. Ses ministres mirent la liberté du roi à prix, & ils demanderent pour sa rançon six-vingt mille florins d'or. Le prince rejetta cette proposition, non-seulement parce que la somme lui parut excessive, mais encore par le défaut d'argent, & que la guerre avoit épuisé son épargne. Mais le grand-maître qui craignoit qu'à la fin les Sarrasins ne s'emparassent de l'île de Chypre, lui conseilla de se retirer à quelque prix que ce fût, des mains de ces barbares; & pour faciliter sa liberté, la religion fournit la plus

grande partie de sa rançon : la paix se fit à ces conditions. ANTOINE FLUVIAN

Le soudan, pour amuser le grand-maître, & sous prétexte de vouloir entretenir avec l'ordre une paix durable, renouvela en même-tems le traité que le soudan son prédécesseur avoit fait pendant le magistère de Naillac. Mais le grand-maître qui avoit à ses gages des yeux & des oreilles fideles dans Alexandrie, & jusques dans le conseil de ce prince, fut bientôt instruit de ses desseins les plus secrets. Afin de n'être pas surpris par ces barbares, il en fit aussitôt passer l'avis au pape Eugene IV, & à la plûpart des princes chrétiens, & en même-tems il envoya une citation générale dans tous les états de la chrétienté, avec injonction expresse aux prieurs de faire passer incessamment à Rhodes au moins vingt-cinq chevaliers ou commandeurs de chaque prieuré. Il en arriva un bien plus grand nombre, conduits par leur zele & par leur courage : on en retint une partie dans Rhodes, & on distribua le reste dans les îles qui appartenoient à la religion. Frere Hugues de Sarcus, grand-prieur de France, envoya dans la capitale de l'ordre un vaisseau chargé d'arbalètes, de viretons & d'autres armes nécessaires pour la défense de cette place. Le grand-maître y fit entrer des grains & toute sorte de provisions de bouche : enfin ce digne chef, par sa vigilance & par son activité, se mit en si bonne posture, que les nouvelles de son armement passerent bientôt



en Egypte ; & le soudan se flattant que l'ordre ne pourroit pas entretenir long-tems un si grand nombre de chevaliers, jugea à propos de différer son entreprise.

Cependant une si grande dépense ayant épuisé le trésor de l'ordre, le grand-maître, pour le remplir, résolut de convoquer à Rhodes un chapitre général suivant l'usage de ce tems-là. Les prieurs apportoient ordinairement aux chapitres les responsions des commanderies contenues dans leurs prieurés, avec la liste de ceux qui n'avoient pas satisfait à cette obligation : comme l'ordre ne pouvoit soutenir tant de guerres différentes contre les infideles sans ce secours, le chapitre décernoit des peines rigoureuses contre les négligens & les réfractaires, en même-tems, que par de nouvelles cotisations, il tâchoit de fournir les fonds nécessaires de la religion.

C'est dans cette vue, & pour le rétablissement de la discipline régulière, que le grand-maître convoqua le chapitre à Rhodes pour le 23 mai de l'année 1428. On y vit parmi un grand nombre de prieurs, baillifs & commandeurs, frere Jean de Vivonne, prieur d'Aquitaine, & lieutenant du grand-maître dans les trois langues de France ; frere Jean de Ventadour, grand-commandeur ; frere Antoine de Saint-Chamand, maréchal de l'ordre ; frere Jean de Lastic, prieur d'Auvergne ; frere Gratien de la Tour, baillif du commerce de Rhodes, & plusieurs autres anciens chevaliers de différentes nations.



Le grand-maître ouvrit le chapitre par un discours, dans lequel il représenta les dépenses inévitables que l'ordre avoit été obligé de faire, tant pour la défense de l'île de Chypre, que pour prévenir les mauvais desseins du soudan; qu'on avoit tous les jours à en craindre les suites; que Rhodes & les îles qui en dépendoient, si on n'y entretenoit des forces suffisantes, n'étoient pas plus en sûreté du côté d'Amurat, & que la religion ne s'y maintenoit qu'à la faveur de la jalousie qui étoit entre les Sarrasins & les Turcs: deux puissances formidables auxquelles il seroit difficile de résister, si par un zèle de la religion qui leur étoit commune, ils unissoient leurs forces contre l'ordre. Cependant que le trésor ne tiroit presque plus rien des prieurés de France, dont les commanderies avoient été ruinées pendant la guerre que les Anglois avoient faite dans ce royaume; que la Bohême, la Moravie & la Silésie, ravagées par les Hussites, ne fournissoient plus aucun contingent à l'ordre; que la Pologne, occupée de ses guerres contre les chevaliers teutoniques, ne conservoit guère plus de relation avec Rhodes, & que c'étoit au chapitre, par de sages ordonnances, à rétablir autant qu'on pourroit, les résponsions, dont il sembloit que ces différentes nations eussent perdu l'usage.

Le chapitre ayant égard à de si justes remontrances, & pour remplacer le fonds des résponsions du royaume de France, permit qu'on pût aliéner, mais seulement à vie, & pour un

ANTOINE FLUVIAN. certain prix, différentes terres appartenantes aux commanderies de l'ordre, en faveur des séculiers, dont ces biens se trouveroient à la bienféance. Dans la même vue & par le decret suivant, on institua dans la langue d'Allemagne la dignité de grand-bailli, à laquelle on attacha l'inspection & l'autorité sur tous les prieurés & les commanderies qui se trouvoient dans l'Allemagne, sur-tout dans la Bohême & dans les provinces voisines, où les Hussites avoient fait de cruels ravages depuis le supplice que Jean Hus & Jérôme de Prague avoient souffert au concile de Constance. On ajouta à l'autorité & aux fonctions du grand-bailli d'Allemagne, l'inspection sur le gouverneur & la garnison du château de Saint-Pierre, place forte dans la Carie, bâtie comme nous l'avons dit, proche ou sur les fondemens de l'ancienne ville d'Halicarnasse, & qui du côté de l'Asie Mineure & de la terre ferme, servoit de boulevard à l'île de Rhodes. Le grand-bailli devoit visiter tous les ans cette place, soit par lui-même, ou par son lieutenant. Par sa commission, il avoit le pouvoir de faire faire la revue à la garnison; de casser les soldats inutiles; de les remplacer par d'autres plus capables de servir: en un mot, tout ce qui concernoit la défense de ce château & de son territoire, étoit soumis à sa juridiction, à l'exception de la maison & des officiers du gouverneur, & de quelques soldats, qui, après la prise de Smyrne par les Tartares

Mogols, s'étoient jettés dans la mer, & en gagnant à la nage des vaisseaux de l'ordre qui étoient à l'ancre, avoient échappé à la fureur de ces barbares. L'ordre, pour récompenser leur valeur, leur avoit assigné une retraite pour le reste de leurs jours dans cette place, où ils étoient nourris aux dépens de la religion. Le chapitre, par une inféodation, avoit donné depuis à frere Fantin Quintic, prieur de Rome, l'île de Nissaro, aux conditions d'en payer au trésor, à titre de cens annuel, une somme de six cens florins d'or : d'y entretenir à ses dépens une garnison nécessaire pour sa défense, & d'y nourrir deux chevaliers & un frere servant. C'étoit alors dans tous les prieurés de l'ordre l'usage, que quand on y recevoit un jeune chevalier, on lui assignoit en même-tems pour résidence une commanderie, dont le commandeur devoit le nourrir & l'entretenir, & le former dans l'esprit de l'ordre, jusqu'à ce qu'il fût en état de passer à Rhodes.

Par un si sage réglemeut, dont il seroit à souhaiter qu'on pût rétablir la pratique, on ne voyoit point de jeunes chevaliers errer dans les villes & dans les provinces, & n'avoir souvent de religieux que la croix de l'ordre, que quelques-uns portent encore plutôt comme une distinction qui flatte leur vanité, que comme la marque des obligations qu'ils ont contractées au pied des autels, de mener une vie sainte & régulière.

Quoi qu'il en soit, on trouve dans les annales

ANTOINE  
FLUVIAN.

de l'ordre, que le commandeur de Cagnac ayant voulu en ce tems-là se dispenser de recevoir chez lui un jeune chevalier, appelé frere Guillaume de Riery, auquel on avoit assigné pour sa résidence la commanderie de Cagnac; le commandeur, soit qu'il prétendit que sa maison étoit déjà trop chargée d'élèves, ou que c'étoit le tour du commandeur de Saint-Sulpice, le lui envoya. Celui-ci refusa de le recevoir, en porta même ses plaintes au grand-maître, qui, justement indigné contre le commandeur de Cagnac, le menaça de le priver de l'habit & de sa commanderie, s'il négligeoit la nourriture & l'entretien du jeune chevalier que l'ordre avoit confié à ses soins; circonstance à laquelle je ne me serois pas arrêté, si elle ne seroit de preuve que dans le milieu du quinziesme siecle, & depuis près de quatre cens ans que l'ordre avoit été établi, toutes les commanderies de la religion étoient encore comme autant de séminaires, & en même-tems d'académies, où les chevaliers étoient également élevés dans la piété & dans l'exercice des armes: deux qualités, qui, quoique séparées parmi les séculiers, peuvent à la vérité former de grands hommes dans chaque espece particuliere, mais qui doivent être inséparables dans un chevalier de l'ordre de saint Jean.

Ce fut par le même esprit de régularité, & pour attacher plus étroitement les chevaliers à leur résidence, que le grand-maître leur défendit par une bulle expresse d'aller à

Rome, & de s'établir à la cour des papes, ANTOINE  
 sans sa permission ou celle du procureur-FLUVIAN.  
 général de l'ordre. Il fit un si sage régle-  
 ment pour arrêter l'humeur inquiète & ambitieuse  
 de quelques chevaliers, qui, pour parvenir  
 plutôt aux commanderies & aux principales  
 dignités, au lieu de les mériter par leurs ser-  
 vices, tâchoient de les obtenir par la recom-  
 mandation du pape, ou des cardinaux qui  
 avoient le plus de part au gouvernement de  
 l'église. C'est ainsi que ce grand-maître, dans  
 l'intervalle que lui laissa la trêve faite avec  
 le soudan d'Égypte, employa son autorité à  
 maintenir la discipline régulière parmi ses  
 religieux. Pour leur rendre le séjour de l'île  
 & du couvent de Rhodes plus commode, il fit  
 bâtir une magnifique infirmerie sur les fonde-  
 mens de l'ancienne, qu'il dota de ses propres  
 deniers. Suivant l'esprit de l'ordre, & ce qui  
 s'étoit toujours pratiqué, les chevaliers ma-  
 lades ou blessés y étoient traités avec tous les  
 égards & l'attention qu'on devoit à des hommes  
 nobles, qui représentoient ceux qui avoient  
 fait la conquête de l'île, & qui, au prix de  
 leur sang, en défendoient tous les jours la  
 possession & la souveraineté.

Ce fut dans l'exercice de ces vertus pai-  
 sibles, que le grand-maître, frere Antoine  
 Fluvian ou de la Riviere, trouva la fin de  
 ses jours. Il vit venir la mort sans inquiétude  
 & avec beaucoup de piété: voulant mourir  
 comme il avoit vécu, en véritable religieux,  
 il fit son désappropriement, & envoya au

ANTOINE  
FLUVIAN.

trésor deux cens mille ducats, le fruit de ses épargnes, qu'il avoit comme dérobés à la magnificence que le luxe & la vanité semblent exiger de ceux qui remplissent les premières places dans l'église.

JEAN  
DE LASTIC.

Aussi-tôt après la mort de Fluvian, le chapitre s'assembla pour lui donner un successeur : les capitulans prirent la voie de compromission. On élut d'abord treize chevaliers, auxquels le chapitre remit le droit d'élection. Ces treize électeurs s'y préparèrent par l'usage des sacrements de pénitence & d'eucharistie : ils entrèrent ensuite dans une chambre séparée du lieu du chapitre ; & après avoir examiné avec soin le mérite des prétendans, leurs qualités personnelles, & celles sur-tout qui étoient les plus convenables au gouvernement, tous les suffrages se réunirent en faveur de frere JEAN DE LASTIC, grand-prieur d'Auvergne, qui fut reconnu solennellement par tout le chapitre pour grand-maître de l'ordre. Comme ce seigneur étoit alors dans son prieuré, on lui dépêcha aussi-tôt deux grands-croix, pour lui porter le decret de son élection ; mais avant que ces envoyés partissent de Rhodes, le couvent exigea d'eux un serment de ne lui demander aucune grace avant qu'il eût pris possession de sa dignité, & sur-tout au préjudice des religieux les plus anciens de l'ordre.

Le grand-maître, après avoir reçu les nouvelles de son élection, partit aussi-tôt pour Rhodes. Il n'y fut pas plutôt arrivé, qu'il fut

averti par les espions que l'ordre entretenoit en Egypte, qu'il s'y formoit des desseins secrets contre l'île de Rhodes; & ce qui étoit de plus fâcheux, ces espions firent savoir qu'on soupçonnoit qu'Amurat II, empereur des Turcs, approuvoit cette entreprise, ou du moins qu'il ne s'y opposeroit pas.

Jusques alors la concurrence & la jalousie de ces deux puissances voisines tenoient lieu à la religion d'une espece de secours; mais Amurat, inquiet d'une puissante ligue qui s'étoit formée contre lui par les princes chrétiens, ne fut pas fâché dans cette conjoncture, que le soudan d'Egypte occupât toutes les forces des chevaliers. Cependant, comme on n'étoit pas entièrement instruit des intentions de ce prince, le grand-maître lui envoya frere Jean Morel, prieur de l'Eglise, en qualité d'ambassadeur, sous prétexte de lui faire part de son élection, & pour lui demander qu'il renouvellât la trêve que la religion avoit faite avec son prédécesseur. C'étoit un usage dans l'ordre, & autorisé par les papes, que les chevaliers tâchoient de faire une trêve avec une partie des infideles, pendant qu'ils avoient à soutenir les efforts des autres. Le prieur de Rhodes s'acquitta avec beaucoup d'adresse de sa commission. Le grand-seigneur répondit aux honnêtetés qu'on lui fit de la part du nouveau grand-maître, par d'autres complimens, mais en termes vagues, & qui ne signifioient rien; & il se défendit d'entrer dans aucune négociation, sous prétexte que

les anciens traités suffisoient pour la sûreté des uns & des autres. Le prieur s'en retourna à Rhodes, & avertit le grand-maître que si la guerre n'étoit pas déclarée, la paix n'en étoit pas plus certaine. Le grand-maître, pour pénétrer, s'il se pouvoit, dans les desseins des infideles, envoya vers les côtes d'Egypte & de Barbarie frere Guillaume de Lastic, son neveu, sénéchal de l'ordre, avec deux vaisseaux. Ce chevalier ne fut pas long-tems sans revenir à Rhodes, & il apprit au grand-maître qu'il auroit incessamment sur les bras toutes les forces de l'Egypte. La certitude de la guerre fit aussi-tôt prendre les armes aux chevaliers: on arma huit galeres, quatre vaisseaux de haut bord & plusieurs vaisseaux de transport, dans lesquels on fit entrer un corps considérable de troupes, & en même-tems on travailla dans l'île de Rhodes & dans les îles voisines, à en mettre les principales places hors d'insulte.

Le soudan, de son côté, mit en mer une flotte considérable, composée de dix-huit galeres, d'un grand nombre de vaisseaux de différentes grandeurs, bien armés & chargés d'un nombre considérable d'arbalétriers & de troupes de débarquement. Pour prétexte de cet armement, le soudan prétendit que l'île de Rhodes, aussi-bien que celle de Chypre, dépendoient anciennement de l'empire d'Egypte. Le premier effort de ses armes tomba sur une petite île, appelée Châteauroux, située à cent milles, à l'orient



de l'île de Rhodes, & feulement à un mille, ou tout au plus une lieue de France, de la Licie. Cette île, ou plutôt ce rocher, appartenoit à la religion, qui y avoit fait construire un château. On voyoit sur sa porte les armes de l'ordre de saint Jean & celles d'Arragon : ce qui pouvoit faire croire que c'étoit la langue de cette nation qui avoit fait fortifier cette petite place.

Les Sarrafins ayant fait une descente fans trouver beaucoup de résistance, s'emparèrent apparemment avec la même facilité de ce petit château : au moins on ne trouve point dans l'histoire qu'il s'y soit passé aucune action considérable : ils se rembarquerent après avoir ruiné cette habitation, prirent la route de Rhodes, & parurent devant cette île le 25 de septembre de l'année 1440.

A l'exemple & par les soins du grand-maître & des chevaliers, les habitans en armes bordoient les côtes, & paroissoient bien résolus de s'opposer à la descente des infideles. Le maréchal de l'ordre, qui en cette qualité commandoit la flotte, fortit du port en bonne ordonnance : & quoiqu'il eût beaucoup moins de vaisseaux que les ennemis, il ne laissa pas de s'avancer fièrement, & de leur présenter la bataille. Les infideles qui croyoient que les vaisseaux de l'ordre feroient en course, surpris de cet armement, se retirèrent dans une anse ; & ayant tourné les poupes du côté de terre, ils se contenterent, pour éloigner les chrétiens, de faire un grand feu de leur artillerie. On y

répondit de la même manière ; le reste de la journée se passa à se canoner de part & d'autre ; & la nuit étant survenue , la flotte chrétienne rentra dans le port de Rhodes , d'où le commandant , après avoir pris de la poudre & de nouvelles troupes , faisoit dessein de revenir aussi-tôt chercher les ennemis. Mais les Sarrasins , qui voyoient que l'attaque de Rhodes , à la vue de la flotte chrétienne , étoit impraticable , à la faveur des ténèbres , mirent à la voile. Leur dessein étoit de surprendre l'île de Lango. Le maréchal , à qui l'expérience tenoit lieu d'espions , ayant prévu leur projet , sortit en même-tems du port ; & à force de voiles & de rames , s'étant avancé jusques sous le canon du château de Lango , les Sarrasins en arrivant furent bien étonnés de le trouver en front de bandiere , qui leur présentoit une seconde fois la bataille.

L'amiral Egyptien étonné , & pour éviter le combat , changea de route , gagna une île qui appartenoit aux Turcs ; & étant entré dans le port , qui paroissoit presqu'abandonné , il joignit ses galeres l'une contre l'autre , les proues du côté de la mer , sur lesquelles il fit dresser des batteries pour repousser les chevaliers , s'il en étoit attaqué ; & les Turcs , habitans de l'île , instruits des intentions d'Amurat , & portés d'ailleurs par le zèle de la religion , qui leur étoit commune avec les Sarrasins , accoururent à leur secours contre les chrétiens.

Le maréchal , qui n'avoit pas perdu de vue la flotte d'Egypte , la voyant si puissamment

fortifiée, assembla le conseil de guerre. La plupart de ses officiers, pour le dissuader d'attaquer les infideles, lui représenterent leur nombre & leurs forces supérieures à celles de la religion, outre que le fond en cet endroit étoit mauvais & rempli d'un sable mouvant & très-dangereux. Tous vouloient qu'on reprît la route de Rhodes; mais le maréchal, qui ne connoissoit point de péril, leur répondit, que les chevaliers de saint Jean n'avoient jamais compté le nombre de leurs ennemis, & qu'il aimoit mieux être enseveli dans la mer, que de s'exposer au reproche qu'on pourroit lui faire, d'avoir vu de si près ces barbares, sans avoir osé les attaquer. Mais comme il n'avoit pas moins de capacité que de valeur, il fit passer ses troupes dans des bâtimens plats, qui tiroient moins d'eau; & s'étant mis à la tête, & favorisé de son artillerie, il alla attaquer les Sarrasins, qui le reçurent de leur côté avec le feu de leurs canons & de leur mousqueterie. Si l'attaque fut vive, la défense ne fut pas moins courageuse, & les Sarrasins soutenus des Turcs, faisoient tous leurs efforts pour empêcher les chrétiens d'approcher de leurs galeres. La nuit qui survint, sépara les combattans; les infideles perdirent plus de sept cens hommes en cette occasion, & du côté des chrétiens, on n'y en comptoit que soixante. Le maréchal couvert de son sang, de celui des ennemis, & blessé en cinq endroits différens, reprit le chemin de Rhodes, sur des présages de gros tems,

& dans la crainte de quelque tempête, que les pilotes appréhendoient. Pendant la nuit, les infideles profiterent de sa retraite pour sortir de ces mers: ils gagnerent d'abord l'île de Chypre, & dans une descente qu'ils y firent, ils mirent le feu à la grande commanderie de l'ordre; & ce fut tout l'avantage que le soudan remporta d'un armement & d'une expédition qui lui avoient coûté des sommes considérables.

Ce mauvais succès ne fit que l'irriter; mais pour avoir le tems de faire de plus puissans efforts, il dissimula sa colere & ses desseins. Le grand-maître n'y fut point trompé: on ajouta par son ordre de nouvelles fortifications à la ville de Rhodes; il remplit les magasins de provisions de guerre & de bouche. Ces premiers soins furent suivis d'une citation générale, qui rappelloit au couvent tous les chevaliers capables de porter les armes, & le prince accorda en même-tems une amnistie pour tous les bannis, à l'exception des criminels de lèze-majesté & des incendiaires. Il étendit ensuite ses vues jusques dans les cours chrétiennes, & il envoya des ambassadeurs à la plûpart des souverains de l'Europe, pour implorer leur secours. Ces ambassadeurs leur représenterent la puissance & les forces du soudan d'Egypte; que ce prince infidele étoit à la veille de mettre le siège devant la ville de Rhodes: que si on abandonnoit l'ordre dans cette conjoncture, tout ce que les chevaliers pouvoient  
espérer

espérer après une longue défense, étoit de s'enfvelir sous les ruines de cette place. Mais que les princes chrétiens auroient à se reprocher éternellement d'avoir laissé perdre une île & un état qui servoit de boulevard à la chrétienté, & qui par son voisinage de la terre sainte, pouvoit en faciliter la conquête. Les princes à qui ces ambassadeurs avoient été envoyés, ne donnerent à ces justes remontrances que des marques stériles d'une compassion inutile. La plupart retenus dans leurs états par des guerres avec leurs voisins, ne jugeoient pas à propos, dans cette conjoncture, de s'en éloigner : d'ailleurs il paroît que ce premier feu de dévotion, qui avoit produit tant de croisades, étoit fort affoibli : plusieurs même regardoient ces transports de piété, soit comme l'effet d'un zèle mal réglé, & peut-être comme un de ces ressorts que la politique faisoit jouer pour éloigner de leur patrie, & sous prétexte de dévotion, des princes & des grands trop puissans & trop jaloux des privilèges de leur dignité.

Quoi qu'il en soit, l'ordre en cette occasion ne tira aucun secours des princes chrétiens : il n'y eut que Jean Paléologue, empereur de Constantinople, qui fit avec la religion une ligue offensive & défensive contre le soudan d'Égypte ; mais cette ligue ne produisit qu'un traité sans suite & sans effet. De ces vastes états qui composoient autrefois l'empire du grand Constantin, il n'en étoit resté à Paléologue que la seule ville de

Constantinople avec son territoire. Les Turcs tenoient même ce prince comme bloqué de toutes parts : ainsi attentif à sa propre conservation , & dans la crainte de se voir assiégé lui-même tous les jours , il n'osa se défaire du secours qu'il s'étoit obligé de faire passer à Rhodes. Un traité aussi inutile fut suivi d'un autre fait avec le soudan même d'Égypte , qui en apparence avoit quelque chose de plus avantageux ; mais que ce prince , habile politique , ne conclut que pour amuser le grand-maître.

Le chevalier Fantin Quirini , noble Vénitien , bailli de Lango , & grand-amiral de l'ordre , en tenoit à fief l'île de Nizzaro , & il étoit chargé de la défense de ces deux îles. Le soudan craignant que s'il portoit ses armes de ce côté-là , les parens de Quirini , qui étoient puissans dans le sénat , ne déterminassent la république à envoyer des troupes au secours de l'ordre , lui fit dire qu'à la considération de sa nation , avec laquelle il avoit toujours entretenu une bonne correspondance , il conviendrait volontiers d'un traité de neutralité pour les îles dont il avoit le gouvernement. Quirini fit part de ces propositions au grand-maître & au conseil de l'ordre ; quelques-uns se flatterent que d'un traité particulier on pourroit peut-être parvenir à un plus général , & au rétablissement de la paix ; mais les plus habiles en jugerent autrement , & que le soudan n'offroit la neutralité , que pour ne pas rompre avec les Vénitiens , qui faisoient

tout le commerce d'Alexandrie, & dans la vue que s'il pouvoit se rendre maître de Rhodes, les îles voisines qui en dépendoient, suivroient le sort de la capitale, & tomberoient d'elles-mêmes sous sa puissance. Cependant, comme par ce traité l'ordre se trouvoit déchargé du soin & de la dépense d'entretenir des troupes dans ces deux îles, on manda au bailli qu'il pouvoit le conclure, pourvu qu'il fût dressé en des termes convenables à la souveraineté de l'ordre.

Le soudan, par un motif à-peu-près semblable à celui dont nous venons de parler, convint avec le roi de Chypre d'une pareille neutralité pour les vaisseaux de Rhodes & d'Egypte, qui entroient dans les ports de son royaume. Cependant au milieu de ces traités préliminaires, & qui sembloient annoncer la paix, ou du moins une longue trêve, une flotte considérable du soudan parut de nouveau à la hauteur de l'île de Rhodes, & y débarqua 18000 hommes d'infanterie, sans compter un gros corps de cavalerie & de Mamelus, qui faisoient la principale force des Egyptiens. Ces barbares, sans s'arrêter à aucune des places de l'île, marcherent droit à la capitale, & l'assiégerent, pendant que leur flotte tenoit la mer pour bloquer le port, & empêcher qu'on n'y jettât du secours.

Le lecteur s'attend avec justice de trouver ici une relation exacte de ce siège, avec le détail des forties que les chevaliers firent, des assauts qu'ils soutinrent, & des morts &

JEAN  
DE LASTIC.

1444.  
Août.

JEAN  
DE LASTIC.

des blessés qu'il y eut de part & d'autre ; mais ces chevaliers favoient mieux se servir de leur épée que d'une plume. Le peu de littérature qu'il y avoit alors dans l'ordre, & même dans ce siècle, nous a privés d'une relation si curieuse & si importante : tout ce qu'on a trouvé dans les registres de la chancellerie, c'est que ce siège dura quarante jours : que les infideles battirent la place avec une artillerie nombreuse ; qu'il y eut plusieurs assauts où ils furent toujours repoussés, & que leur général ayant vu périr la meilleure partie de ses troupes, se rembarqua avec les débris de son armée, & porta le premier à son maître les nouvelles du mauvais succès de ses armes.

Le grand - maître prévoyant sagement qu'il ne seroit pas long - tems sans revoir les infideles au pied des murailles de Rhodes, dépêcha Guillaume de Lastic son neveu en occident, pour rendre compte au pape & à la plus grande partie des princes chrétiens, des avantages que la religion venoit de remporter sur les Sarrasins. Il fit cette démarche dans la vue d'en tirer du secours, & que les souverains, comme la plûpart des hommes se déclareroient plus volontiers pour le parti victorieux. En effet, on n'eut pas plutôt appris en Europe, que les chevaliers avoient chassé les infideles de leur île, que la jeune noblesse de l'Europe, & sur-tout les gentils-hommes des royaumes de France & d'Espagne, pour avoir part à la gloire de l'ordre, en demanderent l'habit avec empressement.



Ce fut une recrue très-utile, & qui rétablit les forces de la religion, que les pertes inévitables à la guerre avoient fort diminuées. Mais ce fut aussi une augmentation de dépense pour le couvent; & pour y subvenir, le grand-maître convoqua un chapitre général à Rhodes pour le 25 de juillet.

Pendant cette assemblée, le grand-maître reçut des nouvelles du sénéchal son neveu, qui lui mandoit, qu'après avoir parcouru la plûpart des cours de l'Europe, il en avoit trouvé les souverains si animés les uns contre les autres, & la guerre si allumée de tous côtés, qu'il ne devoit pas en espérer un grand secours. Le grand-maître & le chapitre virent bien par ces lettres qu'ils ne devoient faire fond que sur leurs propres forces; ainsi d'un commun consentement, on augmenta les responsions pour cinq ans. On défendit par le même réglemeut aux prieurs de recevoir un plus grand nombre de chevaliers que l'ordre n'en pouvoit nourrir, & on convint que le grand-maître pourroit terminer une guerre si ruineuse par la paix, si on lui en faisoit quelque ouverture. Ce traité fut négocié l'année suivante par les agens de Jacques Cœur, marchand François, & depuis trésorier de Charles VII, roi de France. C'étoit un bourgeois de la ville de Bourges, homme de *petite génération*, ainsi que s'en explique un historien du tems, pour dire qu'il ne sortoit pas de parens nobles. Mais le défaut de naissance, si c'en est un,

étoit remplacé par l'étendue de son génie, par son travail & par son application. On n'avoit point encore vû en France de marchand porter si loin son commerce, & faire de gains si prodigieux : il avoit des flottes à ses ordres, & plus de 300 facteurs répandus dans différens états de l'Europe & de l'Asie, & jusqu'en *Sarasiname*, comme parle l'auteur que nous venons de citer. Ce fut un de ces facteurs, qui, à la faveur des sauf-conduits qu'il avoit pour son commerce, conduisit à Alexandrie sur les galeres de son maître l'agent de l'ordre. La paix se fit, sans qu'il nous soit rien resté des conditions du traité, sinon que l'envoyé de Rhodes, après l'avoir conclue, ramena dans l'île un grand nombre des esclaves chrétiens & des prisonniers faits pendant la guerre. On trouve dans le trésor de l'ordre une bulle du grand-maître en date de l'an 1446, du 8 février, par laquelle il ordonne à frere Raimond d'Arpajon, grand-prieur de Saint-Gilles, & au receveur de la langue de Provence, de satisfaire aux droits qui étoient dûs à Jacques Cœur pour ce voyage.

1448.

La joie qu'eut le grand-maître d'avoir procuré la liberté à tant de pauvres chrétiens, fut balancée par le chagrin que lui causerent des lettres qu'il reçut du pape Nicolas V. Il y avoit à Rome, & à la cour de ce pontife, des commandeurs qui souffroient impatiemment qu'on eût augmenté les responsions de leurs commanderies : ils en portèrent leurs plaintes au pape, comme d'une

entreprise tyrannique, & comme si le grand-maître & le chapitre eussent porté leur autorité au-delà des bornes prescrites par les statuts. Nicolas V, prévenu contre le grand-maître, & sans approfondir ce qu'il y avoit d'injuste dans ces plaintes, en écrivit durement à Lastic, & lui envoya même un recueil des statuts faits dans le dernier chapitre, qu'il supposoit avoir été transgressés, & qu'il lui ordonna de suivre à l'avenir, comme la règle de sa conduite.

Le grand-maître communiqua au conseil ces lettres du pape, auxquelles il répondit en des termes respectueux; mais pleins de cette fermeté qu'inspirent toujours la vérité & la justice. Il représenta à ce pontife, que le pape Eugene IV, son prédécesseur, après avoir fait examiner les comptes de la dépense que l'ordre avoit faite pour soutenir le siège de Rhodes, avoit approuvé l'augmentation des responsions, afin de satisfaire aux dettes que la religion avoit été obligée de contracter pendant cette guerre; que ceux qui s'en plaignoient, étoient indignes de porter la croix; que ceux qui n'avoient jamais vu Rhodes, ou qui n'y avoient pas resté long-tems, soit pour se dispenser de la discipline régulière, & peut-être même pour éviter les périls ordinaires à la guerre, & sur-tout dans un siège aussi meurtrier; que la plûpart de ces religieux, au lieu de résider au moins dans leurs commanderies, suivant leur obligation, & dans l'exercice & les fonctions de l'hospitalité,

s'étoient attachés à la cour de Rome ; qu'ils y vivoient dans la mollesse & dans les plaisirs ; qu'il conjuroit sa sainteté de les renvoyer incessamment au couvent & dans la maison chef-d'ordre, pour y apprendre, par l'exemple de leurs confreres, quelle devoit être la vie d'un véritable chevalier de saint Jean. A l'égard des statuts que sa sainteté lui avoit adressés, on étoit convenu dans le conseil, & après une collection exacte avec les originaux, que ce ne pouvoit être que l'ouvrage de quelque faussaire, qui y avoit glissé différens articles inconnus jusqu'alors dans l'ordre, & qui n'avoient été inventés que pour favoriser l'esprit de propriété & le libertinage de ces mauvais chevaliers.

L'indignation que le grand-maître fit paroître contre ces mutins, étoit d'autant mieux fondée, qu'on vivoit à Rhodes sous son gouvernement dans une exacte pratique de la regle & des statuts ; qu'au milieu même des armemens qui se faisoient fréquemment, les chevaliers ne se dispensoient jamais de jeûner austèrement l'Avent & le Carême ; qu'ils faisoient abstinence de viande tous les mercredis de l'année, & qu'au réfectoire, & dans tous les lieux réguliers, personne n'auroit osé rompre le silence, qui s'y observoit aussi régulièrement que dans une communauté de moines & de solitaires. La lettre du grand-maître, en forme d'apologie, fut signée par tout le conseil ; le pape en parut satisfait.

Mais plusieurs commandeurs de l'Europe,

qui se prévalaient de la protection de quelques cardinaux, & qui avoient même dans l'ordre, & jusques dans le conseil, de puissans amis, ne furent pas plus exacts à payer leurs responsions : il sembloit qu'ils prétendissent s'affranchir du vœu d'obéissance. L'ordre par leur rebellion tomboit insensiblement dans une espece d'anarchie ; on tint là-dessus plusieurs chapitres & différentes assemblées, où il se fit de sages réglemens ; mais que la désobéissance, la brigue & le crédit rendirent inutiles.

Le conseil voyant l'autorité du gouvernement méprisée, ne trouva point de remede plus convenable pour arrêter un si grand désordre, que de remettre la puissance souveraine & la disposition entiere des finances entre les mains seules du grand-maître. C'étoit comme une espece de dictature, toujours dangereuse dans un état républicain ; mais on étoit si persuadé du zele de Lastic, de sa piété sincere, & en même-tems de sa modération, qu'on ne fit point de difficulté de lui confier une autorité absolue. Il s'en défendit d'abord sur son âge avancé ; & dans la crainte de donner atteinte à l'ancienne constitution de l'ordre, dont il étoit zélé observateur, il ne céda aux pressantes sollicitations de ces religieux, qu'à condition que ce changement dans le gouvernement ne dureroit que trois ans, & que ce terme expiré, le souverain conseil reprendroit son ancienne autorité.

La sagesse & la fermeté de sa conduite justifierent bientôt le choix de la religion : en

exécution des réglemens faits dans le dernier chapitre, il menaça hautement de priver de leurs commanderies, & même de l'habit de la religion, tous ceux qui dans un tems limité ne se feroient pas acquittés de leurs responsions. Ces menaces de la part d'un souverain & d'un supérieur qu'on connoissoit incapable de fléchir sous aucune recommandation, intimidèrent les plus rebelles. En attendant qu'ils pussent faire passer de l'argent à Rhodes, ils donnerent des assurances de leur devoir; tout plia sous l'autorité d'un si digne chef, armé d'une juste autorité.

Mais comme pour payer les dettes, & pour subvenir aux besoins indispensables de l'ordre, les fonds dans ces commencemens lui manquoient, il les prit sur les propres revenus du magistère. Le premier usage qu'il fit de sa nouvelle autorité, fut de se dépouiller lui-même en véritable pere; il sacrifia avec joie les grands biens attachés à sa dignité, pour la nourriture de ses enfans & la subsistance des troupes que l'ordre entretenoit dans les différentes îles qui composoient alors cet état souverain. Cependant afin qu'on n'abusât pas de sa facilité, il défendit aux commandeurs qui résidoient à Rhodes, & qui tiroient de leurs commanderies la valeur de cent écus d'or de revenu, de rien exiger davantage du trésor de l'ordre pour leur subsistance.

Des soins plus importans succéderent à ce réglement de discipline domestique. Comme dans le désordre où se trouvoient les finances,

on avoit à craindre une rupture de la part des Turcs, peu scrupuleux sur l'observation des traités, le grand-maître envoya à Amurat II, qui regnoit encore, des ambassadeurs, pour reconnoître la disposition de ce prince à l'égard de l'ordre. Nous avons vu que pendant la guerre que le soudan d'Egypte avoit portée dans l'île de Rhodes, Amurat, pour prendre son parti suivant les événemens, avoit éludé la proposition que le grand-maître lui avoit fait faire de renouveler les anciens traités de paix. Les nouveaux ambassadeurs de l'ordre y trouverent plus de facilité dans cette conjoncture : ce prince avoit à se défendre contre une puissante ligue des princes chrétiens, dans laquelle le roi de Hongrie, le fameux Jean Humiade, Vaivode de Transilvanie, les Valaques, Scander-Berg, roi d'Albanie, & même Ussum-Cassan, roi de Perse, étoient entrés. Mais de tous ces ennemis, aucun ne lui étoit si redoutable que le roi ou prince d'Albanie.

L'Albanie, province de l'Europe, est à notre égard située à l'est, le long du golfe de Venise; elle a au levant la Macédoine, dont elle faisoit autrefois partie; l'Epire au midi, & au nord la Servie, & un coin de la Dalmatie. De hautes montagnes la séparent de l'Epire; & d'autres montagnes, des marais, des rochers escarpés & des défilés rendent le pays impraticable à des troupes qui ne connoissent pas le terrain. Cette situation avantageuse, le courage & l'humeur fé-

roce de ces montagnards, les rendoient redoutables à leurs voisins, & sur-tout aux Turcs. Amurat entreprit de les subjuguier. Jean Castriot, qui regnoit alors dans cette contrée, se défendit long-tems avec beaucoup de courage; mais enfin il succomba sous des forces supérieures à celles que lui pouvoit fournir ce petit état. Pour sauver les débris de sa fortune, il traita avec le prince Turc; & pour gage de sa sujétion, il fut obligé de lui donner en ôtage ses trois enfans, Constantin, George & Jean. Amurat, contre la foi du traité, les fit circoncrire & instruire dans la loi mahométane; & le pere de ces trois princes infortunés, apprenant leur disgrâce, en mourut de douleur. Amurat, sous prétexte de conserver aux enfans du défunt la principauté de leur pere, s'en empara, & mit de fortes garnisons dans toutes leurs places.

On ne fait point ce que devinrent les deux aînés de Jean Castriot. La plûpart des historiens accusent Amurat de les avoir fait empoisonner; d'autres rapportent qu'il se contenta de leur faire perdre la vue & la faculté d'avoir jamais des héritiers. Pareil sort étoit destiné au troisième; mais on prétend qu'Amurat charmé de sa bonne mine, & de certain air de grandeur, qui se découvroit déjà dans ce jeune prince, lui épargna ces différens supplices, & ordonna qu'on l'élevât avec soin dans la religion de Mahomet, & dans tous les exercices qui pouvoient convenir à un homme de guerre.



Si-tôt qu'il put porter les armes, Amurat le mena avec lui; & dès sa première campagne, il fit des actions d'une valeur si étonnante, que le grand-seigneur, par une allusion au nom du grand roi de Macédoine, voulut qu'on le nommât *Scander-Berg*, c'est-à-dire, le seigneur Alexandre. Toute la suite de sa vie répondit à un augure si favorable, soit dans des duels & des combats particuliers, qu'il entreprit contre des aventuriers qui l'avoient défié à la tête des armées, soit dans des batailles générales, il en remporta toujours tout l'honneur. Il devint de bonne heure le favori, & ensuite un des généraux d'Amurat; mais le souvenir de l'Albanie, que ce jeune prince regardoit comme son héritage, & la douleur secrète de se voir engagé dans une religion différente de celle de ses peres, le toucherent plus que toute la faveur du sultan: il résolut, à quelque prix que ce fût, de rentrer dans ses états & dans le sein de l'église.

Scander-Berg s'étant affermi dans ce dessein, prit le tems que le secrétaire d'Amurat étoit en campagne: il le fut joindre, le tira à l'écart; & après lui avoir fait expédier par force des lettres-patentes adressées au gouverneur de Croye, capitale de l'Albanie, par lesquelles il lui étoit ordonné de remettre à Scander-Berg le gouvernement de cette place, il poignarda ce ministre, & fit tuer tous les gens de sa suite, sans en épargner un seul; & avec toute la diligence qu'il put, il se rendit aux portes de Croye.



Il fut reçu dans cette capitale de l'Albanie avec le respect qui étoit dû aux ordres dont il étoit porteur : mais à la faveur de la nuit, y ayant introduit trois cens hommes qu'il avoit fait avancer, & qu'il tenoit cachés proche des portes de cette ville, il en fit passer le gouverneur Turc & toute la garnison par le fil de l'épée : il parcourut ensuite le reste de l'Albanie, qu'il remit sous sa domination. La plupart des princes chrétiens ses voisins l'envoyèrent féliciter d'un si heureux succès, & les Vénitiens, qui regardoient ses états comme un boulevard qui couvriroit ceux de la république, lui firent tenir des sommes considérables pour lever des troupes.

Il ne manqua pas de soldats : les Albanois, nation guerrière, se présentèrent en foule pour prendre les armes ; mais parmi ce grand nombre, dont il auroit pu composer une armée considérable, il choisit seulement huit mille hommes d'infanterie, & sept mille de cavalerie. Avec un si petit corps de troupes, mais à la faveur des montagnes & des défilés dont le pays étoit embarrassé, il battit quatre grandes armées Ottomanes. La première commandée par Ali, la seconde par Feris Beg, & les deux autres par Mustapha, basha, bassa ou pacha, comme parlent différens écrivains. Amurat attribuant de si grandes pertes au défaut de courage ou de capacité de ses généraux, crut que ses armes seroient plus heureuses entre ses mains. Il résolut de commander lui-même ses troupes ; il alla à la tête d'une

armée formidable attaquer Scander-Berg : il emporta quelques places, mais dont la prise lui coûta plus de soldats que la perte d'une bataille. Il étoit accompagné, dans cette expédition, du jeune Mahomet son fils, que sa valeur & un courage déterminé, autant que sa naissance, l'avoient engagé à associer à l'empire, dans la vue de faire voir en même-tems à ses troupes la capacité d'un vieux capitaine, & l'ardeur & le feu d'un jeune conquérant.

Dans la seconde campagne, ces deux sultans se préparoient à faire le siège de Croye, capitale de l'Albanie : mais avant que de rien entreprendre, & pour n'être pas troublés dans l'exécution de leurs desseins, ils firent un traité de paix avec les Vénitiens, dans lequel il fut expressément stipulé, que la république n'entretiendroit aucune relation avec le prince d'Albanie. Ce fut par le même motif, & pour n'avoir rien à craindre des flottes de la religion, qu'Amurat renouvela avec le grand-maître les traités de paix qu'il avoit faits avec son prédécesseur.

Le siège de Croye ne fut pas heureux pour les Turcs : Amurat, après avoir vu périr une partie de son armée par des attaques imprévues de Scander-Berg, qui tenoit la campagne, fut à la fin obligé de se retirer. Le prince d'Albanie le poursuivit dans sa retraite, & tailla en pieces la meilleure partie de son arriere-garde. Amurat chagrin du mauvais succès de la campagne, & accablé des infirmités de la vieillesse, tomba malade. Il fut porté

à Andrinople : & après avoir languï cinq à six mois , il y trouva la fin de sa vie. Ce sultan fut regretté par ses sujets , & même par les chrétiens , sur-tout quand on vint à comparer son regne & sa conduite avec celle de son successeur , jeune prince à la vérité , un des plus grands conquérans que l'Europe & l'Asie eussent jamais vu ; mais cruel , perfide , sanguinaire , & qui renouvela l'affreux souvenir des plus grands tyrans.

Les liaisons essentielles de son histoire avec celle que j'écris , & les guerres sanglantes qu'il fit à l'ordre de saint Jean , m'obligent à faire connoître plus particulièrement un de ses plus grands ennemis. C'étoit un jeune prince à peine âgé de vingt & un ans , que la nature & la fortune jointes à une haute valeur , rendirent la terreur du monde entier. Son ambition étoit encore plus grande que sa naissance & son empire. Il possédoit tous les talens supérieurs , des vues immenses , le génie admirable pour distribuer dans les tems l'exécution de ses projets , toujours attentif , toujours présent aux événemens , & né perdant jamais de vue les dispositions & les forces de ses ennemis ; insatiable de gloire & de plaisirs , & noirci même de ces sales voluptés que la nature ne souffre qu'avec horreur ; sans foi , sans humanité , sans religion , il ne faisoit pas plus de cas de l'Alcoran que de l'Evangile ; & selon ses principes , il n'y avoit que deux divinités qui méritassent le culte des hommes , la fortune & la valeur.

Tel étoit Mahomet II, qui affecta de bonne-heure le nom d'*Al-Biuch*, ou de *Mahomet le grand*, titre que la postérité lui a conservé. Il en étoit digne, si on en juge seulement par ses conquêtes ; mais dans les souverains, il y a des vertus qui doivent marcher avant la valeur ; & un prince n'est véritablement grand que par sa piété & par sa justice : vertus inconnues à Mahomet, ou dont il ne crut la pratique convenable qu'à de simples particuliers.

Cependant on n'eut pas plutôt publié la mort d'Amurat & l'élévation de Mahomet II, sur le trône des Ottomans, qu'on vit accourir à la Porte des ambassadeurs des empereurs de Constantinople & de Trébizonde, & de la plupart des princes de la Grece & de l'orient. Le grand-maître y envoya aussi au nom de l'ordre, frere Pierre Zinot. Tous ces ministres, après les complimens ordinaires dans ces occasions, demanderent avec empressement la confirmation des anciennes alliances arrêtées entre les princes leurs maîtres & la maison Ottomane. Mahomet, soit que les charmes de la toute-puissance l'éblouissent, ou pour endormir ces ambassadeurs, les reçut tous avec une joie étudiée, & renouvela sans difficulté les traités dont on lui demandoit la confirmation. Mais comme la conquête de Constantinople étoit le premier objet de son ambition, il employa toute l'année suivante à faire secrettement les préparatifs nécessaires pour une si grande entreprise, & à s'assurer de toutes les avenues qui conduisoient à cette capitale

de l'orient, & pour empêcher les secours que l'empereur Grec pourroit tirer, tant du côté de terre, que par la mer noire, ou le Pont-Euxin.

Dans cette vue, il fit construire un fort sur le rivage du Bosphore qui tenoit à l'Europe. L'empereur Constantin allarmé de cette entreprise, lui dépêcha des ambassadeurs pour s'en plaindre, comme d'une infraction des traités de paix qu'il venoit de renouveler. Mahomet leur répondit d'abord avec une modération apparente, qu'il n'avoit fait élever ce fort que pour s'opposer aux courses des chevaliers de Rhodes, aussi ennemis des Grecs que des Turcs, & pour mettre, dit-il, les sujets des deux empires à l'abri des incursions des Latins. Mais les ambassadeurs ayant voulu insister sur la fidélité avec laquelle l'ordre observoit ses traités, Mahomet emporté par son humeur violente, leur imposa silence, & jura qu'il feroit écorcher tout vis le premier qui oseroit lui en parler davantage.

Après cette déclaration, & sans garder aucune mesure, il fit avancer ses troupes & investir la capitale de l'empereur Grec, & on commença à former un des sièges le plus mémorable dont il soit fait mention dans toute l'histoire du bas Empire.

Le sultan arriva dans le camp le 2 d'avril: on prétend qu'il y avoit au moins trois cens mille hommes dans son armée, sans compter une flotte nombreuse, composée de deux cens cinquante bâtimens de diffé-

rentes grandeurs, chargés de vingt-quatre mille hommes. Pour résister à des forces si redoutables, à peine comptoit-on dans Constantinople six mille Grecs en armes, & environ trois mille hommes de troupes étrangères & de volontaires : ce qui doit paroître surprenant par rapport à la grandeur de cette ville & au nombre prodigieux de ses habitans. Mais ce n'étoient plus ces Grecs si vantés dans l'antiquité par leur valeur & par leur amour pour la patrie, les esprits s'étoient alors tournés du côté du commerce : Constantinople n'étoit remplie que de marchands, sans compter un grand nombre de Calogers & de religieux, la plupart avarés, & qui plutôt que de secourir leur souverain, ensevelirent leur argent dans les endroits les plus cachés. Ainsi, il ne faut pas s'étonner si Constantin, destitué de forces & sans secours, ne put pas soutenir long-tems les efforts des infidèles. Malgré toute la résistance des chrétiens, la ville fut emportée d'affaut le quarante-deuxième jour.

L'empereur aima mieux se faire tuer en défendant sa religion & sa couronne, que de tomber vif entre les mains des infidèles. Peut-être que jamais il ne s'étoit vu de spectacle plus funeste & plus touchant que ce qui se passa dans la prise de cette ville. Plus de quarante mille hommes passèrent par le fil de l'épée; soixante-mille furent vendus comme esclaves : rien n'échappa à la fureur ou à l'avarice du soldat.

Les femmes détestoient la fécondité qui les avoit rendues meres , & plaignoient avec des larmes de sang le sort des jeunes enfans qu'elles portoient dans leurs bras. On voyoit une infinité de jeunes filles timides & incertaines dans leurs démarches , & sans favoir de quel côté tourner leurs pas , qui erroient comme de malheureuses étrangères dans le sein même de leur patrie ; & en cherchant leurs parens , elles tomboient dans l'abîme des malheurs , & entre les mains de ces barbares , dont elles éprouvoient un sort plus affreux pour elles que les plus cruels supplices. Les larmes , les cris poussés au ciel , rien ne touchoit l'insolent vainqueur ; & le plus misérable des Turcs faisoit sa proie d'une beauté achevée , mais qui lui étoit souvent enlevée par un autre Turc , ou plus fort que lui , ou plus autorisé dans l'armée. La plupart de ces barbares trafiquoient de leurs prisonniers : mais par ordre du sultan , les gens de naissance , les princes & les officiers qui avoient été pris les armes à la main , furent livrés aux bourreaux : il n'échappa à sa cruauté que les jeunes gens des deux sexes les mieux faits , qu'il réserva pour les abominations de son ferrail.

C'est ainsi qu'une Grecque d'une naissance illustre , appelée Irene , à peine âgée de dix-sept ans , tomba entre ses mains. Un bacha venoit de la faire esclave ; mais surpris de sa rare beauté , il la crut digne d'être présentée au sultan. L'orient n'avoit rien vu naître de si parfait ; ses charmes se firent sentir impé-



rieusement au cœur farouche de Mahomet ; il fallut se rendre , il s'abandonna même entièrement à cette nouvelle passion ; & pour être moins détourné de ses assiduités amoureuses , il passa plusieurs jours sans se laisser voir à ses ministres & aux principaux officiers de son armée. Irene le suivit depuis à Andrinople : il y fixa le séjour de la jeune Grecque. Pour lui, de quelque côté que les armes tournassent ses pas , souvent même au milieu des plus importantes expéditions , il en laissoit la conduite à ses généraux , & revenoit avec empressement auprès d'Irene. On ne fut pas long-tems sans découvrir que la guerre n'étoit plus sa première passion : les soldats accoutumés au butin qu'ils faisoient à sa suite , murmurèrent de ce changement. Ces murmures devinrent contagieux ; l'officier comme le soldat se plaignoient de cette vie efféminée : cependant sa colere étoit si formidable , que personne n'osoit se charger de lui en parler. Enfin , comme le mécontentement de la milice étoit à la veille d'éclater , le bacha Mustapha , ne consultant que la fidélité qu'il devoit à son maître , l'avertit le premier des discours que les janissaires tenoient publiquement au préjudice de sa gloire.

Le sultan , après être demeuré quelque tems dans un sombre silence , & comme s'il eût examiné en lui-même quel parti il devoit prendre , pour toute réponse , sous prétexte d'une revue , ordonna à Mustapha de faire assembler le lendemain les bachas & ce qu'il

y avoit de troupes pour sa garde, & aux environs de la ville. Il passa ensuite dans l'appartement d'Irene, avec laquelle il resta jusqu'au lendemain.

Jamais cette jeune princesse ne lui avoit paru si charmante ; jamais aussi le prince ne lui avoit fait de si tendres caresses. Pour donner un nouvel éclat à sa beauté, si cela étoit possible, il exhorta ses femmes à employer toute leur adresse & tous leurs soins à sa parure. Après qu'elle fut en état de paroître en public, il la prit par la main, la conduisit au milieu de l'assemblée, & arrachant le voile qui lui couvroit le visage, il demanda fierement aux bachas qui l'entouroient, s'ils avoient jamais vu une beauté plus accomplie. Tous ces officiers, en bons courtisans, se répandirent en des louanges excessives, & le féliciterent sur son bonheur. Pour lors Mahomet prenant d'une main les cheveux de la jeune Grecque, & de l'autre tirant son cimeter, d'un seul coup en fit tomber la tête à ses pieds ; & se tournant vers les grands de la Porte, avec des yeux égarés & pleins de fureur : *Ce fer, leur dit-il, quand je veux, fait couper les liens de l'amour.*

Un frémissement d'horreur se répandit dans toute l'assemblée ; la crainte d'un pareil sort fit trembler les plus mutins : chacun croyoit voir ce funeste couteau élevé sur sa tête ; mais s'ils échapperent d'abord à son humeur sanguinaire, ce ne fut que pour mieux assurer sa vengeance. Mustapha, pour prix de ses

fideles avis, fut immolé le premier sous un léger prétexte ; il le fit étrangler dans le ferrail ; & dans ces longues guerres qu'il entreprit depuis, & qui durèrent autant que son regne, il eut le cruel plaisir de faire périr les uns après les autres, la plupart des janissaires, qui par leurs cris séditieux avoient troublé ses plaisirs & réveillé sa fureur.

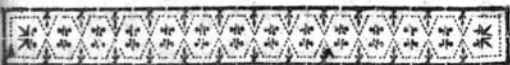
Il n'y avoit pas plus de six mois que ce prince étoit maître de Constantinople, que croyant que tous les princes de l'Asie devoient fléchir sous sa puissance, il commença par les chevaliers de Rhodes à faire éclater de si hautes prétentions. Il envoya au grand-maître un ambassadeur, ou plutôt un hérault ; qui le somma de sa part de le reconnoître pour son souverain, & de faire porter tous les ans à son trésor deux mille ducats de tribut. A son refus, cet ambassadeur étoit chargé de lui déclarer la guerre, & que le sultan son maître étoit résolu de porter lui-même ses invincibles armes dans toutes les îles de la religion.

Le grand-maître, après avoir pris l'avis du conseil, lui répondit que son ordre étoit composé d'un corps de religieux militaires, qui en cette qualité dépendoient par leur profession du souverain pontife des chrétiens ; que leurs ancêtres par leur valeur, & au prix de leur sang, avoient depuis conquis l'île de Rhodes & les îles voisines, dont aucun prince ne leur avoit disputé la souveraineté ; que par son élection à la grande-maîtrise elle avoit

été mise en dépôt entre ses mains ; qu'il en étoit comptable à ses freres & à leurs successeurs , & qu'il sacrifieroit avec joie sa vie , plutôt que de donner atteinte à l'indépendance & à la liberté de la religion.

Ce sage grand - maître & son conseil ne doutant pas qu'une réponse si ferme n'attirât les armes du sultan dans leurs états , eurent recours aux princes chrétiens ; & ils firent cette démarche , plutôt pour n'avoir rien à se reprocher , que dans l'espérance d'un prompt secours & bien effectif. Le commandeur d'Aubusson de la langue d'Auvergne , d'une des plus anciennes & des plus illustres maisons de la Marche , fut nommé pour ambassadeur auprès de Charles VII , qui regnoit alors en France. Le grand - maître , qui connoissoit son zele pour la religion , fit ce choix , & ce fut la dernière action de son magistère. Il mourut accablé d'années , après avoir tenu le gouvernail dans des tems difficiles & orageux , avec autant de prudence que de fermeté.

*Fin du sixième Livre.*



# T A B L E

## D E S M A T I E R E S

Contenues dans ce second Volume.

### A

**A**LBANIE, sa situation, 371. révolution qui y arrive, 372 & seq.

**A**lcantara, ( l'ordre d' ) la grande-maîtrise est annexée à la personne des rois d'Espagne, 132. il est permis à ces chevaliers de se marier, *ibid.*

**A**lexandre V, élu à Pise, 319. s'applique à former une ligue contre les Turcs, 320. & à éteindre le schisme dans l'ordre de S. Jean, 321 & seq. sa mort, dont Jean XXIII, son successeur, est soupçonné, 325 & seq.

**A**lexandrie, prise & pillée par le grand-maître Bérenger & le roi de Chypre, 205 & seq. qui sont contraints d'abandonner leur conquête, 207.

**A**llemande, ( le grand-bailli d' ) son établissement & ses fonctions, 350 & seq.

**A**llemand de Château-Noir, ( frere Albert ) grand-commandeur de Chypre, favorisé par le grand-maître Foulques de Villaret, 143.

**A**médée V, dit le grand, comte de Savoye; il n'est pas vrai qu'il ait fait lever le siège de Rhodes à l'Ottoman, 83.

**A**murat I, frere & successeur de Soliman, ses grandes conquêtes, 215. est poignardé par un esclave, 255.

**A**murat II, fils & successeur de Mahomet I, 341. ses conquêtes; ce qui l'empêche de les porter plus

- loin, *ibid.* Il approuve l'entreprise du soudan d'Egypte sur Rhodes, 355. s'empare de l'Albanie, 371. & la perd par la résolution de Scander-Berg, 373. Quatre de ses armées y sont défaites par ce prince, 374. Il y vient en personne, & prend quelques places, 375. traite avec les Vénitiens & le grand-maître de Lastic, *ibid.* assiège inutilement Croye, & est battu, *ibid.* Sa mort, 376.
- Andronic*, empereur de Constantinople, refuse l'investiture de l'île de Rhodes au grand-maître des hospitaliers, 67. Il envoie contre les Latins une puissante armée qui est défaite, 71.
- Arménie*, (Constant, prince d') demande du secours aux chevaliers de Rhodes, & l'obtient, 183.
- Aubuffon* (le commandeur d') envoie en France pour demander du secours à Charles VII contre Mahomet II, 384.

## B

- B**AJAZET I, fils & successeur d'Amurat I, le défait de Giacup, son frere, 256. Son caractère & ses conquêtes, *ibid.* il bloque Constantinople: est surnommé le foudre ou la tempête, 257. épargne Delphes, 258. Ses projets sur l'Italie, *ibid.* Ligue puissante formée contre lui, *ibid.* & *seq.* Il la laisse s'affoiblir par les divisions & la débauche, vient au secours de Nicopolis, 261. où il défait les ligués, 269. & *seq.* Tourne ses armes contre les chrétiens Grecs, & assiège Constantinople dans les formes, 271. rejette avec mépris & menaces les présens de Tamerlan, 275. La prise de Sébaste par celui ci & la mort indigne de son fils, le mettent en fureur, 278. Il leve le siège de Constantinople, & rencontre les Tartares auprès d'Ancyre, au pied du mont Stella, 279. Marque singulière de sa tendresse pour son fils, *ibid.* perd la bataille en partie par trahison,

TABLE DES MATIERES. 387

- & est livré à Tamerlan , 280. comment il en est reçu & traité , *ibid.* & *seq.* Sa mort , 282. Ses enfans se rétablissent après la mort de Tamerlan , 295.
- Baillis conventuels* , Règlement à leur sujet , 154.  
*Grand bailli* Voyez *Alemagne.*
- Bannerets* , magistrats Romains pendant l'absence des papes , 229. Ils pensent à rétablir le gouvernement républicain , *ibid.* prennent des mesures violentes après la mort de Grégoire XI , pour l'élection d'un pape Italien , & l'intronisation d'Urbain VI , 240 & *seq.*
- Batailles* , de Smyrne , 173.  
 Dans l'Arménie , entre le roi secouru des chevaliers , & les Sarrasins qui la perdent , 184.  
 De Nicopolis , 261.  
 De Stella , 279.  
 Entre les enfans de Bajazet , 257 & *seq.*  
 Entre Janus , roi de Chypre , secouru des chevaliers de S. Jean , & le soudan d'Egypte , qui la gagne , 344.
- Batailles navales* , d'Embro , 182.  
 Entre la religion & Orcan , successeur d'Ottoman , qui la perd , 150.  
 Entre la flotte Egyptienne & celle de l'ordre de S. Jean , qui la gagne , 369.
- Beaulieu ou Belver* , maison des dames hospitalieres soumise à la visite du grand-prieur de S. Gilles , 26. Son origine , *ibid.* la supérieure prend la qualité de grande-prieure , *ibid.*
- Benoit XII* , reçoit des plaintes de la conduite des chevaliers de Rhodes , 166.
- Benoit XIII* , successeur de Clément VII , est reconnu par le grand-maître de Naillac , 316. est déclaré schismatique & déposé aux conciles de Pise , 318 ; & de Constance , 330.
- Bérenger* , ( Raimond ) grand-maître , 205. veut abdiquer sa dignité , 209. Sa mort , 211.

**Besans**, monnoie d'or évaluée à vingt-un sols trois deniers, 143.

**Biandra**, (Jean de) prieur de Lombardie, est fait général de la flotte chrétienne qui prend Smyrne, 172, 173. Perd cette qualité par l'arrivée du dauphin de Viennois, 177. & la recouvre par le crédit du grand-maître de Gozon, 182. Remporte une victoire complete sur les Turcs proche d'Embro, 183.

**Boniface VIII**, la part qu'il a à l'abdication de Célestin V, 18. Son caractère, *ibid.* Sa conduite inhumaine à l'égard de son prédécesseur, *ibid.* Il s'attache les hospitaliers & les templiers par différens bienfaits, 19. Il unit à la manse magistrale des hospitaliers l'abbaye de la Sainte-Trinité de Venouse, 28. Origine de ses démêlés avec Philippe-le-Bel, auquel il suscite des ennemis au-dedans & au-dehors de son royaume, 35 & *seq.* il reçoit une ambassade du khan des Tartares au sujet d'une croisade, 36. Il entreprend inutilement d'obliger Philippe-le-Bel à quitter la France, 37. Il meurt de chagrin d'être tombé entre les mains des François, 38.

**Boucicault** (le maréchal de) contribue au mauvais succès de la ligue contre Bajazet, 263. Est fait gouverneur ou viceroi de Gènes, 301. allant en Chypre, aborde à Rhodes, *ibid.* Fait quelques conquêtes sur les côtes de Syrie, 303 & *seq.* Consent au traité ménagé par le grand-maître de Naillac avec le roi de Chypre, 307. Court de nouveau les côtes de Syrie & de la Palestine avec le grand-maître, 308 & *seq.* Il est traversé par les Vénitiens, 311.

**Burse**, capitale des états de Bajazet, 257. est reprise sur les Mogols par Josué son fils, 338.



## C

- CALATRAVE.** ( l'ordre de ) Différentes commanderies des hospitaliers & des templiers dans le royaume de Valence lui sont unies : son chef-lieu , 130. La grande-maîtrise est annexée à la personne des rois d'Espagne , 132. Ils obtiennent la permission de se marier , *ibid.*
- Capse** , commanderie fondée par le grand-maître d'Hérédia , 252. Son corps est porté dans l'église , 253.
- Captivité** de Babylone , nom donné par quelques Italiens à la translation de la cour Romaine en-deçà des monts , 48.
- Caracciolo** , ( Richard ) grand-prieur de Capoue , est substitué en la place d'Hérédia , par Urbain VI , 246. fonde le monastere de S. Jean à Florence , 252.
- Caraman** , ( le ) prince de Cilicie , éprouve la fureur des armes d'Amurat II , 341.
- Caramande** ( Boniface de ) est nommé par Boniface IX , lieutenant-général de l'ordre , après la mort de Caracciolo , 252.
- Cardinaux** , sont avertis par Grégoire XI , à l'article de la mort , de se désier des révélations prétendues dont on l'avoit ébloui , 240. Elisent Urbain VI par la violence des bannerets , après des protestations authentiques , 242. Elisent à Fondi Clément VII , 247. Font promettre à chaque nouveau pape de renoncer au pontificat , 317. Assemblent un concile général à Pise , *ibid.* Elisent Alexandre V , 319. Ils élisent à Constance , après la déposition ou l'abdication des trois contendans , Martin V , 331.
- Castriot** , ( Jean ) roi d'Albanie , traite avec Amurat II , à qui il donne ses enfans en otage , 372. Ce qu'ils devinrent , *ibid.*

*Catalogne*. Etablissement d'un grand-prieur en cette principauté, 130.

*Catherine de Sienne*, ( Sainte ) obtient de Grégoire XI la révocation de la bulle d'excommunication contre les Florentins, 232. & son retour à Rome, 233.

*Célestin V*, passe d'une cellule sur la chaire de S. Pierre, 15. Son attention sur l'ordre des hospitaliers, 16. Il abdique le pontificat, 17. Il périt misérablement par l'inhumanité de Boniface VIII, son successeur, 18.

*Chapitres généraux de l'ordre  
de S. Jean, tenus*

A Montpellier, par le grand-maître de Ville-neuve, 153.

A Rhodes, par le grand-maître de Pins, 203.

A Rhodes, par le lieutenant du grand maître d'Hérédia, 247.

A Valence, &c. par le grand-maître d'Hérédia, 251.

A Aix, par trois différens prieurs, 321.

A Rhodes, par le grand-maître de Naillac, 336.

A Rhodes, par le grand-maître Fluvian, 348.

A Rhodes, par le grand-maître de Lastic, 365.

*Charles VI*, roi de France, chef principal de la ligue contre Bajazet, 259. Donne le commandement de son armée au comte de Nevers, *ibid.*

*Chevaliers* de saint Jean de Jérusalem distingués des freres fervans, 124.

*Christ* ( l'ordre de ) établi en Portugal par le roi Denys, & enrichi des dépouilles des templiers, 131. est confirmé par Jean XXII, *ibid.*

*Chypre*, sa situation & ses différens souverains, 2, 3. les Génois y font une descente, à quelle occasion, 300. ils assiègent & prennent Famagouste, & y sont maintenus par un traité, 301.

*Chypre*, ( la grande commanderie de l'île de ) son étendue & ses revenus, 142. C'est la dignité

la plus considérable de l'orient, après la grande-maîtrise, 143. sa responson annuelle, *ibid.* elle est entièrement ruinée, 346, 360.

**Clément V** est élu pape par intrigue, 39 & *seq.* son caractère, 40. ses conventions avec Philippe-le-Bel, 43 & *seq.* son couronnement à Lyon, 45. Défauts qui lui sont reprochés, 46. il forme le projet d'une croisade, & mande auprès de sa personne les deux grands-mâtres, 49. communique deux mémoires importans au grand-maître des templiers, 54. publie une croisade pour la conquête de l'île de Rhodes, 64. accorde plusieurs faveurs au grand-maître des hospitaliers, 66. se plaint à Philippe-le-Bel de l'emprisonnement des templiers, & les fait remettre à ses officiers, 95 & *seq.* tempérament qu'il prend avec ce prince pour leur jugement: il en interroge lui-même quelques uns, 98, 99. il engage les autres princes de la chrétienté à les faire arrêter, 101. il convoque le concile de Vienne, où il prononce l'extinction de l'ordre, 109 & *seq.* il en fait adjuger les biens aux chevaliers de Rhodes, qu'il se charge de réformer, 113 & *seq.* il remet le jugement du grand-maître & des hauts officiers à deux cardinaux, 115. meurt quarante jours après le supplice des templiers, 119.

**Clément VI.** Ses plaintes au grand-maître, 168. lui ordonne de mettre en mer six galeres, 170. est touché de sa prompte obéissance, 172. en fournit quatre pour la ligue, *ibid.* a tout l'honneur de la prise de Smyrne par cette flotte, 173. publie une croisade contre les Turcs, 174. & en fait général Humbert II, dauphin de Viennois, 176. consent à une trêve avec les infideles, 178. se retire entièrement de la ligue, 184. accorde quelques graces aux chevaliers de Rhodes, 186.

**Clément VII** est élu à Fondy, 245. schisme entre lui & Urbain VI, *ibid.* presque tout l'ordre de



- S. Jean lui est attaché, 246. il forme une ligue puissante contre Bajazet, 255.
- Cœur**, ( Jacques ) marchand François, 365. rend service à l'ordre de S. Jean, 366.
- Commandeurs**, tombent dans un grand relâchement, 153. remede qu'y apporte le chapitre, *ibid.* la plupart éludent les ordres du grand-maître, 191. ils sont chargés d'entretenir les chevaliers nouvellement reçus, 351. quelques-uns se plaignent de l'augmentation des responsions, qu'ils sont enfin contraints de payer, 366 & *seq.*
- Commanderies**, à qui elles sont attachées, & qui en reçoit la nomination, 166 & *seq.* les cardinaux ne peuvent en être pourvus, 186. reglement touchant la nomination, 192. les papes en conferent quelques-unes sans la participation du grand-maître, 202. chaque chevalier n'en peut posséder qu'une, 210. le conseil souverain dispose de celles qui vaquent, 211. elles sont comme autant de séminaires ou d'académies, 352.
- Concile de Vienne en Dauphiné**, où l'ordre des templiers est éteint, 109.
- Concile de Constance**, convoqué par Jean XXII, 326. ce qui s'y passe, 330 & *seq.*
- Confession**, usage de se confesser l'un l'autre, 87.
- Conseil du grand-maître**, le qui composé, 153, 154, 211.
- Constantinople** assiégée par Bajazet, 271. Tamerlan en fait lever le siège, 278. elle est investie par Mahomet II, 378. & emportée d'assaut, 379.
- Cornillan**, ( Pierre de ) grand-maître, son caractere, 191. il réforme plusieurs abus, répond à Innocent VI, touchant l'abandon de l'île de Rhodes, & meurt, 196 & *seq.*
- Cos**, ou *Lango*, île, son étendue & sa situation, 77. est fortifiée, *ibid.* le commandeur de cette île est obligé d'entretenir vingt-cinq chevaliers, 247.
- Coucy**, ( le sire de ) un des principaux seigneurs de

l'armée Françoisé, 259. remporte quelques avantages sur les Turcs, 261. est fait prisonnier à la bataille de Nicopolis, 268.

*Crocodile*, ou serpent énorme tué par Dieu-donné de Gozon, 158 & seq. description de sa tête, 162. semblable monstre tué par les légions Romaines en Afrique, 164. preuve de ces faits, 165.

*Croisade* publiée par Clément V, pour la conquête de l'île de Rhodes, 64. rendez-vous général à Brindes, 65. les croisés débarquent dans le port de Limisso, 66. ils abordent à l'île de Rhodes, 71. ils se dissipent, 72.

*Croisades*, cause du refroidissement des princes chrétiens pour ces saintes ligués, 361.

*Croye* assiégée par Amurat II, qui est contraint de se retirer, 375.

## D

*DAMER*, soudan d'Égypte, élevé sur le trône par les Mamelus, dont il avoit été tiré, 243. Voyez Égypte.

*Denys*, roi de Portugal, 131.

*Dettes* particulieres que les hospitaliers laissent en mourant, comme acquittées, 14.

*Dignités* de l'ordre attachées à un certain nombre d'années de résidence actuelle dans la maison principale, 153.

## E

*EDOUARD II*, roi d'Angleterre, fait remettre aux chevaliers de Rhodes les biens des templiers, 132.

*Égypte* (le soudan d') fait un traité avec l'ordre, 314. Daher déclare la guerre à Janus, roi de Chypre, 344. le défait, 345. fait attaquer Rhodes par une flotte, qui est obligée de se retirer, 357. il y échoue de nouveau, 364. fait la paix avec la religion, 366.

*Electeurs* du grand-maître, comment ils doivent être choisis, 211. comment ils se disposent à l'élection, 354.

*Embro*, petite île où les Turcs sont défaits, 182.

*Emposte*, ( la châtelanie d' ) considérable dignité de l'ordre de S. Jean, & la première en Europe après la grande-maîtrise, 221.

*Evêques Grecs*, leur extrême aversion pour les chrétiens Latins, 272.

## F

**F** *AMAGOUSTE*, ville de l'île de Chypre, prise par les Génois, 300 & seq.

*Fieux* en Quercy, maison des dames hospitalières, réunie depuis à celle de Beaulieu, 27.

*Florentins*, ils font la guerre au pape Grégoire XI, qui les excommunie, 230. la bulle est révoquée à la priere de sainte Catherine de Sienne, 232.

*Fluvian*, ( Antoine ) grand-maître : ses différentes dignités, 338. il secourt le roi de Chypre, 344. se dispose à soutenir les attaques du soudan d'Égypte, 347 & seq. tient un chapitre général, 348. défend aux chevaliers d'aller à Rome, sans une permission expresse, 353. bâtit à Rhodes une infirmerie magnifique, *ibid.* sa mort, *ibid.*

## G

**G** *AZAN*, khan des Tartares & roi de Perse : beau portrait de ce prince, 29. ce qu'il en faut penser, 30. il entre dans le projet d'une ligue contre Nazer, sultan d'Égypte, 31. suites heureuses de cette ligue dans la Palestine, *ibid.* & seq. quelques soulèvemens le rappellent en Perse, 32. il reprend ses premiers desseins, & envoie pour ce sujet une ambassade au pape, 33. il paroît n'être pas éloigné d'embrasser le christianisme, 34.

*Génois* : quelques chevaliers de Rhodes prennent

parti pour eux dans leur guerre avec les Vénitiens, 187.

**Gozon** (Dieu-donné de) combat contre un crocodile, 158 & seq. & le tue, 160. est dépouillé de l'habit de chevalier, 162. & rétabli avec honneur, *ibid.* est fait lieutenant-général de l'île, 165. se nomme lui-même grand-maître, 181 & seq. fait rendre le commandement de l'escadre de la ligue à Jean de Biandra, 182. détermine son ordre à secourir le prince d'Arménie, 183. se plaint des commandeurs du Nord, 185. fait profession de neutralité dans les guerres entre les princes chrétiens, 187 & seq. demande permission au pape d'abdiquer, 190. fortifie Rhodes, *ibid.* meurt fort regretté, 191.

**Grand-maître** des chevaliers de Rhodes : projet d'en accorder la nomination au pape, 5. il peut être déposé avec la permission du pape, 25. il n'a qu'une voix de plus qu'un pilier dans le conseil, dont il est le président né, 154. recoit la nomination de quelques commanderies dans chaque prieuré, *ibid.* comment il doit être choisi, 210. réglemens qui le concernent, 248. est considéré comme le plus puissant prince chrétien de l'orient, 306.

**Grégoire XI** assemble à Avignon les principaux commandeurs de l'ordre de S. Jean, 209. ordonne à l'ordre de se charger de la défense de Smyrne, 214. tient encore une assemblée des principaux commandeurs à Avignon, 216. pense à retourner à Rome, 229. excommunie les Florentins, & s'appaise à la prière de sainte Catherine, 231, 232. est sollicité par sainte Catherine & sainte Brigitte, & pressé par les Romains de repasser en Italie, 232. s'y détermine, malgré les remontrances de Charles V, roi de France, 233. Il arrive à Ostie sur les galères d'Hérédja, & fait son entrée à Rome, 234 & seq. il s'en repent,

& se résoud à retourner à Avignon, 239. sa mort  
240.

*Grégoire XII* est déclaré schismatique, & déposé  
au concile de Pise, 318. & se démet au concile  
de Constance, 330.

## H

**H**ABIT des chevaliers de Rhodes; règlement  
touchant le prix du drap, 171.

*Heitersem*, seigneurie proche Fribourg, donnée aux  
hospitaliers par le marquis de Hochberg, 29.  
c'est la résidence des grands-prieurs d'Allemagne,  
*ibid.*

*Hérédia*, (Jean-Ferdinand d') chevalier de Rhodes,  
favori d'Innocent VI, employé par ce pape en  
différentes négociations, 195. & est comblé de  
graces, 201. se sert de son autorité pour son  
agrandissement, *ibid.* en est protégé contre les pour-  
suites de son ordre, 203. est élu grand-maître,  
par quels motifs & par quels degrés, 218 & *seq.*  
équipe une petite flotte sur laquelle il transporte  
*Grégoire XI* à Ostie, 235 & *seq.* & se joint  
ensuite à celle des Vénitiens pour reprendre Patras  
sur les Turcs, 235. est fait prisonnier & refuse  
d'être racheté aux dépens de l'ordre, 237. il est  
tiré de prison des deniers de sa famille, & se dé-  
clare pour Clément VII contre Urbain VI, 246.  
qui le déclare déchu de la grande-maîtrise, &  
lui substitue le grand-prieur de Capoue, *ibid.* il  
emploie l'autorité du pape Clément VII pour  
remédier aux suites du schisme dans son ordre,  
250 & *seq.* sacrifie une partie de ses biens pour  
les besoins de l'ordre, & quelques fondations,  
251, 252.

*Hospitaliers* (les freres) tiennent en respect les ar-  
mateurs des infideles, 11. commencement de leurs  
armemens maritimes, *ibid.* ils fortifient Limisso,



12. réforment des abus introduits par les guerres, 13. & *seq.* règlement touchant la réception des novices, & les dettes particulieres, 14. Célestin V & Boniface VIII se les attachent par différens services, 16, 19 & *seq.* demandent permission au pape de déposer Odon de Pins, leur grand-maitre, 25. Boniface VIII unit à leur manse magistrale l'abbaye de la Sainte-Trinité de Venouse, 28. ils forment une ligue contre les Sarrasins, & rentrent dans la terre sainte, 31 & *seq.* sont obligés d'en ressortir, 32. leurs hauts officiers, 60. ils font la conquête de Rhodes, 73. d'où ils sont appellés chevaliers de Rhodes, 74. soumettent les îles voisines & en fortifient quelques-unes, 75. font lever à Onoman le siège de Rhodes, 83. sont préférés aux templiers, 86. dont les biens leur sont adjudés, 112. mesures qu'ils prennent pour s'en mettre en possession, 122. difficultés qu'ils trouvent à ce sujet en France, 125. en Italie, 127. en Espagne & en Portugal, 128 & *seq.* en Angleterre, Edouard II en use plus noblement, 132. En Allemagne ils les partagent avec les chevaliers teutoniques, 134.
- Hospitalieres**, ( les sœurs ) qualités requises pour les novices, 28. leur habillement, *ibid.*
- Humbert II**, dauphin de Viennois; ses défauts, 174. il est élu chef de la croisade par Clément VI, 176. propose une treve avec les Turcs, & repasse dans ses états, 178. remet le Dauphiné au roi de France, 179. entre dans l'ordre de S. Dominique, *ibid.* est ordonné prêtre par le pape à la priere du roi, *ibid.*
- Huniade**, roi de Hongrie, entre dans la ligue contre Amurat II, 371.

- JACQUES de l'Épée**, (ordre de S.) la grande-maîtrise en est annexée à la personne des rois d'Espagne, 131. il est permis à ces chevaliers de se marier, 132.
- Jean XXII** suspend & cite Foulques de Villaret, grand-maître des chevaliers de Rhodes, & Pagnac son compétiteur, 141. établit un lieutenant-général de l'ordre, remédie à la perception des revenus de la grande commanderie de l'île de Chypre, 143. entend les deux parties à Avignon, 144. ménage l'abdication de Villaret, 146. fait élire en sa place Hélicon de Villeneuve, 150. éloge de ce pape; comment il parvint au cardinalat & à la papauté, 151.
- Jean XXIII** succède à Alexandre V, 324. comment il parvint à la papauté; son portrait, *ibid.* & *seq.* Sigismond l'engage à assembler un concile général à Constance, 326. il continue dans ses injustices & ses désordres, 327 & *seq.* particularités de son arrivée à Constance, 330. sa déposition, *ibid.*
- Jean** (le monastere de S.) à Florence, fondé pour des dames hospitalieres par Richard Caraeciolo, particularités qui le concernent, 252.
- Infirmerie** magnifique bâtie à Rhodes, 393.
- Innocent VI** recommande les intérêts de l'usurpateur Matthieu Paléologue, au grand-maître de Gozon, 189. ordonne aux chevaliers de Rhodes de changer d'habitation, 196. mesures qu'il prend pour l'exécution de ce projet, 197 & *seq.* se laisse gouverner par Ferdinand d'Hérédia, chevalier de Rhodes, 200.
- Josué**, fils de Bajazet, reprend Bourse, & est étranglé, 338.
- Irène**, jeune Grecque d'une rare beauté, 380. plaît à Mahomet II, qui l'immoie ensuite de sang-froid aux murmures de son armée, 382.

*Julliac* (Robert de) est élu grand-maître, 211. change quelques receveurs, *ibid.* accepte par obéissance aux ordres du pape la défense de Smyrne, demande du secours au pape contre Amurat I, 214. ses plaintes au pape contre quelques prieurs, 217. sa mort, son éloge, 218.

## L

**L***ANGUES*, sorte de division en usage dans l'ordre des chevaliers de Rhodes, 154. les dignités y sont attachées, *ibid.* la première de toutes, 209.

*Lastic*, (Jean de) grand-maître, 354. se dispose à soutenir la guerre contre le sultan d'Egypte, 356 & *seq.* fait faire de nouvelles fortifications à la ville de Rhodes, 360. y rappelle tous les chevaliers par une citation générale, *ibid.* sollicite inutilement le secours des princes chrétiens de l'Europe, 361. fait une ligue avec Jean Paléologue, *ibid.* permet au chevalier Quirini de traiter avec le sultan d'Egypte, 362. rend compte au pape des avantages remportés par son ordre, 364. tient un chapitre général, 365. justifie son ordre auprès de Nicolas V, 367 & *seq.* est chargé de la puissance souveraine, & de la disposition entière des finances, comment il en use, 370. renouvelle les traités avec Mahomet II parvenu à l'empire, 377. répond avec fermeté à la sommation qu'il lui fait faire de le reconnoître pour son souverain, 383. a recours aux princes chrétiens, & sur-tout à Charles VII, roi de France, 384. sa mort, *ibid.*

*Ligue* contre les Turcs, 172. ses différens chefs, & ses suites, *ibid.* & *seq.* elle est entièrement déconcertée, 194.

Autre *ligue* contre Bajazer, 255. ses suites, 258 & *seq.*

Autre *ligue* contre Amurat II, dans laquelle entre le roi de Perse, 371.

**Limisso** : ( la ville de ) l'état où elle étoit lorsque les hospitaliers s'y retirerent , 9. pourquoi elle est choisie pour leur résidence , *ibid.* & *seq.*

**Lindo**, château dans l'île de Rhodes où se retire Fouques de Villaret , 139.

**Lusignan**, ( Hugues II de ) fils & successeur de Henri I , 4.

**Lusignan**, ( Hugues III de ) par les femmes seulement cousin germain & successeur de Hugues II , 4.

**Lusignan**, ( Henri II de ) permet de fortifier Limisso , 12. ses démêlés avec Boniface VIII , 21 & *seq.* est détrôné par Amaulry son frere , 23. est relégué en Arménie , *ibid.* recouvre sa couronne par le meurtre d'Amaulry , 24.

**Lusignan**, ( Pierre de ) roi de Chypre , est poignardé ; cause & suites de sa mort , 297 & *seq.* Pierre son fils lui succède , 299.

**Lusignan**, ( Jacques de ) régent de Pierre II , roi de Chypre , son neveu , & ensuite son successeur , 300. est obligé de faire un traité désavantageux avec le maréchal de Boucicault en faveur des Génois , 307. est attaqué par le sultan d'Egypte , & implore le secours des chevaliers de Rhodes , 344. perd une bataille où il est fait prisonnier , 345. est délivré , 347.

## M

**MAHOMET I**, dernier des enfans de Bajazet , son éducation , 339. il perd la premiere bataille , & se prépare à une seconde , 340. il fait étrangler Moyse , le dernier de ses freres , *ibid.* regne paisiblement pendant huit ans , 341. Amurat II , son fils , lui succède , *ibid.*

**Mahomet II**, est associé par Amurat II , son pere , 374. son portrait , 375. il renouvelle après la mort de son pere , les traités dont on lui demanda la confirmation , 377. il investit Constantinople avec trois cens mille hommes , outre une flotte nombreuse , 379.

Pemporte d'assaut; suites terribles de ce malheur, 379 & seq. la passion pour une jeune Grecque, qu'il immole ensuite de sang froid aux murmures de ses troupes, 382. il en coûte la vie à celui qui l'en avoit averti, 383. il somme le grand-maître de le reconnoître pour son souverain, *ibid.*

**Mamelus**, corps de troupes le plus puissant de l'Egypte, 343. de qui il étoit composé, *ibid.* il dispose de la souveraine puissance, *ibid.*

**Maréchal** (le) de l'ordre de saint Jean commande en cette qualité la flotte de la religion, 357. oblige les Sarrasins de se retirer de devant Rhodes, 358.

**Martel** (maison de) aux dames hospitalieres, 27.

**Martin V** est élu au concile de Constance, 331.

**Molay**, (Jacques de) grand-maître des templiers; confere avec le pape à Poitiers, 53. répond aux deux mémoires qui lui avoient été donnés, 55. est arrêté par ordre de Philippe-le-Bel, 89. aveu prétendu qu'il fait des crimes imputés à son ordre, 100. il comparoit devant les commissaires, & demande un conseil, 103. désavoue la confession qu'on lui attribuoit, 104. demande d'être renvoyé au pape, *ibid.* paroît devant les commissaires apostoliques, 114. persiste à l'aspect du bûcher dans son désaveu, 117. & au milieu des flammes mêmes, *ibid.*

**Morbassan** battu par les chrétiens, 174. qu'il défait à son tour, *ibid.*

**Moyse**, fils de Bajazet, trahi & défait dans un combat, se sauve à Andrinople, 338. revient à la charge, remporte la victoire, 339. est attaqué par Mahomet, son quatrieme frere, qu'il défait, *ibid.* est trahi par un aga, & tombe entre les mains de Mahomet qui le fait étrangler, 340.

**Musulman**, second fils de Bajazet, défait Josué, son frere, & le fait étrangler, 338. & périt de la même maniere par ordre de Moyse son troisieme frere, *ibid.*



## N

- N**AILLAC, (Philebert de) grand-maître, 254. entre dans la ligue contre Bajazet, 258. est obligé après la perte de la bataille de Nicopolis de se retirer à Rhodes, 270. court les côtes de la Carie, & y bâtit le château de S. Pierre, 295. se rend médiateur entre les Génois & le roi de l'île de Chypre, 302 & seq. court les côtes de Syrie & de Palestine avec le maréchal de Boucicault, 307 & seq. est traversé par les Vénitiens, 310. fait un traité avantageux avec le sultan d'Egypte, 314. assiste aux conciles de Pise, 317; & de Constance, 331. travaille à éteindre les restes du schisme dans son ordre, 332 & seq. & y réussit, 336. tient un chapitre général à Rhodes, & envoie les décrets au pape, 336 & seq. sa mort, 338.
- Nevers**, (le comte de) commandant de l'armée Française, 259. est fait prisonnier à la bataille de Nicopolis, 268. & racheté, 270.
- Nicolas IV**, ses mouvemens auprès de tous les princes, 4. ses mesures échouent, 7.
- Nicolas V** écrit au grand-maître de Latic, 367. paroît satisfait de sa réponse, 368.
- Nicopolis**, assiégée par les chrétiens ligüés, 261.
- Novices**, règlement touchant leur réception, 13. formulaire de leur réception, 188.
- Nourriture** des chevaliers de Rhodes; règlement à ce sujet, 174.

## O

- O**RCAN ou Urcham Gazi, fils & successeur d'Ottoman: son caractère & ses conquêtes, 147, 148. il échoue dans la tentative qu'il fait sur Rhodes, 148, 149.
- Ortogule**, fils de Bajazet I, est laissé en Asie par son pere pour gouverner les états, 257. défend

TABLE DES MATIERES. 403

courageusement Sebaste assiégée par Tamerlan, qui lui fait couper la tête, 278. marque singulière de la tendresse de Bajazet pour lui, 279. Ottoman, tige des empereurs Turcs de ce nom, son origine, 78 & seq. son caractère, 79. il assiége Rhodes inutilement, 83.

P

**P**AGNAC, (Maurice de) son caractère, 138. il conduit la conspiration pour déposer le grand-maître, *ibid.* est élu tumultuairement en sa place, 141. est suspendu & cité à Avignon par le pape, *ibid.* fait plaider sa cause & meurt à Montpellier de chagrin, 144 & seq.

**Paléologue**, (Matthieu) usurpateur, demande du secours au grand-maître qui le lui refuse, 189 & seq.

**Paléologue** (Jean) ou Calogean, empereur de Constantinople, est défait à plate-couture dans la Romanie par Amurat I, 215.

**Paléologue** (Manuel) veut être compris dans la ligue contre Bajazet, 255. équipe une puissante flotte contre lui, 258. demande du secours aux princes chrétiens, 271. fait un traité avec Tamerlan, *ibid.*

**Paléologue** (Thomas) vend la Morée aux chevaliers de Rhodes; suites de cette affaire, 271 & seq.

**Paléologue** (Jean) fait avec l'ordre de saint Jean une ligue sans effet, 361.

**Paléologue**, (Constantin) dernier empereur de Constantinople, périt glorieusement dans cette ville prise par Mahomet II, 379 & seq.

**Papes**, ils s'arrogent la suprême autorité dans les guerres de la religion, 172. ne réussissent plus à proposer des croisades, 361.

**Patras**, ville prise par les Vénitiens, assistés du grand maître d'Hérédia, 236.

**Philippe-le Bel**, origine de ses démêlés avec Boniface VIII, 34. son caractère, *ibid.* le pape lui suscite de tous côtés des ennemis, 35. il refuse de se croiser, 37 & *seq.* sa politique dans l'élection de Clément V, 42 & *seq.* il honore de sa présence la cérémonie de son couronnement à Lyon, 46. lui propose l'extinction entière de l'ordre des templiers, *ibid.* renouvelle les poursuites, & les fait tous arrêter, 89, 90. paroît très-jaloux des droits de l'épiscopat, 96. permet que les templiers soient remis aux officiers du pape, 97. se rend au concile de Vienne, 109. consent avec peine à l'union des biens des templiers à ceux des chevaliers de Rhodes, 114. fait brûler vif le grand maître & quelques officiers; meurt dans l'an, 119.

**Pierre**, ( le château de S. ) 296. appelé *Bidrou* par les Turcs, *ibid.* le grand-bailli d'Allemagne reçoit une inspection sur cette place, 350.

**Pilier** ou conseiller ayant voix au conseil du grand maître, 154.

**Pins**, ( Odon de ) grand maître : son caractère, 24. plaintes contre lui portées à Boniface VIII, 25. Il est cité à Rome, & meurt en chemin, *ibid.*

**Pins**, ( Gerard de ) lieutenant-général de l'ordre pendant le schisme, 142. fait échouer la tentative d'Orcan sur Rhodes, 148 & *seq.*

**Pins**, ( Roger de ) grand maître, 198. emploie divers moyens pour s'opposer à la tyrannie du grand-prieur d'Hérédia, 202 & *seq.* tient un chapitre à Rhodes, & y fait quelques réglemens, 203. meurt, son éloge, 204.

**Pise**, ( concile de ) voyez Concile.

**Prieurs**; ils reçoivent la nomination d'une commanderie dans leurs prieurés à certaines conditions, 154. ils commettent de grands abus en ce point,



192. ils ne peuvent être pourvus d'autres commanderies que de celle de leur prieuré, 204. ils ne peuvent s'approprier les droits seigneuriaux des commanderies, 210. ils assignent à chaque nouveau chevalier une commanderie pour y être entretenu & formé, 327.

**Provence**, (la langue de) la plus ancienne & la première de l'ordre, 209. a seule plus de suffrages dans le chapitre que deux autres, 210. contestation entr'elle & celle d'Italie, *ibid.*

## R

**R**ECEVEURS particuliers des droits de l'ordre, 204. le grand-maître de Julliac en change quelques-uns, 212.

**Régulus** emploie ses légions pour tuer un serpent énorme en Afrique, 164.

**Résidence** actuelle prescrite pour parvenir aux dignités de l'ordre, 154.

**Responsions**, règlement pour les faire payer exactement, 211. elles sont augmentées, 365.

**Rhodes** (les chevaliers de) ou hospitaliers, 74. changement dans leurs mœurs, ses causes, 135. ils se plaignent de la conduite du grand-maître Foulques de Villaret, 137 & *seq.* forment le dessein de l'arrêter, 138. le déposent & élisent tumultuairement Maurice de Pagnac, 140. schisme dans l'ordre; le pape suspend l'un & l'autre, & établit un lieutenant-général, 141 & *seq.* le pape fait élire Hélicon de Villeneuve, 150. il se fait à Montpellier divers réglemens touchant la résidence, le conseil, les langues & les commanderies, 153 & *seq.* plaintes portées à Benoît XII de leur conduite, 166 & *seq.* & à Clément VI, 167. qui leur ordonne de mettre en mer six galères, 170. ils obéissent & travaillent à la réforme

de leurs mœurs, 170 & *seq.* ont la principale part à la prise de Smyrne, 173. ils défont avec la ligue les Turcs auprès d'Embro, 183. secourent Constant, prince d'Arménie, *ibid.* & *seq.* ils refusent d'entrer dans aucun traité public avec les infidèles, 185. & de tirer l'épée contre les princes chrétiens, 189. Innocent VI leur ordonne de changer d'habitation; motifs & suites de ce projet, 194. ils se plaignent de la conduite du pape & de celle du chevalier Hérédia auxquels ils veulent faire le procès, 203. ils prennent Alexandrie, & ils en sortent chargés de butin, 205 & *seq.* Grégoire XI assemble à Avignon les principaux commandeurs, 209. quelques différens qui s'étoient élevés entre les chevaliers du couvent & le conseil, sont apaisés par le pape, 221. ils acceptent la défense de Smyrne, 212 & *seq.* troubles parmi eux arrêtés par le pape, 217. schisme dans l'ordre après celui de l'église, 246. chaque chevalier est tenu d'entretenir un cheval avec son équipage, 247. suite du schisme, 250. le grand-maître sorti de prison, emploie l'autorité du pape Clément VII pour y remédier, 251. ils entrent dans la ligue contre Bajazer, 255. contribuent à équiper une flotte, 259. & se rendent en Hongrie, *ibid.* se distinguent à la bataille de Nicopolis, 270. achètent la Morée, dont ils ont peine de se mettre en possession, 272. l'affaire s'accorde, 273. ils défendent courageusement Smyrne, 286 & *seq.* qui est enfin prise par Tamerlan, 293. grandeur de leur puissance, 306, 313. le sultan d'Egypte fait avec eux un traité avantageux pour eux, 314. ils se plaignent de Jean XXIII, 327 & *seq.* les restes du schisme sont éteints, 334. ils secourent le roi de Chypre, & sont défaits par le sultan d'Egypte, 345. se disposent à soutenir l'attaque des Sarrasins, 347. ces dépenses épuisent l'ordre, 348. mesures que

TABLE DES MATIERES. 467

l'on prend pour y remédier, *ibid.* règlement au sujet des nouveaux chevaliers, 351. défense expresse d'aller à Rome sans permission, 253. infirmerie magnifique bâtie à Rhodes, *ibid.* ils obligent les Sarrasins à se retirer de devant l'île, 357 & *seq.* à lever le siège de la ville, formé par une nouvelle descente, 364. beaucoup de gentilshommes entrent dans l'ordre, *ibid.* la paix se fait avec le sultan d'Egypte, 366. Mahomet II les somme de le reconnoître pour souverain, 383.

**Rhodes**, ses différentes révolutions, 59. Guillaume de Villaret, grand-maître des hospitaliers, forme le dessein de la conquérir, 53 & *seq.* Clément V fait publier une croisade à ce sujet, mais sous un autre prétexte, 64. le grand-maître en demande l'investiture à l'empereur Andronic qui la lui refuse, 67. les croisés y abordent, *ibid.* quelques particularités touchant cette île, 68 & *seq.* la conquête en dure quatre ans, 74. elle est assiégée inutilement par Ottoman, 81. s'il est vrai qu'Amedée V en ait fait lever le siège, 83 & *seq.* elle est fortifiée & devient florissante, 85. le grand-maître de Villeneuve y fait construire un bastion, 155. l'île étoit infectée anciennement de reptiles, 163. étymologie de son nom, *ibid.* la ville est fortifiée par le grand maître de Gozon, 190. Lastic y fait faire de nouvelles fortifications, 360. les Sarrasins l'assiègent, & sont obligés de se retirer, 364.

**Rome**; la longue absence des papes fait penser à y rétablir le gouvernement républicain, 229. pourquoi les Romains n'étoient pas en état d'exécuter ce projet, *ibid.* & *seq.* ils sollicitent Grégoire XI de revenir en Italie, 232 & *seq.* il y revient, 234. son entrée en cette ville, 235.

## S

- SARRASIN**, ( le soudan d' ) voyez *Egypte*.  
*Scander-Berg*, troisieme fils de Jean Castriot, roi d'Albanie, devient le favori d'Amurat, à qui il avoit été donné en ôtage, 373. recouvre ses états, *ibid.* & *seq.* bat quatre armées Ottomanes, *ibid.* vend bien cher à Amurat la prise de quelques places, 375.  
*Scanderona*, ville de Syrie, prise par le maréchal de Boucicault, 303.  
*Serpent* : voyez *Crocodile*.  
*Servans* ( les freres ) ne peuvent être élevés à la dignité de chevaliers, 204. auxquels ils servent d'écuyers, 216.  
*Sigismond*, roi de Hongrie, obtient par l'entremise du pape une ligue puissante contre Bajazet, 254 & *seq.* est détait auprès de Nicopolis, & se retire à Rhodes, 269 & *seq.* retourne dans ses états, 271. reproche à Jean XXIII, ses dérèglemens, & l'engage à indiquer le concile de Constance, par quels motifs, 325 & *seq.*  
*Smyrne*, prise sur les Turcs par la flotte chrétienne, 173. la défense en est donnée par le pape Grégoire XI aux chevaliers de Rhodes, 212 & *seq.* elle est assiégée par Tamerlan, 285 & *seq.* particularités de ce siège, 287. elle est prise & rasée, 293.  
*Soliman*, fils & successeur d'Orcan; ses conquêtes, 214.

## T

- TAMERLAN**, grand-khan des Tartares; les princes Turcomans dépouillés par Bajazet, se réfugient auprès de lui, 257. Manuel Paléologue lui demande aussi du secours, 271. Tamerlan envoie pour cet effet des ambassadeurs avec des présens

présens à Bajazer, qui les rejette avec mépris, 274, 275. son origine & sa religion, 275 & *seq.* ses conquêtes, 276. il se met en campagne avec une armée prodigieuse, 277. emporte Sebaste d'assaut, *ibid.* défait Bajazer auprès d'Ancyre, 280. comment il le reçoit & le traite lorsqu'il lui est livré, 281. il pousse ses conquêtes, & assiège Smyrne qui se défend bien, 285. mais qu'il prend enfin, 293. ce qu'il observoit à l'attaque d'une place, *ibid.* ses vastes projets sur l'Europe, *ibid.* il est contraint de retourner en Perse, & pourquoi, 294. sa mort, *ibid.*

*Templiers*, fomentent en Chypre la révolte contre Henri de Lusignan, 23. sont accusés d'avoir offert à Boniface VIII de l'argent contre Philippe-le-Bel, 37. qui oblige Clément V de prendre des mesures pour leur extinction, 46. ils sont chargés de crimes énormes, 107 & *seq.* & arrêtés par ordre du roi; par quels motifs, 93 & *seq.* le pape en fait grand bruit d'abord, 95. leur procès s'instruit par toute l'Europe, 100 & *seq.* leur jugement & leur supplice, 107 & *seq.* l'ordre est éteint au concile de Vienne, & leurs biens adjudés aux chevaliers de Rhodes, 112 & *seq.* jugement & supplice du grand-maître & des hauts officiers, 118. difficulté de tirer aucune induction de ces faits, 120 & *seq.* plusieurs princes profitent de leurs dépouilles, 126 & *seq.*

*Tronquiere* (la commanderie de la) dépendante du grand-prieuré de S. Gilles; il s'y tient un chapitre général, 26.

*Turcs*: ils sont battus auprès de Smyrne, & sont ensuite les vainqueurs, 173 & *seq.* ils sont entièrement défaits auprès d'Embro, 182. Ils sont prisonnier dans une embuscade le grand-maître d'Hérédia, 237. défont les chrétiens ligués auprès de Nicopolis, 263 & *seq.* leur puissance est abattue par Tamerlan, qui fait prisonnier Bajazer,

279 & *seq.* leurs mauvais succès dans l'Albanie,  
373 & *seq.* ils prennent Constantinople, 379.

## V

**V**ÉNITIENS (les) entrent dans une ligue contre les Turcs, 172 & *seq.* se plaignent des chevaliers de Rhodes, 186. prennent Patras, avec le secours du grand-maître d'Hérédia, 236. entrent dans une ligue contre Bajazet, 255. traversent les desseins du maréchal de Boucicault & du grand-maître de Naillac, 310. fournissent de l'argent à Scander-Berg, 374. traitent avec Amurat, 375.

*Venouse* ( l'abbaye de la Sainte Trinité de ) unie par Boniface VIII à la manse magistrale des hospitaliers, 28.

*Vienne*, ( Jean de ) amiral de France, périt glorieusement à la bataille de Nicopolis, 268.

*Villaret*, ( Guillaume de ) grand-maître, 25. tient un chapitre général à la Tronquiere, 26. remercie Boniface VIII de ses bienfaits, & passe à Limisso, 29. meurt dans le projet de la conquête de Rhodes, 52.

*Villaret*, ( Foulques de ) grand-maître, 53. se rend auprès du pape pour la conquête de Rhodes, *ibid.* obtient une croisade pour cela, 64. Le pape lui donne des secours temporels & spirituels, *ibid.* il demande l'investiture de Rhodes à l'empereur Andronic qui la lui refuse, 66 & *seq.* aborde en cette île dont il fait la conquête au bout de quatre ans, 67 & *seq.* soumet les îles voisines & fortifie celle de Cos, 74. fait lever à Ottoman le siège de Rhodes, 83. la rend florissante, 85. accepte l'adjudication des biens des templiers en faveur de son ordre, 122. prend des mesures sages pour s'en mettre en possession, *ibid.* & *seq.* autorise par son exemple le changement dans les

TABLE DES MATIERES. 411

mœurs de son ordre, 136. est sommé de rendre compte de son administration, 138. se retire au château de Lindo, où il se fortifie, & appelle au saint siège, 139. est déposé, 141. est suspendu & cité par le pape Jean XXII à Avignon où il se rend, 143 & *seq.* la cause se plaide, 144 & *seq.* son rétablissement après lequel il abdique, 146. il meurt & est enterré à Montpellier, *ibid.*

*Villeneuve* ( Helion de ) est élu grand-maître à la recommandation du pape Jean XXII, 150. tient un chapitre général à Montpellier, 153. se rend à Rhodes, & s'y occupe utilement, 155. défend de combattre le monstre du voisinage, 157. dépouille de l'habit de l'ordre *Dieu-Donné* de Gozon, 162. le rétablit avec honneur, *ibid.* le fait lieutenant général de l'île, 165. reçoit de Clément VI des plaintes, 168. sa prompte obéissance aux ordres du pape, 170. il pourvoit à la conservation de Smyrne, 173. meurt; son éloge, 179.

*Villiers* ( Jean de ) assemble à Limisso un chapitre général où il fait divers réglemens, 2. fortifie Limisso & réforme son ordre, 5 & *seq.* sa mort, 24.

*Urbain V* approuve l'entreprise sur Alexandrie, 205. confession de foi remarquable de ce pape à l'article de la mort, 207.

*Urbain VI* est élu pape par la violence des Bannerets, 242. se maintient sur le saint siège par la même voie, 243 & *seq.* schisme entre lui & Clément VII, élu à Fondy par les cardinaux, mis en liberté, 245. suites funestes de cette division, 246 & *seq.*

Fin de la Table du second Volume













